This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

9015 01810736 06

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

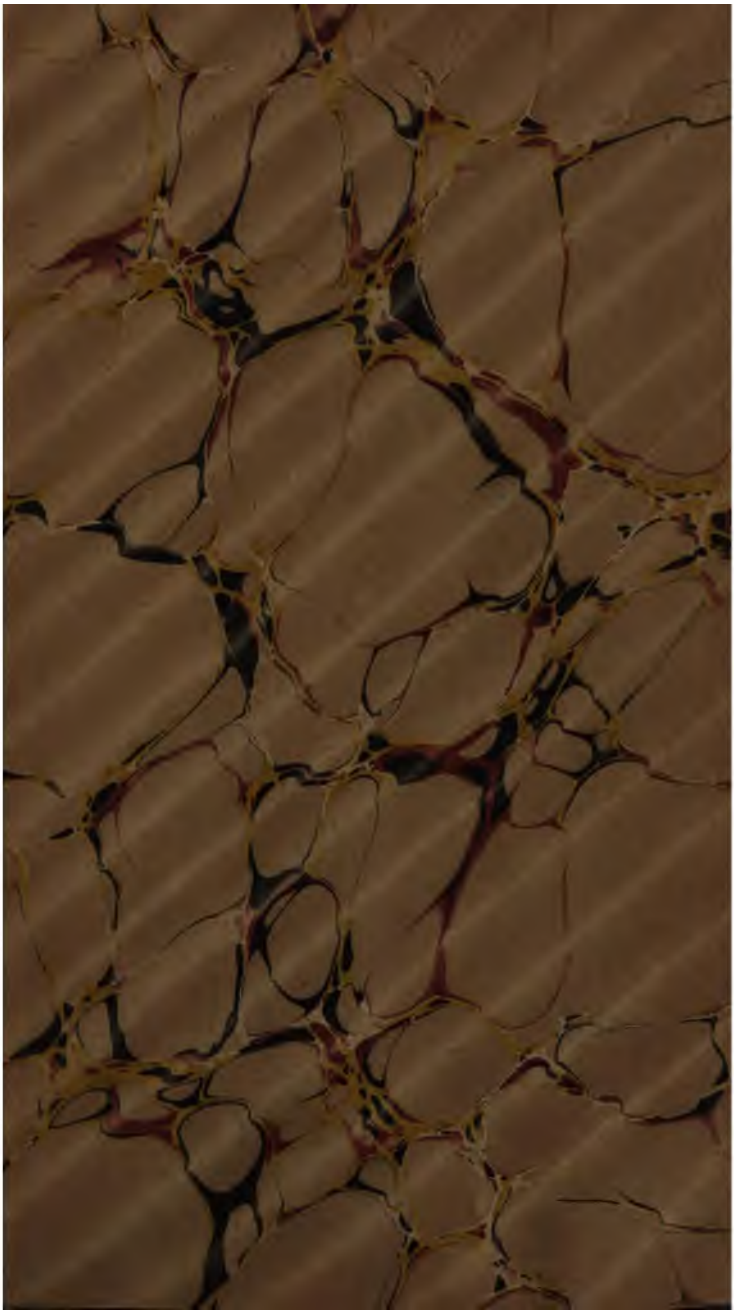

DS
721
.B25

LES CHINOIS CHEZ EUX

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays,
y compris la Hollande, la Suède et la Norvège.

É. BARD

LES CHINOIS

CHEZ EUX

Avec 12 planches hors texte

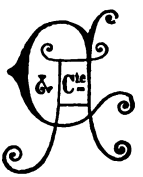

PARIS
ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1899
Tous droits réservés.

LES
CHINOIS CHEZ EUX

PRÉFACE

Tutto il mondo é fatto come la nostra famiglia.

Ce proverbe italien doit toujours être présent à la mémoire de quiconque observe les mœurs et les usages d'un peuple. Après un séjour de quatre ans en Chine, pendant lequel j'ai beaucoup voyagé, beaucoup lu, beaucoup observé, je me hasarde à présenter le résultat de mes observations et de mes lectures. Je crois que c'est la première fois qu'un commerçant écrit sur la Chine, au moins dans notre langue. A un moment où ce vaste empire retient l'attention du monde civilisé, qui le considère volontiers comme un pays fabuleux, je crois que l'œuvre de vulgarisation que je présente au lecteur offrira quelque intérêt. J'ai vu la Chine et les Chinois avec les yeux d'un homme d'affaires (1), et j'ai

(1) Je me suis efforcé de donner des observations personnelles chaque fois qu'il s'agissait de sujets que mes connais-

évité, dans la mesure du possible, de tomber dans l'optimisme exagéré de certains auteurs de livres sur la Chine : globe-trotters ou missionnaires, de même que j'ai essayé de ne pas obéir à l'esprit de dénigrement systématique habituel à la plupart des Européens, lorsqu'on leur parle des Chinois. Certaines de leurs coutumes, en opposition avec les nôtres, nous heurtent et nous froissent, mais combien de défauts que nous leur reprochons amèrement se retrouvent chez les peuples d'Europe les plus orgueilleux de leur civilisation : « Tout le monde est fait comme notre famille. »

Nous condamnons généralement sans examen les coutumes que nous trouvons établies en Chine, lorsqu'elles sont opposées aux nôtres dans la forme, et nous nous en irritons. Les Chinois boivent chaud en été, tandis que nous buvons glacé, et lorsqu'on en fait l'expérience, on est forcé de reconnaître que ce sont eux qui ont raison. On boit moins et on est beaucoup mieux rafraîchi.

Les titres de noblesse ne sont transmis qu'en diminuant d'importance jusqu'à ce qu'ils s'éteignent à la douzième génération ; mais par contre les honneurs posthumes sont accordés aux ancêtres d'un bon serviteur de l'État. Cette coutume a au moins pour la défendre que les parents d'un homme qui

sances pratiques et mes observations professionnelles me permettaient d'aborder ; pour le reste, je me suis servi de documents dont la source est indiquée en note au bas des pages.

s'est illustré ont eu le mérite de lui avoir inculqué les bons principes, tandis qu'il n'est pas du tout certain que l'intelligence et la valeur seront l'héritage transmis avec le titre par celui-là même qui l'a conquis.

Nous écrivons de gauche à droite et horizontalement, les Chinois écrivent de droite à gauche en suivant une ligne verticale ; la couleur du deuil chez nous est le noir, chez les Chinois c'est le blanc. Nous commençons le repas par la soupe, les Chinois le commencent par le dessert et le terminent par le potage. Nous nous entretenons après le repas, les Chinois le font avant, et, aussitôt le repas terminé, on prend congé. Qui décidera qui a tort ou raison de nous oú d'eux, et y a-t-il lieu de les mépriser pour cela?

La plupart des voyageurs mis en présence de coutumes différentes des leurs s'en tiennent au raisonnement de ce personnage de comédie, obligé d'apprendre qu'en Angleterre, pour avoir du pain, il faut dire : *bread*, et s'écriant : « Sont-ils bêtes, ces Anglais, ils ne peuvent pas dire : du pain, comme tout le monde? » Les Chinois ne sont pas des barbares, loin de là. Ils possèdent une civilisation très complète, dont le moule les a soutenus pendant des milliers d'années, leurs conquérants venant s'y fondre avec eux, pour ne former qu'un seul peuple. Ce que disait le Père Huc en 1862 est encore vrai aujourd'hui :

« La race mandchoue a pu, il est vrai, imposer son joug à la Chine, mais son influence a été nulle sur l'esprit chinois. C'est tout au plus s'il lui a été possible d'introduire quelques légères modifications dans le costume national et de forcer le peuple conquis à se raser la tête et à porter la queue. Après la conquête, comme avant, la nation chinoise a toujours été régie par les mêmes institutions ; elle est toujours demeurée fidèle aux traditions de ses ancêtres; bien mieux, elle a, en quelque sorte, absorbé en elle-même la race tartare, elle lui a imposé sa civilisation et ses mœurs; elle a même réussi à éteindre presque la langue mandchoue et à la remplacer par la sienne. »

Quel sujet d'orgueil pour les penseurs chinois qui ont entendu parler de ces vastes empires : Ninive, Babylone, la Macédoine, Rome, abîmés depuis longtemps dans la poussière pour faire place à des siècles de barbarie, alors que la Chine se tient dans le cadre de ses vieilles institutions plusieurs fois millénaires, monument de haute civilisation quand on le compare aux abominables systèmes de gouvernement encore en pratique dans beaucoup de parties de l'Europe, il y a moins d'un siècle ! Les institutions de la Chine sont basées sur un idéal de justice auquel les Chinois sont arrivés du premier coup : les gouvernants sont faits pour les gouvernés ; les faibles doivent être protégés; nul ne vient au monde, tout botté et casqué, maître et propriétaire de ses semblables; les fonc-

tions sont aux plus dignes, sans distinction d'origine. Riches et pauvres y ont également accès. Que l'on mette en comparaison la Chine, pourvue de ces admirables institutions, et l'oppression féodale qui a broyé pendant des siècles les petits et les humbles en Europe. Partout ailleurs qu'en Chine, le droit des faibles n'a été reconnu que sous la poussée violente des déshérités. Comment, dira-t-on, si la Chine possède de si belles institutions, est-elle le siège et la proie d'une corruption constatée et signalée jusque dans les décrets impériaux de la *Gazette de Pékin*? Hélas! c'est que, si l'homme est capable d'aspirations au bien, voire même de les formuler, le divin potier l'a fait d'argile. Si sa tête se dresse vers les cieux, ses pieds le retiennent à la terre, et avec les plus beaux principes du monde, lorsqu'on passe à l'application, la fragilité de la nature humaine se révèle. Je dirai avec Mgr Reynaud, le distingué évêque de Ninpgo : « Le grand mal de la Chine est d'avoir de mauvais fonctionnaires, et la faute de ceux qui la condamnent sans exception est d'attribuer au peuple les vices qui frappent dans les chefs. Semblables à ces montagnes arides qui, dérobant aux regards des plaines immenses et fertiles, font penser que tout le pays est également élevé et stérile, les scandales d'en haut sont un voile qui cache les vertus des petits en faisant croire au mal universel. »

Les Chinois instruits n'ont pas le culte de la force, et n'ont pas de vertus militaires. Toute leur éduca-

tion est conçue pour inspirer le respect de la vertu, de l'étude et du travail. On ne trouve dans leurs classiques, source de la morale de la nation, rien qui exalte la force brutale et la propose en exemple. De plus, le peuple chinois est éminemment pratique. Avant de s'engager dans une aventure, il en calcule les conséquences. C'est pour cela qu'il ne se révolte que rarement contre les abus de son gouvernement, et, gouvernants et gouvernés se faisant des concessions réciproques, le mal est réduit à un minimum.

On reproche beaucoup de choses aux Chinois, entre autres leur ruse et leur duplicité. En sont-ils plus pourvus que le madré paysan d'Europe? En y regardant de près, on pourrait pousser la comparaison assez loin, mais ce n'est pas le procès des Européens qu'il s'agit d'instruire ici.

Je crois avoir suffisamment indiqué dans quel esprit est écrit ce livre. Au lecteur à faire le rapprochement entre les Chinois et les populations qui l'entourent. Peut-être répétera-t-il avec l'Italien :

« Tutto il mondo é fatto come la nostra famiglia. »

E. Bard,

Ex-président du Conseil d'administration municipale de la concession française de Shanghaï.

CHAPITRE PREMIER

La politesse chinoise.

Si l'on ne considère que la forme, les Chinois sont incontestablement le peuple le plus poli de la terre, mais le code de la politesse est si compliqué, le formulaire si extravagant dans ses exigences, que la forme emporte le fond dans la plupart des cas. En voici un exemple tiré de nos souvenirs personnels :

Invité au mariage du fils de notre compradore, nous fûmes reçu à la porte du logis par le père, averti de notre arrivée par les couacs d'un orchestre placé à l'entrée. Notre compradore, au courant de la politesse européenne, en suivait le cérémonial et nous conduisit à travers les cours qui précèdent toujours le foyer familial. Notre entrée dans l'assemblée fut saluée par une sorte de litanie et des salutations dirigées du côté opposé à la porte, en sorte que tout le monde nous tournait le dos. Les litanies et les chin chin (salutations) continuant, quelque peu interloqué et ne pouvant nous faire comprendre au milieu du bruit, nous avisâmes au fond de la pièce, en avant de l'assistance, des sièges restés vacants. Nous allâmes en prendre possession, et il se trouva que nous avions fait ce que l'étiquette chinoise commande. Dans les cérémo-

[illegible] lorsqu'on veut honorer un hôte de distinction, on [illegible] les salutations vers le nord. C'est à l'hôte [illegible] il doit se placer pour recevoir les saluta- [illegible] nous serions tombé dans le troisième dessous [illegible] de nos hôtes si une heureuse inspiration ne [illegible] occuper la place qui nous revenait. Eux [illegible] les rites, nous, nous ne les connais- [illegible]

[illegible] des hautes classes et des classes [illegible] circulent jamais à pied. Ils vont soit à [illegible] chaise à porteurs. Les règles de la poli- [illegible] exigent que deux Chinois qui se rencontrent [illegible] pied à terre pour se saluer et qu'ils insistent [illegible] pour savoir qui reprendra sa place le premier, [illegible] ordre de préséance provenant de l'âge ou de [illegible] sociale soit parfaitement connu des deux [illegible] et indique la solution de cette courtoise [illegible] Aussi ne se gênent-ils pas pour détourner [illegible] et feindre de ne pas apercevoir leurs meilleurs [illegible] pour éviter les ennuis de tous ces salamalecs, [illegible] n'hésiteront pas à reconnaître un Européen, [illegible] lui une inclinaison de tête suffira.

[illegible] mêmes formules ennuyeuses et vides de sens [illegible] observées quand plusieurs personnes [illegible] quelque part ou se mettent à table. C'est à qui [illegible] pas le premier, et cependant aucune infrac- [illegible] de préséance ne sera commise; celui qui [illegible] coupable serait à jamais déconsidéré et [illegible] comme un homme sans éducation.

Dans les relations d'affaires, les Chinois se conforment [illegible] nos coutumes occidentales et nous tendent la main au [illegible] d'élever leurs poings fermés et joints à la hauteur

de leur figure et de les agiter en s'inclinant, comme le veut la politesse chinoise. Dans les régions officielles, il n'en est pas de même.

Ces questions d'étiquette ont longtemps rendu difficiles les relations des Européens avec les autorités chinoises (1). Les demeures officielles sont pourvues d'une grande porte à deux battants et de portes latérales à un seul battant. Seule une personne de rang égal ou supérieur au fonctionnaire visité peut se faire ouvrir la grande porte. Pendant des années, le corps consulaire ne fut pas reçu par le vice-roi de Canton, parce que ces messieurs refusaient d'entrer par les portes latérales. Personnellement, ils étaient d'un rang inférieur à celui du vice-roi, mais ils objectaient tous qu'il serait contraire à la dignité de leurs gouvernements respectifs d'entrer par la petite porte. La discussion dura plusieurs années, mais le vice-roi finit par céder.

Les entrevues avec l'Empereur furent encore plus difficiles à régler et ne le furent qu'en 1873, après une discussion presque journalière poursuivie six mois durant. Les Chinois consentaient à l'entrevue, mais voulaient que les représentants européens se soumissent au « kotow », dont ne sont pas dispensés même les princes du sang. Ce « kotow » consiste à se prosterner trois fois sur les genoux et sur les mains et à frapper chaque fois son front à terre à trois reprises. Les ministres européens refusèrent avec horreur, objectant qu'ils représentaient des gouvernements égaux à celui de la Chine, que dans leurs pays ils ne se soumettaient à aucune cérémonie de ce genre vis-à-vis du chef de

(1) Chester Holcombe, *The Real Chinaman*, New-York, 1895.

l'État, et qu'ils ne pouvaient rendre à l'Empereur de Chine des hommages qu'ils ne rendaient pas à leur propre souverain. Les Chinois ne cédèrent que sur la menace de rompre toutes relations et d'attendre des instructions en accord avec la gravité de la situation. Trois saluts au pied de l'estrade où se tient l'Empereur remplacèrent le « kotow », et ce n'est qu'en 1898 que le ministre de France, M. Pichon, monta sur l'estrade et s'adressa directement à l'Empereur, exemple suivi ensuite par le prince Henri de Prusse.

Pour apprécier l'importance que les Chinois attachaient aux prosternations que les missionnaires n'avaient jamais refusé de leur faire, il faut savoir que l'Empereur lui-même n'en est pas dispensé, et voici le cérémonial auquel il est assujetti lorsqu'il se présente devant l'Impératrice douairière, ainsi qu'il résulte d'un décret du 1er février 1894, dont nous donnons la traduction (1) :

« Nous, Impératrice douairière, donnerons, le 2 mars prochain, un banquet à l'Empereur et à sa cour au palais de Tzening. Avant de s'asseoir, l'Empereur viendra au pied du dais (où l'Impératrice est assise) et fera le kotow trois fois (frapper la terre avec son front à trois reprises chaque fois). Lorsque les viandes viendront, le chef des eunuques offrira à l'Empereur, de notre part, une tasse de thé au lait. La tasse sera offerte de la façon suivante : les gardes du corps de service à la vacherie impériale l'apporteront à la porte de la salle du trône. Ils la remettront au chef des eunuques et l'Empereur la recevra au pied du dais, où il la boira à

(1) Publiée en anglais par le *North China Daily News* de Shanghaï.

genoux après avoir fait le kotow. Il nous remerciera ensuite par un autre kotow. Après cela, le thé sera offert, par ordre de préséance, aux membres de la cour présents par les gardes du corps de service. »

Nous passons sur le vin, qui donne lieu au même cérémonial, et nous arrivons à la fin du décret.

« Lorsque le repas sera terminé, l'Empereur, occupant le centre de la salle, devant le dais, nous offrira ses remerciements, en faisant trois fois le kotow ; après quoi, les courtisans accompliront la même cérémonie. »

L'épée de parade qui accompagne les uniformes diplomatiques fut aussi l'objet d'une longue discussion, et l'on dut céder sur la question des pince-nez et lunettes. Les membres du corps diplomatique affligés de myopie doivent les laisser de côté et avoir recours à l'aide obligeante d'un collègue pour se guider dans la salle de réception.

Un Américain ayant à régler avec un mandarin une affaire intéressante, fut lui rendre visite. Il fut reçu de la manière la plus courtoise, et, suivant l'usage constant dès qu'on met le pied chez un Chinois, un domestique apporta du thé. Le mandarin, prenant une tasse à deux mains, la porta à son front, puis l'offrit cérémonieusement à son visiteur ; après quoi, il s'assit, et une seconde tasse fut placée devant lui. L'Américain, assoiffé, saisit sa tasse et la vida d'une gorgée. Les façons du mandarin changèrent instantanément, et, de poli et courtois, il devint brutal et insolent, ne voulut rien entendre de l'affaire et l'étranger fut congédié presque comme un valet.

L'Américain avait commis deux infractions à l'étiquette, insignifiantes pour un Occidental, très graves

pour un Chinois. Il aurait dû recevoir la tasse debout, et, point important, n'aurait pas dû y toucher avant que son hôte lui en donnât l'exemple, ce qui est le signal du départ. S'il lui avait été égal ou supérieur en rang, il aurait pu avaler trente tasses de thé à la suite sans infraction à l'étiquette. Ce mandarin n'avait jamais vu d'étranger, et, pour juger son visiteur, il s'en tenait aux règle du savoir-vivre chinois (1).

Une grande partie du mépris que les Chinois ont pour les étrangers vient du peu de soin que ces derniers prennent généralement de se conformer aux règles de l'étiquette, qu'ils ignorent et dont ils ne s'informent pas. Ces règles sont enseignées aux Chinois avec la plus grande minutie sur les bancs de l'école, et font partie intégrante de l'éducation. N'oubliez pas que presque tous les enfants mâles vont à l'école, et figurez-vous l'opinion de la masse sur ces étrangers mal élevés, ignorants des règles les plus élémentaires de la politesse.

Les formules de la conversation sont les plus amusantes du monde. Il est de règle absolue que l'on doit parler de soi et de tout ce qu'on possède dans les termes les plus humbles, tandis que tout ce qui touche l'interlocuteur n'est mentionné qu'avec les épithètes les plus pompeuses. Que deux mandarins ou deux mendiants se rencontrent, voici un échantillon de leur conversation :

— Quel est votre honorable titre ?

— Le nom insignifiant de votre petit frère est Wang.

— Quel cours a suivi votre illustre carrière ?

— Très bref. Seulement une misérable durée de soixante-dix ans.

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

— Où est votre noble demeure?

— La tanière dans laquelle je me cache est à tel endroit.

— Combien de précieux fils avez-vous?

— Seulement cinq stupides petits porcs.

Si un Chinois est forcé de parler de sa femme (ce qu'il ne fait qu'à son corps défendant), il n'en parle que dans les termes les plus méprisants.

On ne doit pas jouer aux échecs sans annoncer ses coups, et de la manière suivante : « Je porte mon insignifiant pion du roi deux cases en avant. »

A quoi l'adversaire doit répondre à peu près :

— Je déplace mon humble pion du roi de la même façon.

— J'attaque votre honorable pion du roi avec mon méprisable fou du roi (1).

Et ainsi de suite.

Voici la formule pour accepter une demande en mariage :

« Le choix que vous daignez faire de ma fille pour être l'épouse de votre fils me fait connaître que vous estimez ma pauvre et froide famille plus qu'elle ne mérite. Ma fille est grossière et sans esprit, et je n'ai pas eu le talent de la bien élever ; cependant, je me fais gloire de vous obéir dans cette occasion (2). »

C'est une grosse faute contre la politesse d'appeler un Chinois par son nom. Seuls les supérieurs peuvent le faire, mais un Chinois se fâche si son frère jumeau l'appelle par son nom. Ce doit être, ou « vénérable vieux frère, » ou « vénérable jeune frère ». C'est ainsi que

(1) Arthur H. Smith, *Chin* [illegible] York, 1894. 2e édition.

(2) Huc, *l'Empire*

les étrangers, ignorants du langage chinois, et entendant leurs domestiques s'adresser de cette sorte à l'un d'entre eux, s'imaginent que c'est son nom et l'appellent « vénérable vieux frère », à la grande joie des malins Chinois. Les étrangers évitent la plupart du temps cet impair en désignant le domestique par sa fonction : boy, coolie, jardinier, cuisinier, mafoo (cocher), etc.

Un des traités chinois de civilité puérile et honnête donne l'exemple de politesse suivant : « Un Chinois, revêtu de sa plus belle robe, se présente dans une maison où il arrive qu'il dérange un rat fort occupé à se délecter dans une jarre d'huile placée sur la maîtresse poutre. Le rat, dans sa fuite, renverse la jarre sur le visiteur, dont le vêtement est affreusement gâté. Comme l'infortuné est encore pâle de rage, son hôte entre dans la pièce, et, après les salutations d'usage, le visiteur explique, ainsi qu'il suit, sa mésaventure : « Comme « j'entrais dans votre honorable appartement, j'ai, par « inadvertance, effrayé votre honorable rat, qui, dans « sa fuite, a renversé votre honorable jarre d'huile sur « mon misérable et insignifiant vêtement, ce qui vous « explique l'aspect méprisable dans lequel je me trouve « en votre honorable présence. »

Considérer sa propre personne et les événements qui la concernent comme de peu d'importance étant une règle de la politesse chinoise, nous y avons trouvé l'explication de l'attitude étrange de notre compradore (1), lors de la maladie d'un de ses enfants. Sachant l'enfant en danger, nous lui demandâmes un jour avec sollicitude ce qu'il en était. Il nous répon-

(1) Le compradore est le chef du personnel chinois dans les maisons de commerce

dit, en riant d'un air dégagé, qu'il allait mourir, très probablement. Considérablement choqué de cette absence de sensibilité que nous qualifiâmes de cynisme, nous rapportâmes le fait à quelqu'un qui connaissait les Chinois mieux que nous. Notre interlocuteur nous répondit : « Détrompez-vous, il doit être affligé autant qu'on peut l'être, mais il est de son devoir, d'après l'étiquette chinoise, de ne pas vous attrister, vous, qui n'avez rien à faire avec son enfant, et de ne pas retenir votre attention sur une chose aussi peu importante que son chagrin. La même étiquette commande que vous cherchiez quand même à lui offrir des consolations. » Nous avouons que nous avions été tellement abasourdi que nous n'avions pas songé qu'un homme prenant la chose si gaiement eût besoin de consolation.

Ce sont aussi les lois de la politesse qui demandent qu'un refus ou une vérité désagréables soient toujours enveloppés dans des circonlocutions plus ou moins évasives. Notre habitude de répondre carrément non, quand c'est non, est pour les Chinois le comble de la brutalité, et nous, Occidentaux, nous considérons les faux fuyants derrière lesquels ils marquent leur refus comme une preuve de plus de leur esprit de dissimulation. Il y a là une des mille causes de la mésintelligence des Européens et des Chinois. Un domestique désirant une augmentation, ou mécontent d'un reproche, ne vous dira jamais qu'il quitte votre service pour cette cause. Il invente la mort ou la maladie de quelqu'un de sa famille, ou se déclare lui-même malade. Si vous tenez à ce domestique, renseignez-vous auprès d'un de ses compagnons et vous apprendrez la cause réelle de sa démission. Si vous jugez à propos de faire droit à ses

griefs, il faut le faire en ayant l'air de croire au prétexte inventé, parce que sans cela il perdrait la face et vos concessions n'empêcheraient pas son départ. La grande préoccupation du Chinois, c'est de conserver la face, c'est-à-dire les apparences. Il lui est indifférent d'être pris en flagrant délit de mensonge, s'il trouve un moyen de s'assurer une retraite habile : il a sauvé la face. Lorsqu'on est appelé à se prononcer sur un différend, il ne faut jamais donner complètement tort à celui qui a tort, il faut lui laisser une part de face, et les Chinois n'y manquent jamais. Un homme qui ne sait pas réprimer les écarts de langage de sa femme ou qui se laisse quereller par elle en public, perd la face. Tous les actes qui font perdre la réputation à un Européen font perdre la face à un Chinois, et toute leur ingéniosité se déploie pour reprendre de la face lorsqu'ils l'ont perdue. S'ils ne trouvent pas un moyen pour cela, ils sont déclassés et déconsidérés parmi leurs concitoyens.

Si un Chinois demande à vous emprunter quoi que ce soit : vivres ou argent, l'étiquette demande que vous expliquiez votre refus par le dénuement absolu où vous vous trouvez vous-même, en y ajoutant les regrets les plus expressifs de vous voir contraint de refuser quelque chose à une aussi bonne personne, quand même il serait visible que vous avez en abondance ce qu'on vous demande.

La coutume, en cas de dispute, de ne pas insulter directement l'antagoniste, mais bien ses ascendants ou sa famille, procède sûrement du même ordre d'idées : l'amour des voies détournées.

En tout cas, nulle insulte ne peut toucher davantage un Chinois. Prétendre que ses ancêtres étaient des

criminels, des prévaricateurs, ou quelque chose de semblable, c'est l'offenser plus gravement que de proférer les mêmes accusations contre lui-même.

Nous terminerons ce chapitre par une petite aventure, assez amusante comme exemple de ce que nous venons de dire et en même temps de la complication de l'étiquette chinoise.

En janvier 1881, le maître d'hôtel du secrétaire de la légation américaine de Pékin, qui avait été dix ans à son service, lui remit sa démission. Interrogé sur le motif de sa détermination, il raconta que la veille, étant sorti après le dîner, il avait, sans y réfléchir, fermé la porte de la chambre qu'il occupait avec le domestique chargé de l'entretien des feux, et avait emporté la clef. Le chauffeur, sorti également, trouva la porte fermée en rentrant vers onze heures.

Il aurait pu aisément coucher dans une des autres chambres de domestiques, mais il refusa de le faire et s'en fut devant la maison où demeurait la famille du maître d'hôtel. Là il se répandit en injures sur le compte de la mère et de la femme de ce dernier et réussit à éveiller tout le voisinage; après quoi, il revint se coucher dans la chambre d'un autre domestique, ce qu'il aurait dû faire tout d'abord. Le maître d'hôtel ajouta que l'injure était si grave et publique qu'il était décidé à poursuivre le chauffeur devant les tribunaux, et comme il n'aurait pas été convenable de faire cela alors que tous deux étaient au service dans la même maison, il demandait à se retirer.

Son maître lui fit observer que, le chauffeur étant au service de la légation, les tribunaux chinois ne pouvaient s'occuper de lui et que sa démission serait inutile

si le chauffeur n'était pas renvoyé; que, de plus, aller devant les tribunaux, c'était donner une plus grande publicité à l'insulte, et qu'il valait mieux pour lui rester dans sa place, pendant que son maître verrait à lui faire donner satisfaction. Après quelque hésitation, il consentit à rester.

Le chauffeur fut mandé et interrogé sur les faits; chose extraordinaire, il ne chercha pas à nier et confirma la version du maître d'hôtel. Il confessa son tort et promit de se soumettre à la punition que son maître jugerait convenable.

Confronté avec le maître d'hôtel, il confirma sa confession, se prosterna devant lui en frappant trois fois son front sur le sol pour demander pardon. Il fut envoyé avec le maître d'hôtel et un autre domestique au domicile du premier, pour y répéter les mêmes cérémonies d'excuses à la femme et à la mère insultées.

Deux jours après, le maître d'hôtel vint de nouveau trouver son patron et lui dit que, quoique lui et sa famille eussent reçu satisfaction, cependant les injures proférées avaient été entendues de tout le voisinage, qu'il était désormais mal vu, lui et les siens, et qu'à moins, pour user de ses propres expressions, « de trouver un moyen de repeindre sa porte », c'est-à-dire de rendre publiques les excuses du chauffeur, il serait obligé de quitter le quartier.

Le maître admit son raisonnement et lui dit :

« Bien, je pense que vous avez raison. Je vais mettre le chauffeur à l'amende d'un demi-mois de gages et vous donner l'argent. Le voici, je le retiendrai au chauffeur. »

Il refusa, disant : — Oh ! non, je ne puis faire cela, ce

serait pire : les voisins diraient que j'ai permis d'insulter ma famille pour quelques dollars.

— Soit, qu'est-ce que je dois faire, en ce cas ?

Le maître d'hôtel répondit : « Donnez l'argent à un autre domestique en lui disant dans quel but, et il saura ce qu'il faut en faire. »

L'argent fut donné au valet de pied en lui disant d'en faire ce qu'il jugerait le plus propre à faire connaître aux voisins du maître d'hôtel qu'il avait reçu réparation. Il y avait tout lieu de croire que l'argent serait dépensé dans une petite fête à laquelle les voisins seraient invités et où le chauffeur répéterait publiquement ses excuses.

Mais trois jours plus tard, le valet de pied vint dire à son maître :

— J'ai rempli la commission dont vous m'avez chargé. Il y a un dollar et quarante cents de couleur et un dollar pour l'ouvrier peintre. L'ouvrage est terminé, il me reste soixante cents, que faut-il en faire ?

Le valet de pied lui expliqua alors que l'expression : repeindre la porte, devait être prise au pied de la lettre ; qu'à Pékin c'était la coutume, lorsqu'une famille était insultée, de repeindre la porte aux frais de l'insulteur, comme réparation publique. Il avait donc fait donner une couche de peinture à la porte du maître d'hôtel, et l'honneur était satisfait (1).

Un de nos amis nous a raconté une histoire de réparation d'insulte à laquelle il a été mêlé. Il avait frappé son boy en public pour un motif qu'il reconnut lui-même ne pas être suffisant pour justifier la voie de fait.

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

Il s'empressa de panser la blessure à l'aide de quelques dollars, que le boy empocha. Quelques heures après, il fut tout étonné d'entendre des détonations de pétard devant sa porte et d'y voir un rassemblement. Il apprit alors que le boy avait donné de l'argent à un autre domestique pour acheter des pétards, et son compagnon, en les brûlant, proclamait l'erreur du maître trompé par de faux rapports. Le boy, ne pouvant exiger de son maître des excuses publiques, avait trouvé ce moyen de reprendre de la face devant les témoins de la gifle empochée.

Bateaux de fleurs à Canton

CHAPITRE II

Le dédain de la sincérité et de la précision.

De cette caractéristique du Chinois découlent les exaspérantes pratiques de fraude, de dissimulation, de ruse et de *squeeze*, causes du peu de sympathie des Européens pour les Chinois. Nous ne parlons pas ici par on dit : une pratique de quatre années du peuple chinois, marchands, domestiques, artisans et mandarins, nous a permis de constater que la tournure de leur esprit se refuse absolument à admettre que deux et deux font quatre. Ils tâcheront toujours de vous persuader que cela fait trois ou cinq, et comme toute contestation amène toujours l'intervention d'intermédiaires obligeants disposés à concilier les choses, l'arbitre décidera que cela fait trois et demi.

Nous verrons, au chapitre de la monnaie, les résultats déconcertants de l'absence de précision.

En voyage, si la distance est désignée en milles, il faut s'assurer si les milles sont longs ou non. Cela dépend des difficultés du chemin. En descendant, il y aura 40 milles d'un point à un autre; pour revenir, en montant, le Chinois vous dit qu'il y en a 60. C'est une manière à lui de faire calculer son salaire suivant la difficulté du chemin.

Nous aurons à parler aussi des balances marquées de deux façons : l'une pour acheter, l'autre pour vendre.

Smith raconte, dans ses *Chinese characteristics*, qu'un Chinois de ses connaissances lui dit avoir dépensé 200 rouleaux de sapèques pour une représentation théâtrale, et il ajoute : « C'était 173, mais c'est la même chose que 200, n'est-ce pas? »

La poste en voit de sévères, grâce à ce peu de souci de la précision. Il n'est pas rare du tout de trouver des lettres avec cette suscription : « A ma grand'mère. » — « A mon oncle, » sans plus. Le trait suivant vient d'être rapporté : « Ayant quelque chose à envoyer à Pékin, le Père Huc dit à un maître d'école, qu'il employait, qu'il pouvait profiter de l'occasion pour faire tenir une lettre à sa mère, dont il n'avait pas de nouvelles depuis quatre ans. Le maître appela un de ses élèves, et, lui donnant une feuille de papier, lui dit : « Écris à ma mère et ne « perds pas de temps, le courrier part. » Le Père Huc, étonné, demanda si l'enfant connaissait la mère du maître et fut informé que l'enfant ne savait même pas que le maître eût une mère : « Comment peut-il savoir « ce que vous avez à lui dire? » A quoi il reçut cette réponse concluante : « Comment ne le saurait-il pas? Il « étudie la composition littéraire depuis deux ans et pos- « sède d'élégantes formules. Pensez-vous qu'il ne sait pas « comment un fils écrit à sa mère? » Effectivement, l'élève revint avec la lettre, non seulement écrite, mais cachetée, et le maître y mit gravement l'adresse. La lettre était bonne pour n'importe quelle mère de l'Empire, qui se la serait fait lire avec le même plaisir (1). »

(1) Huc, *l'Empire Chinois*. Paris, 1862.

Il nous est arrivé dans plus d'une affaire, après avoir longuement discuté le prix d'une marchandise vendue à la livre (la livre chinoise a 16 onces), d'apprendre que la marchandise serait pesée à la livre de 12 onces. Tout était à recommencer.

Les mesures de longueur ou de superficie, tout en ayant le même nom, ont une étendue différente suivant qu'elles s'appliquent à une chose ou à une autre. Le pied chinois qui mesure le bois n'est pas le pied qui mesure la pierre : ceux qui ont fait construire des maisons en savent quelque chose. Le *fan*, le *chan*, le *mow*, mesures agraires, varient à l'infini suivant la localité, quand on essaie de les traduire en mètres ou en pieds anglais.

Les dénombrements de la population sont faits avec une approximation si extraordinaire que nul ne connaît réellement le chiffre de la population de la Chine, pas même, et surtout, le gouvernement. Il est vrai qu'il y a des raisons fiscales pour porter les familles à la dissimulation.

Lorsqu'on discute un marché avec un Chinois, nous parlons par expérience personnelle, il n'y a pas d'effort qu'il ne tente pour qu'il reste place à l'équivoque. Il est extrêmement difficile d'arriver à les enfermer dans un dilemme d'où ils ne puissent pas sortir. C'est d'ailleurs là toute leur malice, en affaires comme en diplomatie : éviter la précision, et nous ne considérons pas comme un tour de force d'arriver à déjouer leur ruse. C'est toujours la même et il n'y a pas lieu de tomber en admiration devant les diplomates qui ont appris à les manier. Lors de la dernière guerre avec les Japonais, ils ont envoyé, pour traiter des préliminaires de la paix, des ambassadeurs porteurs d'une lettre de l'Empereur. Cette lettre

déplorait en termes fleuris le malentendu qui divisait les deux nations amies. Quant à des pouvoirs pour traiter, aucun, de manière à pouvoir approuver les pourparlers s'ils les trouvaient avantageux, ou les désavouer s'ils n'étaient pas à leur convenance. Les Japonais, qui sont eux-mêmes des Orientaux, ont rembarqué les correspondants chinois immédiatement, et il a fallu se décider à envoyer Li Hung Chang avec des pouvoirs explicites.

Sur un théâtre beaucoup plus modeste, nous faisons journellement l'expérience de cette façon de procéder. Dès qu'il y a une difficulté quelconque en affaires, nous recevons la visite d'amis de l'intéressé. Il ne vient pas lui-même, de peur d'être cloué de suite par les arguments de l'Européen qui n'aime pas à perdre son temps, ou d'avoir à prendre sans retard un arrangement précis qui termine le différend. L'emploi d'intermédiaires permet de prolonger la chicane.

Il est facile de comprendre qu'avec cette tournure d'esprit, le Chinois soit porté à la fraude. Il l'est au suprême degré, et nous en avons des preuves matérielles tous les jours. Il n'est pas une marchandise chinoise qui ne soit l'objet d'une fraude. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous disons à ce sujet dans le chapitre *les Marchands chinois*.

Le secrétaire de la légation américaine eut à recevoir un jour d'un magistrat une indemnité de plusieurs centaines d'onces d'argent pour des citoyens américains molestés par la populace. Un arrangement écrit avait stipulé le titre de l'argent. La somme fut envoyée en paquets cachetés, soigneusement étiquetés comme con-
ent chacun cinquante onces.

« Sachant ce qu'il en retourne avec certains mandarins, l'Américain, pourvu d'une balance et de poids vérifiés, et prenant un paquet au hasard, le pesa. Le titre était inférieur et le poids de 47 onces. Les autres paquets examinés donnèrent le même résultat. Le tout fut rendu aux envoyés du mandarin, avec une lettre disant que si dans une heure leur maître n'avait pas versé la somme en argent fin et d'un poids correct, l'arrangement serait considéré comme annulé et un rapport envoyé à Pékin. En réponse, le mandarin envoya la somme en lingots d'un poids et d'un titre corrects.

« L'après-midi du même jour, l'Américain se rendit à l'invitation à dîner reçue de ce même magistrat, et ce dernier vint au-devant de lui en riant de bon cœur : « J'ai essayé de vous faire passer de l'argent inférieur « ce matin, parce que je pensais que, comme étranger, « vous ne verriez pas la différence, mais il se trouve que « vous la connaissez mieux que moi. » Il raconta ensuite, comme un bon tour, qu'il avait préparé les deux sortes de lingots, prêt à donner les bons, si on s'apercevait de sa tentative (1). »

On conçoit qu'avec de semblables dispositions d'esprit, le mensonge ne soit pas considéré comme déshonorant, et bien que l'amour de la vérité soit recommandé par les livres sacrés, le mensonge est plutôt considéré par les Chinois comme une preuve d'habileté. Cela fait partie de l'éducation, et si on prend un Chinois en flagrant délit de mensonge, on peut lui dire qu'il ment; il ne se fâche pas, il se contente de remarquer en riant que vous êtes plus habile que lui.

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

L'honneur, ce code mystérieux, qui proscrit le mensonge, n'existe pas pour le Chinois. Il ne connaît que la face qui en est la parodie. Perdre ou conserver la face, c'est le critérium de la vie du Chinois, et mentir ne lui fait pas perdre la face, s'il trouve un moyen adroit de ménager sa retraite.

Le *squeeze* s'accommode très bien avec le soin de conserver la face. Ce mot, qui, en anglais, veut dire presser, exprimer gentiment, comme presser un citron, par exemple, est le nom adopté pour toute commission plus ou moins clandestine perçue sur les transactions de la vie courante. Il est établi en maître en Chine, nul n'y échappe et nous le rattachons volontiers à cette disposition de l'esprit chinois : l'horreur de la précision. Le mandarin insuffisamment payé *squeeze* le peuple. Un régime précis élèverait les appointements et interdirait les innombrables pots-de-vin prélevés par les fonctionnaires et leurs satellites non payés. Il n'en est rien. Tout le monde sait qu'ils existent et tout le monde les tolère. Les satellites du mandarin, non payés, « squeezent » les justiciables.

Le système est aussi vieux que l'Empire. Le squeeze est une commission non permise mais reconnue. Les victimes le qualifient vol ; ceux qui en profitent le considèrent comme un gain légitime. On dit que le squeeze remonte à l'époque où, les domestiques n'étant pas payés, mais seulement nourris et habillés, le portier percevait une commission sur tous les fournisseurs de la famille, commission dont le produit était distribué périodiquement entre tous les domestiques. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette explication, le squeeze est établi partout et sur tout, et il est impossible à extirper.

D'une façon générale, les domestiques chinois sont honnêtes, en ce sens qu'ils ne volent rien de ce qui vous appartient; le principal d'entre eux, le boy, est responsable du linge, de l'argenterie, du mobilier, des vêtements, de la bijouterie, et il est rare qu'il manque quelque chose. Autrefois, on pouvait même laisser traîner son argent, mais à Shanghaï, en particulier, le nombre des étrangers ayant considérablement augmenté, on ne peut plus répondre des recrues continuelles que fait le personnel de la domesticité.

Cependant, pour honnêtes qu'ils soient, ils squeezent tous. Ils ne se plaignent pas du surcroît de travail et préfèrent même servir dans des maisons où on reçoit beaucoup, parce que le squeeze y est important.

Les étrangers ont vainement essayé de mettre un terme à ces pratiques en allant faire leurs achats et en les payant eux-mêmes. Le domestique suit tranquillement son maître et va recevoir sa commission dans les boutiques où il est entré. Le marchand qui s'y attend a couvert si largement ce risque que l'étranger, dans beaucoup de cas, a intérêt à faire acheter par son domestique, tout en lui laissant les coudées franches pour le squeeze. Il faut dire que généralement le domestique étudie jusqu'à quel point il peut squeezer son maître avec sécurité. Si le maître cherche à échapper à cet impôt sacro-saint, il n'est pas de tours de passe-passe auxquels il ne soit exposé, tous tendant au rétablissement de l'impôt qu'il croit avoir supprimé. Il achète des balances, et se croit à l'abri de la vente à faux poids jusqu'à ce qu'il découvre qu'elles sont marquées à la livre de 14 onces et non 16. Il se procure une balance exacte et la met sous clef. Les denrées

sont pesées, mais son cuisinier en rend une partie à fournisseur et empoche la différence.

Le renvoi d'un domestique ne supprime pas la pratique : son successeur est souvent pire, car il prélève son squeeze et sert une pension à son prédécesseur. Le ministre d'une des légations de Pékin, voulant mettre fin au squeeze, renvoya le portier, principal percepteur de l'impôt. Longtemps après, il découvrit que les domestiques, le nouveau portier en tête, avaient servi ses gages au portier renvoyé jusqu'au jour de sa mort et payé ses funérailles. Ils avaient une comptabilité et un compte à la banque où les squeezes étaient versés, et on partageait les dividendes, trois fois par an (1).

Il est inutile de discuter avec les Chinois sur l'immoralité de cette coutume consacrée par le temps. Les pots-de-vin des mandarins, la solde de soldats absents encaissée par les officiers, une partie de l'impôt retenue par ceux qui le perçoivent, tout cela c'est du squeeze, ce n'est pas du vol, c'est la commission ignorée de la victime du détournement, mais légitime aux yeux du spoliateur. La morale chinoise manque absolument de précision en ce qui concerne la distinction du tien et du mien. Aucun Chinois qui tient à sa réputation d'honnêteté n'emportera une épingle vous appartenant, mais il vous squeezera sans scrupule, la conscience parfaitement tranquille.

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

CHAPITRE III

Le mépris du temps.

Nous touchons là celui des vices de l'éducation chinoise qui exaspère le plus l'étranger. Le temps n'a positivement aucune valeur pour le Chinois, non seulement le sien, mais celui des autres. En quatre ans de séjour en Chine, nous n'avons pas connu un Chinois exact à un rendez-vous que nous lui donnions. Ceux qui étaient exacts venaient avec une demi-heure de retard, les autres venaient à n'importe quel moment de la journée autre que celui fixé, et nous n'en avons jamais entendu un offrir la moindre excuse de son retard. Cela ne lui paraît pas nécessaire.

Dans leur travail, les procédés les plus simples pour épargner du temps sont complètement négligés. Employer une brouette pour transporter une certaine quantité de matériaux d'un point du chantier à l'autre ne leur vient pas à l'idée. Ils font des voyages innombrables pour transporter quelques briques. Un chantier de construction présente absolument l'aspect d'une fourmilière; l'observateur est confondu, en le regardant, de la quantité d'allées et venues inutiles. Les outils employés sont misérables et produisent une quantité de besogne infime, mais aucune puissance au monde ne

imagine, comme agent principal de l'opération, une pierre carrée surmontée de deux longues oreilles taillées en biseau et faisant avec le bloc un angle de 45 degrés. L'étoffe est roulée sur un rouleau de bois, lequel circule dans une cuvette plate revêtue de zinc. La pierre est posée sur le rouleau, l'ouvrier monte sur les oreilles et, en se tenant d'une main à un bambou qui pend du plafond, il balance son corps et fait rouler ainsi l'étoffe sous la pierre. Quand il a fait cela pendant dix minutes, il a calandré à peu près 20 centimètres de tissu ; il descend alors, enroule la suite de la pièce et répète ainsi l'opération de proche en proche jusqu'à ce que la pièce soit terminée. Dans les installations européennes les plus primitives, le passage du tissu entre deux rouleaux chauffés par un procédé quelconque obtient en quelques minutes le résultat qui demande aux Chinois un travail de plusieurs heures. Mais pour eux, cela ne compte pas, le temps est la denrée la moins chère qu'il y ait, et ils le gaspillent avec la plus parfaite insouciance.

Les Européens obligés à entretenir des relations avec les Chinois sont condamnés au supplice de repas interminables et de visites sans fin. Un Anglais, M. Margary, assassiné en Birmanie, les a définis : « Des amis qui entrent, mais ne s'en vont jamais. »

Il est impossible d'obtenir d'un Chinois qu'il fasse connaître de suite l'objet de sa visite. On parle d'abord de mille choses étrangères au but de la visite, on boit du thé, on fume des pipes, et ce n'est qu'au moment de se lever que le visiteur parle incidemment de l'affaire qui l'amène. Faire autrement serait contraire à toutes les règles et à toutes les habitudes. Cela fait partie de

l'esprit d'imprécision dans lequel se complaît le Chinois. Se découvrir de suite, aller droit au but, lui semble le fait de l'homme dépourvu de toute habileté, de toute entente des affaires. Quand même nous connaîtrions le Chinois, nous serions obligés d'avoir un compradore pour les préliminaires de toute affaire. Combien de fois, en entrant dans son bureau, trouvons-nous des courtiers que nous connaissons et qui nous connaissent. Ils pourraient nous exposer directement leur affaire. Que nenni! Ils passent la matinée à jouer aux dames ou aux échecs chez le compradore, et c'est lorsque nous revenons de déjeuner que nous avons connaissance de l'affaire qu'ils venaient proposer. Alors, un autre délai s'impose : le temps d'aller chercher l'échantillon. Ils savent que nous demanderons à le voir, mais ne l'apportent jamais d'emblée. Pour leur vendre quoi que ce soit, c'est encore pis.

Leurs représentations théâtrales durent des journées. On mange, on boit et on fume au théâtre.

Ceux qui fument l'opium, et ils sont nombreux, n'ont que peu d'heures disponibles, chaque jour, pour le travail. Après les longues séances consacrées à ce dangereux passe-temps, ils sont plongés dans cette torpeur extatique qui fait tout leur bonheur.

Leur mépris du temps s'accuse jusque dans leurs distractions. Leurs pipes sont pourvues d'un fourneau minuscule. Après avoir tiré une bouffée, il faut recharger la pipe et la rallumer. La nécessité d'économiser les allumettes, qui coûtent de l'argent, les a cependant conduits à tenir dans leurs doigts, tandis qu'ils fument, un petit rouleau de papier de paille qui se consume lentement. En soufflant dessus d'une certaine ma-

nière, on fait jaillir la flamme et on rallume la pipe.

Pour le Chinois, les divisions du temps sont suffisamment indiquées par les mots matin et soir. La nuit a une division analogue. Si vous avez promis quelque chose pour le matin, entre six heures et midi, du moment que vous êtes Chinois, vous êtes exact si, à quelque moment que ce soit, dans la limite de ce laps de temps, vous accomplissez votre promesse.

Si les Chinois ont des montres, c'est parce que le tic-tac les en amuse, mais ils oublient fort bien de les remonter et ne comprennent pas du tout que l'Européen compte les minutes et s'impatiente quand on lui en fait perdre quelques-unes.

Nous faisons certainement aux Chinois l'effet que le chien, animal turbulent, fait au chat, patient et rusé.

Nous avons parlé du mépris de la précision, du culte du mensonge et de la fraude, nous avons touché là aux points qui, avec le mépris du temps, contribuent le plus à entretenir l'hostilité de l'Européen contre le caractère chinois.

CHAPITRE IV

L'indifférence au confort.

Le mot confort, que nous avons emprunté à la langue anglaise, est pour nous un mot nouveau et représente une chose nouvelle. Nul doute que nous refuserions de vivre dans les conditions où vivaient nos grands-pères, il y a seulement cinquante ans, et, à plus forte raison, trouverions-nous complètement insuffisant ce que le grand roi et sa cour considéraient comme le summum du bien-être, au temps où Mme de Sévigné et La Bruyère parlaient des bêtes noires et puantes que l'on rencontrait cultivant les champs. En parlant de la chute de l'Empire romain, Michelet s'écrie : « Mille ans sans bains ! » Il aurait pu y ajouter quelques siècles, s'il avait réfléchi à l'énorme population des campagnes et même des villes pour laquelle les bains et les moyens d'en prendre font encore aujourd'hui complètement défaut. L'écrivain, dans son enfance, entendait les vieux soldats raconter que lorsqu'arrivaient les conscrits bretons, ils les menaient à la fontaine et les frottaient vigoureusement avec un bouchon de paille avant de les admettre à la chambrée. Il y a vingt-cinq ans, dans nos casernes, sauf quelques bains en rivière l'été, les visages et les mains seuls avaient connaissance de l'eau pen-

dant la plus grande partie de l'année. Tout cela est changé, et on y trouve maintenant des lavabos, mais il n'y a pas si longtemps.

Qui de nous songe sans frémir au Paris que la pioche du baron Haussmann a éventré et dont quelques rues subsistent dans le quartier Saint-Martin pour servir de témoins.

Rien d'extraordinaire donc à ce que chez un peuple conservateur comme le peuple chinois, on retrouve ce que l'on trouvait en Europe, il n'y a pas encore cent ans. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas civilisés. La France du grand siècle se considérait comme civilisée, ce en quoi les autres nations qui l'imitaient et prenaient le mot d'ordre chez elle étaient d'accord avec elle, et cependant, visitez le palais de Versailles dans ses moindres recoins, et dites si c'est une habitation confortable ! Aimer le confort et se le procurer est évidemment le fait d'un homme civilisé, mais on peut être civilisé sans confortable. L'homme civilisé est celui qui vit en société sous certaines règles de morale ; le confortable n'est que le signe matériel de la civilisation, laquelle peut exister sans lui. Ceci dit, tout en admettant que le peuple chinois est un peuple civilisé, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que c'est un des peuples les plus malpropres et les plus dédaigneux des lois de l'hygiène qu'il y ait sur terre. Les cités chinoises sont toutes environnées de murs crénelés circonscrivant leur superficie, sans égard pour l'augmentation possible de leur population. L'entassement y est incroyable, les rues extraordinairement étroites. Celles où deux chaises à porteurs peuvent se croiser sans qu'on soit obligé de faire passer une des chaises sur l'autre sont

rares. Presque toutes les cités ont quelques rues principales dallées avec un caniveau central, recouvert lui aussi d'une large dalle, caniveau par où s'écoulent les eaux ménagères et autres liquides. Inutile d'ajouter que l'on est averti suffisamment par l'odorat de la présence des caniveaux, si le degré d'équilibre instable des dalles qui les recouvrent ne suffit pas. Les autres rues non dallées sont des cloaques abominables, réceptacles de toutes les immondices. Nous avons conservé le souvenir le plus vif des extraordinaires différences de niveau des rues de Tientsin et des fondrières dans lesquelles sautait notre pousse-pousse. Nous avons visité bien des cités chinoises et nous hésitons encore à décerner la palme de la malpropreté. Pékin la mériterait peut-être. A l'encontre des autres villes, Pékin possède de larges avenues dont le sol est rehaussé de manière continue depuis des siècles par les immondices, en sorte que les maisons primitives sont aujourd'hui en contre-bas. Des échoppes et des installations de tout genre sont venues usurper la chaussée, de façon que, malgré la largeur des avenues, la circulation n'y est pas plus commode que dans les autres villes chinoises. Ningpo mérite une mention spéciale, à cause des buen retiro que des mains prévoyantes ont installés en retrait des maisons, à de fréquents intervalles, à l'usage des passants pressés. La décence demanderait qu'ils fussent dérobés d'une façon quelconque à la vue du public. Il n'en est rien et ni la vue ni l'odorat n'ont lieu de s'en réjouir.

Pour se rendre compte de ce que peut devenir une ville que personne n'entretient, il faut visiter Pékin un jour de pluie. La ville de Pékin a été construite sur un plan grandiose. Ses larges avenues, ses hautes murailles

surmontées de pagodes aux toits recourbés en faisaient certainement, à l'époque où elle a été construite, la plus belle capitale qu'il y eût dans le monde, et aucune des capitales existant en ce temps-là en Europe ne peut lui avoir été comparée. Aujourd'hui, hélas! les avenues dallées sont veuves de leurs dalles par endroits, les chars et charrettes s'y embourbent, et l'on peut dire en toute vérité que les routes sont un obstacle à la circulation. Nous avons visité Pékin un jour de pluie. A chaque instant la charrette non suspendue, où nos membres étaient soumis aux soubresauts les plus extravagants, devait quitter la voie dallée et s'enfoncer dans la vase pour contourner des passages devenus infranchissables. La rue où se trouvent toutes les légations mérite une mention spéciale. La mule de notre charrette y entrait dans la boue jusqu'au poitrail, et nous n'avons pas été sans sérieuse inquiétude sur l'éventualité d'un naufrage dans cet océan d'immondices.

L'hôtel de Pékin où nous étions descendu et la Légation de France sont porte à porte, et cependant nous dûmes affréter une charrette pour pouvoir répondre à l'aimable invitation à dîner du ministre de France. Des lacs de boue séparent les deux immeubles.

Les voies dallées sont couvertes d'une couche de poussière transformée en fleuve de boue dès la moindre pluie. Nous eûmes l'imprudence, dans un passage difficile, de mettre pied à terre. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, nous présentions l'apparence d'un soldat en campagne après une étape faite sous la pluie.

Dans toutes les cités chinoises, il y a un véritable débordement sur la rue de toutes les industries et de toutes les occupations ménagères. La portion de ruelle

Une rue de Pékin

nt chaque maison est considérée par l'habitant me lui appartenant, pour l'employer à tel usage il lui plaira, au détriment de la circulation. Pour qui est de l'entretenir, c'est autre chose. Non lement le Chinois ne s'intéresse pas à ce qui pour-être propriété publique, mais, si cette propriété est sable pour lui, il la transfère chez lui sans autre ie de procès. Les pavés de la route, les murailles cimetière sont enlevés jusqu'à la dernière brique. 'y a pas de gardien préposé à leur conservation. it extraordinairement mauvais des routes s'explique re par ce fait que le sentier par lequel tout le de passe ne cesse pas d'être la propriété de celui il traverse le champ, et il paye la taxe comme sur rtie cultivée, tout en n'en tirant pas plus de profit tout le monde. Le fermier réduit donc la route à us simple expression, et, si c'est un chemin creux, emprunte le plus de terre végétale qu'il peut. Il uit que, lorsqu'il pleut, la route est un canal fan-, et dans bien des endroits, lorsque deux charrettes ncontrent, il faut trouver moyen d'en faire passer à bout de bras par-dessus l'autre. Nous avons vu nalheureux Chinois patauger avec leurs misérables ssures de feutre, leurs malheureuses loques trempées oue, lutter pendant des heures pour sortir leurs cules des fondrières où elles s'enlisent. Leur ence est admirable, ils peinent sans se plaindre. Dieu quelles imprécations sortiraient de la bouche d'un opéen dans des circonstances semblables. On com-nd très bien que la pluie suspende la vie en Chine, nd on voit l'état des routes et des rues.

'éclairage des maisons comme des rues est en géné-

ral à peine suffisant pour rendre l'obscurité viable. L'éclairage de Pékin porte à ajouter foi à la plaisante histoire qui circule parmi les étrangers en Chine. On attribuerait, paraît-il, 80000 taëls à l'éclairage de Pékin. Le fonctionnaire chargé de cet important service en distribue 40000 à ses subordonnés avec instructions de pourvoir à l'éclairage. Ceux-ci en distribuent 20000 à d'autres sous-verges, et, de distribution en distribution, la somme se trouve réduite à quelques sapèques remises à un coolie pour aller acheter un peu d'huile et une mèche que l'on pose dans un plat en terre sur la voie publique. Passe un mendiant, qui avale l'huile et la mèche : c'est l'éclairage de Pékin.

Les Chinois ayant fort peu de bestiaux, ils usent des procédés de culture intensive dont parle Zola dans *la Terre*, et le tout à l'égout serait pour eux le gaspillage sacrilège de produits qu'ils recueillent avec sollicitude, dans des seaux non fermés, hélas ! comme on peut le constater en côtoyant forcément, le long des chemins étroits de la campagne, de longues théories de coolies balançant deux seaux en équilibre aux extrémités d'un bambou. Le long des routes, le paysan ingénieux construit de petits abris où le passant est invité à payer son tribut à la nature, et s'il arrive au voyageur de s'arrêter au milieu des champs, il est entouré immédiatement d'un chien, d'un homme et d'un compagnon de saint Antoine également intéressés au résultat de ses méditations.

Un ingénieur des ponts et chaussées, en mission en Chine, nous a communiqué les observations faites par lui dans ses voyages. Par suite de la rareté des bestiaux, le paysan chinois invente toutes sortes

de procédés ingénieux pour se procurer du fumier.

Le principal procédé consiste à étendre de la paille en travers du chemin. Les animaux de charge : chevaux, ânes, mulets s'y arrêtent, et le produit de leurs stations appartient au propriétaire de la paille. Nul ne se permettrait de venir glaner sur cette litière. Lorsque la paille est bien imprégnée par les animaux qui y ont passé, le paysan l'enlève à la pelle, mais il a soin d'enlever aussi la couche de terre non moins imprégnée qui se trouve en dessous. C'est comme cela qu'on est tout étonné de trouver des chemins creux d'une grande profondeur en pays de plaine. L'opération de l'enlèvement des terres à fumier pendant des siècles a créé et entretenu le chemin creux.

Dans les auberges chinoises, on ne trouve aucun de ces ustensiles d'usage intime auxquels nous a accoutumés la civilisation. Le voyageur laisse son offrande dans un des coins de la chambre, et les porcs remplissent l'office de garçons de salle.

Dans ces auberges, la cour est un cloaque où s'entassent les animaux de charge, au grand détriment du repos de l'Européen, peu accoutumé à un pareil vacarme. Le va-et-vient, le bruit causé par les animaux qui s'ébrouent, piaffent, braient ou hennissent toute la nuit, ne gênent en aucune façon le voyageur chinois. Comme l'a constaté le père Huc, ils savent très bien qu'en attachant une pierre à la queue d'un âne on l'empêche de braire, mais ils négligent l'application de ce moyen. Si cinquante ânes se mettent à braire ensemble, ou successivement ou pas du tout, pour le Chinois c'est la même chose. Les aboiements des innombrables chiens galeux de toute cité chinoise ne le gênent pas davantage, non

il se présente de nouveaux visiteurs, le cérémonial doit se renouveler. Les mariés ne doivent point se blement pour être toujours prêts à ue à tout visiteur qui se présente- Cette explication est de notre cru, assez bien à d'autres usages chinois occasion de parler à propos de la nous la croyions bonne, la politesse de formalisme et les raisons de ses norées de la grande masse de ceux On imagine aisément dans quelle et morale se trouve le jeune couple mis de fournir une illustration de au : *Enfin seuls !*

soumise en tout et pour tout à qui venge sur elle les déboires dont elle s'est mariée elle-même. Elle de la maison et la proie de ses n'est respectée et n'a droit à des elle devient mère, et surtout où garçon. Il n'y a pas lieu d'être des suicides parmi les jeunes est réellement misérable.

nous fournit des renseignements brus. Au cours de l'instruction nat d'une jeune femme par sa apprend que ladite belle-mère et être lavé les pieds, lui ont entonné bain, puis lui ont coupé la langue parler, et, dans leur frénésie, l'ont des raffinements de cruauté que

plus du reste que les cadavres de ceux qui crèvent. Les cadavres d'animaux pourrissent à la place où ils sont tombés, à moins que quelque spéculateur intelligent ne mette leur chair en vente, car en Chine bien peu des choses comestibles échappent à la voracité d'une population toujours à la veille de mourir de faim.

Hormis le canal central qui charrie les eaux ménagères dans quelques cités, le drainage est en général inconnu.

Les maisons n'ont jamais de sous-sol, sont humides ou froides. Les portes, presque partout à mouvement de va-et-vient, laissent passer un froid intense. Les fenêtres garnies de papier ne protègent ni contre le froid, ni contre le vent, la pluie, la chaleur ou la poussière. Un mandarin envoyé en mission en Amérique confessait que les prisons américaines offraient plus de confortable que son yamen (1).

Dans les ports ouverts, les maisons chinoises sont aujourd'hui munies de vitres importées d'Europe, et, dans les villages des bords de la mer, de coquillages sciés, admettant fort peu de lumière, comme bien on pense.

Nulle part les ouvertures ne sont nombreuses, et jamais elles ne sont disposées de manière à pouvoir établir un courant d'air. En été, on ne peut tenir dans une maison chinoise.

La plupart des maisons sont l'asile d'une vermine aussi nombreuse que variée. Les auberges ont droit à une mention spéciale.

Excepté au nord de la Chine, on ne trouve dans les

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

maisons aucun appareil de chauffage. Chez les riches, il arrive de rencontrer des braseros où brûlent des briquettes de charbon de bois. Autrement, en hiver, le Chinois reste vêtu dans sa maison comme il l'est au dehors, faute de moyens d'élever la température.

Au nord, le k'ang est un remplaçant très insuffisant des poêles occidentaux. C'est une sorte de lit de camp en briques chauffé intérieurement, sur lequel couchent tous les habitants de la maison. On y rôtit tout vivant, et il remplit la chambre de fumée et d'acide carbonique; mais les Chinois n'en ont cure. C'est l'habitat en toute saison d'une collection de vermine fort déplaisante.

La plupart des maisons chinoises ne possèdent comme instrument de cuisine qu'une immense bassine à fond très mince encastrée dans la maçonnerie. On n'y peut préparer qu'un plat à la fois, et tandis qu'il cuit, on ne peut rien avoir, pas même un bol d'eau chaude. Les forêts ayant été détruites dans la plus grande partie de la Chine et les mines de charbon n'étant exploitées que superficiellement et depuis peu d'années, les branchages et les herbes constituent à peu près le seul mode de chauffage, incessamment renouvelé sous la bassine, dont le fond est mince pour pouvoir être chauffé avec peu de combustible.

Les Chinois de toutes classes sont indifférents au confort du couchage. Leur lit, quand ils en ont, est un cadre en bois ayant quelquefois pour sommier un cannage de rotin. C'est fort dur. Ils ne se servent pas d'oreillers. Leur tête, ou plutôt leur nuque, repose sur une pièce de bambou, un morceau de bois laqué, une brique vernie ou, plus simplement, sur rien du tout. Ce sont surtout les femmes qui placent quelque chose sous

par la fente du vêtement. Les autres se servent du mouchoir du père Adam, et s'essuient les doigts sur leur vêtement. S'ils ont à garder un papier, ils l'insèrent dans la ceinture ou l'espèce de corde qui retient leur pantalon, et le papier se perd. Les journaux sont pleins d'annonces mettant opposition sur un chèque ou un document important perdu. Une petite bourse, une blague à tabac, l'étui à lunettes, sont quelquefois attachés à la ceinture.

La chaussure est absurde, laisse le cou-de-pied à découvert, n'est pas chaude en hiver et se détrempe à la moindre pluie, la semelle n'étant qu'un assemblage de chiffons et de papiers cousus ensemble.

Quoique nous ayons vu des Chinois plongés dans l'eau en été, nous pouvons affirmer que les Chinois ne prennent pas soin de leur corps et se lavent rarement, même les riches, au grand déplaisir des étrangers qui les approchent. La seule ablution que nous leur ayons vu faire régulièrement consiste à se passer sur la figure et les mains des serviettes trempées dans l'eau chaude que l'on distribue à tous les convives avant le repas. Dans les maisons de thé, les garçons circulent avec ces serviettes qu'ils distribuent aux clients. Sauf cette application de serviette à eau chaude, on peut dire que les Chinois ne se lavent pas. Une femme chinoise, à qui un étranger, pas encore au courant des mœurs du pays, et frappé de l'état de saleté de son enfant, demandait combien de fois par semaine elle le lavait, en reçut cette réponse indignée que, depuis qu'il était né, elle ne l'avait jamais lavé (1). Quiconque passe devant un groupe

(1) Arthur H. Smith, *Chinese characteristics*. New-York, 1894, 2e édition.

d'enfants chinois peut s'assurer *de visu* de l'authenticité de l'anecdote.

Nous avons eu fréquemment l'occasion de voyager avec des Chinois en chemin de fer et à bord des bateaux de la Compagnie chinoise, et leur dédain des principes les plus élémentaires de la propreté nous a toujours fortement choqué et même incommodé. Les wagons du chemin de fer de Pékin sont pourvus en première classe de lavatories. Les Chinois s'arrêtent à la porte et inondent consciencieusement les portiques, c'est-à-dire les couloirs. Comme les wagons ne sont jamais lavés ni époussetés, on peut se faire une idée de leur état.

A bord des vapeurs, les Chinois qui voyagent en première classe ne manquent jamais d'être accompagnés d'une suite nombreuse et surtout d'un certain petit seau laqué, compagnon indispensable de tous leurs déplacements. Le tout, sans omettre la pipe à opium, est installé dans leur cabine où ils prennent généralement leurs repas et d'où s'échappent des senteurs variées d'oignon frit, d'opium et autres. Un capitaine d'un steamer faisant le service du Yangtze sous pavillon anglais nous racontait qu'il refusait toujours obstinément d'admettre des Chinois en première classe, mais que cependant, un jour, il s'était laissé fléchir, en faveur d'une dame chinoise qu'on lui avait recommandée. La Chinoise fut installée dans sa cabine, d'où elle ne sortit pas, et tout alla bien jusqu'au moment du dîner. On se trouvait à table, lorsque tout d'un coup retentissent des : couin, couin, assourdissants. Le capitaine, étonné de la proximité d'une basse-cour, interroge le domestique chinois ; celui-ci lui répond gravement

que la dame chinoise avait embarqué des canards dans sa cabine. Le capitaine, furieux, expédia Chinoise et canards dans l'entrepont et jura que jamais plus on ne le reprendrait à enfreindre la consigne qu'il s'était donnée.

CHAPITRE V

La femme chinoise.

En Chine, il n'y a pas de célibataires. Dès qu'il arrive à la puberté, le jeune Chinois est marié par les soins de ses parents, qui considèrent comme le premier de leurs devoirs de lui assurer une postérité masculine pour lui rendre les honneurs funèbres.

En principe, les jeunes époux ne se connaissent pas ou sont censés ne pas se connaître, et en tout cas ne sont en aucune façon consultés sur l'union projetée. C'est l'affaire des parents. Les parents du jeune homme versent aux parents de la jeune fille une certaine somme représentant les frais de l'éducation de la fiancée, et en prennent possession, car c'est avec eux et chez eux qu'elle doit vivre, du jour de son mariage, renonçant à tous liens avec sa famille, dans laquelle elle ne retournera même pas en cas de veuvage, si elle veut mériter le renom de femme fidèle. Nous avons assisté à plusieurs mariages chinois et pouvons décrire le cérémonial, très significatif au point de vue de la dépendance qui sera désormais le lot de la jeune femme. Dès le matin, elle est enveloppée dans un large surplis rouge qui dissimule entièrement ses formes, coiffée d'un énorme chapeau pourvu tout autour d'un rideau rouge glissant sur

tringle à la façon des rideaux de wagons. Ainsi empaquetée, elle est enfermée dans une chaise à porteurs de flanelle rouge, richement brodée, dépourvue de toute ouverture, puis précédée de tout un cortège portant les articles de son trousseau : couvertures, oreillers, table de toilette garnie de parfums, tout y passe, même les meubles les plus intimes que les Chinois transportent partout avec eux en voyage. Une bande de musiciens plus bruyants qu'harmonieux prend la tête du cortège, et le tout est porté au pas de charge chez les parents du jeune homme. Là, on déballe la mariée et on l'expose aux remarques plus ou moins bienveillantes de la parenté féminine du marié, qui donne son appréciation en sa présence, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un cheval ou d'un buffle destiné à renforcer le bétail de la ferme. Le martyre de la pauvre malheureuse éperdue commence, et, pour bien préciser son état de dépendance, elle est flanquée d'une matrone qui lui tiendra le buste, les bras pendant toutes les cérémonies du mariage, pour lui faire faire les salutations prescrites. Elle doit abandonner toute volonté propre, et comme symbole, elle abandonne son corps dont tous les mouvements sont réglés par l'impulsion de la matrone. Les parents et amis sont conviés, et l'arrivée de chaque nouvel hôte est annoncée par la cacophonie des instrumentistes; puis le marié, la mariée et la parenté saluent le nouvel arrivant par des formules laudatives et des inclinaisons de corps en joignant les deux poings ensemble et en les agitant plusieurs fois devant soi. La mariée ne fait aucun de ces gestes elle-même : c'est la matrone qui lui secoue les bras.

Les cérémonies du mariage durent plusieurs jours,

aussi longtemps qu'il se présente de nouveaux visiteurs, pour chacun desquels le cérémonial doit se renouveler. Il y a table ouverte. Les mariés ne doivent point se coucher, vraisemblablement pour être toujours prêts à souhaiter la bienvenue à tout visiteur qui se présenterait, même la nuit. Cette explication est de notre cru, mais elle se rapporte assez bien à d'autres usages chinois dont nous avons eu occasion de parler à propos de la politesse, pour que nous la croyions bonne, la politesse chinoise étant toute de formalisme et les raisons de ses prescriptions étant ignorées de la grande masse de ceux qui la pratiquent. On imagine aisément dans quelle condition physique et morale se trouve le jeune couple lorsqu'il lui est permis de fournir une illustration de plus au fameux tableau : *Enfin seuls !*

La jeune femme est soumise en tout et pour tout à la mère de son mari, qui venge sur elle les déboires dont elle a souffert lorsqu'elle s'est mariée elle-même. Elle devient la servante de la maison et la proie de ses belles-sœurs. Elle n'est respectée et n'a droit à des égards que le jour où elle devient mère, et surtout où elle devient mère d'un garçon. Il n'y a pas lieu d'être surpris de la fréquence des suicides parmi les jeunes femmes, dont le sort est réellement misérable.

La *Gazette de Pékin* nous fournit des renseignements sur le sort de certaines brus. Au cours de l'instruction d'un procès pour assassinat d'une jeune femme par sa belle-mère, on nous apprend que ladite belle-mère et la belle-sœur, après s'être lavé les pieds, lui ont entonné de force l'eau de leur bain, puis lui ont coupé la langue pour l'empêcher de parler, et, dans leur frénésie, l'ont enfin assassinée avec des raffinements de cruauté que

nous ne pouvons rapporter ici. Le curieux de l'affaire, c'est que si la malheureuse s'était défendue contre sa belle-mère, elle devenait coupable d'attentat à la piété filiale et la loi chinoise est inexorable.

Nous avons omis de dire que, comme corollaire à l'absence complète de consentement des intéressés en matière de mariage, jeunes gens et jeunes filles ne se fréquentent pas. Même à la campagne, aux travaux des champs, les vieilles femmes y mettent bon ordre. L'école ne les rapproche pas, par la raison bien simple que les filles ne reçoivent aucune instruction. Alors que, dans chaque village, un magister entretenu par les pères de famille apprend à lire et à écrire aux garçons, les filles sont laissées complètement illettrées.

Il y a, paraît-il, exception dans quelques villes importantes, comme Nanking, par exemple, où environ 10 p. 100 des filles fréquentent l'école jusqu'à l'âge de treize ans.

Nous profiterons de ce que nous sommes sur ce sujet pour détruire une légende répandue par les voyageurs qui ont écrit sur la Chine. D'après eux, il n'y aurait pas de Chinois mâles illettrés. C'est une erreur ; nous avons pu constater nous-même, dans nos voyages à l'intérieur, que des Chinois du peuple étaient incapables de déchiffrer les caractères que nous leur présentions. Une enquête conduite en 1891 par le personnel européen des douanes sur ce sujet a donné une proportion d'environ 70 p. 100 d'illettrés. En admettant que les femmes entrent pour moitié ou même un peu plus dans le dénombrement de la population, cela laisse supposer 30 à 40 p. 100 d'hommes illettrés. Il est parfaitement vrai qu'il y a des écoles partout, que l'instruction est

très répandue, et honorée, puisqu'elle seule conduit aux fonctions, mais les mêmes causes qui agissent dans d'autres pays agissent ici.

Les paysans préfèrent employer leurs enfants aux travaux des champs et ne les envoient que peu ou pas à l'école. Le peu qu'ils y apprennent s'efface bientôt de leur mémoire, comme on le constate, même en France, après quinze ans d'instruction obligatoire, où des conscrits arrivent au régiment ayant perdu jusqu'à la dernière les notions de lecture et d'écriture acquises à l'âge de treize ans.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire aux femmes chinoises.

Il est de la plus haute inconvenance de demander à un Chinois des nouvelles de la partie féminine de sa famille, ou de la mentionner en quoi que ce soit. S'il a à parler de sa femme, le Chinois poli la désignera par un terme équivalant à : mon insupportable crampon, ou quelque chose d'approchant. Le paysan ne parlera jamais de la compagne de ses joies et de ses peines que comme : sa puante femme. Vu la malpropreté du paysan chinois, cette expression ne doit rien avoir de figuré.

Excepté dans les ports ouverts, et encore l'exception est fort rare, jamais on ne voit un Chinois accompagné de sa femme ou de ses filles. S'il est riche, les femmes sont dans une voiture et lui dans une autre. S'il est à pied et que par hasard il accompagne sa famille, il marche derrière, à distance. Nous n'avons jamais vu de femmes aux dîners chinois auxquels nous avons été invité, excepté les chanteuses ou les actrices appelées à nous divertir ! ! !

La loi et les usages permettent aux Chinois d'avoir autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir, mais c'est

la première femme qui reste l'épouse en titre, et les fils des autres femmes lui appartiennent. Autant comme femme elle était reléguée et humiliée, autant comme mère elle est toute-puissante sur ses enfants, fussent-ils à leur tour devenus grands-pères. Si elle meurt, ses fils doivent porter le deuil pendant cent jours, mais son mari se couvrirait de ridicule s'il prenait le deuil ou s'il exprimait le regret de sa perte. L'homme peut se remarier aussi souvent qu'il le veut ; la veuve qui se remarie n'est pas considérée respectable. Si elle se suicide sur la tombe de son mari, des honneurs posthumes lui sont accordés. En tout cas, elle montrera son respect à la mémoire de son mari en consacrant le restant de ses jours aux parents de celui-ci.

Quoique ni les lois ni les mœurs ne s'y opposent, l'immense majorité des Chinois n'est pas polygame, et leur langage écrit semble refléter leurs idées sur la polygamie. Le caractère qui figure une femme sous un toit signifie « paix ». Deux femmes sous un toit signifient « querelle », et trois signifient l'intrigue et le désordre.

Est-ce le caractère général de la race, peu portée à l'exubérance, mais nous avons toujours trouvé aux Chinoises un aspect morose, refrogné. L'aspect peu engageant sous lequel la vie se présente à elles y a aussi sa part, probablement, mais nous les tenons pour des mégères fort désagréables. Leur amour de la querelle éclate à chaque instant, et le flux de paroles qu'elles débitent, le ton perçant de leur voix, la fureur dont leurs traits sont empreints en font de véritables harpies. Le baiser, cette douce caresse de nos mères et de nos femmes, si chère à nos cœurs d'Européens, leur est inconnu. Nous n'avons jamais vu une mère ni

un père embrasser son enfant, bien que les hommes caressent volontiers les enfants, ce que nous n'avons jamais vu faire à une femme. Il paraît, bien que nous ne l'ayons jamais vu faire, que l'accolade est remplacée, comme marque de respect, par un reniflement sur la main de la personne que l'on veut honorer.

Nous dirons deux mots des femmes chinoises avec lesquelles nous avons été le plus en contact : les amahs, ou nourrices sèches.

Parfaitement insupportables, elles seraient remplacées avec avantage par des hommes, si ces derniers ne considéraient comme humiliant de s'occuper d'un ouvrage de femme, et encore trouve-t-on quelques boys qui se chargent des enfants et le font plus intelligemment que les amahs. Avec le talent de spécialisation qui caractérise les Chinois, il est fort rare qu'on en trouve une qui veuille servir de femme de chambre en même temps que de nourrice sèche. Encore moins touchera-t-elle un balai, un torchon ou un plumeau. Elle s'en tient à sa fonction de débarbouiller (oh ! combien peu !) les enfants, de les vêtir, sans les raccommoder (le raccommodage est inconnu des Chinois, et aucune femme ne sait mettre un morceau ni faire une reprise). Elle les fait manger, s'ils sont petits, et les promène. Promener est un terme impropre. Cela consiste à mener le malheureux marmot à un endroit quelconque où on rencontrera d'autres amahs, à s'installer avec l'enfant solidement maintenu entre les genoux, afin qu'il ne s'échappe pas, et à tailler des bavettes qui ne prennent fin qu'avec l'heure fixée pour rentrer. Nous avons toujours vu les petits Européens soumis pendant plusieurs années à ce régime de contrainte et d'immobilité, tristes, moroses et sans vie.

Résultat du système de la nursery anglaise transportée en Extrême-Orient : jamais une amah ne fait jouer un enfant ni ne lui cause autrement que pour le gronder. Si ces lignes tombent sous les yeux de jeunes mères ayant à vivre en Extrême-Orient, qu'elles se gardent de confier leurs enfants à des amahs !

Si les femmes du peuple sont condamnées aux plus durs travaux, les femmes des riches et des mandarins vivent dans l'oisiveté la plus complète, ne se livrant même pas aux petits travaux d'aiguille ou de tapisserie qui sont la distraction des femmes oisives dans presque tous les pays. Pour bien marquer leur condition et leur exemption de tout travail, elles portent les ongles d'une longueur démesurée, enveloppés dans des étuis d'or ou d'argent, quelques-uns ornés de grelots. Dans les ports ouverts, on les voit quelquefois dans les boutiques, mais la plupart font venir les marchands chez elles. Étant donné qu'elles sont totalement illettrées et par conséquent incapables de tromper leur ennui par la lecture, nous renonçons à concevoir la moindre idée de l'existence que mènent ces femmes. Il faut admettre que le soin de leur parure et du maquillage de leur visage et de celui de leurs filles, d'un usage général dans les hautes classes, suffit, avec quelques visites, à remplir leurs journées.

L'abominable coutume de comprimer le pied des femmes de façon à le désarticuler et à faire remonter le talon les force à marcher sur l'orteil, les autres doigts du pied étant repliés les uns sur les autres. Nous n'avons jamais vu ces pieds à nu, mais il existe des photographies dont l'aspect retire toute tentation de les voir. Il faut plusieurs années de souffrance et d'insomnies pour faire

de petits pieds à une petite fille. Quelques-unes meurent du tétanos ; néanmoins, toutes s'y prêtent. Avoir de petits pieds classe la femme au-dessus de ses compagnes et lui donne chance d'entrer dans une famille aisée ou même riche. Dans les campagnes, cette mutilation absurde empêche les femmes de se livrer utilement aux travaux de l'agriculture. On en voit bien quelques-unes dans les champs avec un petit banc qu'elles promènent de place en place. Elles font ainsi quelques travaux de binage, mais on peut dire que cette coutume ridicule prive l'agriculture chinoise de la main-d'œuvre féminine. Elles ne sauraient porter un fardeau, tel qu'un seau d'eau, par exemple. C'est peut-être pour cela que l'eau est si peu employée par les Chinois pour laver leurs personnes ou leurs vêtements.

Les femmes de quelques provinces du Sud et du Nord ne sont pas soumises à cette coutume barbare qui sévit surtout dans les provinces du Centre.

Elle a pour effet de développer les cuisses d'une façon exagérée et de supprimer le mollet.

Le pied déformé est chaussé d'un soulier minuscule absolument pointu. Il est en soie brodée pour les femmes riches. La démarche de ces malheureuses ressemble à celle d'un estropié qui avance sur des béquilles. Elles sont obligées à un coup de reins pour projeter en avant leur membre mutilé. Les Chinois à qui on reproche cette mutilation de leurs femmes nous répondent que nous déformons la taille de nos femmes par l'usage du corset. Ils pourraient répondre avec plus de raison que nos femmes aussi se mutilent les pieds par une chaussure illogique où il n'y a pas place pour un pied naturel.

CHAPITRE VI

Le culte des ancêtres.

Ici, nous touchons à la clef de voûte de l'édifice social en Chine, et cette clef de voûte est sous terre. Des centaines de millions de Chinois vivants sont assujettis à des milliers de millions de Chinois morts. La génération présente est enchaînée aux générations passées.

La seule et unique raison de la hâte des Chinois à se marier est la nécessité où ils croient être d'avoir des descendants le plus vite possible pour leur rendre les honneurs funèbres.

Ce précepte amène des mariages prématurés et met au jour des millions d'êtres humains qui peuvent à peine tenir l'âme et le corps ensemble, au milieu de la plus extrême pauvreté. Il force à l'adoption d'enfants, qu'il y ait ou non des ressources pour les élever. C'est ainsi que dans certaines parties de la Chine, les enfants deviennent un article de commerce. C'est ici l'occasion de faire justice de la légende qui veut que les Chinois donnent leurs enfants à manger aux pourceaux. Pour ce qui est des enfants masculins, jamais on ne les abandonne, puisque le but de l'existence des Chinois est d'avoir des fils pour leur rendre les honneurs funèbres. Les filles sont rarement aban-

données, à moins d'impossibilité absolue de les [illegible] et bien souvent, dans ces cas-là, elles sont vendues pour suppléer à l'infériorité numérique des femmes dans certaines provinces. Ce qui a pu donner lieu à cette légende, c'est que si les enfants rendent les honneurs funèbres aux parents, les parents ne rendent aucun devoir de ce genre aux enfants, et lorsque [illegible] en bas âge, on les abandonne et ils servent [illegible] à proie des pourceaux. A Pékin, des tombereaux passent dans les rues pour recevoir les cadavres des enfants en bas âge et les portent en dehors de la ville où on les plonge dans la chaux vive. C'est la l'explication de la rareté des cercueils d'enfant dans les campagnes pourtant parsemées de tombeaux. De même, on ne rencontre jamais de cortège funèbre conduisant un enfant à sa dernière demeure.

Les enfants dangereusement malades sont [illegible] abandonnés en plein champ, parce qu'il importe que leur esprit, auquel il n'est pas rendu d'honneurs après la mort, ne vienne pas tourmenter les habitants de la maison. C'est l'explication que nous a fournie une sœur de l'orphelinat de Hankeou, à la porte duquel on venait de recueillir deux fillettes moribondes, sachant que les missionnaires recueillent les enfants, lorsqu'ils en ont un très malade les Chinois le portent de préférence à la porte de l'hospice, pour éviter qu'il ne meure chez eux.

La crainte d'avoir admis un mauvais esprit dans leur famille pousse les Chinois à une autre pratique barbare. Si leur enfant en bas âge tombe malade et que la maladie résiste à leurs soins, ils l'étendent tout nu sur le sol près de la porte, quelle que soit la température.

S'il meurt, comme c'est généralement le cas, c'était un mauvais esprit qui s'était introduit chez eux, et on jette le petit cadavre à la rue (1).

Les enfants mâles sont seuls qualifiés pour rendre les honneurs funèbres à leurs parents. Un fils qui veut être agréable aux auteurs de ses jours leur fait de leur vivant cadeau d'un beau cercueil, qu'ils reçoivent avec reconnaissance et installent en bonne place dans leur logis. Se figure-t-on la tête de parents européens voyant arriver ce macabre présent de la part de leur progéniture?

Le Chinois est très attaché au coin de terre où ses yeux se sont ouverts à la lumière du jour, et tient essentiellement, s'il meurt dans un autre endroit, à ce que ses restes y soient ramenés. Chaque famille dépose les cercueils des siens sur le champ qui lui appartient, et, si elle n'en possède pas, elle obtient, moyennant finances, le droit de déposer le cercueil sur le champ d'un propriétaire du village. Les pauvres seuls, dans les grandes villes, sont enterrés dans des cimetières communs.

Les devins sont fréquemment consultés sur l'emplacement le plus favorable pour le cercueil d'un Chinois, qui couche alors la réponse du Destin dans son testament. Il va sans dire que, s'il s'agit de placer le cercueil sur le terrain d'un voisin, le malin interprète des arrêts du Destin ne manque pas de faire de son choix l'objet d'une entente fructueuse avec le propriétaire du champ où on déposera le cercueil.

Les dépenses pour les funérailles des parents sont tout ce qu'il y a de plus obligatoire, et nous avons connu

(1) Chester Holcombe, *The Real Chinaman*. New-York, 1895.

des parents qui, au fur et à mesure que l'âge les rapprochait de l'imbécillité et de la tombe, ajoutaient un motif de dépense à l'ordonnance de leurs funérailles. Il n'est nullement extraordinaire de voir des Chinois vendre leur terre jusqu'au dernier pouce et même leur maison, pour accomplir les volontés du défunt. Les mariages étant également l'occasion de dépenses exagérées, il est aisé de comprendre pourquoi tant de Chinois vivent au jour le jour, dans l'extrême pauvreté, sans la moindre économie devant eux.

Les Chinois qui meurent loin de la terre natale prennent toujours des dispositions pour que leurs restes mortels soient ramenés au village qui les a vus naître. Les associations de Chinois de San Francisco sont bien connues. Leur but principal est d'assurer le rapatriement des restes mortels de Chinois, emportés par chargements entiers vers l'Empire du Milieu. Dans les différentes provinces, les gens d'une autre province forment des associations de ce genre. A Shanghaï, il y a une association de Cantonnais et une de Ningponais qui s'occupent de la fabrication des cercueils et de leur emmagasinement dans des dépôts mortuaires où l'on voit les cercueils gerbés les uns sur les autres, comme les futailles dans un chais de la Gironde.

Les fils du défunt doivent prendre le deuil pour une période de trois ans, réduite dans la pratique à vingt-sept mois, et quelquefois à un an (cent jours pour les Mandchoux) par les moins convaincus. Toute occupation devrait cesser pendant cette période. Les officiels seuls se conforment à cette prescription et résignent leur emploi pendant la durée de leur deuil.

Nous avons eu l'occasion de voir de près les prépa-

ratifs d'un enterrement chinois, et nous avons pu nous rendre compte de l'énorme dépense que cela comporte. Il s'agissait du directeur d'une filature de coton, notre voisin immédiat. Dès que le corps fut mis en bière, le cercueil, fait d'un bois épais de 15 à 20 centimètres et richement décoré de motifs laqués et dorés, fut placé dans la salle de réception où se trouvent les tablettes des ancêtres. Tous les jours, des victuailles étaient déposées devant le mort et consciencieusement absorbées d'ailleurs par la famille et les prêtres. Une équipe de prêtres bouddhistes en grand costume récitait des litanies avec répons, tout le jour, litanies dont l'allure a une ressemblance frappante avec les litanies catholiques. Le soir, une équipe de prêtres taoïstes, en non moins grand appareil, robes richement brodées, chignon relevé, à l'encontre des bouddhistes, qui sont rasés, venait relever ces derniers. Cela a duré six mois. Pendant ce temps, on accumulait autour du cercueil la représentation en papier de tous les objets ayant servi au défunt. On y voyait des malles, des meubles de tout genre, une voiture en papier avec cheval, cocher et valet de pied en papier, chaises à porteurs, vêtements, serviteurs et servantes en papier. Le jour de la cérémonie funèbre, tous ces objets prirent place dans le cortège qui s'étendait sur une longueur de près de 500 mètres, et le tout fut brûlé sur la tombe avec une quantité prodigieuse de lingots d'or et d'argent en papier doré et argenté. Ces fumées d'articles matériels conviennent certainement et suffisent aux besoins de purs esprits. Ainsi pensent les Chinois. Les Chinois ne creusent pas les tombes. Ils déposent le cercueil sur le sol et le recouvrent ou d'un tertre ou d'une maçonnerie. La

[illegible] et nous avons pu [illegible]
[illegible] que cela comp[illegible]
[illegible] d'une filature de coton, [illegible]
[illegible] fut mis en bié[illegible]
[illegible], fait d'un [illegible] de 15 à 20 centimètres
richement décoré de [illegible] et dorés, fut p[illegible]
dans la salle de réception [illegible] se trouvent les table[illegible]
des ancêtres. Tous les [illegible] des victuailles étaient [illegible]
posées devant le mort [illegible] absorb[illegible]
d'ailleurs par la famille et les prêtres. Une équip[illegible]
[illegible] costume récitait [illegible]
[illegible] litanies dont l'a[illegible]
[illegible] les litanies [illegible]
[illegible] prêtres taoïstes, en [illegible]
[illegible] brodées, chig[illegible]
[illegible] qui sont rasés, [illegible]
relever ces derniers. Cela a duré six mois. Pendant [illegible]
temps, on accumulait [illegible] la représ[illegible]
[illegible] en papier de tous les objets ayant servi au défu[illegible]
[illegible] y voyait des malles, des meubles de tout [illegible]
[illegible] en papier [illegible] et valet [illegible]
[illegible] en papier, chaises à [illegible], vêtements, [illegible]
[illegible] en papier. Le jour de la cérémo[illegible]
[illegible] dans le [illegible]
[illegible] de 500 mètres
[illegible] la tombe avec une quantité [illegible]

Un catafalque chinois

Chine entière est bossuée de ces tombes, et bien des petits héritages ne laissent plus qu'une place insignifiante à la culture, appelée à disparaître à bref délai sous d'autres cercueils, si un changement de dynastie ne survient, qui serait l'occasion, dit-on, d'un déménagement général des restes mortels, à souhaiter dans l'intérêt des Chinois. A diverses époques de l'année, les Chinois viennent rendre hommage aux morts. Ils apportent avec eux des lingots de papier que l'on envoie en fumée aux mânes des ancêtres pour subvenir à leurs besoins dans l'autre monde. On ne manque pas de leur faire offrande de victuailles, qui, après être restées exposées un temps convenable, sont dévorées par le ou les donataires.

On a beaucoup exagéré l'esprit de conservatisme des Chinois au sujet du transfert des ossements, et on a craint que la présence des tombes dans toutes les directions fût un obstacle sérieux à la construction des chemins de fer. L'expérience a prouvé le contraire. Moyennant indemnité, tous les cercueils trouvés sur le tracé du chemin de fer de Pékin à Shanhaïkuan et sur celui de Woosung à Shanghaï ont été transférés. Il en est de même des cercueils rencontrés sur les concessions étrangères. A Saïgon, l'autorité française a procédé en 1898 à la désaffectation d'un cimetière cantonnais. La corporation des Cantonnais s'est soumise sans murmure, a fait exhumer 1 343 squelettes qui s'y trouvaient, les a fait remettre en bière et expédiés à Canton.

Il est admis qu'en cas de changement de dynastie, tous les tombeaux disparaîtraient. Nous ignorons à quelle époque remonte cette disposition. Elle paraît en

tout cas être assez habile, puisqu'elle intéresse la superstition chinoise à la conservation de la dynastie régnante; et pourtant, si, dans quelques siècles encore, la Chine n'a pas changé de dynastie, les terres cultivables auront disparu sous l'envahissement des cercueils; car ce ne sont pas les endroits déserts ou incultes qui les reçoivent, et dans nos voyages nous avons vu des champs entiers perdus pour la culture de par l'encombrement des cercueils de la famille.

CHAPITRE VII

Les religions.

Nous écrivons religions au pluriel, parce que les Chinois en reconnaissent trois : le confucianisme, le taoïsme et le bouddhisme, dont ils disent que les trois religions sont une. Dans tous les temples on trouve des images de Boudha, de Confucius et de Laotze, fraternisant sur le même autel, sans préjudice d'une foule de dieux particuliers distribués dans les autres parties du temple.

La morale qui gouverne les Chinois est la morale de Confucius, lequel n'a nullement fondé une religion, mais a tout simplement laissé un enseignement de morale, dans lequel il recommande en passant certains rites existants. Il ne s'est jamais attaché aux problèmes religieux et disait qu'il était plus important pour l'homme de remplir ses devoirs envers ses parents et la société que d'adorer des esprits inconnus. Il est né en 551 avant Jésus-Christ et mort en 479. Ce n'est que vers l'an 200 avant Jésus-Christ que l'empereur Kao Tsou offrit des sacrifices sur sa tombe, et ce n'est qu'en l'an 1 de l'ère chrétienne qu'un temple fut élevé à sa mémoire. Aujourd'hui, ils se comptent par milliers.

La doctrine de Confucius, si on peut donner ce nom à un ensemble de préceptes de morale, a été répandue par ses commentateurs et se trouve consignée dans les neuf livres sacrés dont nous parlons au chapitre du gouvernement de la Chine. Il faut dire, à l'honneur des Chinois, qu'aucun peuple ancien ou moderne n'a possédé une littérature sacrée plus complètement exempte d'idées licencieuses, et qu'à aucune époque la religion ou le culte n'ont été associés à des sacrifices humains ou à des orgies comme on en retrouve la trace chez tous les autres peuples païens. C'est ainsi que l'existence prolongée de l'ordre social chinois peut s'expliquer. Il repose non sur des bases matérielles périssables, mais sur des forces morales indéniables. Les livres sacrés honorent toutes les vertus et flétrissent tous les vices. Ils prêchent le respect des parents, l'humilité, le mépris des richesses, l'horreur de l'injustice, la patience dans les épreuves, la charité, l'amour du travail et de l'étude. Il n'existe certainement pas de meilleur code de morale parmi les peuples, et, somme toute, la mauvaise réputation de la Chine en Europe vient surtout de sa mauvaise administration, mais ne doit pas être étendue au peuple, dont le niveau moral est certainement bien supérieur à celui d'autres peuples qui se croient plus civilisés. Comme le dit Mgr Reynaud dans son ouvrage : *Une autre Chine*, les scandales d'en haut sont un voile qui cache les vertus des petits en faisant croire au mal universel.

Le taoïsme, fondé par Lao Tze, contemporain de Confucius, quoique son aîné, paraît responsable des nombreuses superstitions auxquelles le peuple chinois est en proie. Le taoïsme, défini par son fondateur, donnait

Temple de Confucius à Pékin

La doctrine de Confucius, si on peut donner ce nom à un ensemble de préceptes de morale, a été répandue par ses commentateurs et se trouve consignée dans les neuf livres sacrés dont nous parlons au chapitre du gouvernement de la Chine. Il faut dire, à l'honneur des Chinois, qu'aucun peuple ancien ou moderne n'a possédé une littérature sacrée plus complètement exempte d'idées licencieuses, et qu'à aucune époque la religion ou le culte n'ont été associés à des sacrifices humains ou à des orgies comme on en retrouve la trace chez tous les autres peuples païens. C'est ainsi que l'existence [illegible] de l'ordre social chinois peut s'expliquer. Il [illegible] des bases matérielles périssables, [illegible] des bases morales indéniables. Les livres sacrés [illegible] toutes les vertus et flétrissent tous les vices. [illegible] le respect des parents, l'humilité, le mépris [illegible], l'horreur de l'injustice, la patience dans [illegible], la charité, l'amour du travail et de l'étude. Il n'existe certainement pas de meilleur code de morale [illegible] les peuples, et, somme toute, la mauvaise réputation de la Chine en Europe vient surtout de sa mauvaise [illegible], mais ne doit pas être étendue au peuple, dont le [illegible] moral est certainement bien supérieur [illegible] peuples qui se croient plus civilisés. [illegible] Bagnaud dans son ouvrage : [illegible] les scandales d'en haut sont un voile [illegible] des petits en faisant croire au [illegible].

Le [illegible], fondé par Lao Tze, contemporain de Confucius, [illegible], paraît responsable des nombreuses [illegible] auxquelles le peuple chinois est en proie. Le [illegible], défini par son fondateur, donnait

Temple de Confucius à Pékin

la raison comme l'origine de toutes choses, et recommandait l'ascétisme et les mortifications.

Selon toutes probabilités, Lao Tze a été en contact avec les Juifs dispersés en Asie par la conquête de Salmanazar ou avec quelque précurseur de Pythagore et de Platon. Les prémisses de ses livres n'annonçaient pas la religion d'idoles de ses indignes disciples, les prêtres taoïstes, ignorants, adonnés à la paresse et au charlatanisme. Il croyait à un Être suprême, créateur de toute chose ; voici ce qu'il en dit :

« Avant le chaos qui a précédé la naissance du ciel et de la terre, un seul être existait; immense et silencieux, immuable et toujours agissant : c'est la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne par le mot Raison. » (Abel Rémusat, *Mélanges asiatiques.*)

Confucius et Lao Tze furent en relations et eurent de fréquentes discussions philosophiques qui ne laissaient pas d'impressionner Confucius, mais pas au point de le faire sortir du positivisme dans lequel sa doctrine est enfermée. Il ne fut jamais gagné par le spiritualisme de Lao Tze, complètement ignoré d'ailleurs des prêtres qui se disent aujourd'hui les sectateurs de Lao Tze, et ne sont que des jongleurs.

Une légende veut qu'au temps de la naissance du Christ, l'empereur régnant eut un songe lui annonçant la naissance d'un sage en Occident, et lui ordonnant d'envoyer une ambassade. L'ambassade fut en effet envoyée, voyagea aux Indes et rapporta le bouddhisme en Chine. Les temples bouddhistes s'y rencontrent partout, la plupart entretenus par les souscriptions privées. Ceux qui sont entretenus par l'empereur se reconnaissent à leur toit de tuiles jaunes, la couleur impériale. . . .

Ils sont desservis par des prêtres bouddhistes, assez généralement aussi ignorants que leurs confrères taoïstes. Ces prêtres ont une hiérarchie. Les uns et les autres sont nommés par l'empereur.

Les bonzes ont dans leurs temples des livres de prières qu'ils sont obligés d'apprendre et qui ne sont que des transcriptions chinoises de livres sanscrits. On s'est borné à employer les caractères qui représentent le son, sans se préoccuper en aucune façon de l'idée, en sorte que les prêtres bouddhistes récitent des prières dont ils ignorent complètement le sens, condamné à leur échapper puisqu'ils ne savent pas la langue sanscrite.

Une création relativement récente est celle du Bouddha vivant, qui est censé ne jamais mourir. Lorsqu'il s'éteint, on le retrouve incarné dans un jeune garçon dont le sort infortuné consiste à passer sa vie sur un trône en forme de feuille de lotus et à y recevoir les hommages des fidèles.

Une forme particulière du bouddhisme est pratiquée au Thibet et en Mongolie : c'est le lamaïsme.

Voici ses origines :

Le bouddhisme fut introduit au Thibet vers le VIIe siècle de notre ère par Srongtsan Gampo, un compatriote de Çakyamouni, le fondateur de la religion. Avec le cours du temps, les prêtres bouddhistes se marièrent ; de grands désordres dans leur conduite amenèrent l'intervention d'un réformateur appelé Tsonghkaba, né en 1417. Ce fut lui qui fit changer en jaune la couleur des ornements sacerdotaux, jusque-là de couleur rouge.

Il laissa deux disciples auxquels il enjoignit de s'incarner, génération après génération, en sorte qu'eux aussi sont censés ne pas mourir, mais emprunter une

nouvelle enveloppe. Ils sont connus sous les noms de Dalaï lama et Panshen lama. Le disciple qui fut la seconde incarnation du Dalaï lama organisa le corps de dignitaires spirituels communément appelés Bouddhas vivants. Ils sont au nombre de 160, enregistrés par la superintendance de Mongolie. Il y en a 30 au Thibet, 76 en Mongolie, 35 au Kokonor, 5 à Chamdo, aux frontières du Szechuen, et 14 à Pékin. L'enfant dans lequel on les retrouvera incarnés est désigné par le procédé dont nous parlerons plus loin au sujet du Dalaï lama.

En 1642, le Dalaï lama et le Panshen lama, depuis longtemps en possession du gouvernement temporel et spirituel du Thibet, se laissèrent persuader d'envoyer une ambassade à la cour du souverain mandchou qui était à la veille de renverser la dynastie des Ming. Il en résulta que les empereurs de la dynastie mandchoue accordèrent désormais leur protection aux lamas du Thibet. Au XVIIIe siècle, une révolte contre le régent installé par le Dalaï lama amena l'intervention des armées chinoises qui transformèrent le régent en roi du Thibet; mais son autorité ne put se maintenir, et, après un certain laps de temps, une nouvelle révolte amena les Chinois à installer deux hauts commissaires pour s'occuper des affaires du Thibet au nom de l'empereur. Ce système dure encore, et ce sont les commissaires chinois qui empêchèrent le Père Huc et le Père Gabet d'être mis en présence du Dalaï lama, qu'ils avaient conçu le projet grandiose de convertir à la religion catholique.

Le gouvernement du Thibet est maintenant entre les mains du Dalaï et du Panshen lama, avec un conseil de quatre régents sous la surveillance des commissaires

chinois. L'autorité des Chinois se confirme par le fait des longues minorités des incarnations successives du grand lama.

Le Dalaï lama réside au mont Potala, près de Lhassa. C'est l'une des trois montagnes sacrées de la légende bouddhiste. Les deux autres sont aux Indes et à l'île de Poutou, près de Ningpo. Le Dalaï lama s'occupe plutôt des affaires temporelles.

Jusque il y a relativement peu de temps, les parents du Dalaï lama s'arrangeaient pour le réincarner dans le corps d'un enfant à leur convenance. Il en résultait parfois des choix contraires aux vues des empereurs chinois. En 1792, l'empereur Kien Loung ordonna qu'à l'avenir le sort déciderait de la réincarnation des deux lamas comme des Bouddhas vivants. Lorsque le Dalaï lama est entré « dans la perfection du repos », les prêtres s'informent des enfants dont la naissance a présenté quelques signes miraculeux à peu près à la même époque. Les informations sont transmises aux commissaires chinois qui font leur rapport à Pékin. Un certain nombre de ces enfants sont ensuite amenés à Lhassa avec leurs parents. Au jour de l'élection, des bulletins contenant leurs noms sont déposés dans une urne d'or, et on procède au tirage au sort. L'élu, arrivé à l'âge de deux ou trois ans, est couronné en grande pompe, et naturellement, pendant sa minorité, le pouvoir reste aux mains des commissaires chinois.

Le Panshen lama, tenu par les Thibétains comme revêtu d'un caractère plus vénérable que le Dalaï lama, réside à Tashilumbo, à environ 700 li (1) de Lhassa. Il ne

(1) Il y a 8 li dans un kilomètre.

s'occupe pas d'affaires temporelles. Son nom signifie : le précieux apôtre. Il préside un corps d'ecclésiastiques uniquement occupés de matières spirituelles.

Celui qui incarnait pour la sixième fois le Panshen lama (de son nom Lobtsang Tanishi) fut invité par l'empereur Kien Loung à entreprendre le voyage de Pékin pour prendre part aux fêtes de son soixante-dixième anniversaire en 1780, et ce fut pour la réception de ce dignitaire que furent construits les fameux temples de Jehol, résidence d'été de l'empereur, sur le modèle de ceux de Tashilumbo au Thibet. La petite vérole enleva l'illustre visiteur, et tandis que ses restes étaient envoyés solennellement escortés au Thibet, un magnifique mausolée était élevé dans le temple où il avait habité à Pékin. On y conserve ses ornements sacerdotaux.

Dans le but d'assurer leur domination sur les tribus mongoles adonnées au lamaïsme, les empereurs de Chine ont établi des temples et des monastères lamaïstes à profusion, à Pékin et dans les environs. De vastes monastères lamaïstes ont été établis par Kang Hi et ses descendants à Jehol et Dolon Nor, en Mongolie, et à Wu Tai Shan, dans la province de Shansi, où un temple fameux attire des milliers de pèlerins mongols. Des lamaseries sont établies auprès des mausolées impériaux où les cérémonies du culte se poursuivent continuellement en honneur des souverains décédés (1).

Les conversions au christianisme sont excessivement rares parmi les lamaïstes. Elles sont presque impossibles,

(1) Nous avons puisé les renseignements relatifs au lamaïsme dans l'ouvrage de M. William Frederick Mayers : *The Chinese government.*

les lamas tout-puissants mettant les convertis hors de la communauté. En Mongolie, en particulier, où règne parmi ces peuples pasteurs le système patriarcal, être retranché de la communauté c'est la mort sans phrases. Les catholiques et les protestants y échouent également, et nous avons lu la confession mélancolique d'un missionnaire protestant qui avouait n'avoir pas fait un prosélyte en quatorze ans de prédication dans la Terre des Herbes.

Cette digression nous a éloigné du bouddhisme proprement dit : nous y revenons.

Le panthéon bouddhiste actuel comprend une déesse : la déesse de la Miséricorde, que nous avons vue représentée soit avec un enfant dans les bras, soit simplement avec un chapelet. Le temple situé près de l'Arsenal de Sanghaï renferme un immense panneau de bois sculpté où une déesse avec un enfant dans les bras a les pieds sur un dragon, tandis qu'au bas du panneau des mauvais esprits font la grimace aux bons esprits figurés dans le haut. L'analogie avec les représentations de l'Assomption de la Vierge est frappante. Comme ce panneau est relativement moderne, il y a lieu de croire que l'artiste chinois a fait des emprunts à quelque image catholique. Le panthéon bouddhiste paraît accueillant, et M. Holcombe dit avoir visité un temple consacré aux deux mille quarante-neuf dieux locaux inconnus de la terre, de l'air et de la mer.

Le dieu de la Guerre et la déesse de la Miséricorde paraissent être ceux qui reçoivent le plus d'hommages.

L'empereur, fils du ciel et seul prêtre de son culte, se rend deux fois par an au temple du Ciel élevé à Pékin. Il ne peut être remplacé par personne pour cette

Un temple à Canton

cérémonie, et officie seul. Il s'y prépare par la retraite et le jeûne dans une salle affectée à cet usage. Autour de l'autel sont de vastes récipients de métal où on dépose des bandes de papier portant le nom des criminels exécutés et le détail de leur crime. C'est ainsi que l'empereur rend compte au ciel de l'administration de la justice. L'empereur protège le bouddhisme et le taoïsme, comme patron, mais ne se prosterne qu'au temple du Ciel et au temple de Confucius. Dans les autres temples, il se borne à une inclinaison de tête devant le Bouddha ou le chef des nombreuses idoles du panthéon taoïste. Les femmes sont exclues de l'enceinte du temple du Ciel.

Indépendamment des cultes bouddhistes et taoïstes et conjointement avec eux, les Chinois rendent un culte au Ciel et à la Terre. Ils ont presque tous chez eux un petit autel, mais leur principal culte est le culte des ancêtres, dont les tablettes sont exposées dans toutes les maisons. Devant l'autel des ancêtres, il y a presque toujours des vivres qui leur sont offerts et consciencieusement consommés par les gens de la maison.

Ce culte comporte aussi une vaste consommation de pétards en de certaines occasions. Plusieurs fois par an, ils se rendent sur la tombe de leurs parents, y brûlent des lingots de papier et y déposent des offrandes de vivres qu'ils mangent ensuite. Ils croient que l'esprit des morts reste près de la maison où ils ont vécu et près de leur tombe, et que cet esprit peut être propice ou faire du mal à ses descendants, suivant qu'on l'honore ou qu'on le néglige. Cela démontre qu'ils croient à une âme ou à une essence supérieure. C'est parce qu'ils croient que tout n'est pas fini après la

mort qu'ils tiennent tant à ce que leur dépouille mortelle soit retournée à leur village natal, quelle que soit la distance du pays où ils sont morts, convaincus que si elle repose autre part, leur esprit vagabondera privé de tout, puisque personne ne viendra accomplir sur leur tombe les cérémonies du culte des ancêtres. Les offrandes que comporte ce culte sont parfois entièrement en papier : oies, canards, porcs, lingots, vêtements en papier, et le tout est brûlé sur la tombe.

Il n'y a pas dans les temples de cérémonie réunissant les fidèles. Rien n'est plus simple que le culte rendu aux images sacrées. On fait cela en allant à ses affaires. Le fidèle remet quelques sapèques au prêtre, qui lui donne quelques bâtonnets d'encens allumés. Le Chinois s'agenouille sur un coussin ou paillasson placé devant l'autel, s'incline trois fois en agitant ses bâtons d'encens, puis les dépose dans un brûle-parfum, tandis que le prêtre frappe sur un gong pour attirer l'attention du dieu, lequel, sans cette précaution, serait supposé ne pas s'apercevoir de la présence de ses adorateurs.

En Mongolie, il y a des moulins à prière tant dans les temples que dans les maisons particulières. Ce sont des sortes de tambours sur lesquels on colle des formules de prière. On les fait tourner en leur donnant l'impulsion avec la main après avoir averti le dieu au moyen du gong. Le Père Huc raconte qu'un Mongol ingénieux avait installé un moulin à prières sur une petite chute d'eau, en sorte qu'il gagnait les faveurs du ciel tout en allant à ses petites affaires et sans perte de temps.

Les fidèles profitent de leur présence dans le temple pour se tirer la bonne aventure. Le prêtre leur remet un pot qui n'est autre qu'un nœud de bambou de forte

dimension. Il est rempli de petites lames de bambou numérotées. Il s'agit, en secouant le pot, de faire monter une des lamelles. On la remet au prêtre qui lit le numéro et choisit un petit papier portant le numéro correspondant. C'est une prophétie imprimée dans les termes vagues ordinairement usités par les somnambules pour promettre à leurs clients la réussite de leurs projets.

Une autre manière de consulter le sort consiste à jeter devant l'autel une sorte d'œuf en bois divisé en deux parties. Suivant la façon dont l'œuf se sépare, l'oracle est favorable ou défavorable. Nous avons d'ailleurs pu constater par nous-même que les Chinois ne se découragent pas et jettent l'œuf jusqu'à ce qu'il tombe d'une manière propice.

Une coutume chinoise bien digne de remarque est le respect qu'ils ont pour le papier écrit ou imprimé. Ils ne comprennent pas le sans-gêne avec lequel nous traitons des papiers qui portent la pensée humaine. Dans chaque ville importante, les lettrés sont organisés en associations. Ils placent des boîtes aux coins des rues, dans les boutiques et à d'autres endroits fréquentés, avec les mots : « Respectez les caractères écrits. » Tout le monde est prié d'y jeter les papiers hors de service. Ils envoient aussi des hommes armés de crochets de chiffonniers pour ramasser les papiers dans les rues, et à de certaines époques on les porte en procession au temple de Confucius pour les brûler.

Les pratiques superstitieuses font partie de la religion bouddhiste. Nous avons vu un homme, portant sur son dos une petite boîte avec un autel minuscule et un Bouddha, se prosterner tous les dix pas, le long des

L'esprit religieux est très inégalement réparti. Tandis qu'aux environs de Canton la dévotion des Chinois est très active, dans beaucoup de parties de la Chine, surtout au nord, on trouve des centaines de temples abandonnés, de vastes régions sans prêtres d'aucun genre et des enfants auxquels on n'a jamais parlé religion. Le culte des ancêtres est le seul que l'on puisse affirmer être général. C'est lui qui fait de la Chine un vaste cimetière peuplé d'enfants vieillis.

Au nord et au nord-ouest de la Chine, il y a des millions de mahométans, d'origine perse. Ce qui les distingue principalement des confucianistes, c'est qu'ils ne mangent pas de porc. Ils portent la queue comme les autres Chinois. Ils n'ont jamais été molestés pour leur foi (il y a vingt-quatre mosquées à Pékin), mais ils sont turbulents et paraissent se plier moins aisément que les autres Chinois à la domination des mandarins. De grandes rébellions ont attiré des répressions sanglantes du gouvernement chinois, et il n'y a point d'années où les autorités n'aient à se préoccuper de quelques germes de révolte. Si un prophète paraissait parmi eux, qui sût les entraîner, les mahométans pourraient bien donner de la tablature au fils du Ciel.

Dans la province du Honan, presque au centre de l'empire chinois, il y a un village de Juifs installés là depuis la dispersion des tribus. Ils pratiquent leur culte sans opposition.

Sur les progrès que fait la religion chrétienne en Chine, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à un missionnaire, Mgr Reynaud, évêque de Ningpo (1) :

(1) *Une autre Chine.* Abbeville, 1897.

[illegible] la religion chrétienne en Chine, [illegible] faire que de laisser la parole à un missionnaire, Mgr Reynaud, évêque de Ningpo (1) :

(1) *Une mission Chine*. Abbeville, 1897.

Pagode des cinq étages à Canton

L'esprit religieux est très inégalement réparti. [illegible] qu'aux environs de Canton la dévotion des [illegible] est très active, dans beaucoup de parties de la [illegible] surtout au nord, on trouve des centaines de [illegible] abandonnés, de vastes régions sans prêtres d'[illegible] pauvres et des enfants auxquels on n'a jamais parlé religion. Le culte des ancêtres est le seul que [illegible] puisse affirmer être général. C'est lui qui fait de la Chine un vaste cimetière peuplé d'enfants vieillis.

Au nord et au nord-ouest de la Chine, il y a des millions de mahométans, d'origine perse. Ce qui les distingue principalement des confucianistes, c'est qu'ils ne mangent pas de porc. Ils portent la queue comme les autres Chinois. Ils n'ont jamais été molestés pour leur foi (il y a vingt-quatre mosquées à Pékin), mais ils sont turbulents et paraissent se plier moins aisément que les autres Chinois à la domination des mandarins. Les grandes rébellions ont attiré des répressions sanglantes du gouvernement chinois, et il n'y a point d'années où les autorités n'aient à se préoccuper de quelques formes de révolte. Si un prophète paraissait parmi eux, qui sût les entraîner, les mahométans pourraient bien donner de la tablature au fils du Ciel.

Dans la province du Honan, presque au centre de l'empire chinois, il y a un village de Juifs installés là depuis le [illegible] des tribus. Ils pratiquent leur culte sans [illegible].

[illegible] que fait la religion chrétienne en Chine, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à un missionnaire, Mgr Reynaud, évêque de Ningpo (1) :

(1) *Une autre Chine*. Abbeville, 1897.

Pagode des cinq étages à Canton

« L'œuvre de la conversion impose souvent aux païens des sacrifices matériels qui leur coûtent et qu'ils refusent. Dans une foule de localités, les paysans cultivent l'opium à la place du riz qui rapporte beaucoup moins. Les chrétiens ne peuvent le planter. Celui-ci le vend ou l'achète ; celui-là le prépare, ce qui n'est pas davantage permis. Les uns exercent un commerce lucratif, mais injuste ; d'autres ont une profession qui les expose infailliblement à plusieurs pratiques superstitieuses. En changeant de religion, ils devraient aussi changer d'état et chercher un autre moyen de vivre, ce qui est tout à fait difficile en Chine, où les petits métiers fourmillent de concurrents. Aussi, malgré une certaine bonne volonté, ces pauvres gens, déjà convaincus, sont plus ou moins tentés de renvoyer à plus tard une conversion qui semble compromettre leurs moyens d'existence.

« Il y a aussi les mille superstitions locales qui, comme un réseau immense, enlacent tous les détails de la vie chinoise. Il y en a pour la naissance, le mariage et la mort ; au commencement et à la fin de l'année, comme aussi à telle époque de telle lune ; quand on est malade, qu'on bâtit une maison, qu'on change de domicile, qu'on ouvre une boutique, qu'on va à l'école, qu'on apprend le commerce, qu'on assiste à un enterrement ; lorsqu'il y a des processions publiques, des comédies locales, des prières contre la sécheresse ou la peste, etc., etc. On dirait que ces pauvres Chinois ne peuvent se remuer, faire un pas sans être condamnés à quelqu'une de ces pratiques superstitieuses qui atteignent tous les âges, tous les cas et toutes les conditions. L'occasion en est aussi fréquente que la forme

variée; elles font partie des mœurs, de la vie publique et privée, comme un élément nécessaire, et il semble bien difficile de secouer un joug aussi tyrannique auquel rien n'échappe. Oui, il faut du courage pour briser cette chaîne qui lie tout le monde et remonter seul le courant de l'opinion commune. En particulier, il doit en coûter un peu au cœur et beaucoup à la face.

« En effet, si pour un grand nombre de Chinois les superstitions ne sont qu'une coutume locale et qu'ils pratiquent sans conviction, uniquement pour faire comme les autres, on en trouve aussi, en revanche, de plus fervents qui attachent à ces usages un sens et de l'importance : âmes naturellement religieuses qui ont besoin d'un culte, et croient, en suivant celui du pays, faire assez pour leur conscience et leur piété. Quelques-uns de ces dévots ont acquis de prétendus mérites au service des idoles, en récitant des chapelets, en faisant de lointains pèlerinages dans des temples célèbres, en achetant aux bonzes des suffrages précieux pour l'autre vie, en contribuant à bâtir une pagode, etc. Or, leur conversion demande le sacrifice de tous ces trésors spirituels, fruits de tant de peines et de tant d'années. Il faut qu'ils brûlent ce qu'ils ont adoré, qu'ils chassent les idoles de leur maison, et cette pensée, en troublant leur conscience, peut faire hésiter leur courage.

« D'autres ont jeûné depuis dix, vingt, trente, quarante ans; jamais ils n'ont, pendant cet intervalle, fumé de tabac, ni bu de vin, ni goûté de poisson, ni surtout mangé de viandes, etc., etc. Ils ont vécu uniquement de légumes, d'épices et de thé, et tout cela pour s'assurer le bonheur dans l'autre monde. Il leur a fallu un certain courage pour tenir si longtemps un régime si sévère.

Quand nous tâchons de les convaincre que, en dépit de leur bonne intention, ils se trompent de route, ils pourront jeûner ensuite pour le vrai Dieu ; la seule perspective de rompre leur jeûne avant le baptême leur cause des alarmes qu'il est facile de comprendre. Il leur en coûte de penser que leurs mérites ne sont qu'une pieuse illusion et que pour eux tout est à recommencer. J'en ai vu que l'émotion rendait littéralement malades, avant ou après leur infraction ; ils avaient peur d'en mourir.

« A ces scrupules de la conscience viennent s'ajouter les appréhensions plus fortes encore de la *face*. Le culte de la *face*, en Chine, ressemble un peu au préjugé du qu'en-dira-t-on en Europe. Il est plus fort, plus universel et souvent tyrannique. Perdre la face, c'est être déconsidéré, devenir ridicule, et, dans certains cas, plusieurs préfèrent la mort à cette humiliation. Or, pour être chrétiens, les Chinois doivent presque toujours heurter de front ce terrible préjugé. Se convertir, en effet, n'est-ce pas renoncer aux vieux usages, à ces traditions superstitieuses qui viennent des ancêtres, pour embrasser une religion nouvelle, étrangère, surtout européenne, contre laquelle s'élèvent tant de préventions ? Par conséquent, n'est-ce pas un peu sortir de son pays, n'être plus Chinois comme les autres et s'exposer ainsi au mépris de tout le monde ?

« Mais le point délicat entre tous, le pas le plus difficile, le sacrifice qui coûte également au cœur et à la face, c'est de renoncer au culte des ancêtres. Cet obstacle est si grand, si profond, si universel, que plusieurs le regardent comme le principal empêchement à la conversion des Chinois.

« Les livres donnent à la piété filiale le premier rang parmi les vertus. En pratique, elle occupe cette place, et on ne peut pas faire à quelqu'un d'injure plus sanglante que de l'appeler fils impie. C'est peut-être la seule insulte capable de mettre en fureur certains mauvais garnements qui se moquent du reste. Un fils impie n'est plus un homme.

« Or, le culte des ancêtres est avant tout, aux yeux des Chinois, un acte de piété filiale : c'est même le principal, celui qui est le plus enraciné dans le cœur et les mœurs. Les enfants doivent à leurs parents défunts des honneurs pour conserver leur mémoire et des sacrifices pour les secourir dans l'autre vie. A des époques régulières, il faut exposer devant leurs tablettes et leurs tombeaux des tables chargées de mets, faire des prostrations et accomplir d'autres rites superstitieux pour les vénérer. C'est en grande partie pour ne pas être privés, un jour, de ces honneurs et de ces sacrifices posthumes que les Chinois désirent tant avoir des enfants mâles.

« Les chrétiens, on le comprend, ne pouvant participer aux rites prohibés de ce culte, se trouvent exposés par le fait même aux colères de la famille, aux accusations les plus injurieuses, et souvent à toute une série de mauvais traitements.

« Il y a enfin, contre notre œuvre et nos intentions, des préjugés aussi nombreux que perfides, qui sèment la défiance et la haine. C'est un épouvantail qu'on agite pour effrayer le peuple et l'éloigner des missionnaires. De hauts mandarins, des lettrés influents ne rougissent pas de salir leur pinceau en cherchant à souiller la religion par des peintures grossières et des

libelles infâmes. Leurs calomnies sont absurdes, ridicules, et néanmoins il en reste toujours quelque chose, comme dit Beaumarchais. La plus inepte semble aussi la plus accréditée et la plus répandue : oui, presque partout, même ou plutôt surtout dans les lieux où nous n'avons jamais pénétré, on croit, en général, que nous arrachons le cœur, le foie et les yeux aux enfants et à bien d'autres personnes, pour une foule d'usages. Que de temps il faut, que d'efforts et de peine, pour déraciner ce maudit préjugé (1)! Que de catéchumènes, longtemps retenus par cette crainte puérile, tremblaient encore en venant pour la première fois dans nos résidences.

« Semblables aux champignons qui poussent sur un cadavre, les lettrés sont la grande plaie de la Chine, dont ils forment la classe dirigeante et surtout remuante. Ce qui les pousse à l'étude, ce n'est ni l'amour des lettres ni le goût de la philosophie; mais ils veulent avoir une place, se faire un nom, exercer une influence. Petits mandarins en herbe, ils en ont la ruse, les mauvais instincts et tous les appétits, bien que la plupart restent simples tyranneaux dans leurs quartiers. Ce sont les pharisiens du pays; pour défendre leur vieille synagogue, on les trouve toujours prêts à calomnier la religion, et, comme ils n'osent pas ou ne peuvent pas crucifier ceux qui l'enseignent, ils s'efforcent du moins de soulever contre eux la colère du peuple par les mensonges et les procédés que nous venons de résumer.

(1) En 1870, les assassins des sœurs de Tientsin présentèrent à la foule un bocal de petits oignons au vinaigre, trouvé chez ces malheureuses, comme étant des yeux arrachés à des enfants et conservés dans ce flacon.

« Les difficultés que nous venons de mentionner ne sont pas, malgré leur force et leur nombre, un obstacle invincible qui doive décourager nos efforts, comme si elles les condamnaient à une stérilité complète et certaine. Elles ne signifient pas que l'évangélisation de la Chine est une œuvre moralement impossible, mais plutôt elles font ressortir le mérite et la sincérité des âmes qui ne craignent pas de les affronter pour devenir chrétiennes.

« Ceux qui accusent la Chine sont souvent mal placés pour la connaître ; d'autres en disent du mal par instinct, de parti pris et en vertu pour ainsi dire d'une convention traditionnelle ; la plupart exagèrent ou généralisent trop, en adressant à tous les Chinois des reproches que tous sont loin de mériter ; on se trompe surtout en exigeant d'eux plus que des autres païens, et presque autant, sinon davantage, que des vieux chrétiens d'Europe, auxquels on a tort de les comparer.

« Je n'affirme pas que tous sans exception soient bons et honnêtes ; mais je prétends qu'un grand nombre d'entre eux vivent bien, sont meilleurs qu'on ne dit et peuvent devenir de bons chrétiens.

« Ce qui manque aux conversions en Chine, ce sont les missionnaires, et ce qui manque aux missionnaires, ce sont les ressources. En moyenne, le nombre des conversions est en rapport avec le nombre des missionnaires, c'est-à-dire que plus nous aurons de prêtres, plus nous aurons de catéchumènes et de chrétiens.

« Je le dis sans la moindre exagération, je n'éprouverais aucun embarras pour occuper une centaine de missionnaires ; tous, ils auraient leur poste, un travail sérieux, et dans dix ans ils ne suffiraient plus. »

Nous avons cité longuement l'opuscule de Mgr Reynaud, parce que, les missions catholiques étant certainement le plus puissant agent de notre civilisation, il était intéressant de connaître l'opinion d'un des membres les plus autorisés des missions sur les Chinois, et les chances qu'il y a de les voir sortir de leur isolement séculaire. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que les Chinois sont civilisés, plus que bien des peuples d'Europe; seulement, leur civilisation les tient à l'écart du mouvement qui emporte le reste du monde, et, si leur type de civilisation est modifié par celui des Européens, ce sera en grande partie aux missionnaires qu'on le devra; et, outre que la plupart sont Français, c'est la France qui assume depuis des siècles la glorieuse mission de protéger les catholiques en Orient. Il est permis de regretter que l'Allemagne nous dispute maintenant cette belle prérogative et cet excellent moyen d'influence en protégeant elle-même ses nationaux catholiques.

CHAPITRE VIII

Les superstitions.

Si les Chinois ne sont que fort peu religieux et disposés à faire retomber sur les religions officielles, le bouddhisme et le taoïsme, le discrédit mérité par la conduite des prêtres de ces religions, en revanche ils sont infectés de superstitions. Nous avons vu au chapitre du culte des ancêtres que, s'ils n'ont pas d'idée bien arrêtée sur ce que devient le principe immatériel lorsqu'il se sépare du corps, ils s'imaginent au moins qu'il vagabonde et peut avoir une influence néfaste sur les affaires des vivants, si on ne lui accorde pas les satisfactions auxquelles il a droit.

La superstition la plus en vogue, celle dont n'est affranchi l'esprit d'aucun Chinois, c'est celle du feng-shui. La traduction littérale est « vent et eau ». Aucun Européen s'étant occupé de la question n'a pu arriver à une explication satisfaisante de cette superstition; ils ont constaté son existence et ses absurdes effets, c'est tout. C'est pour ne pas déranger le feng-shui qu'on n'exploite pas les mines; c'est parce que les hautes ours des églises catholiques peuvent s'opposer à la communication du feng-shui avec les voisins de la construction qu'il y a si souvent objection des Chinois à ce

sujet. Il a fallu des tours de force de diplomatie pour arriver à orner de tours la cathédrale de Pékin. Si vous surmontez votre maison d'une cheminée et qu'un voisin s'avise que le feng-shui en est mécontent, vous serez obligé de la démolir, si vous n'êtes pas dans un port à traité. Il y a quelques années, à Foutchéou, port à traité, le vice-roi s'opposa à l'érection de maisons européennes sur une colline et représenta gravement, dans un rapport à l'empereur, que le dragon sur lequel reposent les fondations de la ville avait ses veines et ses artères sous cette colline, et que le poids des maisons pourrait l'incommoder fortement. Ce feng-shui joue le rôle de loup-garou, et, du berceau à la tombe, les actes des Chinois lui sont soumis. Pour un mariage, pour un enterrement, il faut consulter les devins sur les dispositions du feng-shui, et nul n'irait contre les décisions de l'oracle.

Les devins sont consultés sur les jours propices pour toute entreprise, pour se mettre en voyage, pour ouvrir une boutique, etc., etc.

Nous n'avons jamais vu une jonque lever l'ancre sans une interminable musique de gongs et une consommation plus ou moins grande de pétards faite pour effrayer et éloigner les mauvais esprits avant le départ.

Pendant les éclipses attribuées à un dragon désireux d'avaler le soleil, c'est un vacarme de gongs et de pétards à faire frémir, pour épouvanter le dragon et le mettre en fuite. La cour, bien que pourvue d'astronomes en mesure d'expliquer le phénomène, partage les craintes du peuple, ainsi qu'en témoigne l'édit suivant :

« Le bureau d'astronomie nous avise que le premier

jour de la 24e année de notre règne, il y aura une éclipse de soleil. Nous sommes rempli d'appréhension à cette nouvelle et nous cherchons en nous-même les péchés qui ont pu attirer la colère du Ciel sur le pays. Nous ordonnons que les compliments de nouvelle année soient abrégés, que le banquet donné ce jour-là soit supprimé et que les membres de la cour, vêtus sans luxe, se réunissent pour demander au Ciel miséricorde pour notre pays. » (3 septembre 1897) (1).

La crédulité des régions officielles est encore démontrée par un autre édit de la même année. Le mandarin chargé de la conservation d'un mausolée impérial avait été envoyé devant un conseil d'enquête à cause d'arbres ombrageant le mausolée et dévorés par les insectes. Voici la bourde qu'il donna à avaler à son impérial maître :

« Yü K'oun, noble du Clan Impérial, inspecteur des mausolées de l'Est, rapporte un trait de la protection des dieux. Lorsqu'il entendit parler de la destruction des arbres aux dits mausolées, il constata la présence des insectes sur plusieurs d'entre eux. En conséquence, il se rendit en pèlerinage à la colline de Malan où se trouve un temple dédié aux cinq dieux. Que l'on juge de sa surprise et de sa joie lorsqu'il revint et trouva les insectes détruits par un pouvoir surnaturel. Comme il pense que c'est un effet de la miséricorde des dieux, il demande que la reconnaissance de l'Empereur se manifeste par l'apposition d'une tablette écrite de la main impériale sur l'autel des cinq dieux. »

Note de l'empereur. — « Nous manifestons notre

(1) *Gazette de Pékin*, traduction du *North China Daily News*.

reconnaissance pour les dieux et accordons la tablette. Nous ordonnons que le ministère des Rites prenne des dispositions pour perpétuer le souvenir de cette grâce importante. » (15 septembre 1897) (1).

Un autre édit du 5 novembre de la même année ordonne l'envoi au Grand Dragon de dix bâtons d'encens du Thibet pour la cessation des inondations du fleuve Jaune, rentré dans son lit, comme tous les ans en hiver, époque des basses eaux.

Les Chinois se donnent un mal énorme pour conjurer les mauvais effets de la présence des esprits acharnés à contrarier les vivants et à se jeter en travers de leurs entreprises. Ils y arrivent toujours, ayant une imagination fertile en combinaisons diplomatiques. Par des concessions plus ou moins importantes, on arrive toujours à calmer les esprits ; la preuve, c'est que les mandarins sont arrivés à faire exploiter les mines de charbon dans le Petchili et le Houpeh, mais il faudra encore de longues et pénibles négociations pour obtenir l'ouverture de toutes les mines susceptibles d'être exploitées.

Un Chinois ne doit pas mourir dans son lit, car alors son esprit rendrait le lit et la chambre inhabitables. Il s'ensuit que le malheureux agonisant est toujours arraché de sa couche et déposé sur une planche pour y mourir. Si on n'a pas eu le temps de l'enlever avant sa mort, il faut détruire le lit et changer le dispositif de la chambre.

Notre compradore étant venu à mourir, son successeur n'a jamais voulu occuper son bureau, sans que nous en modifiions l'aspect en le partageant par une

(1) *Gazette de Pékin.*

cloison vitrée. Il parlait même de l'évacuer, à cause de l'esprit du défunt, quoique ce dernier fût mort à son domicile et non au bureau.

Qui dira les sommes énormes dépensées en Chine pour l'encens, les objets en papier et les pétards destinés à satisfaire les malins génies errant dans le monde surnaturel de l'imagination chinoise? Et comment accorder leur esprit positif et calculateur avec l'existence d'innombrables superstitions plus absurdes les unes que les autres, et par cela même profondément enracinées ?

Raconter les jongleries des prêtres serait fastidieux; en voici une qui donnera une idée de la crédulité du peuple et des procédés employés par les prêtres.

Lorsqu'il y a un décès dans une maison, les prêtres sont appelés pour exorciser l'esprit du défunt. Ils répandent du sable sur le sol, et comme il est bien rare qu'il n'y ait pas un chat ou des rats dans la maison, la trace de leurs pas est tenue pour être la trace des pas de l'esprit du mort, et on sait ainsi quel chemin il a pris pour sortir de la maison.

Nous avons mis la main sur un recueil de superstitions appelé le Yü-li ou Morale en actions. Il a été écrit en partie sous la dynastie des Soung et sa première édition remonte à l'année 1031. Il a reçu depuis nombre d'additions. Un personnage appelé Shang-ti, espèce de juge des enfers, intervient dans toutes les histoires de ce livre pour déterminer les récompenses ou les peines. Il y est question d'un enfer et d'un purgatoire, en sorte que lorsque les missionnaires prêchent la religion chrétienne, les Chinois se figurent bien souvent qu'on leur parle de Shang-ti. Les prêtres taoïstes et

les bouddhistes répudient ce livre, non moins que les confucianistes, et cependant il est abondamment distribué par des personnes bien intentionnées. On ne le vend pas, mais comme on gagne les faveurs des dieux en le distribuant, il est assez répandu, d'autant plus qu'il satisfait le goût du peuple pour le merveilleux.

Le rachat des péchés par les bonnes actions y est recommandé, et comme récompense suprême on promet aux femmes d'être transformées en hommes. Pour les hommes, la grande majorité des historiettes morales de ce livre conclut que les bonnes actions sont récompensées par des succès aux examens.

Quant aux punitions, elles sont infligées tantôt en ce bas monde, tantôt dans l'autre. Ceux qui distribuent les livres du Yü-li sont emportés par des génies dans l'autre monde, et leurs descendants passent leurs examens brillamment.

Les méchants sont tués par le tonnerre ou tourmentés de diverses façons dans l'enfer : plongés dans un trou à fumier, jetés sur des sabres et des couteaux, condamnés à la faim et à la soif, à suer leur sang, à revêtir des habits de fer rougi au feu, à être jetés dans la chaux, à être hachés et mis en pièces, à être gelés, etc. Tout cela admet l'hypothèse que l'âme emmène le corps dans les enfers, ou bien alors il faut renoncer à comprendre ces supplices variés. Les médecins y sont changés en ânes pour avoir causé la mort de leurs malades par leur ignorance.

L'adultère est châtié par des supplices qui se terminent par l'incarnation dans le corps d'un animal.

Les histoires édifiantes de ce recueil attribuent toutes sortes de mérites aux végétariens, ainsi qu'aux

personnes qui achètent des poissons et des oiseaux pour les remettre en liberté.

Il va de soi que, dans un livre de ce genre, il n'y a guère que de mauvais riches et les pauvres y sont presque tous vertueux.

Une grande partie des histoires morales de ce recueil ont été écrites au XVIIe siècle. Pour l'édification du lecteur, nous en donnons ici quelques spécimens :

« Shon junior de Kia-Ting avait dix-huit ans lorsqu'il fut tué par le tonnerre. Cela causa beaucoup de surprise parmi ses voisins. Ils virent une lueur sur les semelles de ses souliers, et lorsqu'ils les examinèrent ils trouvèrent qu'elles étaient faites de papier imprimé. » (Se rappeler qu'en Chine on respecte beaucoup le papier imprimé et qu'on le recueille pour l'incinérer en grande cérémonie.)

« Le fils adoptif d'un homme très riche se plaisait en procès continuels. Il était arrogant à l'excès, n'avait pitié ni de l'âge ni de la misère et ne craignait pas de faire le mal. Après quelques années, il fut saisi d'une étrange maladie de la gorge ; il ne pouvait avaler aucune nourriture, il maigrit et les os de ses épaules devinrent comme ceux d'un chien. Un jour, il s'enferma dans sa chambre ; au bout de quelque temps, sa femme frappa à la porte, et, ne recevant pas de réponse, l'enfonça. A sa grande surprise, elle trouva son mari transformé en âne, excepté un pied. »

« Lin était un homme très pauvre, mais il croyait que la prospérité lui viendrait s'il pouvait se procurer un terrain avec un bon feng-shui pour la tombe de ses parents. Il écrivit un titre de propriété falsifié et fit

enlever les tombeaux des parents des propriétaires, qu'il remplaça par ceux de ses parents. Son père lui apparut en songe et lui dit : « Le champ du bonheur est dans le « cœur et non dans un emplacement pour un bon feng-« shui. Ceux qui volent du terrain n'ont ni prospérité « ni postérité. » Lin et sa famille finirent leur existence en prison. »

« Sous la dynastie des Ming, Tsai, médecin de grand renom, distribuait des remèdes gratuitement aux pauvres gens. Un jour, sa femme tomba en catalepsie et visita les enfers. Elle y vit un mandarin qui lui dit : « Votre « fils n'a pas de capacités particulières et n'a aucun « acte remarquable à son actif mais à cause du mérite de « son père, il aura un grade littéraire du second degré. » L'examinateur a reçu un ordre des enfers à ce sujet. »

« Dans le temple de Tchao Fien Kong, à Nanking, vivait un prêtre taoïste grandement défiguré par une maladie. Tous les remèdes étaient inutiles. Un soir, il rencontra un jeune garçon qui lui dit : « Me connaissez-vous ? » Le prêtre répondit : « Non. » Le jeune garçon lui dit : « Quand vous étiez gouverneur sous la dynastie « des Soung, vous m'avez fait mourir avec dix-sept « membres de ma famille. Je vous cherche depuis trois « cents ans pour me venger, et je vous ai enfin trouvé. » Le prêtre mourut la nuit même. »

Si l'on en croit ce traité de morale, les Chinois auraient donc une vague croyance à la métempsycose.

CHAPITRE IX

Le journalisme chinois.

A l'heure où nous écrivons, la Chine est à un tournant de son histoire, suivant l'expression consacrée devenue cliché. La guerre sino-japonaise a été le choc électrique qui a fait tressaillir ce grand corps inerte. Dans l'éclair du coup de tonnerre, on a distingué des gouvernants consternés, puis, pendant quelques mois, tout est rentré dans le silence, et il semblait que la Chine allait retomber dans son sommeil léthargique. Les nations européennes, éclairées enfin sur le véritable état de faiblesse de cette immense agglomération d'hommes, se sont précipitées à la curée, et les gouvernants chinois ont dû comprendre qu'il leur était désormais impossible de se replonger dans leur béate quiétude. Ils ont alors cherché à prendre la tête du mouvement de réformes qui leur semblait imminent; mais l'incohérence de leurs efforts n'a rien produit d'appréciable, comme le constate mélancoliquement le vice-roi Chang chi tung, cité dans une partie de notre livre. De jeunes lettrés, et parmi eux Kang Yu wei, en fuite depuis la révolution de palais de septembre 1898 qui a remis le pouvoir aux mains des conservateurs, se flattaient de pousser l'empereur dans la voie des réformes et d'y réussir là où les conserva-

teurs avaient échoué. De là la création d'organes de publicité que nous allons passer rapidement en revue en signalant en même temps les anciennes publications. Il n'y a pas moins de 70 journaux actuellement en Chine, si l'on compte les journaux purement littéraires ou consacrés à des branches spéciales, comme la Médecine, l'Agriculture, les Mathématiques, l'Éducation. Les nombreux lecteurs qui achètent ces journaux sont une preuve que la nation a quelque velléité de sortir de son apathie.

A tout seigneur, tout honneur. La vénérable *Gazette de Pékin*, le plus ancien journal du monde, vieille de mille ans ! C'est le journal officiel. Il publie tous les jours les décrets impériaux, les rapports des ministres, des censeurs, et constitue un document précieux pour l'histoire de la Chine. Les plaies de l'administration chinoise y sont étalées au grand jour sous forme de rapports des censeurs, de décrets révoquant les fonctionnaires, avec considérants à l'appui. Il n'est pas un gouvernement européen qui oserait faire preuve d'une pareille franchise. Qui ne sait que dans l'Europe entière, ainsi qu'en Amérique, on cherche au contraire à jeter un voile épais sur toutes les turpitudes des politiciens et des grands de la terre. Nous ne voulons rappeler aucun des scandales qui, dans ces dernières années, ont affligé différents pays et ont été à peu près étouffés, même dans des pays à gouvernement soi-disant soumis au contrôle de l'opinion publique. Nulle part au monde on ne trouve un pays où le gouvernement semble animé, au moins en apparence, d'intentions plus sincères et plus conformes au bien du peuple. Afin que l'on ne nous applique pas le proverbe : « A beau mentir qui vient

CHAPITRE IX

Le journalisme chinois.

A l'heure où nous écrivons, la Chine est à un tournant de son histoire, suivant l'expression consacrée devenue cliché. La guerre sino-japonaise a été le choc électrique qui a fait tressaillir ce grand corps inerte. Dans l'éclair du coup de tonnerre, on a distingué des gouvernants consternés, puis, pendant quelques mois, tout est rentré dans le silence, et il semblait que la Chine allait retomber dans son sommeil léthargique. Les nations européennes, éclairées enfin sur le véritable état de faiblesse de cette immense agglomération d'hommes, se sont précipitées à la curée, et les gouvernants chinois ont dû comprendre qu'il leur était désormais impossible de se replonger dans leur béate quiétude. Ils ont alors cherché à prendre la tête du mouvement de réformes qui leur semblait imminent; mais l'incohérence de leurs efforts n'a rien produit d'appréciable, comme le constate mélancoliquement le vice-roi Chang chi tung, cité dans une partie de notre livre. De jeunes lettrés, et parmi eux Kang Yu wei, en fuite depuis la révolution de palais de septembre 1898 qui a remis le pouvoir aux mains des conservateurs, se flattaient de pousser l'empereur dans la voie des réformes et d'y réussir là où les conserva-

teurs avaient échoué. De là la création d'organes de publicité que nous allons passer rapidement en revue en signalant en même temps les anciennes publications. Il n'y a pas moins de 70 journaux actuellement en Chine, si l'on compte les journaux purement littéraires ou consacrés à des branches spéciales, comme la Médecine, l'Agriculture, les Mathématiques, l'Éducation. Les nombreux lecteurs qui achètent ces journaux sont une preuve que la nation a quelque velléité de sortir de son apathie.

A tout seigneur, tout honneur. La vénérable *Gazette de Pékin*, le plus ancien journal du monde, vieille de mille ans ! C'est le journal officiel. Il publie tous les jours les décrets impériaux, les rapports des ministres, des censeurs, et constitue un document précieux pour l'histoire de la Chine. Les plaies de l'administration chinoise y sont étalées au grand jour sous forme de rapports des censeurs, de décrets révoquant les fonctionnaires, avec considérants à l'appui. Il n'est pas un gouvernement européen qui oserait faire preuve d'une pareille franchise. Qui ne sait que dans l'Europe entière, ainsi qu'en Amérique, on cherche au contraire à jeter un voile épais sur toutes les turpitudes des politiciens et des grands de la terre. Nous ne voulons rappeler aucun des scandales qui, dans ces dernières années, ont affligé différents pays et ont été à peu près étouffés, même dans des pays à gouvernement soi-disant soumis au contrôle de l'opinion publique. Nulle part au monde on ne trouve un pays où le gouvernement semble animé, au moins en apparence, d'intentions plus sincères et plus conformes au bien du peuple. Afin que l'on ne nous applique pas le proverbe : « A beau mentir qui vient

CHAPITRE IX

Le journalisme chinois.

A l'heure où nous écrivons, la Chine est à un tournant de son histoire, suivant l'expression consacrée devenue cliché. La guerre sino-japonaise a été le choc électrique qui a fait tressaillir ce grand corps inerte. Dans l'éclair du coup de tonnerre, on a distingué des gouvernants consternés, puis, pendant quelques mois, tout est rentré dans le silence, et il semblait que la Chine allait retomber dans son sommeil léthargique. Les nations européennes, éclairées enfin sur le véritable état de faiblesse de cette immense agglomération d'hommes, se sont précipitées à la curée, et les gouvernants chinois ont dû comprendre qu'il leur était désormais impossible de se replonger dans leur béate quiétude. Ils ont alors cherché à prendre la tête du mouvement de réformes qui leur semblait imminent ; mais l'incohérence de leurs efforts n'a rien produit d'appréciable, comme le constate mélancoliquement le vice-roi Chang chi tung, cité dans une partie de notre livre. De jeunes lettrés, et parmi eux Kang Yu wei, en fuite depuis la révolution de palais de septembre 1898 qui a remis le pouvoir aux mains des conservateurs, se flattaient de pousser l'empereur dans la voie des réformes et d'y réussir là où les conserva-

teurs avaient échoué. De là la création d'organes de publicité que nous allons passer rapidement en revue en signalant en même temps les anciennes publications. Il n'y a pas moins de 70 journaux actuellement en Chine, si l'on compte les journaux purement littéraires ou consacrés à des branches spéciales, comme la Médecine, l'Agriculture, les Mathématiques, l'Éducation. Les nombreux lecteurs qui achètent ces journaux sont une preuve que la nation a quelque velléité de sortir de son apathie.

A tout seigneur, tout honneur. La vénérable *Gazette de Pékin*, le plus ancien journal du monde, vieille de mille ans ! C'est le journal officiel. Il publie tous les jours les décrets impériaux, les rapports des ministres, des censeurs, et constitue un document précieux pour l'histoire de la Chine. Les plaies de l'administration chinoise y sont étalées au grand jour sous forme de rapports des censeurs, de décrets révoquant les fonctionnaires, avec considérants à l'appui. Il n'est pas un gouvernement européen qui oserait faire preuve d'une pareille franchise. Qui ne sait que dans l'Europe entière, ainsi qu'en Amérique, on cherche au contraire à jeter un voile épais sur toutes les turpitudes des politiciens et des grands de la terre. Nous ne voulons rappeler aucun des scandales qui, dans ces dernières années, ont affligé différents pays et ont été à peu près étouffés, même dans des pays à gouvernement soi-disant soumis au contrôle de l'opinion publique. Nulle part au monde on ne trouve un pays où le gouvernement semble animé, au moins en apparence, d'intentions plus sincères et plus conformes au bien du peuple. Afin que l'on ne nous applique pas le proverbe : « A beau mentir qui vient

de loin », nous citerons quelques extraits de la vénérable gazette :

« 4 mai 1897. — Nous avons appris que les nobles Mongols ne manquent jamais, lorsqu'ils prennent possession des fonctions que leur assigne leur titre, d'exiger des sommes d'argent de leurs subordonnés. Nous ordonnons qu'à l'avenir ces sommes ne soient plus payées et que les nobles trouvés coupables d'extorsions soient punis. »

« 4 mai 1897. — Nous avons reçu un rapport du censeur Chou Ch'eng-kwang, exposant la façon dont les magistrats provinciaux traitent les affaires de vol et de meurtre et les tortures illégales auxquelles ils ont recours. Lorsque ces affaires se présentent, il est du devoir des magistrats de les instruire sans délai, de manière que notre peuple n'ait pas à souffrir de leur négligence. Au lieu de cela, le censeur rapporte que les magistrats se plaisent à faire traîner les affaires et à provoquer des complications. De plus, des tortures illégales sont employées pour forcer les témoins à dire ce qui convient au magistrat, et la justice est mal rendue. Nous exhortons les vice-rois et gouverneurs à exercer leur vigilance à découvrir ces fraudes contre la justice et à dénoncer les magistrats coupables. »

« 10 mai 1897. — Nous avons reçu un rapport du brigadier général de Kupeik-ou, dénonçant des officiers qui, par leur négligence, ont permis à des hommes des diverses bannières de toucher deux fois leurs rations et leur paye. Nous ordonnons que ces officiers soient déférés au conseil de guerre, et, comme il est probable que ce n'est pas un fait isolé, nous ordonnons à tous les généraux mandchoux de faire une enquête et de nous envoyer leur rapport. »

« 13 novembre 1897. — C'est la coutume des vice-rois et gouverneurs des provinces de nous envoyer leur rapport annuel confidentiel, concernant leurs subordonnés. Par ces rapports, nous sommes en mesure de connaître la valeur des fonctionnaires auxquels sont confiées les affaires de notre peuple. Ce qui suit nous paraît cependant inexplicable. Nous avons reçu autrefois un rapport de Tan Choung lin, vice-roi des deux Kouang, faisant l'éloge de Chon-Tien-lin, préfet de Sz'enfou, le représentant comme un homme de confiance, honnête et capable. Voici que Shih-Nien-tsou, ex-gouverneur du Kouangsi, nous envoie un rapport tout différent, représentant ce préfet comme de médiocre capacité, dont la conduite générale le rend impropre à occuper un poste important. Cela demande éclaircissement. Nous ordonnons donc aux gouverneurs du Kouang-si et du Kouang-toung de faire une enquête et de nous dire si réellement ledit préfet jouit de l'estime du peuple. Qu'on ne se laisse pas influencer par des sympathies ou des antipathies particulières. »

« 9 décembre 1897. — Le censeur Chang-chao-lan dénonce la pratique, maintenant courante parmi les magistrats, de spéculer sur les céréales des greniers publics, d'où il résulte souvent qu'ils deviennent insolvables et incapables de rendre leurs comptes au trésor public. Les fonctionnaires doivent se rappeler que chaque ville entourée de murailles doit conserver dans les greniers publics une quantité de céréales proportionnée à la population, pour être distribuées en cas d'inondation, famine, guerre ou autre fléau. Ils sont autorisés cependant à vendre une certaine portion du vieux stock pour le remplacer par les nouveaux arri-

vages de l'année. Au lieu de faire cela, le censeur les accuse de laisser le grain pourrir dans les greniers, et de vendre le nouveau à leur bénéfice. On peut imaginer ce qui en résulterait si on devait avoir recours aux greniers publics. Nous exhortons sérieusement les divers vice-rois et gouverneurs de nos provinces à faire une enquête, et donnons ordre de vendre tout le stock de céréales et de placer le montant de la vente à intérêts. De plus, nous ordonnons que chaque magistrat rende chaque année un compte exact des fonds ainsi placés et du contenu des greniers publics. »

Évidemment, ces extraits montrent qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume, mais la lecture de la *Gazette* démontre aussi qu'il existe un mécanisme de contrôle sérieux, une bonne volonté très grande de soulager les souffrances du peuple. Il y a d'honnêtes gens parmi les fonctionnaires chinois, au dire de bien des personnes en rapport avec eux depuis de longues années. L'un d'entre eux, le vice-roi Chang-chi-toung, est bien connu de tous les Européens pour son intégrité. Il suffirait qu'un empereur énergique groupât les bonnes volontés, et la Chine renaîtrait de ses cendres, car, incontestablement, pour tout observateur de bonne foi, le mécanisme du gouvernement chinois est excellent.

Le parti de la réforme avait pour organe *le Progrès chinois*, revue paraissant trois fois par mois, complétée ensuite par *le Progrès chinois* quotidien. Lorsque Kang Yu wei fut appelé à Pékin pour exposer ses plans de réforme, ces journaux furent déclarés journaux officiels, mais les associés restés à Shanghaï, effrayés de tant d'honneur, n'acceptèrent pas, chan-

gèrent le nom du journal et firent présent de la collection du *Progrès* à Kang Yu wei. Le *Progrès* devint la *Gazette Universelle* qui, lors du renversement du parti réformiste et de l'exécution du frère de Kang, arrêté en ses lieu et place avec quelques autres, s'empressa de décliner toute espèce de solidarité avec les réformateurs.

Il reste à Shanghaï sept journaux chinois publiés sur les concessions ; ils défendent les idées de réforme.

Les missionnaires catholiques publient à Shanghaï une *Revue scientifique* qui donne aussi des nouvelles politiques.

A signaler deux journaux publiés également à Shanghaï par les missionnaires anglais : politique et religion mêlées.

En outre, il y a à Shanghaï sept journaux chinois de nouvelles locales, dont les anecdotes et les nouvelles appartiennent à un genre qui n'a que trop de représentants dans les grandes villes, surtout à Paris. Nombreux lecteurs, principalement dans la basse classe.

Les titres de quelques magazines publiés en chinois donneront une idée des préoccupations du moment :

Journal des sciences nouvelles ;
Journal de mathématiques ;
L'Aide-Mémoire du professeur ;
Le Journal d'agriculture ;
Le Journal de la Société de triangulation ;
L'Éducateur ;
Journal des sciences médicales ;
Journal du commerce et de l'industrie ;
L'Éducateur des enfants ;
Le Journal des sciences nouvelles du Hunan, à

[illegible] à Ch'angska, la ville de [illegible] étrangère est le plus violent: [illegible].

[illegible] trois journaux indigènes dont [illegible] que trois à quatre dollars par [illegible] traités, avec prudence en ce [illegible]. Voici, pris au hasard, les [illegible] qui donneront une idée de [illegible] journaux sont rédigés :

[illegible] — La jeunesse doit fuir Shanghaï. — [illegible] — La hausse de l'or. — Conservation [illegible] — [illegible] à Pékin. — Le devoir d'un ambassadeur — Les rapts d'enfants. — De [illegible] la littérature étrangère. — Comparaison des [illegible] chinoise et étrangères. — La [illegible] du printemps. — Inutile extravagance des dépenses funéraires. — La presse étrangère. — La culture de l'opium profitable au gouvernement et non nuisible au peuple. — Les lois internationales. — Du danger de gâter les enfants. — Esquisse de l'histoire russe. — La défense des frontières. — Les fraudes aux examens. — La réforme militaire. — La piété filiale.

Les institutions chinoises et les coutumes sont soigneusement respectées dans ces journaux, mais on voit par le sommaire que nous venons de donner que l'esprit des Chinois est éveillé et leur attention attirée sur toutes les questions qui agitent le monde. Il ne manque certainement pas d'hommes intelligents en Chine. Il s'agirait de coordonner leurs efforts et de remettre l'administration de la Chine à ceux d'entre les fonctionnaires que l'on connaît comme honnêtes.

Divers autres journaux sont publiés à Hongkong, à

Tientsin, à Hankeou, à Hangchow, en Mandchourie. La plupart sont l'œuvre de missionnaires anglais ou américains, et nous manquons de renseignements sur le nombre de leurs lecteurs et leur influence.

Tel est l'état actuel de la presse en Chine. Nous croyons que le nombre des journaux ira en augmentant rapidement, et, comme la proportion d'hommes complètement illettrés est relativement minime, il y a lieu de s'attendre à des surprises le jour où une presse nombreuse et bon marché s'occupera de politique et créera des mouvements d'opinion dans les masses profondes, parmi le plus grand nombre, comme disait cet excellent M. Laroche-Joubert.

Les hommes éclairés de Chine se rendent compte de l'influence que pourra avoir la presse. Voici ce qu'en dit le vice-roi Chang chi tung dans sa brochure :

« Depuis l'année 1895, des lettrés de caractère, hommes d'un savoir peu ordinaire, ont fondé des journaux dans lesquels ils publient la traduction de plusieurs journaux étrangers ; ils y ajoutent aussi un bon nombre de dissertations. Ces feuilles, imprimées à Shanghaï, sont déjà répandues dans toutes les provinces. Les journaux en question s'occupent aussi de l'administration intérieure de la Chine et parlent des affaires des pays étrangers. Quoique les articles n'en soient pas tous de mérite égal ni d'égale utilité, cependant ces journaux sont en général capables de développer les connaissances du peuple, d'élever les caractères, de guérir les hommes du poison de la paresse, et de réfuter les théories dignes des aveugles qui font de la musique. Depuis lors, les lettrés uniquement occupés de Confucius et les cultivateurs qui habitent les vallées et les montagnes com-

mencent enfin à connaître la Chine ; les mandarins qui ne connaissent que les livres contenus dans leurs paniers, et les lettrés qui vivent constamment dans la région de la fumée et des brouillards, commencent à s'apercevoir enfin qu'il y a des affaires d'actualité. »

L'opinion publique s'est de tout temps manifestée en Chine par des placards et des affiches qu'on appose jusque sur les portes de la demeure des magistrats, pour critiquer leur administration. Ils ont souvent servi à provoquer des mouvements populaires, et on a toujours signalé l'apposition de ces placards lors des mouvements antiétrangers et des massacres comme ceux de Tientsin, de Wuhu, de Kucheng.

Il existe en outre, au dire du Père Huc, des lecteurs publics. Ils parcourent les villes et les villages, lisant au peuple les passages les plus intéressants de l'histoire nationale et les commentant, à l'instar des rhapsodes grecs. Ils ont beaucoup de succès auprès des Chinois, grands badauds toujours prêts à s'attrouper et à lâcher leur travail sous les prétextes les plus futiles. Il faut vraiment, ou que les Chinois soient bien indifférents en matière de politique, ou bien craintifs, pour que ces lecteurs publics ne deviennent pas fréquemment des agents de propagande politique et d'agitation. Il est bien probable qu'ils ont dû jouer un rôle prédominant lors de la fameuse rébellion des Taïpings (1851-1864), qui a mis la Chine à deux doigts de sa perte.

Les opinions politiques des Chinois, essentiellement pratiques, nullement rêveurs (leur scepticisme en matière de religion l'indique bien) ont été admirablement résumées par un de leurs plus grands philosophes : « Malheureux les peuples qui ont un mauvais gouver-

nement; plus malheureux encore ceux qui, en ayant un passable, ne savent pas le garder. »

Ces dernières années ont vu un grand développement des publications destinées à l'instruction, et on ne peut que s'en féliciter. Les livres qui n'étaient à la portée que des riches, grâce aux procédés de photolithographie et aux caractères mobiles, sont devenus abordables. Une compilation des auteurs chinois modernes en 40 volumes coûte 6 à 7 dollars. Les classiques et leurs commentateurs ont été réimprimés : les 24 histoires, le Dictionnaire de Kanghi, une encyclopédie en 1620 volumes, pour ne citer que les plus importants. Le fait est bon à noter et d'un bon augure pour l'instruction des classes moyennes en Chine, si l'on ajoute que des livres de voyage en Russie, en Angleterre, en France, en Italie et en Belgique, ont été également publiés. Il n'est pas à notre connaissance qu'ils aient été traduits, et c'est dommage, car il serait curieux de savoir comment les Chinois intelligents jugent l'Europe.

mencent enfin à connaître la Chine ; les mandarins qui ne connaissent que les livres contenus dans leurs paniers, et les lettrés qui vivent constamment dans la région de la fumée et des brouillards, commencent à s'apercevoir enfin qu'il y a des affaires d'actualité. »

L'opinion publique s'est de tout temps manifestée en Chine par des placards et des affiches qu'on appose jusque sur les portes de la demeure des magistrats, pour critiquer leur administration. Ils ont souvent servi à provoquer des mouvements populaires, et on a toujours signalé l'apposition de ces placards lors des mouvements antiétrangers et des massacres comme ceux de Tientsin, de Wuhu, de Kucheng.

Il existe en outre, au dire du Père Huc, des lecteurs publics. Ils parcourent les villes et les villages, lisant au peuple les passages les plus intéressants de l'histoire nationale et les commentant, à l'instar des rhapsodes grecs. Ils ont beaucoup de succès auprès des Chinois, grands badauds toujours prêts à s'attrouper et à lâcher leur travail sous les prétextes les plus futiles. Il faut vraiment, ou que les Chinois soient bien indifférents en matière de politique, ou bien craintifs, pour que ces lecteurs publics ne deviennent pas fréquemment des agents de propagande politique et d'agitation. Il est bien probable qu'ils ont dû jouer un rôle prédominant lors de la fameuse rébellion des Taïpings (1851-1864), qui a mis la Chine à deux doigts de sa perte.

Les opinions politiques des Chinois, essentiellement pratiques, nullement rêveurs (leur scepticisme en matière de religion l'indique bien) ont été admirablement résumées par un de leurs plus grands philosophes : « Malheureux les peuples qui ont un mauvais gouver-

nement; plus malheureux encore ceux qui, en ayant un passable, ne savent pas le garder. »

Ces dernières années ont vu un grand développement des publications destinées à l'instruction, et on ne peut que s'en féliciter. Les livres qui n'étaient à la portée que des riches, grâce aux procédés de photolithographie et aux caractères mobiles, sont devenus abordables. Une compilation des auteurs chinois modernes en 40 volumes coûte 6 à 7 dollars. Les classiques et leurs commentateurs ont été réimprimés : les 24 histoires, le Dictionnaire de Kanghi, une encyclopédie en 1620 volumes, pour ne citer que les plus importants. Le fait est bon à noter et d'un bon augure pour l'instruction des classes moyennes en Chine, si l'on ajoute que des livres de voyage en Russie, en Angleterre, en France, en Italie et en Belgique, ont été également publiés. Il n'est pas à notre connaissance qu'ils aient été traduits, et c'est dommage, car il serait curieux de savoir comment les Chinois intelligents jugent l'Europe.

faire prendre leur diplôme par un lettré pauvre qui se présente sous leur nom aux examens. Les Chinois ont donné à ce genre de lettrés le nom de bacheliers en croupe.

Voici ce qu'en dit aujourd'hui le vice-roi Chang chi tung, dont la parole ne saurait être mise en doute.

« Il faut avouer que, la méthode usitée pour les examens actuels ayant duré depuis si longtemps, de graves abus s'y sont introduits. En effet, les examinateurs provinciaux pour la licence tendent à faciliter leur tâche, en vue de cacher leur faiblesse. Les candidats, quoique ignorants, comptent pour le succès sur un coup de hasard. Quoique de droit il y ait trois séances pour les examens, cependant il y a l'abus de prendre des licenciés seulement sur les compositions de la première séance ; les deux autres séances ne sont que pour la forme. Les compositions que les candidats étudient ne contiennent que des morceaux littéraires choisis que l'on achète chez les libraires. Depuis quelques dizaines d'années, les compositions faites aux examens sont de jour en jour plus faibles ; non seulement les candidats n'entendent rien aux choses tant de l'antiquité que des temps présents, non seulement ils ne touchent pas à ce qui peut être utile à l'administration, mais, pleins d'orgueil, ils disent même : « Ce que j'ai étudié est « l'excellente doctrine de Confucius et de Mencius et « l'administration des empereurs Yao et Choun », et les lettrés de la cour et des provinces continuent à vivre dans leur honteuse ignorance et dans leur inutile et fainéante inertie. »

Les lois contre la corruption des examinateurs sont pourtant extrêmement sévères. Il ne s'agit rien

moins que de la vie. La *Gazette de Pékin* du 31 janvier 1894 porte la condamnation à mort d'un pauvre diable qui avait fait remettre une lettre à l'examinateur, appelant son attention sur une demi-douzaine de candidats. La lettre contenait un chèque de 10 000 taels. Il est vrai que le rapport publié par la *Gazette de Pékin* a soin de nous informer que, l'auteur du délit n'ayant pas de fonds à la banque, le chèque n'aurait pas été honoré. C'est peut-être la raison de la sévérité de l'examinateur.

La même *Gazette de Pékin* confirme l'assertion du Père Huc relativement aux bacheliers en croupe. Voici le rapport du censeur To Choun, en date du 20 janvier 1895 :

« De riches jeunes gens du Kouantouang ont engagé les services de lettrés pauvres de Pékin pour les représenter aux examens et, s'ils réussissent, doivent leur payer d'énormes sommes. C'est pour mettre un terme à de pareils abus que le rapporteur appelle notre attention, et l'empereur ordonne que le tribunal des Rites fasse une enquête. »

Les études des Chinois ne sont qu'un long exercice de mémoire.

Vers cinq ou six ans, à leur entrée à l'école, les enfants étudient les trois caractères classiques, petit recueil d'histoires morales où il est dit qu'on doit honorer ses père et mère, rendre un culte aux ancêtres, craindre l'empereur, éviter les mauvaises compagnies, étudier ses livres et autres maximes du même genre. On y trouve quelques notions sur les saisons, les quatre points cardinaux, les céréales, les animaux domestiques, les notes de musique, les nombres, l'histoire générale et les dynasties qui se sont succédé en Chine.

Le livre est appris par cœur, et l'élève doit en écrire tous les caractères. Chacun travaille pour son compte, sans s'occuper de son voisin. Les élèves lisent le texte à haute voix de toute la force de leurs poumons, et, lorsqu'ils croient savoir une page ou un chapitre, ils se dirigent vers le maître, lui remettent le livre, lui tournent le dos et se mettent à réciter. La présence d'une école est signalée de loin par le bruit infernal qui en sort.

Lorsque ce premier livre est su, l'élève reçoit le livre des noms des cent familles. Ce n'est pas autre chose qu'une liste des surnoms honorables que l'on décerne en Chine. Tout officiel doit avoir un surnom emprunté à cette liste. Ce livre s'apprend aussi par cœur.

Vient ensuite la collection complète des joyaux de famille, recueil de préceptes et conseils dont les suivants donneront une idée :

« Trois jours sans étude rendent la conversation d'un homme insipide.

« Depuis l'homme le plus élevé en dignité jusqu'au plus humble et au plus obscur, le devoir est égal pour tous. Corriger et améliorer sa personne, ou le perfectionnement de soi-même, voilà la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral.

« Si ceux qui gouvernent les États ne pensent qu'à amasser des richesses pour leur usage personnel, ils attireront indubitablement auprès d'eux des hommes dépravés ; ces hommes leur feront croire qu'ils sont des ministres bons et vertueux, et ces hommes dépravés gouverneront leur royaume. Mais l'administration de ces indignes ministres appellera sur le gouvernement les châtiments du ciel et les vengeances du peuple.

Quand les affaires publiques sont arrivées à ce point, quels ministres, fussent-ils les plus justes et les plus vertueux, détourneraient de tels malheurs? Ce qui veut dire que ceux qui gouvernent un royaume ne doivent pas faire leur richesse privée des revenus publics, mais qu'ils doivent faire de la justice et de l'équité leur seule richesse. »

Quand l'élève connaît cet ouvrage par cœur, on lui confie enfin la pierre angulaire de l'éducation chinoise : les neuf livres des classiques confucianistes. Probablement par suite d'altérations dans le sens des caractères survenues à la suite des temps, une partie de ces livres n'offre pas de sens compréhensible de nos jours. Néanmoins, ils doivent être appris par cœur et commentés. Les parties compréhensibles forment cependant un traité de morale d'une réelle valeur.

Des exercices de versification et quelques compositions d'histoire et de géographie complètent les études et leur valeur sera mesurée par ce fait que les notions en sont puisées dans les classiques confucianistes écrits plusieurs centaines d'années avant l'ère chrétienne.

Le système des examens a été fixé, il y a onze cents ans environ, par un empereur de la dynastie Tang. Auparavant, les magistrats étaient nommés par le peuple. Ce système n'a reçu que tout dernièrement quelques modifications, de la part du vice-roi de Nanking. Aux examens du second degré, le vice-roi Chang chi tung a introduit la connaissance de quelques sciences étrangères, mais jusqu'ici les candidats se sont montrés faibles sur ces matières. Un décret de l'empereur, rendu en 1898, a généralisé la mesure prise par Chang chi tung. Les résultats ne pourront en être connus que

dans quelques années, si le décret est maintenu.

Nous n'abandonnerons pas le sujet des examens sans parler d'une loterie dont le similaire n'existe nulle part, croyons-nous. Cette loterie, créée à Canton, avait pour objet de tirer au sort les noms des candidats aux examens. Les parieurs qui avaient tiré le nom de candidats heureux recevaient une somme d'importance variable suivant le rang obtenu par le candidat, exactement comme cela se passe en Angleterre pour les courses de chevaux. (Les Anglais appellent ces loteries *sweepstakes*). Les profits étaient si considérables que les propriétaires de la loterie payaient pour la concession, au vice-roi de Canton, 4 millions de francs.

En 1874, le gouvernement central, ému de la corruption que cette loterie amenait dans le résultat des examens, la déclara illégale. Elle continua à fonctionner sous un autre nom, mais, le 13 septembre 1875, un édit révoqua le vice-roi Yinghan et plusieurs fonctionnaires compromis dans l'affaire de la loterie.

Il faut croire que cet accès de vertu n'a pas eu de suite, puisque la *Gazette de Pékin* nous permet de jeter un regard indiscret dans les arcanes du mandarinat à ce sujet. Le vice-roi de Canton dénonce le fermier de la loterie réfugié à Hong-Kong, laissant impayée une somme de 600 000 taels due par lui pour le monopole, et cette fois, l'empereur, loin de se récrier vertueusement, ordonne l'arrestation du délinquant (31 octobre 1897).

Les Chinois sont capables d'application soutenue, et l'absorption par la mémoire des textes et de l'énorme quantité de caractères qui les composent représente une somme de travail formidable. Les enfants de cinq ou six ans fréquentent l'école neuf heures par jour, sans

fêtes ni dimanche. Il n'y a de vacances qu'au jour de l'an chinois. Qu'en diraient ceux qui parlent du surmenage de nos collégiens?

Tous les livres dont nous venons de parler contiennent des préceptes de haute morale auxquels nos propres idées sur la matière ne peuvent que s'associer. Le travail y est grandement recommandé et honoré, ainsi que la vertu, la probité, le dévouement aux intérêts du peuple, etc.

Les grades, en principe, doivent s'obtenir gratuitement par les examens, c'est-à-dire que l'on est gradué du premier, deuxième ou troisième degré, et par suite susceptible de remplir un emploi parmi ceux affectés à chacun des grades, mais il faut payer pour obtenir un emploi. Cela est reconnu légal, nous en avons la preuve dans les actes officiels : en voici un entre autres :

« Le censeur Sung Ch'en hsiang rapporte qu'un grand nombre de gradés aux examens de Pékin, qui ont acheté le privilège d'être envoyés dans les provinces comme sous-préfets et préfets, n'ont pas payé les honoraires en entier, sous divers prétextes. Il suggère qu'un terme soit fixé pour la rentrée de ces créances du Gouvernement. » (*Gazette de Pékin*, 24 octobre 1895.)

Cela ne dispense pas de forts cadeaux à ceux de qui dépend la nomination. Nous avons connu un taotaï de Shanghaï, déjà directeur de l'arsenal, qui est venu à mourir peu de temps après sa nomination au poste de taotaï. On s'est aperçu alors qu'il manquait 250 000 taels dans la caisse de l'arsenal. Ce petit virement avait dû être effectué pour lui permettre de payer l'emploi de taotaï. Il y a auprès de toutes les autorités des satellites qu'il faut se rendre propices par de petits cadeaux dès

qu'on a la moindre affaire avec leur patron. A Pékin, un mandarin a l'emploi lucratif de portier et les vice-rois ne franchissent pas l'enceinte du palais impérial sans lui laisser de fortes sommes entre les mains. M. Holcombe raconte qu'un magistrat de sa connaissance, à l'expiration de son mandat, ayant sollicité une audience de l'empereur, afin de poser sa candidature à un autre emploi, fut taxé à 5 000 onces d'argent pour obtenir l'audience demandée. Étant un magistrat honnête (et nous avons entendu dire par des missionnaires et d'autres personnes qu'il y en a de tels) il dut renoncer à l'audience, n'ayant pas la somme, et resta sans emploi. L'existence de fonctionnaires honnêtes est confirmée par le fait suivant : Un rapport de censeur, dont nous aurons à nous occuper un peu plus loin, nous entretient du marquis Tso-Tsung-tang, ex-gouverneur du Kansou et du Chensi, commissaire de la guerre dans la répression de la révolte mahométane, qui a manié des millions et a laissé sa famille dans la pauvreté à sa mort, à ce point que son fils, employé à Pékin, étant mort à son tour, la famille dut avoir recours à des amis pour faire les frais des funérailles. (*Gazette de Pékin*, 18 juillet 1894.)

La règle générale dans le monde mandarinal est cependant, somme toute, de ne pas dédaigner les petits profits, mais cela reste dans de certaines limites.

Toute plainte contre l'administration d'un mandarin se terminant généralement par un partage du produit de ses exactions avec ses supérieurs, il y a là un frein à la rapacité. Ceux qui raisonnent bien préfèrent être modérés dans leurs exigences et ne partager avec personne.

La règle générale est qu'aucune charge ne puisse être exercée pendant plus de trois ans et en aucun cas dans le pays d'origine du titulaire. Nous croyons que seules les fonctions de vice-roi échappent dans la pratique à la règle de durée.

Les officiers civils et militaires sont divisés en neuf ordres, distingués par un bouton vissé sur le chapeau officiel :

Le premier ordre a un bouton de corail rouge uni.

Le second ordre a un bouton de corail ciselé.

Le troisième ordre a un bouton bleu clair.

Le quatrième ordre a un bouton bleu mat foncé.

Le cinquième a un bouton de cristal.

Le sixième, un bouton de jade blanc opaque.

Les septième, huitième et neuvième, des boutons de cuivre doré ouvragé.

Le nom de mandarin est inconnu des Chinois, comme les mots Chine et Chinois. Ils s'appellent fils de Han au Nord et fils de T'ang au Sud, et le mot mandarin vient du mot portugais, mandar (commander). Les officiers civils et militaires sont désignés par le mot kouang-fou.

Tous les emplois sont à la disposition du pouvoir central, qui ne se mêle de l'administration des provinces que par la nomination ou la révocation des fonctionnaires, choisis parmi les candidats ayant passé leurs examens avec succès. Le système de gouvernement tient beaucoup du système de la fédération, la commune jouissant d'une large autonomie, avec la responsabilité à tous les échelons, en commençant par la famille. Le pouvoir central n'exerce, en somme, qu'une sorte de contrôle, et quoique l'empereur soit le père de

tous les fils de Han, la source de la loi et la suprême autorité, le propriétaire par droit divin de tout le territoire et de la fortune de ses sujets, son gouvernement ne dégénère pas en tyrannie, loin de là. Le peuple n'a réellement à souffrir que des satellites des mandarins avec lesquels il est en contact immédiat; nous expliquerons plus loin comment et pourquoi.

La Chine n'a pas de dette intérieure et ne peut pas en avoir: l'empereur n'emprunte pas à ses sujets; en leur prenant ce dont il a besoin, il prend ce qui est à lui, comme chef de la famille dont il est le père. Il est le fils du Ciel et seul grand prêtre du Temple du Ciel. Le peuple de Chine descend donc directement du Ciel par son empereur, dont le pouvoir a une origine divine et qui ne se discute pas.

Le fils aîné de l'empereur n'est pas nécessairement son héritier. A l'instar des monarques anglais, dont plusieurs ont désigné leur successeur en dehors de la ligne directe, l'empereur désigne son successeur et peut choisir celui de ses fils qui lui paraît le plus apte à gouverner. L'un des meilleurs empereurs de la présente dynastie était le quatorzième fils de son père, et l'empereur actuel n'est que le neveu de son prédécesseur mort sans héritier mâle.

Couronnant l'édifice du gouvernement chinois, on trouve le tribunal des censeurs, qui prend connaissance de la conduite de tous les fonctionnaires, de l'empereur lui-même et les juge. Lorsque l'empereur actuel Kuang Hsu, qui n'est pas le fils, mais le neveu de son prédécesseur, suivait le convoi funèbre de ce dernier, un censeur lui remit un rapport protestant contre son accession au trône, et, pour faire connaître la force de sa

conviction, il se suicida en présence du nouveau monarque, qui n'était encore qu'un enfant de trois ans.

En 1871, un censeur se mit hardiment en opposition avec le prince Kung, alors à la tête du gouvernement, et ce dernier préféra violer la parole donnée au ministre américain que de braver la décision du censeur, pourtant bien inférieur en grade au prince Kung.

Que cette courageuse indépendance des censeurs est encore l'apanage de certains d'entre eux, cela est démontré par deux rapports successifs du censeur An-Oueitsün, l'un dirigé contre le grand Li-Hung-chang et contre Tsen Yü-ying, vice-roi du Yunnan, l'autre contre l'impératrice douairière elle-même, la terrible et vindicative Tze-hsi-tuan-you, ce qui lui valut d'être révoqué et envoyé en servitude pénale aux postes militaires de Mongolie. Il n'avait pas craint de s'élever contre les faveurs accordées aux familles des deux vice-rois, dont les fils et les neveux occupaient les meilleures places de l'empire. Il ne reculait pas devant la force des expressions :

« Si nous comparons Li-Hung-chang au marquis Tso-Tsung-tang, si nous notons l'immense richesse, le pouvoir et l'influence des membres de la famille du premier et ensuite l'honnête pauvreté de l'illustre Tso, il n'est pas besoin de grande clairvoyance pour juger de quel côté se trouve l'honnête homme et le patriote. » (*Gazette de Pékin*, 18 juillet 1894.)

Voici pour l'impératrice :

« Sa Majesté s'est toujours interposée sans aucun droit dans les affaires de l'État; comment répondra-t-elle de sa conduite aux ancêtres impériaux et à la confiance et loyauté de la nation. » (*Gazette de Pékin*, 28 décembre 1894.)

La notion de la responsabilité des gouvernants est très ancrée dans les mœurs chinoises. Le chef suprême, l'empereur, est responsable au ciel du bon gouvernement de son peuple auquel il doit tous ses soins, tout son temps et toutes ses pensées.

Il est remarquable de trouver dans Confucius et ses commentateurs des préceptes que ne désavouerait pas la meilleure des républiques.

Les magistrats sont tous responsables de la bonne administration et du bonheur du peuple vis-à-vis de l'empereur, et cette responsabilité n'est pas un vain mot. Tout magistrat qui foule le peuple au point de susciter des révoltes est sûr d'être démis de son emploi et parfois puni sévèrement. Ils le savent ; aussi ont-ils soin de ne pousser l'avidité commune à presque tous les fonctionnaires chinois que jusqu'à la limite où le peuple résisterait. On peut dire, en somme, que le peuple n'est pas plus mal gouverné que bien des peuples de race blanche et que les mandarins ne sont pas une classe plus détestable que les politiciens en exercice dans plus d'un pays que nous ne voulons pas nommer. Nous ne voyons pas que la responsabilité des politiciens, exploiteurs éhontés de la crédulité publique, existe d'une manière effective chez aucun peuple de race blanche, et le Chinois qui se donnerait la peine de signaler les effroyables scandales dont les blancs donnent l'exemple présenterait un tableau à peu près aussi chargé que celui de la corruption chinoise.

La responsabilité des fonctionnaires chinois est effective. La *Gazette de Pékin* en donne des preuves journalières. Nous en citerons quelques-unes au hasard :

« Wang-Lien, gouverneur intérimaire du Hunan, rap-

porte que Wang-Hsün, sous-préfet de Ch'i enchou, mis en prison dernièrement pour avoir fait donner le bambou si sévèrement à deux prisonniers qu'ils en sont morts, est mort lui-même en prison. Comme la loi exige qu'une sentence soit rendue, malgré la mort, ce magistrat sera condamné à cent coups de bambou et banni pour trois ans. Également les deux satellites qui ont administré le bambou sont condamnés à quatre-vingt-dix coups et deux ans de bannissement; mais comme ils sont morts également en prison, il suffit d'inscrire la sentence. » (26 mai 1895.)

« 23 février 1894. — Le gouverneur du Chantoung est déclaré responsable de la conduite de ses subordonnés chargés de transférer les cultivateurs des districts inondés par le fleuve Jaune dans un territoire plus à l'abri des inondations.

« Le peuple a été forcé d'abandonner ses champs et ses demeures avec une telle précipitation que des milliers de personnes ont péri de misère. Plusieurs fonctionnaires sont révoqués pour ce fait. »

« 1er mars 1894. — Un décret de l'empereur rappelle l'obligation où sont les gouverneurs et vice-rois de faire un rapport triennal sur la conduite et l'administration de leurs subordonnés. »

« 16 mai 1894. — Une femme emprisonnée à tort s'étant suicidée, le magistrat est révoqué. »

« 19 septembre 1894. — Un juge, dénoncé par les notables pour sa faiblesse dans la répression et son népotisme, est envoyé devant un conseil d'enquête. »

« 12 juillet 1895. — Un censeur, accusé d'avoir laissé un de ses satellites extorquer une somme de 100 taels sous menace de dénonciation, est révoqué. »

« 22 juillet 1895. — Fonctionnaires révoqués pour n'avoir pas su empêcher la contrebande du sel. »

« 28 juillet 1895. — Trois juges révoqués pour avoir effrayé et maltraité une femme appelée comme témoin, au point de la conduire au suicide. »

« 18 août 1895. — Deux fonctionnaires, accusés de prévarication par les notables, sont révoqués. »

« 11 octobre 1895. — Un magistrat est révoqué pour avoir laissé se former des bandes de brigands dans son district et s'être fait donner des sommes d'argent par les habitants pour les débarrasser des brigands. »

« 12 mai 1897. — Un magistrat est révoqué et envoyé en jugement à la capitale de la province, pour n'avoir pas su prévenir une émeute, résultat de rivalité entre deux sectes mahométanes. »

« 18 juin 1897. — Des brigands prisonniers ayant été délivrés par leurs compagnons dans la sous-préfecture de Shingking, bien que le sous-préfet prétende avoir été absent au moment de l'attentat, il est envoyé au bureau du personnel pour être mis en jugement. »

Nous pourrions allonger indéfiniment la liste des citations; nous nous bornerons à ajouter qu'il y a une trentaine d'années, un mandarin ayant été assassiné et volé par des soldats, trente-trois fonctionnaires, préfets, sous-préfets, intendants, furent déclarés responsables et décapités, le gouverneur et le trésorier de la province exilés.

Tout le système gouvernemental de la Chine repose donc sur la responsabilité de tous à tous les degrés, et son bon fonctionnement dépend entièrement de celui auquel aboutit cette chaine de responsabilités solidement forgée, nous voulons dire l'empereur.

Toute la famille est responsable des actes de chacun de ses membres, et certains crimes, comme un attentat sur la personne de l'empereur, par exemple, entraînent l'exécution de tous les membres de la famille de l'agresseur, sans en excepter les enfants à la mamelle.

Le tipao, ou doyen de village élu par le suffrage universel, est responsable pour les familles de son village. Le sous-préfet, le préfet, le gouverneur, le vice-roi sont responsables à différents degrés. Une inondation, une famine sont punies sur la personne du gouverneur ou du vice-roi, responsables du bien-être du peuple dont ils sont le père et mère (expression officielle). En ce qui concerne les bas degrés de l'échelle, la responsabilité n'est pas un vain mot, et si un criminel se dérobe, sa famille est fort bien emprisonnée, et le tipao mis à l'amende.

Nous recourons encore à l'inépuisable *Gazette de Pékin* pour citer des exemples de la façon dont la loi chinoise entend les responsabilités :

Un fou assassine sa mère adoptive. La loi chinoise n'admet pas les circonstances atténuantes. Il est condamné à mourir par le procédé du découpage en morceaux, peine des parricides. Son frère, le tipao (maire ou ancien de village), les voisins immédiats de la maison où il habitait sont condamnés à recevoir chacun cent coups de bambou pour n'avoir pas averti les autorités de l'état de folie de l'assassin. Le cas est assimilé à celui de personnes ayant connaissance d'un meurtre prémédité et n'en informant pas l'autorité. (31 mai 1895.)

Un jeune homme en état d'ivresse tue son grand-père. Il est condamné à la mort par dépeçage. Son père, pour n'avoir pas su lui inspirer des principes de sobriété, est condamné à assister à l'exécution, à recevoir qua-

rante coups de bambou avant et après l'exécution (12 juillet 1895.)

Un autre fou tue son père. Les voisins et les parents sont condamnés à cent coups de bambou et le meurtrier exécuté comme les précédents. (11 février 1897.)

Le contrepoids à la tyrannie se trouve en grande partie dans la crainte des soulèvements du peuple. Il faut d'ailleurs que l'oppression soit excessive pour que le peuple se mette en mouvement, car les châtiments sont cruels et les mandarins manquent rarement de se venger quand l'ordre est rétabli.

Par contre, le peuple ne manque pas de donner des marques de sa satisfaction aux magistrats dont il est content. Le don d'une ombrelle d'honneur est une de ces marques. Un autre témoignage de l'approbation du peuple, c'est de prier le magistrat, à l'expiration de son mandat, d'abandonner ses bottes de cérémonie que l'on suspend à une des portes de la ville.

Un exemple très intéressant des relations du peuple avec l'autorité est fourni par une émeute qui eut lieu en juin 1889 à Hsiang-Shan, près de Ningpo, à propos de la taxe sur l'opium. La culture du pavot était interdite en principe jusqu'en 1877, mais les proclamations rappelant la prohibition restaient lettre morte. Les cultivateurs du district convinrent de verser 800 dollars par an au likin pour que l'autorité les laissât tranquilles. En 1888, un bureau de perception pour l'opium fut établi près de Hsiang-Shan, et une taxe de 24 dollars par picul (1) fut décrétée. Elle ne put être levée en présence de la grande opposition que rencontra la mesure.

(1) Un picul = 60 kilos 400.

Au printemps de 1889, cependant, les producteurs se résignèrent et vinrent payer la taxe ; mais le percepteur eut la malencontreuse idée de demander en outre 5 dollars par picul pour ses frais de perception. Le peuple se souleva, détruisit le bureau et poursuivit le percepteur jusqu'au yamen où il se réfugia. Le mandarin invectiva la foule, qui se mit à détruire et à piller le tribunal, le mandarin dut s'enfuir ; après quoi, le peuple se dispersa tranquillement. Les notables, ayant offert de remplacer la taxe par une contribution fixe de 2000 dollars, la chose fut acceptée, le percepteur remplacé, le mandarin descendu d'un degré dans la hiérarchie et les chefs de l'émeute punis : tout rentra dans l'ordre.

L'horreur des châtiments maintient le peuple dans l'obéissance, et Li-Hung-chang connaissait mieux les nécessités du gouvernement de la Chine que le major Gordon, lorsqu'il ordonna le massacre des rebelles Taïpings faits prisonniers à Soochow, au mépris de la parole de Gordon, qui leur avait promis la vie sauve.

Aussi n'y a-t-il nulle part au monde une pareille agglomération d'hommes maintenue dans un ordre et une obéissance en somme assez complets, sans gendarmerie et sans force militaire, avec un minimum de fonctionnaires. Si la Chine avait une armée et des fonctionnaires en nombre proportionnel à la France, elle en aurait 8 à 10 millions, tout simplement.

Les Chinois, d'ailleurs, demandent au gouvernement de se mêler aussi peu que possible de leurs affaires. L'arbitrage, en cas de différends, est largement pratiqué ; les cultivateurs se syndiquent pour protéger leurs récoltes contre les maraudeurs. Dans les contrées, comme la Mandchourie, exposées aux incursions des nomades,

les associations de marchands prélèvent, avec l'autorisation des mandarins locaux, une certaine taxe sur les voitures et animaux de charge et payent eux-mêmes l'escorte des convois. Les mandarins ont souvent offert de se charger de la protection du commerce moyennant versement de la taxe, les marchands ont toujours refusé; ils préfèrent traiter leurs affaires eux-mêmes. Les colonies chinoises établies en Sibérie ne sont pas administrées par les autorités russes : elles forment des petites républiques, avec un ancien responsable vis-à-vis du gouvernement, auquel elles ne payent pas de taxe. Les colons s'administrent eux-mêmes, et le gouvernement russe les laisse faire. Malgré les exactions des mandarins et surtout de leurs satellites, on peut dire que la Chine est gouvernée à bon marché, et si les puissances européennes avaient la malheureuse idée de se partager la Chine et de l'administrer directement, les frais d'administration augmenteraient dans de telles proportions que le peuple, incapable, dans l'état économique actuel de la Chine, de payer les impôts nécessaires pour solder les fonctionnaires européens, se soulèverait en masse contre l'étranger, déjà suspect, rien que parce que étranger.

Une petite démonstration chiffrée ne sera peut-être pas hors de propos. Nous verrons, au chapitre des *Finances de la Chine*, que le gouvernement central dispose d'à peu près 315 millions de francs. Admettons que les taxes locales représentent une somme égale, disons même le double pour faire la part belle aux contradicteurs, et que, de plus, les exactions mandarinales représentent à peu près le même chiffre, nous arrivons ainsi à une somme de 1 200 à 1 300 millions, qui est la

somme demandée aux Chinois pour les administrer, et nous croyons être très près de la vérité, car les fameuses exactions des mandarins ne peuvent guère dépasser ni même atteindre le chiffre de 300 millions auquel nous nous sommes arrêté. Ils sont comme le peuple chinois, ils vivent de peu, et, à part Li-Hung-chang, on n'en connaît pas de réellement riches au sens qu'on attache à ce mot en Europe. Ils sont à leur aise, voilà tout. Quand un préfet met 100 ou 200 000 francs de côté dans ses trois ans d'exercice, il est très content. Or, admettez un instant qu'on dote les Chinois de la belle administration européenne : gendarmes, gardes champêtres, ponts et chaussées, voirie, conservation des hypothèques, timbre, enregistrement, etc., etc., comme la Chine a dix fois plus d'habitants que la France, qu'elle est dix-huit fois plus grande, faites vous-mêmes le compte, si vous vous rappelez que la France a un budget de plus de 3 milliards.

Les extorsions des mandarins sont pour ainsi dire obligatoires. Leurs appointements fixes sont dérisoires. Un vice-roi n'a pas 300 francs par mois. L'excédent de certaines sources de revenus leur est abandonné, mais ne suffit pas toujours à payer leurs dépenses. Il s'ensuit qu'ils ne payent pas leur personnel, et ces satellites sont redoutables au peuple qu'ils pressurent de mille manières. Bien des mandarins en gémissent, mais, ne pouvant payer leurs employés, ils sont obligés de laisser faire, et avec le système patriarcal chinois, il suffit qu'une de ces harpies soit entrée dans un yamen (palais des mandarins) pour que toute la famille y soit employée. C'est par centaines que l'on compte les satellites d'un préfet, par exemple.

D'après une opinion du Père Huc, qui est très certainement exacte, la mauvaise administration est due aussi à l'instabilité du personnel.

La dynastie mandchoue, ayant sagement renoncé à remplacer les Chinois dans leurs emplois par des Tartares, prit la précaution de décider qu'aucun emploi ne pourrait être occupé pendant plus de trois ans, et que le titulaire ne pourrait pas être natif de la province où il exerce son mandat. Ce système, à la vérité, a réussi à empêcher tout concert parmi des fonctionnaires constamment errants et a mis la dysnastie mandchoue à l'abri des conjurations; mais l'inconvénient s'en est rapidement fait sentir. Les fonctionnaires vivent dans leur poste comme des étrangers, ne s'inquiètent pas des besoins du peuple, auquel aucun lien ne les rattache. Ils ne songent qu'à ramasser le plus d'argent possible, sourds aux réclamations, qu'ils n'entendent plus lorsque l'expiration de leur mandat les envoie à l'autre bout de l'empire. C'est ainsi que les canaux et les digues ne sont plus entretenus, que des routes autrefois praticables n'existent même plus, et qu'on passe à travers champs là où fut une route impériale.

Une autre conséquence de cette instabilité, c'est que les fonctionnaires, ignorants souvent du dialecte de leurs administrés, en tous cas des affaires de leur nouveau poste, sont dans les mains des satellites, inamovibles eux, et toujours originaires de l'endroit. Les véritables administrateurs sont donc ces vampires, fléaux du peuple qu'ils pressurent de toutes manières. L'auteur a eu occasion de vérifier l'exactitude de cette remarque à Shanghaï même, dans une affaire qui intéressait la municipalité française. Il s'agissait de la remise d'un titre

de propriété pour lequel les satellites du préfet exigeaient un pot-de-vin que la dignité de l'administration française interdisait d'accorder. Sous trois préfets différents, les négociations pour faire valoir les droits de la municipalité française échouèrent, et les titres ne furent remis que lorsque le consul de France eût prit possession du terrain acheté et payé par la municipalité, y eut fait hisser le pavillon national et menacé de l'intervention des navires de guerre si on y touchait.

A l'heure actuelle, le mécanisme fonctionne plus mal que jamais, et les abus sont innombrables, parce que le gouvernement est aux mains d'une vieille femme, pourvue d'une volonté de fer, mais absolument aveugle à la décomposition de l'empire. Son énergie ne s'applique qu'à retenir le pouvoir pour elle et ses créatures et à thésauriser. Elle est le représentant de la vieille tradition chinoise, imbue de la supériorité de l'empire du Milieu.

L'état de décomposition de l'empire ne s'étale nulle part mieux qu'à la cour elle-même, où l'empereur n'est ni craint ni obéi. Ouvrons la *Gazette de Pékin* :

« L'équipage de l'impératrice n'était pas prêt à l'heure fixée par ses ordres. » (12 mai 1894.)

« Des prisonniers sont délivrés par une bande armée, presque sous les murs du palais impérial. » (4 janvier 1895.)

« Le censeur Chin You dénonce l'infraction aux règles établies pour la nomination des candidats aux postes lucratifs. Les secrétaires du ministre des finances ont l'audace de former une ligue, et, à l'expiration de leur mandat, d'échanger leurs postes entre eux, sans avertir leurs supérieurs ni attendre la nomination de l'empe-

D'après une opinion du Père Huc, qui est très certainement exacte, la mauvaise administration est due aussi à l'instabilité du personnel.

La dynastie mandchoue, ayant sagement renoncé à remplacer les Chinois dans leurs emplois par des Tartares, prit la précaution de décider qu'aucun emploi ne pourrait être occupé pendant plus de trois ans, et que le titulaire ne pourrait pas être natif de la province où il exerce son mandat. Ce système, à la vérité, a réussi à empêcher tout concert parmi des fonctionnaires constamment errants et a mis la dysnastie mandchoue à l'abri des conjurations ; mais l'inconvénient s'en est rapidement fait sentir. Les fonctionnaires vivent dans leur poste comme des étrangers, ne s'inquiètent pas des besoins du peuple, auquel aucun lien ne les rattache. Ils ne songent qu'à ramasser le plus d'argent possible, sourds aux réclamations, qu'ils n'entendent plus lorsque l'expiration de leur mandat les envoie à l'autre bout de l'empire. C'est ainsi que les canaux et les digues ne sont plus entretenus, que des routes autrefois praticables n'existent même plus, et qu'on passe à travers champs là où fut une route impériale.

Une autre conséquence de cette instabilité, c'est que les fonctionnaires, ignorants souvent du dialecte de leurs administrés, en tous cas des affaires de leur nouveau poste, sont dans les mains des satellites, inamovibles eux, et toujours originaires de l'endroit. Les véritables administrateurs sont donc ces vampires, fléaux du peuple qu'ils pressurent de toutes manières. L'auteur a eu occasion de vérifier l'exactitude de cette remarque à Shanghaï même, dans une affaire qui intéressait la municipalité française. Il s'agissait de la remise d'un titre

de propriété pour lequel les satellites du préfet exigeaient un pot-de-vin que la dignité de l'administration française interdisait d'accorder. Sous trois préfets différents, les négociations pour faire valoir les droits de la municipalité française échouèrent, et les titres ne furent remis que lorsque le consul de France eût prit possession du terrain acheté et payé par la municipalité, y eut fait hisser le pavillon national et menacé de l'intervention des navires de guerre si on y touchait.

A l'heure actuelle, le mécanisme fonctionne plus mal que jamais, et les abus sont innombrables, parce que le gouvernement est aux mains d'une vieille femme, pourvue d'une volonté de fer, mais absolument aveugle à la décomposition de l'empire. Son énergie ne s'applique qu'à retenir le pouvoir pour elle et ses créatures et à thésauriser. Elle est le représentant de la vieille tradition chinoise, imbue de la supériorité de l'empire du Milieu.

L'état de décomposition de l'empire ne s'étale nulle part mieux qu'à la cour elle-même, où l'empereur n'est ni craint ni obéi. Ouvrons la *Gazette de Pékin* :

« L'équipage de l'impératrice n'était pas prêt à l'heure fixée par ses ordres. » (12 mai 1894.)

« Des prisonniers sont délivrés par une bande armée, presque sous les murs du palais impérial. » (4 janvier 1895.)

« Le censeur Chin You dénonce l'infraction aux règles établies pour la nomination des candidats aux postes lucratifs. Les secrétaires du ministre des finances ont l'audace de former une ligue, et, à l'expiration de leur mandat, d'échanger leurs postes entre eux, sans avertir leurs supérieurs ni attendre la nomination de l'empe-

[illegible] pour ces
[illegible] Nous com-
[illegible] neuf
[illegible] se repro-

[illegible] des ministres
[illegible] et
[illegible] président-
[illegible] octobre

[illegible] des vau-
[illegible] des caves du
[illegible] pour com-

[illegible] commes
[illegible] ment un
[illegible] examen
[illegible] entre une

[illegible] avis, ils
[illegible] de
[illegible] n'be-
[illegible] de l'espèce
[illegible] des
[illegible] s'en

[illegible] parler des
[illegible] attendent un
[illegible]

[illegible] en Europe le
[illegible]
[illegible] aux actes des mandarins

qu'ils aspirent à remplacer, prêts à critiquer leurs actes, et leur opinion a une grande influence dans le peuple aux yeux duquel ils représentent l'opposition éclairée. Les mandarins doivent compter avec eux. Ce sont eux qui font parvenir aux supérieurs les plaintes contre les fonctionnaires.

La commission des Censeurs, chargée de critiquer et de censurer les plus humbles comme les plus élevés en dignité, sans en excepter l'empereur, se tient en communication avec les lettrés, qui sont en quelque sorte les arbitres permanents entre le peuple et les mandarins.

Malheureusement, ces lettrés, ignorants encore de la pratique des affaires, imbus des seuls préceptes de Confucius, sont les plus fanatiques ennemis des étrangers, qu'ils regardent comme des agents de perversion des bonnes doctrines du confucianisme. On les trouve dans tous les massacres d'étrangers, et le taotaï de Tientsin avait reçu d'eux une ombrelle d'honneur, peu de temps avant d'être envoyé aux travaux forcés, pour n'avoir pas empêché le massacre des sœurs de charité en 1870.

L'opposition des membres du gouvernement central aux idées européennes tient en partie à leur ignorance complète des étrangers, ignorance poussée au point qu'en 1870 un haut dignitaire, envoyé en Europe, prit la précaution de faire mettre 150 livres de sel dans ses bagages, dans la crainte de n'en pas trouver en route (1). Encore aujourd'hui, on trouve des aquarelles à l'usage des étudiants représentant les différentes races de bar-

(1) Chester Holcombe, *Op. cit.*

bares, les uns avec des oreilles pendant jusqu'à terre, les autres avec des jambes trop courtes et des bras de gorille, ou portant leur tête sous le bras. Il n'y a pas à s'étonner qu'ils ne désirent pas faire connaissance avec d'aussi étranges personnages.

L'état d'esprit des malheureux Chinois pour ce qui concerne les étrangers est caractérisé par cette mélancolique réflexion d'un ministre chinois à M. Holcombe, le secrétaire de légation américain : « Il est indifférent que la justice et le bon droit soient ou non de notre côté; sur quelque question que ce soit, nous sommes toujours mis au pied du mur. Même quand nous avons raison, nous devons céder. »

Le malheur de la Chine, c'est que la nation se désintéresse complètement de ses destinées. Au moment où nous écrivons ces lignes, le jeune empereur Kiang-hsu, coupable d'avoir supprimé les emplois inutiles, vient d'être remis en tutelle par sa tante, inféodée au parti conservateur et rétrograde, dont Li-Hung-chang est le chef.

Nous avons eu occasion de causer avec des Chinois de toutes classes, et surtout des marchands intelligents et bien placés. Ils sont tous aussi indifférents aux tentatives du parti réformateur que s'il s'agissait des habitants de la lune ou, du moins, leur extrême prudence leur interdit de s'avancer sur le terrain de la politique jalousement gardé par les mandarins. Le parti réformiste est composé des lettrés, qui voient dans un changement de système des chances d'être appelés aux affaires. Mais les uns et les autres, mandarins en place ou lettrés à la poursuite des emplois, s'entendent sur un terrain commun : ils veulent tenir les étrangers à

l'écart. Les fonctionnaires représentent pour la plupart le parti conservateur, ennemi des innovations, et le parti de la réforme, jeunes lettrés sans emploi, voudrait faire marcher le pays dans la voie du progrès sans la tutelle des étrangers. Ils croient que la Chine *fara da se* et poussent l'empereur aux mesures les plus bizarres et les plus incohérentes. Ils engagent au rabais des étrangers dont ce n'est pas le métier pour en faire des professeurs d'Université, chargés de fournir l'instruction secondaire du type européen à des élèves qui n'ont pas la moindre idée de l'instruction primaire. Ayant le nom, ils croient avoir la chose. Ils ont fait dresser quelques troupes par des officiers allemands. Ce ne sont que des troupes de parade, qui n'ont d'ailleurs aucun service auxiliaire. Elles continuent, comme autrefois, à camper dans des taudis infects, sont mal nourries, mal habillées. La maladie fait rage parmi ces malheureux.

Ils font venir des ingénieurs japonais. Il n'y a ni plan, ni système. Dans tous les coins de l'empire, on essaie quelque chose; chaque nation fournit quelques spécialistes, ou soi-disant tels. Le gouvernement, tiraillé par toutes les nations européennes qui veulent saisir l'influence en Chine, ne sait auquel entendre, ne veut se mettre à l'école avec personne, et tous ces malheureux s'agitent comme des hannetons dans un tambour.

Un des grands personnages de l'empire chinois, le vice-roi Chang chi tung, le rival probe et honnête de l'avide Li-Hung-chang, apporte l'autorité de sa parole à notre assertion dans une brochure qu'il publie au moment où nous écrivons. Voici ce qu'il dit :

« En ces dernières années, on a fait des essais d'imi-

surtout aux chiens. Leur caractère est très versatile. Le jeu est leur passion favorite. Ils lui consacrent leurs loisirs. Ils fument presque tous l'opium, qu'ils sont autorisés à consommer dans le palais.

Sous la minorité de Khang-hi, le second empereur de la dynastie mandchoue, les quatre régents interdirent les charges et dignités aux eunuques, qui, depuis cette époque, n'ont plus eu occasion de jouer un rôle politique. Ils continuent cependant à jouer un certain rôle dans la distribution des emplois, et leur recommandation auprès de ceux qui font les nominations n'est pas toujours inutile, et en tous cas n'est pas gratuite, cela va sans dire.

Nous terminerons ce chapitre en signalant une coutume chinoise qui n'a rien de déraisonnable. Sauf quelques titres dont les parchemins stipulent expressément qu'ils sont héréditaires pour toujours, les titres de noblesse ne sont pas transmis de la même façon qu'en Europe. Le fils d'un dignitaire parvenu au premier degré : prince du premier rang, n'est lui-même que prince du deuxième rang; son fils sera prince du troisième rang, et ainsi de suite jusqu'au titre de noble impérial de douzième rang; après quoi, les descendants retombent dans l'obscurité, à moins qu'au cours de cette transmission de titres de moins en moins importants, de nouvelles promotions personnelles ne fassent regagner quelques échelons à la famille. On ne peut qu'admirer la profonde sagesse d'une règle qui fait rentrer dans le rang la famille dont les rejetons n'ont plus rendu de services à l'État pendant douze générations. Voilà qui gênerait les petits messieurs dont les héritières américaines achètent les blasons.

CHAPITRE XI

Un chapitre de Balzac : mœurs campagnardes.

Yang Ch'ang chün, gouverneur général des provinces du Shen-Kan, fait son rapport sur une affaire dans laquelle sont impliqués les membres d'une famille mahométane, du district de Tat'unghsien, qui, agissant dans la crainte d'un procès, assassinèrent avec préméditation une personne malade de leur famille dans le but de créer des ennuis à leur adversaire. Voici les circonstances de l'affaire : Chang-Haï-shou, Chang-haï, la femme Chang-Chang-shih, Ma-liu-niao-ts'ih-erh, Ma-Chang-shou et Chang-Yu-lung, sont tous natifs du district de Tat'unghsien et habitent un village entouré de murs. Ils sont cultivateurs de profession, excepté Ma-Chang-shou, qui est sous-chef du village mahométan en question (1).

Chang-Yu-lung est le fils de la vieille femme assassinée, Lao-Chang-shih, et la femme Chang-Chang-shih était l'épouse de Chang-Yu-lung, par conséquent la bru de la victime. Le 25 avril 1893, les murailles de la partie du village où demeuraient les Chang, ayant besoin de

(1) Traduit par le *North China Daily News* de la *Gazette de Pékin* du 2 janvier 1894. Rapport du gouverneur Yan Ch'ang chün à l'Empereur.

réparation, Chang-Yu-lung emprunta la charrette d'un bouddhiste chinois nommé Chu pour porter la terre nécessaire au remblai. Par suite d'accident, la charrette subit des avaries, et lorsque Chang la reconduisit au village voisin pour la rendre à son propriétaire, celui-ci refusa de la recevoir et en réclama une neuve à la place. Chang refusant de se conformer à cette exigence, les Chinois le retinrent dans leur village, menaçant de le livrer aux autorités, s'il continuait à refuser de faire une charrette neuve pour Chu ; et, en même temps, ils informèrent le sous-chef du village mahométan, Ma-Chang-shou, l'engageant à forcer Chang à faire la restitution exigée. Ma-Chang-shou se chargea de la commission auprès des membres de la famille Chang, les informa de la détention de Chang-Yu-lung par les Chinois et les engagea à payer chacun une part de la somme nécessaire à l'achat d'une charrette neuve, s'ils voulaient éviter d'être conduits devant les magistrats et d'avoir par là beaucoup d'ennuis. Il ajouta, faussement, que le chef du village, Ma-Ch'eng-ch'uan, avait déjà connaissance de l'affaire et avait décidé que les Changs devaient se cotiser pour acheter une nouvelle charrette, vu que la réparation des murailles était à leur commun avantage. En entendant cela, Chang-Haï-shou, Chang-haï, la femme Chang-Chang-shih et Ma-liu-niao-ts'ih-erh tinrent conseil, et comme aucun d'entre eux ne pouvait se faire à l'idée de payer une charrette neuve, ni de comparaître devant les autorités, Chang-Haï-shou, le neveu de la vieille Lao-Chang-shih, à ce moment-là malade et au lit, et Chang-Chang-shih, la bru de la vieille, et femme de l'homme détenu par les Chinois, résolurent de porter la malade devant la maison du chef, Ma-Ch'eng-ch'uan,

et là de lui couper la tête, qu'ils cacheraient, et ensuite de la réclamer au chef qu'ils accuseraient d'assassinat. La raison de ce noir attentat était que les Changs, trompés par les assertions du sous-chef Ma-Chang-shou, étaient convaincus que leur chef, ou bien favorisait les Chinois, ou bien avait peur d'eux au point de consentir à tout ce qu'ils demandaient sans essayer de venir en aide à ses coreligionnaires.

Chang-Haï-shou, homme d'un caractère féroce et sanguinaire, subjugua complètement les deux autres hommes, Chang-haï, neveu comme lui de la vieille, et Ma-liu-niao-ts'ih-erh, voisin des Changs, de sorte qu'ils furent obligés de faire ce que Chang-Haï-shou leur dicta. Ce même soir (25 avril), à la seconde veille (9 h.30), Chang-Haï-shou, le neveu, et Chang-Chang-shih, la bru, persuadèrent à la vieille de se laisser porter par Chang-haï, l'autre neveu, à la maison de Ma-Ch'eng-ch'uan, en lui racontant que son fils Chang-Yu-lung avait été retenu par les Chinois et qu'il la priait d'aller à la maison du chef demander assistance. Arrivé devant la maison, Chang-haï jeta la vieille par terre si rudement qu'elle en resta tout étourdie. A ce moment, Chang-Haï-shou ordonna à la femme Chang-Chang-shih de couper la tête de sa belle-mère. La jeune femme prit alors un sabre des mains de Chang-Haï-shou, et, usant de toute sa force, commença à scier la tête de la vieille. Réveillée de son étourdissement par la douleur, la malade commença à appeler au secours, mais Chang-Haï-shou, craignant qu'on ne l'entendît, força Chang-haï, par ses menaces, à prendre le sabre des mains de Chang-Chang-shih, qui s'était évanouie, et à compléter l'œuvre. Ainsi forcé, Chang-haï frappa sa tante, qui, cherchant à se

protéger avec son bras, reçut une blessure sur la main. Un second coup, cependant, détacha la tête, qui fut jetée dans la rivière de Tungtsa. Ma-liu-niao-ts'ih-erh s'était enfui avant la perpétration du crime. Les assassins étaient retournés à leur village, avec l'intention de revenir le jour suivant et d'accuser leur chef d'assassinat, s'il refusait de s'entremettre pour retirer Chang-Yu-lung des mains des Chinois. Mais, avant cela, les autorités avaient été informées, et le magistrat du district de Tat'unghsien avait fait arrêter les assassins. Pour avoir commis le crime d'assassinat sur leur tante et belle-mère, Chang-Haï-shou, Chang-haï (bien que forcé par menaces) et la femme Chang-Chang-shih ont été condamnés à mourir par le procédé du découpage en petits morceaux, et l'exécution a eu lieu sans attendre la confirmation du Conseil des châtiments. La tête de Chang-Haï-shou a été exposée sur le lieu du crime. Ma-liu-niao-ts'ih-erh, n'étant pas parent de la victime et s'étant enfui avant le crime, ne put cependant pas être considéré comme innocent, et par conséquent il a été condamné à recevoir cent coups de bambou et au bannissement à une distance de 3000 li (1). Chang-Yu-lung, le fils de la victime, bien que n'ayant pas eu connaissance de l'attentat, mais cependant cause première de la mort de sa mère, a été condamné aussi à cent coups de bambou et au bannissement à 3000 li. Pour avoir trompé les Changs en leur disant qu'ils devraient payer une nouvelle charrette, et avoir ainsi causé le meurtre, le sous-chef du village, Ma-Chang-shou, a été condamné aussi à cent coups de

(1) Voy. la note de la page 70.

bambou et au bannissement à 3000 li. Le cas du chef mahométan, Ma-Ch'eng-ch'uan, qui n'a eu connaissance de rien, bien que son nom ait été mis en avant par le sous-chef, n'a pas besoin d'être examiné, d'autant moins qu'il est mort maintenant. Une autre cause éloignée du meurtre étant la prétention du propriétaire de la charrette, celui-ci est coupable jusqu'à un certain point et a reçu quatre-vingts coups de bambou.

Ce qui se dégage, avant tout, de ce curieux jugement, c'est la préoccupation du magistrat de ne laisser sortir indemne aucun de ceux qui, de près ou de loin, ont été mêlés à la cause. On comprend, dès lors, combien les Chinois redoutent d'être mêlés à un procès, à quelque titre que ce soit. La rapacité du paysan, sous quelque latitude qu'il ait reçu le jour, est fortement mise en lumière par cette relation officielle et authentique. Le Chinois des basses classes est d'ailleurs, plus que tout autre homme, capable des pires excès quand ses intérêts sont en jeu. C'est à peu près le seul ressort que l'on fasse jouer lorsqu'il s'agit de soulever les masses, et nous verrons, à d'autres chapitres, qu'un des mobiles les plus sérieux de l'opposition à la propagande chrétienne est le refus de contributions des convertis aux cérémonies païennes, ce qui charge les non-convertis de quelques sapèques supplémentaires. *Inde iræ.*

CHAPITRE XI

La monnaie en Chine

La plus étrange taxonomie règne dans le système monétaire chinois.

L'unité monétaire, c'est le tael. Qu'est-ce que le tael ? Ce n'est pas une monnaie, c'est un certain poids d'argent, une once chinoise dont il y a 16 au catty, lequel est la centième partie d'un picul (1). On n'a jamais frappé de monnaie ayant le nom ou le poids du tael. On coule des lingots d'argent qui pèsent un certain nombre de taels (50 le plus généralement).

Quel poids en grammes représente un tael ?

Ici, nous faisons les premiers pas dans le labyrinthe, et nous ne sommes pas au bout !

Le tael déterminé par les traités, en ce qui concerne les relations de la Chine avec les puissances, est le tael de Canton. Il doit représenter 37 gr. 783. Il n'est ordinairement que de 37 gr. 58 !

Nous n'avons pas fini.

Il y a le Chauping-tael ou Shanghaï tael courant. Celui-là pèse 36 gr. 6.

Puis le Haï-koan-tael, ou tael de la douane, d'après

(1) Voy. la note de la page 120.

lequel s'opèrent les règlements des droits d'importation et d'exportation. 100 Canton-taels valent 102 1/2 Shanghaï-taels ; 100 Haï-koan-taels valent 111,40 Shanghaï taels; 100 Canton-taels valent 98 Haï-koan-taels. Ce n'est rien encore. Chaque ville a plusieurs taels. Nous citerons seulement la place de Tientsin, qui détient le record de la confusion. Le tael commercial à Tientsin est le Hang-ping-tael, qui vaut de 4 1/2 à 5 et même 6 1/2 p. 100 de plus que le Shanghaï-tael.

Ensuite il y a :

	Hang-ping-taels.
Le tael du ministère des finances	103,36
Le Canton-tael	104,38
Le tael des douanes impériales	103,40
Le tael des douanes locales	102,80
Le tael officiel local	103,34
Le tael de la gabelle	103,20
Le tael du département de la défense des côtes du Nord	103,22
Le tael du Shantung	103,44
	Par 100 taels.

Comme tout cela a paru encore trop simple, on a admis de plus ceci :

Le tael de la douane correspondant à 104,38 Hang-ping-taels, on a convenu d'une différence de 0 t. 62 pour arriver à faire payer aux commerçants étrangers 105 taels de Tientsin pour 100 taels de droits à acquitter, histoire de simplifier les décimales ; mais pour les Chinois on a élevé à 106 t. 05 la contre-valeur de 100 taels Haï-koan, sous prétexte de solder les frais des banques chargées de la perception, laquelle théoriquement s'opère à l'aide de coolies porteurs des lingots d'argent.

Donner la nomenclature de tous les taels usités dans l'empire serait fastidieux. Il y a cependant une bizarrerie amusante à signaler à Kiou-kiang, où il y a des sycées (lingots) de 52 ou de 24. Cela veut dire que, indépendamment du prix du lingot, on devra verser ou recevoir 52 ou 24 sapèques.

Toutes les relations entre les taels doivent être comprises dans le sens monétaire et non dans celui du poids.

Les opérations chiffrées en taels se liquident de deux façons :

Soit en dollars;

Soit en sycées ou lingots d'argent.

C'est seulement vers le XVIe siècle que les piastres espagnoles firent leur apparition en Chine, probablement par l'entremise des marchands espagnols établis aux Philippines. Cette monnaie a disparu de la circulation, très vraisemblablement à la suite de la décision du gouvernement espagnol relative à l'échange d'un dollar contre 5 pesetas.

Aujourd'hui, c'est la piastre mexicaine qui est surtout en usage. A Shanghaï, on ne connaît qu'elle. Elle est importée de Londres et un peu d'Amérique.

Les Chinois n'acceptent pas une piastre (1) sans l'examiner, mais il y a des différences constantes d'appréciation, et tel dollar qui ne passera pas avec l'un passera avec l'autre.

Les banquiers chinois du Sud ont pris l'habitude de poinçonner chaque dollar qui passe chez eux, leur marque les engageant à les reprendre pour leur valeur.

(1) Nous appelons piastre en français la monnaie courante en Chine, mais elle n'y est connue que sous le nom de dollar.

L'application de cette multitude de poinçons sur les pièces de monnaie ne tarde pas à les rendre méconnaissables. Elles prennent une forme concave très accentuée, deviennent impossibles à mettre en pile. Alors elles cessent d'être prises au nombre : elles sont prises pour leur poids et finissent par être envoyées à la fonte.

A Shanghaï, on se contente de les marquer d'un tampon à l'encre de Chine.

La parité entre le tael et la piastre se fixe chaque jour suivant l'offre et la demande. A Shanghaï, il y a une bourse chinoise pour les piastres, où on fixe quatre fois par jour le taux de la piastre.

La cote a tendance à s'élever pendant les périodes de grandes récoltes (soie, thé) ou quand, par suite de l'exportation vers l'intérieur ou vers Hong-Hong et la Corée, les piastres sont raréfiées sur le marché. La parité théorique est sensiblement 72,6 ; on a atteint, en 1897, 78 taels.

100 piastres = 72 t. 6.

La piastre mexicaine est au titre de 0,9027.

Les États-Unis d'Amérique ont essayé de mettre en circulation un dollar au titre de 0,900, un peu supérieur en poids à la piastre mexicaine. Le trade dollar n'a pas été adopté par les Chinois, plus routiniers encore, s'il est possible, en matière de monnaie qu'en d'autres matières.

Le dollar au dragon de Canton a également échoué. Ce dollar devait avoir 27 gr. 27, mais on l'a frappé à 26 gr. 9, au titre de 0,900. La piastre mexicaine pesant 27 gr. 05 au titre de 0,9027, la population a énergiquement repoussé l'intrus.

Le vice-roi Chan-chi-tung a renouvelé à Wuchang sa tentative de Canton, avec le même insuccès.

Le yen japonais a échoué de la même façon.

Les monnaies divisionnaires de cinq, dix, vingt, cinquante cents sont acceptées dans les ports ouverts, mais très peu dans l'intérieur de leur titre inférieur, 820 à 860 millièmes les faisant repousser presque partout.

Le dollar de Peiyang, frappé à l'arsenal de Tientsin, est maintenant accepté couramment dans le nord de la Chine, mais il reste inconnu dans le centre et au sud.

En Mandchourie, les autorités chinoises font circuler le dollar frappé à Kirin, en lui donnant cours forcé de 6 tiau de 164 sapèques, soit 984 sapèques.

Le sycée (en chinois *sai-si*, soie fine, métal pouvant s'étirer en fils aussi fins que la soie) est un lingot d'argent coulé en forme de soulier chinois.

On importe l'argent en barres, ou blocs rectangulaires du poids de 50 à 100 kilos au titre de 996 à 998 millièmes.

Il ne peut être livré à la circulation dans cet état et doit passer à la fonte.

Les fonderies chinoises sont restées très primitives. On fait rougir les barres d'argent dans un brasero, puis on les coupe, à l'aide d'une hache et d'un marteau, en fragments de 50 taels poids, au jugé.

Ces fragments sont mis au creuset et, au cours de la fusion, l'ouvrier jette à vue de nez de la grenaille de cuivre en quantité suffisante pour ramener le titre approximativement à celui de Shanghaï. L'argent en fusion est coulé dans un moule en fer affectant grossièrement la forme d'un soulier chinois.

Les lingots refroidis dans l'eau sont envoyés à l essayeur (koung-kou).

Les fonderies doivent être munies d'une autorisation des autorités locales, qui n'ont toutefois aucune ingérence dans leur fonctionnement. La loi réprime sévèrement les fraudeurs.

A Shanghaï, le nombre des fonderies est limité à sept, chacune avec six fours. Elles peuvent fondre une valeur de soixante-dix mille taels environ par journée de travail, ce qui est peu, étant donné que l'on estime à dix millions de taels le stock d'argent nécessaire au mouvement de Shanghaï.

Les officines d'essayeurs ou koung-kou sont des établissements officiels, mais dans les affaires desquels, comme pour les fonderies, le gouvernement n'a aucune ingérence. Il y en a dans les principales villes de l'empire; Shanghaï en possède deux : un pour le marché du nord, un pour le marché du sud.

L'installation est encore plus rudimentaire que pour les fonderies. Une pièce contenant une table, un encrier et une balance,... c'est tout.

L'appréciation du titre se fait à vue d'œil en se basant sur des observations, résultat d'une longue pratique.

Ces observations portent :

1° Sur l'aspect ou couleur du métal;

2° Sur la forme des petits trous et boursouflures qui se forment sur le culot ou pied du lingot pendant la prise au moule et qui le font ressembler un peu à une éponge fine;

3° Sur l'apparence des petits cercles qui se forment principalement vers le centre de la face intérieure du sycée quand il se refroidit.

Plus le métal est blanc, les trous petits et profonds, les cercles fins et serrés, plus l'argent est pur.

Le vice-roi Chan-chi-tung a renouvelé à Wuchang sa tentative de Canton, avec le même insuccès.

Le yen japonais a échoué de la même façon.

Les monnaies divisionnaires de cinq, dix, vingt, cinquante cents sont acceptées dans les ports ouverts, mais très peu dans l'intérieur de leur titre inférieur, 820 à 860 millièmes les faisant repousser presque partout.

Le dollar de Peiyang, frappé à l'arsenal de Tientsin, est maintenant accepté couramment dans le nord de la Chine, mais il reste inconnu dans le centre et au sud.

En Mandchourie, les autorités chinoises font circuler le dollar frappé à Kirin, en lui donnant cours forcé de 6 tiau de 164 sapèques, soit 984 sapèques.

Le sycée (en chinois *sai-si*, soie fine, métal pouvant s'étirer en fils aussi fins que la soie) est un lingot d'argent coulé en forme de soulier chinois.

On importe l'argent en barres, ou blocs rectangulaires du poids de 50 à 100 kilos au titre de 996 à 998 millièmes.

Il ne peut être livré à la circulation dans cet état et doit passer à la fonte.

Les fonderies chinoises sont restées très primitives. On fait rougir les barres d'argent dans un brasero, puis on les coupe, à l'aide d'une hache et d'un marteau, en fragments de 50 taels poids, au jugé.

Ces fragments sont mis au creuset et, au cours de la fusion, l'ouvrier jette à vue de nez de la grenaille de cuivre en quantité suffisante pour ramener le titre approximativement à celui de Shanghaï. L'argent en fusion est coulé dans un moule en fer affectant grossièrement la forme d'un soulier chinois.

Les lingots refroidis dans l'eau sont envoyés à l'essayeur (koung-kou).

Les fonderies doivent être munies d'une autorisation des autorités locales, qui n'ont toutefois aucune ingérence dans leur fonctionnement. La loi réprime sévèrement les fraudeurs.

A Shanghaï, le nombre des fonderies est limité à sept, chacune avec six fours. Elles peuvent fondre une valeur de soixante-dix mille taels environ par journée de travail, ce qui est peu, étant donné que l'on estime à dix millions de taels le stock d'argent nécessaire au mouvement de Shanghaï.

Les officines d'essayeurs ou koung-kou sont des établissements officiels, mais dans les affaires desquels, comme pour les fonderies, le gouvernement n'a aucune ingérence. Il y en a dans les principales villes de l'empire; Shanghaï en possède deux : un pour le marché du nord, un pour le marché du sud.

L'installation est encore plus rudimentaire que pour les fonderies. Une pièce contenant une table, un encrier et une balance,... c'est tout.

L'appréciation du titre se fait à vue d'œil en se basant sur des observations, résultat d'une longue pratique.

Ces observations portent :

1° Sur l'aspect ou couleur du métal;

2° Sur la forme des petits trous et boursouflures qui se forment sur le culot ou pied du lingot pendant la prise au moule et qui le font ressembler un peu à une éponge fine;

3° Sur l'apparence des petits cercles qui se forment principalement vers le centre de la face intérieure du sycée quand il se refroidit.

Plus le métal est blanc, les trous petits et profonds, les cercles fins et serrés, plus l'argent est pur.

Le lingot pesé, on inscrit le poids à l'encre de Chine sur la face intérieure. Si le titre est plus fin que celui de Shanghaï, ce qui est généralement le cas, on poinçonne au moyen d'une marque qui indique la prime à ajouter au poids inscrit. Un lingot au-dessous du titre est renvoyé à la fonte.

Un lingot pesant, par exemple.....	49 taels 87
Primé à.....	2 — 70
Aura une valeur de.....	52 taels 57

Toutefois, sa valeur marchande sera supérieure de 2 p. 100, en vertu d'un usage qui veut qu'on prenne 98 taels pour 100 taels, usage dont on ne connaît pas au juste l'origine.

C'est à l'aide de ces lingots que se règlent généralement les grosses opérations. Ils servent de moyen de compensation pour la balance des opérations journalières.

Les affaires se traitent toutes par chèques, et les banquiers ont à solder journellement la balance de leurs opérations à l'aide de lingots ou de piastres.

Les banques emmagasinent l'argent dans des caves, en caisses de soixante lingots, dont on opère le transport au moyen de coolies. C'est ce qui explique que, lorsqu'on donne un chèque chinois à encaisser à la banque, elle vous débite du transport à dos d'homme.

On se rend compte de la complication de ce système de conversion de taels des différentes places, en lingots dont chacun a un poids et une prime différents. De plus, les essayeurs de certaines places n'admettent pas la marque de ceux des autres villes.

Bien que Shanghaï reconnaisse l'essayage de Tientsin,

cette dernière place n'accepte les sycées de Shanghaï qu'avec une différence de 5 p. 100 pour les refondre à un titre supérieur à celui de Shanghaï. En sorte que, si vous voulez faire un payement en sycées de Shanghaï à Tientsin, vous n'êtes libéré qu'après avoir fait passer vos lingots chez le fondeur.

Les essayeurs de Shanghaï et de Hankeou ont la même licence, mais pour le sycée fait à Hankeou l'échelle des primes pour les lingots varie, le tael de Hankeou étant de 3 p. 100 plus fin que celui de Shanghaï (1).

Ces différences se reproduisent d'une place à l'autre. Il y a de quoi frapper d'anémie cérébrale le mathématicien le plus consommé.

Dans les parties de la Chine où le dollar n'est pas accepté, et elles sont nombreuses, les payements fractionnés, lorsqu'ils ne sont pas faits en sapèques, se font en découpant les sycées. Les payements se font donc la balance à la main, et c'est là que la balance à deux séries de marques a beau jeu : une pour payer, une pour recevoir. La balance chinoise est une romaine munie d'un crochet comme celle des portefaix de Marseille. Elle est très portative.

Dans la province du Chili, il circule des petits lingots ronds d'un tael, plats d'un côté. Ils sont probablement le résultat de la fonte sommaire des découpures d'argent qui se répandent dans le pays pour les payements fractionnés. Les banques ne les reçoivent qu'à la condition qu'ils ne soient pas inférieurs au titre de 992; sinon, ils doivent être refondus en sabots.

(1) Détails empruntés au travail de MM. Tillot et Fischer, *Note sur la monnaie et les métaux précieux en Chine*. Shanghaï, 1898.

Lorsqu'on paye ou qu'on reçoit, il faut savoir en quelle sorte de taels la transaction doit s'effectuer. A Pékin, le loyer des maisons se paye en taels du poids le plus léger, celui de Canton ; les factures des marchands se payent en un tael commercial plus lourd, le Hang-ping-tael; d'autres comptes doivent être soldés avec un autre tael encore différent. La manie de discussion et de palabre des Chinois trouve ample matière à s'exercer dans une opération qui, chez les Occidentaux, ne donne jamais lieu à un débat, puisque le débiteur sait qu'il a à payer une valeur en monnaie d'un type fixe et que le créancier n'en recevrait pas d'autre.

Nestor Roqueplan disait avoir connu un infortuné qui avait entrepris de se rendre du boulevard des Italiens à l'Odéon et qui, lorsqu'il était arrivé à destination, avait les cheveux blancs. Semblable sort menace le lecteur bienveillant qui a bien voulu nous suivre jusqu'ici. Nous avons à l'entretenir de la monnaie nationale : la sapèque, qui a donné lieu à cette plaisanterie justifiée que, lorsqu'on rencontre une brouette chargée de sapèques, cela veut dire que c'est un bonhomme qui va régler une dette de cent sous. En effet, pour faire la valeur d'un dollar, il faut huit livres anglaises en sapèques. Ces sapèques, enfilées par cinq cents ou mille, brisent souvent la ficelle qui les retient en chapelet. Alors, il faut ramasser toute cette mitraille et la renfiler patiemment. Ce n'est qu'une perte de temps ; pour le Chinois, cela ne compte pas.

On trouve trace de la sapèque vers l'an 2354 avant Jésus-Christ, et peut-être est-elle plus ancienne? Pendant plus de quarante siècles, cette monnaie a été la seule monnaie frappée en Chine.

Les premières ressemblaient à une bêche, puis elles furent percées d'un trou. Après, vinrent celles en forme de couteaux ou de sabres, et enfin on leur donna la forme ronde actuelle avec un trou carré percé au milieu pour les enfiler. Cette dernière a fait son apparition à peu près à l'époque où le roi David régnait sur les Juifs.

On en trouve en circulation qui remontent au xve siècle. Les numismates chinois les dédaignent et ne collectionnent que celles qui remontent à des époques antérieures.

Elles sont faites de cuivre avec alliages divers, dont le zinc est le principal.

La plupart sont fondues, mais à Canton on en frappe maintenant à l'Hôtel des monnaies créé par le vice-roi Chang-chi-tung.

Un empereur chinois ayant un jour décrété que le stock de monnaies de son empire serait doublé par le procédé éminemment simple de donner nominalement à chaque sapèque la valeur de deux, on trouve encore trace de cette mesure dans certaines provinces de la Chine. Il va sans dire que si vous payez en billets de banque stipulés en doubles sapèques, vous devez donner nominalement le double du nombre que vous donneriez en sapèques courantes.

Dans une quantité d'endroits, un cent de sapèques n'est pas un cent, et voici pourquoi. Un autre empereur, ayant résolu de faire frapper des sapèques de fer, voulut les mettre en circulation. Ses troupes, payées avec cette monnaie, se la virent refuser unanimement et, aux environs de la Grande Muraille, on en trouve des quantités que les numismates eux-mêmes ne ramassent pas. La tentative a cependant laissé des traces qui subsisteront

longtemps après qu'on aura perdu le souvenir des causes de cette modification aux usages monétaires. Les mandarins ayant reçu l'ordre de faire entrer cette monnaie en circulation, le peuple s'y refusa. Il s'ensuivit une discussion. Les autorités proposèrent d'introduire cinquante sapèques de fer contre cinquante de cuivre. On arriva à un arrangement, et quoique pas une sapèque de fer n'ait été acceptée par personne, il fut convenu que quatre-vingt-cinq sapèques de cuivre compteraient pour un cent, le mandarin étant censé en avoir fait accepter quinze en fer. Ailleurs, on a transigé à soixante-dix-sept. Le prix de tous les objets mis en vente est naturellement calculé en conséquence, suivant que l'on paye avec des centaines qui ne sont que de soixante-dix-sept ou de quatre-vingt-cinq.

Un dernier essai de fausse monnaie a été fait avec la frappe d'une grande sapèque de la valeur de vingt sapèques ordinaires. Comme elle ne pesait qu'un peu moins de quatre fois le poids d'une sapèque ordinaire, elle fut refusée partout. On n'en trouve qu'à Pékin où elles circulent pour leur valeur réelle.

Les faux monnayeurs ont aussi introduit des sapèques, alliage de sable, de zinc et de cuivre. On voit un nombreux personnel occupé à les mettre à part dans les boutiques de changeurs; elles circulent néanmoins. Dans certaines parties de la province du Houan, on va au marché avec deux genres de monnaies : la bonne et la fausse. Certains articles sont cotés en fausse monnaie, d'autres en vraie. D'autres articles ont deux prix : l'un en bonne monnaie, l'autre en fausse. L'esprit « ficelle » du Chinois s'accommode fort bien de toutes ces complications.

Avec une monnaie aussi incommode que la sapèque, il était naturel que les Chinois songeassent de bonne heure au billet de banque. Vers l'an 1068 de notre ère, un empereur de Chine préluda aux émissions d'assignats, avec le même insuccès que les grands financiers de la première république française, qui ne savaient pas avoir un prédécesseur en Asie. Un exemplaire de ces billets de banque se trouve au British Muséum. C'est le seul qui ait jamais eu une valeur, mais il l'a comme curiosité d'une haute antiquité.

L'État n'émet pas de billets de banque. Les banques particulières seules le font, à la condition de fournir des garanties au gouvernement.

Ces billets sont de valeurs variables, la plupart minimes. On en trouve de 40 cents (un peu moins d'un franc). Ils sont remboursables à vue en sapèques ou en argent.

Ils sont imprimés à l'aide d'un cliché en bois sur un livre à souche. Des tampons et des lignes tracées à la main sont placés à cheval, au hasard, sur le billet et sur la souche. Les deux sont numérotés et datés. Tout primitif que paraisse le procédé, il semble avoir toujours été suffisant pour arrêter les faussaires.

Les billets de banque ne sont guère plus commodes que les autres monnaies que nous venons d'énumérer. Avant de les recevoir, il faut s'informer en quelle monnaie ils seront payés: la vraie ou la fausse, en chapelets de huit cent cinquante, de sept cent soixante-dix ou de cinq cents.

A Nouchiouang, une curieuse coutume favorise le commerçant qui s'occupe à la fois d'importation et d'exportation. Les marchands chinois règlent leurs achats

en ouvrant au profit de leur vendeur un crédit à quatorze jours de vue dans une banque. Si le vendeur veut être payé comptant, il doit escompter ce crédit, et cela peut lui coûter de 1 à 5 p. 100; mais s'il achète des produits d'exportation, il peut à son tour les payer en transférant ce crédit sans subir l'escompte.

En Mandchourie, les sapèques sont rares à ce point que, lorsqu'on présente un billet de banque à la banque qui l'a émis, elle vous donne le dixième ou le huitième de sa valeur en sapèques, et pour le restant un billet sur une autre banque, qui agit de même, en sorte que celui qui veut convertir un billet en espèces doit se rendre dans sept ou huit établissements différents. Les billets d'un tiao (164 sapèques) seuls sont exigibles entièrement en numéraire.

Ce qui confond l'imagination, c'est qu'avec un pareil système monétaire, auquel il faut ajouter le thé en briques pour la Mongolie, il se fasse un commerce actif dans toutes les parties de l'immense empire chinois.

En 1877, les représentants des puissances européennes remirent une note collective au ministère chinois recommandant la réforme du système monétaire. Le cabinet chinois reconnut la valeur des arguments présentés et exprima son désir de mener à bien la réforme suggérée. Il ajouta que, suivant une règle générale adoptée pour les questions affectant toutes les parties de l'empire, il fallait en référer aux autorités provinciales. Les rapports fournis furent tous opposés à quelque changement que ce fût. La suppression du système compliqué actuellement en vigueur mettrait fin aux bénéfices réalisés par les banques et les mandarins, et les uns comme les autres tiennent à la conservation du statu quo.

Nous n'avons pas parlé de l'or, parce qu'il ne sert pas de monnaie. Il ne sert qu'à la fabrication de la bijouterie, ou bien, fondu en petites barres, il est exporté par les banques étrangères pour leurs remises sur l'Europe. Les mines d'or sont peu exploitées en Chine. On lave les sables aurifères en Mandchourie : c'est, jusqu'à présent, le seul genre d'exploitation connu.

CHAPITRE XIII

Les finances de la Chine (1).

Au rebours des budgets européens, qui additionnent d'un côté toutes les recettes et de l'autre toutes les dépenses, le système financier chinois attribue à chaque dépense une source de revenus déterminée. On y remarque de plus l'absence complète du souci de mettre les prévisions en accord avec la réalité. Une fois les prévisions établies, si l'impôt rend moins ou rend plus, imperturbablement le budget de l'exercice suivant porte les chiffres auxquels on s'est une fois arrêté.

Le plus curieux exemple de cet état de choses est fourni par la taxe foncière.

Pour les années 1892-94, les prévisions ont été fixées

(1) Comme, en général, on n'a que fort peu de renseignements à ce sujet, nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant d'analyser un travail présenté par M. le consul anglais Jamieson en février 1897. Ce travail, œuvre de patience, a dû coûter à son auteur de nombreuses recherches, et s'il n'est pas arrivé à jeter la lumière complète dans le chaos des finances chinoises, du moins a-t-il le mérite de faire connaître précisément l'état chaotique du système financier chinois.

comme suit, et nous mettons en regard le rendement moyen (1) :

	Prévisions. Taels.	Rendement. Taels.
Chihli	3.029.644	2.200.000
Shantung	3.380.052	2.600.000
Shansi	3.056.407	2.600.000
Honan	3.250.263	2.316.000
Kiangsu	3.277.971	1.468.000
Anhwei	1.655.454	1.046.000
Kiangsi	2.067.645	1.118.000
Fukien	1.248.200	1.010.000
Chekiang	2.794.340	1.400.000
Hupeh	1.124.700	950.000
Hunan	1.162.736	1.150.000
Shensi	1.627.513	1.550.000
Kansu	281.104	205.200
Szechuen	668.482	2.390.000
Kwangtung	1.279.903	1.600.000
Kwangsi	393.703	500.000
Yunnan	210.531	300.000
Kweichow	31.581	125.000
Mandchourie	221.774	560.000
	30.762.007	25.088.000

La plupart des provinces présentent un déficit considérable. L'arriéré est reporté à nouveau, et lorsqu'il arrive à un total trop considérable, et, qu'après des années, on a renoncé à l'espoir de le voir rentrer, un décret impérial en fait remise. Les vice-rois et gouverneurs, paraît-il, ne sont blâmés que s'ils remettent moins des 80 p. 100 de l'impôt. S'ils remettent plus des 80 p. 100, ils sont l'objet de récompenses.

La province du Szechuen donne un excédent considérable sur les prévisions budgétaires; mais, comme

(1) Publications du Foreign Office, février 1897. *Report on the revenue and expenditure of the Chinese Empire*, par M. Jamieson, consul général d'Angleterre à Shanghaï.

il est de règle qu'on ne doit pas augmenter la contribution foncière, cet excédent est dissimulé sous des noms divers : dons gracieux, donations de personnes riches, etc.

Pour les provinces du Yangtze, il n'y a aucune raison d'admettre le déficit, auquel on continue encore à donner pour prétexte la révolte des Taïpings, étouffée depuis trente-cinq ans. Si des villes comme Soochow et Nanking n'ont pas encore retrouvé leur ancienne prospérité, il est bien connu que tout le pays est cultivé à nouveau et produit autant sinon plus qu'avant la rébellion.

Une partie considérable de l'impôt s'arrête sûrement en route. Un petit fait, recueilli précieusement par M. Jamieson, éclaire la question et permet d'établir des suppositions à cet égard :

Le droit à acquitter par une jonque affrétée par un étranger, à une certaine barrière d'octroi, se montait à 12 000 sapèques, équivalent de 7 t. 50. L'étranger ne contestait pas le montant de la taxe, mais comme pièce comptable, il demanda un reçu qui lui fut donné pour 4 taels. N'arrivant pas à faire comprendre au Chinois qu'ayant versé 12 000 sapèques, le cours du tael étant 1 600 sapèques, il devait avoir un reçu de 7 t. 50, il s'adressa à son consul et lui demanda d'obtenir ou le remboursement ou un reçu en règle. Dans la correspondance qui s'ensuivit, les autorités chinoises déclarèrent très explicitement que la somme à recouvrer était bien 4 taels (ce que l'on pouvait facilement vérifier en consultant le tarif), mais que le tael n'était pas un tael dans le sens ordinaire du mot, que c'était une somme qui permettrait de remettre à

Pékin un tael légal, et que, par conséquent, il fallait y comprendre le coût de la fonte (nous disons exprès fonte et pas frappe, la monnaie officielle étant des lingots d'argent), la perte au poids, le transport, les frais de bureau et que, par conséquent, pour 12 000 sapèques, le seul reçu que l'on pouvait donner était un reçu de 4 taels. En d'autres termes, il s'agissait de démontrer que les frais de perception, dans ce cas particulier, s'élevaient à près de 100 p. 100.

Et il en est ainsi dans tout l'empire. Outre cet abus, il y en a un plus grand : c'est de faire du magistrat percepteur le fermier de l'impôt. Chaque district doit produire une somme déterminée ; c'est au magistrat à se débrouiller et quand la somme est parfaite (et nous avons vu que les huit dixièmes suffisent), le reste est la propriété du magistrat, pas en entier cependant, car si ce surplus est important, il est bien entendu que le magistrat sera libéral dans ses présents au gouverneur, au chancelier littéraire, au juge provincial, au trésorier, et ainsi de suite.

Toute personne qui s'est donné la peine de faire une petite enquête sait parfaitement que la taxe foncière est d'environ deux cents sapèques par mow (1), soit 0 t. 75 par acre. En ne prenant que la moitié du territoire chinois comme susceptible d'être cultivée, on trouve 400 millions d'acres. A 0 t. 75 par acre, on devrait pouvoir compter sur un revenu de 300 millions de taels. Admettons même qu'un tiers de l'étendue cultivable soit mise hors de cause par la sécheresse, ou les inondations, ou la guerre civile, et que même le taux de la taxe réelle-

(1) Mow, mesure de superficie équivalant à 589 mètres carrés.

ment recouvrée tombe à un demi-tael par acre, nous aurions encore un revenu de 138 millions de taels, chiffre fort éloigné des 25 millions reçus.

Tribut du riz. — Les provinces qui payent ce tribut sont le Kiangsu et le Chekiang.

Elles envoient un peu plus de 100000 tonnes. Un sixième environ suit la vieille route du grand canal ; le reste est transporté par mer, par jonques chinoises ou par les steamers de la *China Merchant Company*. Les frais de transport coûtent des sommes énormes aux provinces.

Dans la pratique, voici ce qui se passe, et vous allez voir qu'en Chine rien n'est simple. Le tribut du riz, payable en nature, est en fait perçu en sapèques. Le prix de rachat est fixé de temps en temps par proclamation sur la base du prix courant du marché, plus une somme représentant les frais de transport et frais divers. On arrive ainsi à baser la taxe sur un prix deux ou trois fois supérieur au prix du marché. Le magistrat de district, percepteur, achète ensuite le riz au mieux et le dirige sur le dépôt, ou, bien mieux encore, il charge son collègue du dépôt de faire l'achat pour lui, ce qui supprime toute discussion quant à la qualité.

Le riz passe alors aux mains de l'administration des transports, qui doit le rendre à Tungchow, près Pékin. Une remise de 12 p. 100 est faite à l'administration pour perte au poids en cours de route, c'est-à-dire que pour 100 piculs reçus l'administration des transports est autorisée à n'en présenter que 88 à Tungchow. Les frais de transport des 100000 tonnes absorbent 1500000 taels. Il n'est pas une compagnie de vapeur étrangère qui ne s'en chargerait pour le tiers ou le quart de cette somme.

Ce système d'impôts est absurde, et le gouvernement trouverait un bénéfice énorme à l'abolir.

Impôt du sel. — La Chine est divisée pour cet impôt en sept districts dont aucun, en principe, ne doit vendre son sel dans le district voisin. La révolte des Taïpings a amené le Szechuen à en fournir le Hunan et le Hupeh, et, naturellement, cet état de choses provisoire dure encore.

Le sel est obtenu par évaporation aux bords de la mer ou par les puits et marais salants du Szechuen et du Shansi. Tout le sel produit doit être vendu ou par le gouvernement, qui en établit des dépôts, ou par des marchands de sel patentés, pourvus d'un privilège pour une certaine circonscription. Le prix coûtant varie énormément. Au bord de la mer, il est fort bas ; on dit 1 1/2 à 2 sapèques la livre chinoise (600 gr.) Dans le district de Hwaï, on dit que le prix s'élève à 8 à 10 sapèques la livre.

Le prix de détail varie de 25 sapèques dans le Fukien et le Chekiang, à 60 sapèques ou plus dans le Hwaï et le Szechuen.

Le mode de distribution prend une des trois formes suivantes :

1. Licences du gouvernement accordées aux marchands laissés libres d'acheter et de vendre dans une circonscription déterminée.

2. Achat par le gouvernement et vente aux marchands en gros.

3. Achat par le gouvernement et vente aux détaillants.

Les trois systèmes sont employés simultanément dans le Szechuen.

Lorsque le système des licences n° 2 est mis en cours, on estime la quantité de sel susceptible d'être

consommée dans un district, et un nombre déterminé de licences est délivré. Ces licences sont perpétuelles et transférables. Dans le Hwaï-nan, une de ces licences vaut jusqu'à 12 000 taels. Ces licences donnent le droit d'acheter aux dépôts du gouvernement une quantité déterminée. Le marchand choisit ensuite le point où il veut revendre. Là, il trouve un agent du gouvernement qui fixe le prix de vente et prend charge de son lot de sel dans le magasin du gouvernement. Les noms des marchands sont inscrits et leurs lots vendus dans l'ordre de leur inscription. Les licences sont retenues par l'agent du gouvernement jusqu'à ce que le tour de vente du lot soit venu, et alors elles sont rendues au marchand, qui peut recommencer une autre affaire. L'heureuse issue de l'opération, et par suite la faculté de la répéter, dépendent donc entièrement du choix de la localité où le marchand vendra. Il semble que, dans l'arsenal compliqué des taxes chinoises, cette disposition ne soit pas mal imaginée pour intéresser le marchand à porter son sel sur le point qui est le moins bien approvisionné et court risque d'en manquer. Nous ne recommandons pourtant pas le procédé, le jeu des libres transactions, au moins dans les pays à communications bien organisées, donnant le même résultat, par l'appât de la plus-value offerte par les marchés désapprovisionnés momentanément.

On peut estimer la consommation du sel à 25 millions de piculs achetés de 1/2 à 8 ou 9 sapèques la livre et vendus de 25 à 70 sapèques. En prenant 5 sapèques comme prix d'achat et 40 sapèques comme prix de vente, on trouve que les consommateurs payent 63 500 000 taels ce qui coûte 7 800 000 taels. Différence :

54 700 000 taels. Il semble donc que cet impôt devrait rendre plus que les 13 500 000 taels qu'il rend actuellement.

Octrois. — Ici, nous abordons le plus vexatoire et le plus confus des systèmes d'impôt fonctionnant en Chine. Ce genre d'impôts, appelés *likins*, n'a commencé à fonctionner qu'en 1853 et a été appliqué à tout l'empire vers 1860-61 pour les besoins de la répression de la révolte des Taïpings. Ils devaient être provisoires, mais en tous pays on sait qu'en matière d'impôts le provisoire devient aisément définitif. Les barrières d'octroi sont innombrables : le long du Grand Canal, elles se suivent à 20 milles de distance. Il est supposé qu'il y a un tarif établi, mais il est impossible d'obtenir aucun renseignement précis à ce sujet ni des marchands, ni des mandarins. En fait, personne ne s'en soucie. Un système de marchandage est établi qui convient bien à l'imprécision du caractère chinois. Souvent on s'en tire par un abonnement. La Chambre syndicale des tissus de Shanghaï, pendant bon nombre d'années, avait un abonnement pour ses envois à Soochow. Cela constituait un monopole. Le malheureux qui ne faisait pas partie de la Chambre syndicale était *mis hors de cause*. On le surtaxait abominablement, et la Chambre se gardait bien de prendre sa défense.

Comme il s'agit d'un revenu provincial, lorsqu'il y a plusieurs routes traversant des provinces différentes, les marchands mettent les différents octrois en concurrence et passent par la route où on leur fait les meilleures conditions. Un des moyens les plus usités d'adoucir les rigueurs du tarif est de déclarer une quantité de marchandises inférieure à la quantité réellement transportée,

avec la complicité des bureaux d'octroi, bien entendu. Il n'est pas besoin d'ajouter que les petits présents ne sont pas inutiles et sont même nécessaires pour arriver à ce genre d'arrangements.

Un système semblable existe pour la contribution foncière. Il est bien connu que les titres de propriété chinois ne mentionnent jamais la contenance réelle du lot. Aussi est-il prudent, de la part des étrangers, de faire cadastrer les lots de terrain qu'ils achètent par leurs consuls respectifs.

Pour revenir aux likins, nous n'avons pas besoin d'insister pour prouver que, sous un régime d'administration régulière, ils produiraient beaucoup plus que les 13 millions de taels auxquels on les estime.

Comme, de par les traités, les marchandises importées ou exportées par les étrangers ne doivent acquitter que les droits de douanes impériales et circuler sans payement des octrois, du moment qu'elles sont accompagnées de passes de transit, les autorités chinoises ont inventé un moyen d'éluder la clause du traité. C'est la taxe du loti qui frappe le producteur ou le premier acheteur. Les [illegible], par exemple, qui payent 1 t. 50 par picul sous [illegible] des passes de transit, payent 6 taels de loti [illegible] quitter le lieu de production. Si l'acheteur [illegible] refuse de payer, le producteur ou l'intermé[illegible] invite à passer au bureau de perception, et, [illegible] moyens de persuasion des mandarins étant irrésis[illegible] emprisonnement, bambou, etc.), il paye, et les [illegible] taels sont mis dans le prix de vente. Le tour est joué.

Dans la catégorie des likins rentre aussi un impôt des patentes qui n'est pas appliqué à toutes les industries.

mais on connaît un impôt sur les métiers à tisser à Soochow, ainsi que sur les fabriques de briques, ce qui contredit l'assertion d'un général chinois, bien connu en Europe, qu'en Chine nul ne paye pour être commerçant ou industriel.

A ranger dans la même catégorie de patentes ou licences la taxe payée, à Wenchow, par les jonques à chacun de leurs voyages, partie au juge, partie au sous-préfet et partie au commandant de la garnison. Il y a de tous côtés des taxes innombrables au profit de chaque emploi, et il est impossible de savoir exactement ce que payent les Chinois du fait de tous ces impôts plus ou moins arbitraires.

Douanes impériales. — Le seul impôt qui rentre régulièrement, administré par des Européens.

Douanes indigènes. — A côté des douanes impériales, on a laissé subsister des douanes indigènes qui perçoivent des droits sur les marchandises transportées par jonques, les douanes impériales ne s'occupant que des marchandises embarquées sur des bâtiments de type européen.

Le rendement des douanes indigènes est ridiculement au-dessous de ce qu'il produit réellement. Il figure à peine pour 1 million de taels dans les revenus de l'empire. Un coup d'œil sur la rivière de Shanghaï et la forêt de mâts qui la couvre, appartenant à des jonques dont beaucoup portent 400 et 600 tonnes, suffit à prouver à l'observateur, même superficiel, que les 33 000 taels dont rend compte la douane indigène représentent à peine la recette d'une semaine et non pas d'une année.

Droits et likins sur l'opium. — Là, la fraude est immense assurément depuis que l'opium chinois rem-

place l'opium des Indes. Il y a seize ans, M. Donald Spence estimait la production de l'opium chinois à 224 000 piculs, et des surfaces immenses ont depuis ce temps été plantées en pavots, au grand détriment de la culture du riz. En l'absence d'autres données, tenons nous-en au chiffre de M. Donald Spence, et nous verrons que, si on appliquait l'impôt sur la valeur de la douane, 60 taels, il devrait produire 13 millions de taels, et non à peine 2 millions et demi, comme il ressort des rapports des provinces.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'une faible, très faible partie des impôts parvient au gouvernement ou aux différentes administrations qu'ils doivent alimenter et ne nous attarderons pas aux produits divers. *Ab uno disce omnes.*

Nous allons maintenant donner un exemple de la singulière distribution du produit des impôts :

Nous trouvons que la douane de Chinkiang, sur le Yangtze, a fait l'emploi suivant de son revenu :

	Taels.
Au ministère des finances, 4/10 du droit de tonnage sur navires étrangers	10.030
Au même, 52/100 du droit de tonnage sur embarcations indigènes	5.948
Au fonds d'entretien des ambassades à l'étranger, 15 p. 100 des 6/10 des droits sur marchandises	2.631
Au Tsungli Yamen, 3/10 des droits de tonnage	327
A l'inspecteur général, 7/10 des droits de tonnage	553

Aux troupes de Li-Hung-chang, à la réserve militaire de Pékin, sommes non inscrites, soit que la dépense n'ait pas été faite, soit pour une autre cause qui nous est inconnue.

Nous ne multiplierons pas les exemples : il y en aurait pour un volume. Tel arsenal est entretenu par la

contribution de l'opium ou du sel de lointaines provinces ; telle école est subventionnée par les likins d'une autre province, et la douane de Kiukiang, sur le Yangtze, fournit 100 000 taels aux troupes du Kiangsi. Des institutions alimentées par des revenus pris à droite et à gauche fournissent à leur tour des subsides à d'autres institutions. Exemple : le Comité de défense du Kiangsu contribue aux défenses du chemin de fer de Tientsin et à l'École du télégraphe de Nanking.

C'est à ne pas s'y reconnaître; aussi ne s'y reconnaît-on pas.

Nous donnerons maintenant les chiffres du budget de la Chine, approximativement, cela va de soi, le seul chiffre contrôlable étant celui des douanes impériales. Les données que M. le consul Jamieson a pu réunir, et que nous lui empruntons, ne se rapportent pas à une époque plus rapprochée que 1893.

RECETTES.

	Taels.
Contribution foncière en argent.....	25.088.000
— — en céréales.....	6.562.000
Revenu du sel.....	13.659.000
Douanes impériales.....	21.989.000
Likins.....	12.952.000
Douanes indigènes, environ.....	1.000.000
Opium indigène.....	2.229.000
Divers.....	5.550.000
Total.....	88.979.000

DÉPENSES.

Administration centrale, garnisons mandchoues et maison de l'empereur.....	19.478.000
Escadre du Peiyang (détruite pendant la guerre japonaise et non remplacée).....	5.000.000
A reporter.....	24.478.000

Report.....	24.478.000
Escadres du Sud, flottilles de Canton et de Foochow.	5.000.000
Forts, défense de la côte, troupes instruites à l'européenne.....	8.000.000
Défense de la Mandchourie.....	1.848.000
Kanouh et Asie centrale (Kachgarie).....	4.800.000
Secours au Yunnan et au Kweichow.....	2.500.000
Construction de chemins de fer.....	500.000
Travaux publics, digues du fleuve Jaune, Grande Muraille, etc.....	1.500.000
Administration des douanes, phares, balisage, flotte de la douane.....	2.478.000
Administration des 18 provinces et troupes provinciales.....	36.220.000
Total	88.979.000

Si on compare les revenus de la Chine avec ceux des Indes anglaises, on peut avoir une idée approximative de ce que devrait rendre l'impôt en Chine, dont la fertilité est grande et la population estimée au double de celle des Indes.

Aux Indes, l'impôt foncier rend 255 000 000 de roupies, soit 100 000 000 de taels; le sel 83 500 000 roupies, soit 33 000 000 de taels.

M. le consul Jamieson conclut que les revenus de la Chine sont susceptibles d'un énorme accroissement. Nous sommes d'accord avec lui, mais il y a trop de gens intéressés à ce que le fleuve alimenté par les mille sources de l'impôt aille se perdre dans les canaux qui arrosent leur jardin, pour que rien en ce sens soit possible avant de longues années et moyennant de grandes réformes.

En attendant, nous dirons, avec M. Dujardin-Baumetz, que les Européens s'illusionnent beaucoup, qui comptent sur les ressources présentes de la Chine pour la voir se couvrir de grandes entreprises et se

lancer dans la voie des améliorations matérielles. Ces ressources existent, mais elles sont confisquées. Pour les mettre au jour, il faudrait que l'administration fût confiée à des mains européennes, comme cela se passe en Tunisie, en Égypte, et dans certaines branches des revenus de la Turquie. Il faut compter, si de semblables projets se faisaient jour, sur une résistance désespérée des mandarins, qui mettraient tout en œuvre pour sauver la magnifique prébende dont nous venons de donner un aperçu.

CHAPITRE XIV

La justice chinoise.

Nulle part, le fossé qui sépare la théorie de la pratique n'est plus large qu'en ce qui concerne la justice. Les lois chinoises sont dans l'ensemble relativement modérées et humaines ; de nombreuses précautions sont prises pour prévenir ou corriger les abus, et cependant l'administration de la justice n'offre guère qu'un tableau de corruption, d'extorsion et de cruelle injustice.

« Au centre du portail de la demeure de chaque magistrat chinois, il y a une plate-forme couverte d'un feutre rouge. Sur cette plate-forme, on voit une table et un fauteuil également recouverts de rouge. Sur la table l'encre et les pinceaux et, près de là, les fouets, les bambous et carcans, instruments de châtiment. L'un des côtés de la plate-forme supporte un gong et son marteau.

« Cela constitue la cour de justice, et bien que, pratiquement, les causes se jugent à l'intérieur du tribunal, théoriquement tout sujet chinois ayant à se plaindre peut, à toute heure du jour et de la nuit, venir frapper sur le gong. A cet appel, le magistrat est tenu, de par la loi, de revêtir sa robe officielle et de venir occuper son siège pour entendre la plainte sans crainte, faveur, ni

honoraires. C'est la mise en pratique du vieux dicton chinois, que l'œil de la justice ne se ferme jamais. En théorie, au moins, la justice chinoise est gratuite, rapide et sûre.

« Une ancienne disposition de la procédure chinoise, qui n'est pas généralement suivie maintenant, ordonnait la distribution de trente coups de bambou à chacune des parties d'un procès, afin de les engager à ne pas déranger le magistrat sans motif sérieux.

« La procédure à tous les degrés, la plus vieille certainement qu'il y ait au monde, est empreinte du souci de préserver les droits des sujets.

« Il y a de nombreuses cours d'appel, et l'appel à l'empereur lui-même est prévu.

« L'assistance judiciaire existe, et le dernier des mendiants peut, s'il fait les démarches nécessaires, porter sa cause devant son impérial maître et avoir un jugement signé par rien moins que le pinceau vermillon.

« La seule personne assise dans un tribunal chinois est le magistrat. Les satellites et les spectateurs sont debout. Les accusés et les témoins sont sur leurs genoux et sur leurs mains, aussi longtemps qu'ils restent devant le juge (1). »

Cette coutume donne lieu quelquefois à d'amusantes discussions, lorsque des étrangers sont appelés en témoignage. M. Holcombe raconte qu'à la suite de difficultés avec un entrepreneur indigène, une commission d'arbitrage, dont il faisait partie avec un magistrat chinois, fut nommée. Deux Américains devant figurer comme témoins, la question fut agitée de savoir com-

(1) Chester Holcombe, *The Real Chinaman*. New-York, 1895.

ment ils se présenteraient devant la commission.

Comme il ne s'agissait pas d'une séance de tribunal, M. Holcombe proposa qu'ils fussent assis. Le magistrat chinois se récria avec horreur et insista pour que les Chinois entendus eussent à se prosterner, ainsi que les étrangers. Que deviendrait le respect dû à la magistrature, si les justiciables se présentaient en égaux? Il serait tourné en ridicule et révoqué s'il consentait à laisser des Chinois s'asseoir devant lui, et, si les Américains devaient jouir d'une pareille liberté, il refusait de siéger. M. Holcombe eut peine à conserver son sérieux à l'idée de proposer à ses compatriotes, plus âgés que lui, et dont l'un avait la barbe blanche, de se tenir à quatre pattes devant la commission. Il observa qu'un tel usage était inconnu en Amérique, où les pires criminels étaient entendus debout, et qu'une semblable posture était regardée dans son pays comme absolument dégradante. Après une chaude discussion, il fut convenu que les Américains resteraient debout et que le Chinois se mettrait à quatre pattes.

L'emprisonnement ne figure pas parmi les pénalités de la loi chinoise. Les prisons sont simplement des maisons de détention pour les accusés, les témoins et les condamnés attendant l'exécution de leur sentence. Les prisonniers ne sont pas nourris : c'est affaire à leurs familles ou à leurs amis.

Il y a là une source d'abus effroyables dont les prisons de la cour mixte du *Forngei settlement* de Shanghaï ne sont pas exemptes, comme l'a prouvé une récente enquête. Les gardiens extorquent aux malheureux prisonniers ou à leurs familles tout ce qu'ils peuvent donner d'argent, et, s'ils n'en ont pas, les laissent mou-

rir de faim. L'enquête poursuivie à Shanghaï a révélé que des prisonniers dont la peine était expirée étaient maintenus en prison pour être pressurés. Si, sous le contrôle des étrangers, de pareils faits sont possibles, on se figure ce qu'il en est dans les prisons chinoises.

Aucune expression ne peut rendre l'horreur d'une prison chinoise. La plus repoussante saleté y règne, avec tous les inconvénients de l'encombrement là où aucune mesure hygiénique n'a été prise, même de celles qu'on trouve dans nos casernements les plus mal tenus. Ce sont de véritables enfers, et leur état est d'autant plus injustifiable qu'elles servent à enfermer les témoins, les prisonniers pour dettes, ainsi que les accusés, réputés, en somme, innocents, d'après nos codes occidentaux. Il est vrai qu'étant donné l'état de saleté repoussante des demeures de la classe pauvre, si les prisons étaient ce que sont les pires des prisons européennes, loin d'être un objet de terreur, elles amèneraient la moitié de la population à commettre des crimes pour s'y assurer un logement.

On peut se figurer ce qui s'y passe en parcourant la *Gazette de Pékin*. Les jugements ne sont nullement rares où il est dit que, tel accusé ou tel témoin étant mort en prison, il n'y a pas lieu de poursuivre en ce qui le concerne, à moins cependant qu'on ne juge à propos de lui appliquer une peine posthume. Nous avons cité, au chapitre du *Gouvernement de la Chine*, les peines portées contre un magistrat et deux de ses satellites morts en prison après avoir fait périr deux accusés sous les coups.

Il n'y a pas d'avocats devant les tribunaux chinois; mais, en dépit de nombreuses prohibitions, il y a des

bras étaient luxés à l'épaule, bleuis et effroyablement enflés. Ranimés, ils protestèrent de nouveau de leur innocence, mais, à la vue des préparatifs pour les suspendre de nouveau, ils s'empressèrent d'avouer. » Il est inutile d'ajouter que de semblables tortures sont strictement interdites et que les magistrats n'en font pas mention dans leurs rapports, comme ayant été le moyen employé pour faire surgir la vérité.

Nous donnons plus loin un échantillon des interrogations devant la justice chinoise.

Il s'agit d'un Chinois chrétien, persécuté par ses compatriotes à cause de sa religion, et faussement accusé d'un meurtre commis par un autre tandis qu'il se trouvait chez les missionnaires catholiques dont il n'avait pas quitté la résidence le jour du crime.

Voici le résumé de son interrogatoire avec la liste des coups qui l'accompagnèrent :

« Le sous-préfet. — On t'a vu sur les lieux : tu étais donc présent.

« Le catéchumène. — C'est impossible, puisque depuis le 7 août je suis dans la résidence de la Mission.

« Le sous-préfet. — Précisément, le 7 est le jour du crime! Frappez-le de cinq cents coups de bambou. Il faut qu'il avoue. » (Or le meurtre avait été commis dans la nuit du 9 au 10 août.) Après les cinq cents coups de rotin : « Veux-tu avouer que tu étais présent.

« Le catéchumène. — J'affirme et j'assure que j'étais en ville.

« Le sous-préfet. — Frappez-lui cinq cents coups sur les épaules. Il faut que tu dises que tu étais présent!

« Le catéchumène. — Je ne pouvais être en même

temps là-bas et en ville. Si j'avais pris part au meurtre, je me serais enfui ou caché. Aurais-je encore osé venir au tribunal?

« Le sous-préfet. — Tu es un bavard, tu parles trop. Donnez-lui deux cents soufflets! Il faut absolument que tu avoues ta présence.

« Le catéchumène. — Non, je n'étais pas présent.

« Le sous-préfet. — Deux cents coups de rotin sur les reins. »

Alors un secrétaire du mandarin s'approcha du pauvre Tsien heou tching pour l'intimider. « Gare, lui dit-il, il y a d'autres supplices. Si tu persistes à nier, il va t'arriver pire.

« Le sous-préfet. — Eh bien, avoueras-tu enfin?

« Le catéchumène. — Ta Lao yé, vous le voyez, je n'en puis plus, je suis incapable de souffrir davantage, je n'étais pas présent au meurtre; mais, pour vous obéir, je conviens que j'étais présent.

« Le sous-préfet. — Ah! enfin, il avoue! Qu'on l'emmène! »

Et le malheureux patient, couvert de sang et de plaies, incapable de se remuer ni de faire un pas, fut emporté en prison par les satellites, qui eurent encore la précaution cruelle et inutile de lui passer de lourdes chaînes de fer au cou, aux mains et aux pieds; il fut mis au secret (1).

Les Chinois ne s'émeuvent pas outre mesure de ces formes d'interrogatoire et de leurs conséquences. Mme Archibald Little, dans une plaquette : *My Diary in a Chinese Farm*, raconte que, sa montre et différents

(1) Mgr Reynaud, *Une autre Chine*. Abbeville, 1897.

objets lui ayant été volés dans une ferme où elle passait les mois d'été, elle déposa une plainte. Le magistrat fit arrêter, sans autre enquête, le fils de la maison, qui fut soumis à l'interrogatoire avec accompagnement de tortures dans le genre de ce que nous venons de citer. M. Archibald Little, convaincu que ce n'était pas lui le coupable, fit des recherches d'où il résulta que des vagabonds avaient été vus dans le pays. Il les fit arrêter : c'étaient les coupables. Le fils fut relâché et les parents invitèrent M. et Mme Little à un repas pour fêter le retour du malheureux. Ni M. ni Mme Little n'eurent le courage d'y assister. Ce garçon, qui était vigoureux et bien portant, n'était plus qu'un débris humain, se traînant à peine, estropié par la torture. En Europe, involontairement, les parents en auraient voulu quelque peu aux personnes occasion d'un pareil malheur. En Chine, rien de pareil.

Il y a cinq formes de châtiment reconnues par la loi chinoise : le fouet ou rotin, la cangue, la marque, le bannissement et la mort.

La loi chinoise ne connaît pas de circonstances atténuantes. L'homicide par imprudence est puni de mort. Nous avons vu, dans un chapitre précédent, qu'un fou est puni de mort s'il a commis un crime, exactement comme un homme jouissant de sa raison. Une vie veut une vie.

L'envoi de lettres anonymes ayant amené des conséquences fatales est puni de la mort par strangulation.

La loi chinoise dispose que celui dans la maison ou sur le champ duquel on trouve un cadavre est tenu responsable du décès et doit justifier qu'il n'est pas l'auteur de la mort. Il suffit même que le cadavre soit

trouvé devant la maison pour que l'habitant de l'immeuble soit appelé en responsabilité et emprisonné. Aussi ne peut-on jouer un plus mauvais tour à son ennemi que d'aller mourir devant sa porte, car, une fois aux prises avec la justice chinoise, c'est la ruine certaine. Tant qu'un prisonnier est jugé susceptible de suer des sapèques, les satellites du tribunal ne le lâchent pas. On raconte l'histoire d'un mendiant à qui un marchand avait refusé l'aumône. Le mendiant jeta dans la boutique un enfant auquel il planta un couteau dans le cœur. Le marchand ne sortit de cette aventure que ruiné.

Il n'est pas rare du tout qu'un Chinois se suicide et aille mourir chez son ennemi pour se venger de lui. Nous ne citerons qu'un trait de ce genre bien caractéristique.

En 1877, une femme de Chinkiang réclamait six cents sapèques d'un boutiquier, que celui-ci ne voulait pas payer. Elle avala de l'opium et s'en fut mourir dans la boutique. Le marchand dut acheter un cercueil et la faire enterrer. Il fit venir des prêtres pour exorciser l'esprit de la défunte et en débarrasser sa maison. Il en eut pour vingt dollars, plus des démêlés avec la justice.

Il y a trois manières d'infliger la mort. La moins infamante est la strangulation, puis la décapitation, et enfin la plus dégradante : le découpage par petits morceaux. Cette dernière peine n'est infligée que pour crime de haute trahison, parricide, ou crime contre la famille impériale.

Généralement, pour ces crimes considérés très graves, toute la famille est tenue responsable et punie comme le principal coupable.

En 1873, un Chinois de Pékin fut reconnu coupable d'avoir violé la tombe d'un prince et dérobé des ornements de prix. Quoiqu'il n'y eût pas de preuve que ses parents en eussent eu connaissance, et encore moins fussent complices, cependant la famille entière, composée de treize personnes, représentant cinq générations, et comprenant un homme de plus de quatre-vingt-dix ans et un bébé de deux mois, fut condamnée à mort. Le criminel et les auteurs de ses jours furent coupés en morceaux; les autres hommes furent décapités et les femmes étranglées (1).

La strangulation est opérée en passant une corde autour du cou de la victime; un bâton y est glissé derrière la tête et le bourreau le tord jusqu'à ce que mort s'ensuive. La décapitation est pratiquée avec un sabre à deux mains. Le criminel est agenouillé, les mains attachées derrière le dos; la tête est penchée en avant par un aide qui tient la tresse de cheveux et, d'un seul coup, la tête est tranchée.

Comme Confucius a enseigné que c'était le premier devoir de chacun de rendre son corps intact à ses ancêtres, de fortes sommes sont quelquefois versées par les amis des criminels décapités pour obtenir la permission de recoudre la tête sur le corps avant de l'enterrer. Elle n'est jamais accordée qu'à la condition de recoudre la tête à l'envers, le visage du côté du dos.

Cette croyance à la nécessité de conserver le corps intact est le plus grand obstacle aux opérations chirurgicales, et plus d'un Chinois préfère mourir que de laisser pratiquer une amputation. Il est toujours

(1) A. H. Smith, *Chinese Characteristics*. New-York, 1894.

délicat et très hasardé de la part d'un docteur étranger de pratiquer des opérations chirurgicales sur les Chinois. Il s'expose à de très vifs désagréments en cas d'insuccès et peut courir risque de la vie s'il est dans un endroit éloigné de toute protection.

On accorde parfois la faveur aux condamnés de distinction de les inviter à se suicider, le suicide étant considéré moins infamant que la mort par la main du bourreau. La victime reçoit alors une boîte de laque enveloppée dans une étoffe de soie jaune : la couleur impériale. Elle renferme une corde de soie blanche enroulée. Si cette éloquente, mais silencieuse invitation n'est pas comprise dans les vingt-quatre heures, l'exécuteur public fait son office.

La cangue est un cadre de bois de 3 pieds de long sur 2 pieds 9 pouces de large, percé d'un trou où on engage le cou du patient. Le poids est d'environ 33 livres et peut atteindre jusqu'à 125 livres. Une pancarte de papier y est collée, sur laquelle on mentionne le nom, l'âge, la demeure du criminel, le crime commis et la condamnation. Ce collier incommode est porté nuit et jour et ne permet que de dormir debout. Le prisonnier ne peut porter les mains à sa bouche et doit être nourri par une autre personne.

Il nous reste à parler de la justice sur les concessions étrangères.

Les étrangers jouissent sur les concessions du privilège de l'exterritorialité et ne peuvent être jugés que par les tribunaux consulaires. Les Chinois sont jugés par une cour mixte composée d'un juge indigène nommé par les autorités chinoises et d'un assesseur étranger.

En cas de procès entre Chinois et étrangers, si le

Chinois est défendeur, la cause est portée devant la cour mixte ; si c'est l'étranger, la cause est jugée par le tribunal consulaire, composée du consul et de deux notables.

Les Chinois sont jugés d'après leur statut personnel et, sauf la torture, ils sont condamnés aux mêmes peines que devant les tribunaux chinois : le bambou, la cangue, le bannissement. On y a ajouté la prison pour un temps plus ou moins long.

Pour les femmes, le bambou est remplacé par des soufflets appliqués avec une semelle. Nous avons vu infliger cette peine, qui paraît plus pénible que le rotin appliqué aux hommes sur les reins. La joue de la malheureuse est considérablement enflée après l'exécution, tandis que les hommes paraissent supporter fort allégrement les coups de bambou. Il est certainement, d'ailleurs, des arrangements avec l'exécuteur, et il doit y avoir diverses façons de frapper. De même, nous avons constaté qu'il y a un escompte assez important : 75 coups comptent pour un cent, vraisemblablement en vertu de petits arrangements particuliers auxquels les sapèques ne sont pas étrangères.

On a conservé soigneusement, et avec raison, la prison pour dettes sur les concessions, et, en cas d'inexécution d'un contrat de la part des Chinois, cela fonctionne très bien. On a d'ailleurs admis la coutume de relâcher ce genre de prisonniers sous caution.

et, sauf la torture, [illegible]
que devant les tribunaux [illegible]
le bannissement. On a [illegible]
plus ou moins long.

Pour les femmes, le [illegible]
souflets appliqués [illegible]
infliger cette peine, qu'[illegible]
appliqué aux hommes [illegible]
malheureuse est considé[illegible]
tion, tandis que les hommes [illegible]
allègrement les coups de [illegible]
d'ailleurs, des arrangements [illegible]
y avoir diverses façons de [illegible]
constaté qu'il y a un [illegible]
complent pour un cent, [illegible]
gulier arrangements particuliers [illegible]
ne sont pas étrangères.

On a conservé soigneusement [illegible]
pour dettes sur les concessions [illegible]
Pas contrat de la part des Chinois [illegible]
Nous. On a d'ailleurs admis le [illegible]

Shanghaï

Chinois est défendue [illegible]
[illegible] mixte ; si c'est [illegible]
tribunal consulaire, [illegible]
notables.

Les Chinois sont [illegible]
et, sauf la torture, [illegible]
que devant les tribunaux [illegible]
le bannissement. On y a [illegible]
plus ou moins long.

Pour les femmes, le [illegible]
soufflets appliqués avec [illegible]
infliger cette peine, qui [illegible]
appliqué aux hommes [illegible]
malheureuse est considérablement [illegible]
tion, tandis que les hommes [illegible]
allègrement les coups de [illegible]
d'ailleurs, des arrangements [illegible]
y avoir diverses façons de frapper [illegible]
constaté qu'il y a un escompte [illegible]
comptent pour un cent, [illegible]
petits arrangements particuliers [illegible]
ne sont pas étrangères.

On a conservé soigneusement [illegible]
pour dettes sur les concessions, [illegible]
d'un contrat de la part des Chinois [illegible]
bien. On a d'ailleurs admis la [illegible]

Shanghai

CHAPITRE XV

L'armée et la marine chinoises.

Pour le moment, ce qu'on appelle l'armée chinoise n'a aucune valeur. Elle n'est composée en temps de paix que de vieux drôles usés par la misère ou par l'opium, couverts d'oripeaux voyants, armés pour la plupart de fusils à percussion. Elle ne se recrute que par engagements volontaires, excepté en ce qui concerne les Mandchoux, soumis au service obligatoire. Quel est le sort des quantités d'armes à tir rapide achetées dans ces dernières années par les vice-rois de Nanking, de Tientsin et de Canton? nous l'ignorons. Nous avons vu une fois la garde de Li-Hung-chang armée de mausers, et la garde du taotaï de Shanghaï avait reçu des fusils neufs du même modèle lors de la réception du prince Henri de Prusse en 1898. Partout ailleurs, nous avons vu des fusils à percussion et même, pendant la guerre sino-japonaise, des bambous servaient aux exercices des recrues que nous avons trouvées entassées dans les temples de Ningpo. Par contre, toutes ces troupes sont pourvues d'immenses étendards multicolores : un par huit hommes, dont l'effet ne laisse pas d'être pittoresque. On est frappé de voir tous les soldats chinois munis de parapluies en toile cirée qu'ils portent en bandoulière.

En été, ils y ajoutent un éventail, glissé dans le col de leur vêtement.

Nous ne leur avons vu aucun havresac ni ustensiles de campement. Leur coiffure est tout ce qu'il y a de moins pratique pour des soldats en campagne. La longue tresse est enroulée sur la tête et recouverte d'un turban. La chaleur rend cet appareil incommode et malsain, et lorsqu'il pleut ces étoffes et ces cheveux mouillés sont certainement la cause de bien des maladies. Aussi le soldat chinois craint-il la pluie par-dessus tout, comme le civil d'ailleurs. A la bataille de Pingyang, la pluie vint à tomber, et les soldats chinois s'empressèrent d'ouvrir leurs parapluies dont ils glissèrent le manche dans leur col. Les Japonais trouvaient là une excellente cible, en outre de celle que porte chaque soldat par devant et par derrière : un rond d'étoffe blanche de 25 centimètres de diamètre sur lequel on inscrit le nom du régiment.

La chaussure n'est pas moins absurde que la coiffure. Ou c'est le soulier à semelle de feutre, rapidement usé et imbibé à la moindre pluie, ou c'est une botte non ajustée à gros clous, qui reste prise dans la boue et, en tous cas, ne tarde pas à couvrir le pied d'ampoules.

La seule chaussure avec laquelle le Chinois marche bien, c'est la petite sandale de paille. L'armée japonaise s'en sert, mais ce n'est pas pratique. Il en faut une paire par jour au moins, et il faut faire suivre l'armée par des convois immenses de chaussures.

Quelques troupes, instruites à l'européenne par les Allemands, ont un costume à peu près rationnel composé d'une tunique et d'un pantalon, mais la chaussure reste la même. On n'a trouvé comme coiffure que des cha-

peaux-canotier en paille. Ce n'est pas militaire et ce n'est pas pratique. Tant que le soldat chinois portera la longue tresse de cheveux, il sera impossible de le coiffer militairement.

Les troupes qu'on a confiées aux instructeurs allemands étaient composées de jeunes gens bien découplés, et on réussissait à les faire manœuvrer correctement à rangs serrés, mais l'ordre dispersé était beaucoup plus défectueux. La raison en est qu'il n'y a pas de cadres. Les instructeurs européens étant peu nombreux, une fois en ordre dispersé, les troupes échappent au chef parce que les cadres chinois ne valent rien. Les troupes chinoises n'étant recrutées en général que parmi les vagabonds, le métier des armes n'est pas honoré en Chine, et les mandarins militaires occupent le dernier rang. Ils passent après les mandarins civils. Ce sont les moins intelligents des lettrés qui se présentent aux examens militaires. Ils ont fait les mêmes études des livres sacrés que leurs confrères civils et doivent en outre monter à cheval, et tirer de l'arc. Leur classement s'opère d'après le poids qu'ils peuvent soulever à bras tendu. M. Imbault Huart nous a raconté qu'à Canton, aux examens militaires triennaux, on place par terre des pierres de différentes grosseurs, et l'examen pratique consiste à les soulever à bras tendu. On conçoit que, dans les armées modernes, des cadres de ce genre soient incapables de rendre aucun service. Nous avons trouvé la confirmation du renseignement ci-dessus dans un édit de l'empereur du 19 novembre 1895, quelques mois par conséquent après la guerre sino-japonaise.

Nous avons vu, pendant cette guerre, la cavalerie

tartare. C'était le comble de la misère. De pitoyables poneys à poil trop long et sale, des selles perdant la paille qui les rembourre par des trous béants, retenues par des ficelles sur le dos des malheureux bucéphales. Les hommes étaient armés d'arcs et d'une espèce de yatagan. Ils montent à faire hurler un écuyer de Saumur, à la façon des singes que Franconi nous présentait montés sur des chiens. Leurs pieds avaient accumulé la boue pendant plusieurs années sur la selle. Ils étaient précédés des trompettes de Jéricho, dont les sons nous ont rappelé les cornets à bouquin du mardi gras, d'insupportable mémoire.

Le service de l'intendance n'existe pas dans l'armée chinoise, les ambulances encore moins. Le soldat se nourrit lui-même sur sa solde. Pendant la guerre japonaise, quelques femmes de missionnaires anglais se sont égarées, impuissantes, aux armées, avec la permission dédaigneusement accordée par les autorités chinoises, qui ne comprennent pas qu'on soit assez fou pour s'amuser à ramasser des blessés dans un pays où les hommes ne coûtent rien.

Le service de la solde est des plus mal assurés. Pendant la guerre avec le Japon, elle était constamment arriérée, et les troupes ont été licenciées sans que la solde promise leur ait été versée. Les malheureux, levés dans des provinces lointaines, étaient congédiés avec quelques sapèques et devaient vivre de maraude pour regagner leurs foyers. De grands désordres en sont résultés, et il est surprenant que tout soit maintenant rentré dans l'ordre ; pas tout à fait cependant, car nous trouvons en avril 1897, dans la *Gazette de Pékin*, la relation d'une attaque à main armée en Mandchourie par

un capitaine et sa troupe, et cela sur un mandarin civil et sa suite. Ladite gazette est d'ailleurs pleine du récit des méfaits de soldats débandés ou déserteurs.

Pendant longtemps, chaque vice-roi avait son armée qu'il faisait instruire par qui bon lui semblait. Actuellement, les puissances européennes se disputent, à Pékin, l'avantage de fournir des instructeurs à l'armée chinoise. Nous ignorons qui décrochera la timbale. A l'heure actuelle (1898), les armes et les munitions diffèrent d'une vice-royauté à l'autre et, malgré les sommes énormes dépensées pour ce chapitre, la guerre sino-japonaise a trouvé les troupes chinoises mal armées et les arsenaux vides.

La leçon n'a d'ailleurs servi à rien du tout. Yeh chih chao, commandant des forces du Chihli pendant la guerre japonaise, Koung-chao-yü, qui a rendu Port-Arthur sans coup férir, et plusieurs autres généraux condamnés à mort pour lâcheté et incapacité pendant la guerre, sont encore en prison. Le pinceau vermillon de l'empereur marque leur nom du signe : remis à la prochaine fois, lorsqu'on lui présente la liste annuelle des condamnés à mort. Leur famille doit savoir ce que cela coûte.

Par ailleurs, on trouve encore dans la *Gazette de Pékin* des drôleries comme celles-ci :

« Décret du 31 octobre 1897. — Récompenses aux membres de la garde impériale qui ont réussi à toucher les cibles avec leurs flèches dans le concours à cheval. Récompenses pour le même concours à pied. »

« 16 mars 1895. — Inspection des troupes de Foochow par le vice-roi. Les troupes, au dire du vice-roi, ont montré une grande pratique du combat au sabre et du

maniement du bouclier. Leurs officiers se sont montrés habiles au tir à l'arc, tant à pied qu'à cheval. »

« 22 mai 1895. — Rapport du gouverneur de Anhui révoquant cinq officiers pour leur maladresse au tir à l'arc. »

Nous ne fatiguerons pas le lecteur avec tous les rapports sur les malversations des officiers dont la *Gazette de Pékin* est pleine. Les contrôles encombrés de noms de soldats qu'on n'a jamais vus au corps, la solde des hommes empochée par leurs officiers, les soldats se livrant au pillage avec l'approbation plus ou moins tacite de leurs chefs, dispensés par ce procédé de leur servir leur solde. Nulle part en Chine ne règne une anarchie plus complète que celle constatée dans l'armée par les rapports officiels eux-mêmes. Tout dernièrement, les ingénieurs du chemin de fer de Tientsin ont été obligés de résister à main armée aux braves appelés à Pékin par l'impératrice régente pour appuyer le coup d'État de la déposition de l'empereur. Le général qui les commandait a répondu fièrement au mandarin enquêteur qu'il fallait se débarrasser des étrangers et des chemins de fer, que ces inventions des barbares ne servaient qu'à faire monter le prix du riz. Les légations ont été obligées de faire venir des marins pour se protéger contre ces défenseurs du trône.

On nous dira : comment se fait-il que si l'armée chinoise est ce que vous dites, nous ayons eu tant de mal à en venir à bout au Tonkin ? D'abord, les Chinois du Sud sont plus guerriers que ceux du centre de l'empire, et ensuite nous avons eu affaire surtout à des bandes de brigands : les Pavillons noirs, habitués de tout temps à porter les armes, vivant de rapines tout le long de la fron-

tière. C'étaient là des gens déterminés qui, derrière des abris, tenaient assez solidement et arrivaient à maintenir les recrues par leur exemple.

Le système des petits paquets a été aussi la cause des difficultés que nous avons éprouvées. Chaque fois que nos effectifs nous ont permis de manœuvrer et de menacer la ligne de retraite des Chinois, nous en avons eu raison facilement. Ils ne tenaient que lorsque notre petit nombre nous forçait à nous limiter à une attaque de front.

Les officiers anglais ont fait la même remarque lors de la guerre de l'opium et de la révolte des Taïpings. Chaque fois qu'on pouvait manœuvrer de façon à menacer la ligne de retraite, les Chinois lâchaient pied. Attaqués de front, ils tenaient sous le feu, mais redoutaient le corps à corps. On les joignait rarement dans les charges à la baïonnette. Il est avéré cependant que les troupes mandchoues ont fait preuve d'un certain genre d'héroïsme pendant la campagne de 1842. Lorsque Chinkiang fut emporté par les troupes anglaises, les Tartares réfugiés dans la citadelle périrent jusqu'au dernier. Ceux qui étaient restés dans la cité, après avoir tué leurs femmes et leurs enfants, se suicidèrent. Leur honneur militaire leur défendait de se rendre. Le point d'honneur a même pour effet de priver le service de l'armée précisément des hommes les plus énergiques. Pendant les campagnes de 1842, de 1860 et pendant la guerre sino-japonaise, les officiers les plus braves n'ont pas manqué de se suicider à la suite de leurs défaites, et la *Gazette de Pékin* les a couverts d'honneurs posthumes.

Le corps chinois formé à Hong-Kong par les Anglais en 1842 se fit remarquer au siège de Canton par son sang-froid et son intrépidité.

Les corps anglo- et franco-chinois formés pour la répression de la révolte des Taïpings se comportèrent avec la plus grande bravoure.

Il semble donc prouvé que lorsqu'ils sont bien commandés, régulièrement payés et soignés, les Chinois font des soldats remarquables. Ils ont les qualités voulues pour cela. Ils sont endurants, sobres et facilement disciplinables. Combien de fois, dans nos voyages, n'avons-nous pas admiré la vaillance de nos porteurs ou de nos bateliers écrasés de fatigue et poursuivant allégrement leur tâche. Les voyageurs qui ont remonté les rapides du fleuve Bleu rendent tous témoignage à la patience et à l'entrain des lamaneurs qui, par tous les temps, sous la pluie et la neige, hissent les pesantes embarcations d'un bref à l'autre. Ces gens-là feraient des soldats excellents. Ce qui manque pour faire une armée chinoise, ce sont des cadres. La matière première existe : apprendre à manier des armes modernes est pour eux un jeu d'enfant. Nous avons vu nos serviteurs démonter et remonter des armes à magasin sans hésitation, après l'avoir vu faire une fois. Qu'on se rappelle le temps qu'il faut pour instruire de ces détails une brave recrue de la Creuse ou de l'Ille-et-Vilaine!

L'armée impériale est connue sous le nom d'armée des huit bannières. Elle se recrute parmi les Mandchoux, les Mongols et les descendants des Chinois du Nord qui se sont joints aux conquérants pour renverser la dynastie des Ming de 1643 à 1644. Chacune des huit bannières a un contingent de ces trois sources. Tous les Mandchoux adultes en font partie et reçoivent le riz du tribut.

Un corps de trois à quatre mille hommes choisis dans les

huit bannières constitue la garde impériale et, en outre, un corps de dix-huit à vingt mille hommes, comprenant les trois armes : cavalerie, artillerie et infanterie, a été formé en 1862, sous le nom de troupes de guerre de Pékin. L'instruction de ce corps a été faite par les Anglais de 1862 à 1865, et les manœuvres sont encore celles qui ont été enseignées à cette époque.

Viennent ensuite les armées provinciales désignées sous le nom d'armée de l'Étendard vert. Elles comprennent les forces de terre et la marine et font à la fois le service de garnison et de police. On croit qu'elles comprennent quatre à cinq cent mille hommes. Il n'y a rien de certain à cet égard. Dans toutes les villes de garnison, on ne voit guère que quelques vieux coquins affublés d'uniformes, et la guerre sino-japonaise est venue prouver que s'il y a une armée sur le papier, en temps de paix, les effectifs sont loin d'être complets. Nous croyons que cet état de choses subsiste. Nous avons vu la haie de soldats faisant le service lors de la réception du prince Henri de Prusse. Leurs armes et leurs uniformes trop neufs, l'absence absolue de toute attitude militaire prouvaient qu'ils avaient été recrutés pour la circonstance.

La marine chinoise n'existe plus depuis la guerre japonaise. Elle a été prise ou détruite à Ouei ha wei et à Port-Arthur, presque sans combat. Le recrutement des marins serait très facile dans un pays où une énorme population vit de pêche et a des qualités nautiques très sérieuses. Les abus les plus graves florissaient dans la marine chinoise. Au moment de la guerre, les équipages étaient incomplets, le matériel à peine en état de navigabilité, les approvisionnements nuls.

Les corps anglo- et franco-chinois formés pour la répression de la révolte des Taïpings se comportèrent avec la plus grande bravoure.

Il semble donc prouvé que lorsqu'ils sont bien commandés, régulièrement payés et soignés, les Chinois font des soldats remarquables. Ils ont les qualités voulues pour cela. Ils sont endurants, sobres et facilement disciplinables. Combien de fois, dans nos voyages, n'avons-nous pas admiré la vaillance de nos porteurs ou de nos bateliers écrasés de fatigue et poursuivant allégrement leur tâche. Les voyageurs qui ont remonté les rapides du fleuve Bleu rendent tous témoignage à la patience et à l'entrain des lamaneurs qui, par tous les temps, sous la pluie et la neige, hissent les pesantes embarcations d'un bref à l'autre. Ces gens-là feraient des soldats excellents. Ce qui manque pour faire une armée chinoise, ce sont des cadres. La matière première existe : apprendre à manier des armes modernes est pour eux un jeu d'enfant. Nous avons vu nos serviteurs démonter et remonter des armes à magasin sans hésitation, après l'avoir vu faire une fois. Qu'on se rappelle le temps qu'il faut pour instruire de ces détails une brave recrue de la Creuse ou de l'Ille-et-Vilaine!

L'armée impériale est connue sous le nom d'armée des huit bannières. Elle se recrute parmi les Mandchoux, les Mongols et les descendants des Chinois du Nord qui se sont joints aux conquérants pour renverser la dynastie des Ming de 1643 à 1644. Chacune des huit bannières a un contingent de ces trois sources. Tous les Mandchoux adultes en font partie et reçoivent le riz du tribut.

Un corps de trois à quatre mille hommes choisis dans les

huit bannières constitue la garde impériale et, en outre, un corps de dix-huit à vingt mille hommes, comprenant les trois armes : cavalerie, artillerie et infanterie, a été formé en 1862, sous le nom de troupes de guerre de Pékin. L'instruction de ce corps a été faite par les Anglais de 1862 à 1865, et les manœuvres sont encore celles qui ont été enseignées à cette époque.

Viennent ensuite les armées provinciales désignées sous le nom d'armée de l'Étendard vert. Elles comprennent les forces de terre et la marine et font à la fois le service de garnison et de police. On croit qu'elles comprennent quatre à cinq cent mille hommes. Il n'y a rien de certain à cet égard. Dans toutes les villes de garnison, on ne voit guère que quelques vieux coquins affublés d'uniformes, et la guerre sino-japonaise est venue prouver que s'il y a une armée sur le papier, en temps de paix, les effectifs sont loin d'être complets. Nous croyons que cet état de choses subsiste. Nous avons vu la haie de soldats faisant le service lors de la réception du prince Henri de Prusse. Leurs armes et leurs uniformes trop neufs, l'absence absolue de toute attitude militaire prouvaient qu'ils avaient été recrutés pour la circonstance.

La marine chinoise n'existe plus depuis la guerre japonaise. Elle a été prise ou détruite à Ouei ha wei et à Port-Arthur, presque sans combat. Le recrutement des marins serait très facile dans un pays où une énorme population vit de pêche et a des qualités nautiques très sérieuses. Les abus les plus graves florissaient dans la marine chinoise. Au moment de la guerre, les équipages étaient incomplets, le matériel à peine en état de navigabilité, les approvisionnements nuls.

Les corps anglo- et franco-chinois formés pour la répression de la révolte des Taïpings se comportèrent avec la plus grande bravoure.

Il semble donc prouvé que lorsqu'ils sont bien commandés, régulièrement payés et soignés, les Chinois font des soldats remarquables. Ils ont les qualités voulues pour cela. Ils sont endurants, sobres et facilement disciplinables. Combien de fois, dans nos voyages, n'avons-nous pas admiré la vaillance de nos porteurs ou de nos bateliers écrasés de fatigue et poursuivant allégrement leur tâche. Les voyageurs qui ont remonté les rapides du fleuve Bleu rendent tous témoignage à la patience et à l'entrain des lamaneurs qui, par tous les temps, sous la pluie et la neige, hissent les pesantes embarcations d'un bref à l'autre. Ces gens-là feraient des soldats excellents. Ce qui manque pour faire une armée chinoise, ce sont des cadres. La matière première existe : apprendre à manier des armes modernes est pour eux un jeu d'enfant. Nous avons vu nos serviteurs démonter et remonter des armes à magasin sans hésitation, après l'avoir vu faire une fois. Qu'on se rappelle le temps qu'il faut pour instruire de ces détails une brave recrue de la Creuse ou de l'Ille-et-Vilaine!

L'armée impériale est connue sous le nom d'armée des huit bannières. Elle se recrute parmi les Mandchoux, les Mongols et les descendants des Chinois du Nord qui se sont joints aux conquérants pour renverser la dynastie des Ming de 1643 à 1644. Chacune des huit bannières a un contingent de ces trois sources. Tous les Mandchoux adultes en font partie et reçoivent le riz du tribut.

Un corps de trois à quatre mille hommes choisis dans les

huit bannières constitue la garde impériale et, en outre, un corps de dix-huit à vingt mille hommes, comprenant les trois armes : cavalerie, artillerie et infanterie, a été formé en 1862, sous le nom de troupes de guerre de Pékin. L'instruction de ce corps a été faite par les Anglais de 1862 à 1865, et les manœuvres sont encore celles qui ont été enseignées à cette époque.

Viennent ensuite les armées provinciales désignées sous le nom d'armée de l'Étendard vert. Elles comprennent les forces de terre et la marine et font à la fois le service de garnison et de police. On croit qu'elles comprennent quatre à cinq cent mille hommes. Il n'y a rien de certain à cet égard. Dans toutes les villes de garnison, on ne voit guère que quelques vieux coquins affublés d'uniformes, et la guerre sino-japonaise est venue prouver que s'il y a une armée sur le papier, en temps de paix, les effectifs sont loin d'être complets. Nous croyons que cet état de choses subsiste. Nous avons vu la haie de soldats faisant le service lors de la réception du prince Henri de Prusse. Leurs armes et leurs uniformes trop neufs, l'absence absolue de toute attitude militaire prouvaient qu'ils avaient été recrutés pour la circonstance.

La marine chinoise n'existe plus depuis la guerre japonaise. Elle a été prise ou détruite à Ouei ha wei et à Port-Arthur, presque sans combat. Le recrutement des marins serait très facile dans un pays où une énorme population vit de pêche et a des qualités nautiques très sérieuses. Les abus les plus graves florissaient dans la marine chinoise. Au moment de la guerre, les équipages étaient incomplets, le matériel à peine en état de navigabilité, les approvisionnements nuls.

Les corps anglo- et franco-chinois formés pour la répression de la révolte des Taïpings se comportèrent avec la plus grande bravoure.

Il semble donc prouvé que lorsqu'ils sont bien commandés, régulièrement payés et soignés, les Chinois font des soldats remarquables. Ils ont les qualités voulues pour cela. Ils sont endurants, sobres et facilement disciplinables. Combien de fois, dans nos voyages, n'avons-nous pas admiré la vaillance de nos porteurs ou de nos bateliers écrasés de fatigue et poursuivant allégrement leur tâche. Les voyageurs qui ont remonté les rapides du fleuve Bleu rendent tous témoignage à la patience et à l'entrain des lamaneurs qui, par tous les temps, sous la pluie et la neige, hissent les pesantes embarcations d'un bref à l'autre. Ces gens-là feraient des soldats excellents. Ce qui manque pour faire une armée chinoise, ce sont des cadres. La matière première existe : apprendre à manier des armes modernes est pour eux un jeu d'enfant. Nous avons vu nos serviteurs démonter et remonter des armes à magasin sans hésitation, après l'avoir vu faire une fois. Qu'on se rappelle le temps qu'il faut pour instruire de ces détails une brave recrue de la Creuse ou de l'Ille-et-Vilaine!

L'armée impériale est connue sous le nom d'armée des huit bannières. Elle se recrute parmi les Mandchoux, les Mongols et les descendants des Chinois du Nord qui se sont joints aux conquérants pour renverser la dynastie des Ming de 1643 à 1644. Chacune des huit bannières a un contingent de ces trois sources. Tous les Mandchoux adultes en font partie et reçoivent le riz du tribut.

Un corps de trois à quatre mille hommes choisis dans les

huit bannières constitue la garde impériale et, en outre, un corps de dix-huit à vingt mille hommes, comprenant les trois armes : cavalerie, artillerie et infanterie, a été formé en 1862, sous le nom de troupes de guerre de Pékin. L'instruction de ce corps a été faite par les Anglais de 1862 à 1865, et les manœuvres sont encore celles qui ont été enseignées à cette époque.

Viennent ensuite les armées provinciales désignées sous le nom d'armée de l'Étendard vert. Elles comprennent les forces de terre et la marine et font à la fois le service de garnison et de police. On croit qu'elles comprennent quatre à cinq cent mille hommes. Il n'y a rien de certain à cet égard. Dans toutes les villes de garnison, on ne voit guère que quelques vieux coquins affublés d'uniformes, et la guerre sino-japonaise est venue prouver que s'il y a une armée sur le papier, en temps de paix, les effectifs sont loin d'être complets. Nous croyons que cet état de choses subsiste. Nous avons vu la haie de soldats faisant le service lors de la réception du prince Henri de Prusse. Leurs armes et leurs uniformes trop neufs, l'absence absolue de toute attitude militaire prouvaient qu'ils avaient été recrutés pour la circonstance.

La marine chinoise n'existe plus depuis la guerre japonaise. Elle a été prise ou détruite à Ouei ha wei et à Port-Arthur, presque sans combat. Le recrutement des marins serait très facile dans un pays où une énorme population vit de pêche et a des qualités nautiques très sérieuses. Les abus les plus graves florissaient dans la marine chinoise. Au moment de la guerre, les équipages étaient incomplets, le matériel à peine en état de navigabilité, les approvisionnements nuls.

Les corps anglo- et franco-chinois formés pour la répression de la révolte des Taïpings se comportèrent avec la plus grande bravoure.

Il semble donc prouvé que lorsqu'ils sont bien commandés, régulièrement payés et soignés, les Chinois font des soldats remarquables. Ils ont les qualités voulues pour cela. Ils sont endurants, sobres et facilement disciplinables. Combien de fois, dans nos voyages, n'avons-nous pas admiré la vaillance de nos porteurs ou de nos bateliers écrasés de fatigue et poursuivant allégrement leur tâche. Les voyageurs qui ont remonté les rapides du fleuve Bleu rendent tous témoignage à la patience et à l'entrain des lamaneurs qui, par tous les temps, sous la pluie et la neige, hissent les pesantes embarcations d'un bref à l'autre. Ces gens-là feraient des soldats excellents. Ce qui manque pour faire une armée chinoise, ce sont des cadres. La matière première existe : apprendre à manier des armes modernes est pour eux un jeu d'enfant. Nous avons vu nos serviteurs démonter et remonter des armes à magasin sans hésitation, après l'avoir vu faire une fois. Qu'on se rappelle le temps qu'il faut pour instruire de ces détails une brave recrue de la Creuse ou de l'Ille-et-Vilaine!

L'armée impériale est connue sous le nom d'armée des huit bannières. Elle se recrute parmi les Mandchoux, les Mongols et les descendants des Chinois du Nord qui se sont joints aux conquérants pour renverser la dynastie des Ming de 1643 à 1644. Chacune des huit bannières a un contingent de ces trois sources. Tous les Mandchoux adultes en font partie et reçoivent le riz du tribut.

Un corps de trois à quatre mille hommes choisis dans les

huit bannières constitue la garde impériale et, en outre, un corps de dix-huit à vingt mille hommes, comprenant les trois armes : cavalerie, artillerie et infanterie, a été formé en 1862, sous le nom de troupes de guerre de Pékin. L'instruction de ce corps a été faite par les Anglais de 1862 à 1865, et les manœuvres sont encore celles qui ont été enseignées à cette époque.

Viennent ensuite les armées provinciales désignées sous le nom d'armée de l'Étendard vert. Elles comprennent les forces de terre et la marine et font à la fois le service de garnison et de police. On croit qu'elles comprennent quatre à cinq cent mille hommes. Il n'y a rien de certain à cet égard. Dans toutes les villes de garnison, on ne voit guère que quelques vieux coquins affublés d'uniformes, et la guerre sino-japonaise est venue prouver que s'il y a une armée sur le papier, en temps de paix, les effectifs sont loin d'être complets. Nous croyons que cet état de choses subsiste. Nous avons vu la haie de soldats faisant le service lors de la réception du prince Henri de Prusse. Leurs armes et leurs uniformes trop neufs, l'absence absolue de toute attitude militaire prouvaient qu'ils avaient été recrutés pour la circonstance.

La marine chinoise n'existe plus depuis la guerre japonaise. Elle a été prise ou détruite à Ouei ha wei et à Port-Arthur, presque sans combat. Le recrutement des marins serait très facile dans un pays où une énorme population vit de pêche et a des qualités nautiques très sérieuses. Les abus les plus graves florissaient dans la marine chinoise. Au moment de la guerre, les équipages étaient incomplets, le matériel à peine en état de navigabilité, les approvisionnements nuls.

Quand les commandants des navires de guerre ne tripotaient pas eux-mêmes, les mandarins civils s'en chargeaient. Nous copions le rapport d'un censeur du 18 octobre 1894 (1) :

« Deux canonnières étaient affectées à la province d'Anhui ; le préfet Hsiao achetait le charbon à 2 t. 60 ou 2 t. 70 la tonne en quantité suffisante pour approvisionner les canonnières pendant trois ou quatre ans et forçait les capitaines à l'acheter à 7 t. 50. »

Ce que le rapporteur ne dit pas, c'est que les capitaines partageaient, très probablement.

L'escadre du Nord était commandée par un ancien capitaine marchand anglais, qui, au point de vue militaire, a fait triste figure. Les officiers chinois ont, pour la plupart, fait preuve de la plus grande lâcheté doublée d'une incapacité noire. Ils étaient aussi nuls que leurs collègues de l'armée de terre. Quelques-uns, très peu, avaient été envoyés aux écoles navales européennes et américaines, mais à ceux-là on n'avait confié aucun emploi important. L'amiral Ting, qui commandait à Ouei ha wei, ne pouvait prendre la mer sans être malade ; aussi s'est-il tenu soigneusement dans le port pendant toute la guerre et il y a été forcé de la manière la plus honteuse par la flotte japonaise. N'ayant pas su combattre, il s'est suicidé et, par ce moyen, a obtenu des honneurs posthumes au lieu des peines qui lui eussent été infligées s'il avait vécu.

Nous avons connu personnellement un officier de marine français qui était, avant la campagne de l'amiral Courbet, inspecteur de la flotte de Petchili. Jamais il

(1) *Gazette de Pékin.*

n'a été employé comme officier de marine, et le seul travail qui lui ait été confié par Li-Hung-chang a été la construction d'un petit chemin de fer pour l'arsenal de Tientsin, malgré ses protestations que ses études ne l'avaient pas préparé à poser des traverses et des rails. Li-Hung-chang, incrédule, lui répondit que les Européens savent tout faire, et il dut s'exécuter.

Pour les Chinois, un homme qui a fait des études quelconques peut être chargé de n'importe quel emploi. Ils ont cela de commun avec nos députés qui, par la grâce de l'élection, deviennent du bois dont on fait indifféremment un ministre des finances ou un ministre des travaux publics. C'est ainsi que Sheng est directeur des chemins de fer de Chine, intendant d'armée, directeur des télégraphes, directeur de la compagnie de navigation la *China Merchant steam ship C°*, commissaire des douanes, directeur des hauts fourneaux de Hanyang, et nous en oublions. Ces multiples fonctions amènent les confusions les plus réjouissantes dans les finances des différentes affaires où Sheng a la main.

Nous n'avons pas besoin de dire que les emplois dans l'armée et la marine ne s'obtiennent, comme dans le civil, que moyennant des versements importants à ceux dont la nomination dépend ; d'où il suit que le titulaire de l'emploi se considère comme autorisé à rentrer dans ses avances par tous les moyens à sa portée. C'est grâce à ce système qu'on a présenté à Li-Hung-chang, à une revue d'inspection de l'arsenal de Tientsin, des obus en argile peinte, et c'est aussi pour cela que l'officier de marine français dont nous avons parlé n'a jamais rien pu inspecter, quoique nommé inspecteur général des flottes chinoises.

L'arsenal de Foochow travaille, sous la direction d'officiers français, à la réfection de la flotte chinoise, laquelle, pour le moment, ne comprend que quelques canonnières restées sur le Yangtze pendant la guerre japonaise et quelques torpilleurs dans le plus mauvais état d'entretien.

Il convient de constater l'existence des jonques de guerre, embarcations à fond plat, avec un œil énorme peint à l'avant, armées de vieux canons en fonte. On rencontre ces inoffensifs engins de guerre un peu partout, montés par de non moins inoffensifs marins, rarement en uniforme. Ces jonques semblent surtout employées au transport des mandarins. On prétend qu'elles servent aussi à tenir les pirates en respect. Nous croyons que la présence des marines de guerre étrangères a plus fait pour l'extinction de la piraterie, à peu près disparue aujourd'hui, que toutes les jonques de guerre chinoises, fort peu redoutées des pirates.

CHAPITRE XVI

Les pauvres.

Dans un pays où un manœuvre, un homme qui « vend sa force », comme disent les Chinois, gagne de deux à cinq sous de notre monnaie et nourrit une famille sur un aussi maigre salaire, il faut être furieusement pauvre pour en être réduit à la mendicité. Un pauvre en Europe mène la vie que la majorité des Chinois considère comme une existence confortable. Le Chinois qui mange et fait manger de la viande à sa famille deux fois par mois gagne bien sa vie. Le repas du travailleur chinois est en général composé de riz cuit sans sel, qu'il mange avec des herbes salées pour lui donner un peu de goût. S'il est en fonds, il aura un peu de poisson frais ou salé, ou un peu de porc, mais cela est fort rare. Le travailleur chinois vit absolument au jour le jour, ce qui veut dire que, s'il ne trouve pas à gagner un jour les quelques sous qui lui sont nécessaires, sa famille et lui se passeront de manger.

On a un repas pour quelques sapèques, et tout se vend qui est susceptible d'être mangé, même la viande malade. Nous avons vu, nous pouvons dire qu'on voit tous les jours des fruits pourris mis en vente. La partie saine se vend un prix, disons deux sapèques ; la partie

gâtée une sapèque, et il y a toujours ache

A l'époque des melons d'eau, on voit des marcl dont tout le fonds consiste en une tablette et un r divisé en petites tranches qui se vendent une sap aux travailleurs. Nous avons vu, à Hankeou, vieille femme avec des pipes à eau, en bois, su tréteau. Les ouvriers d'un chantier voisin, après frugal repas, lui versaient une sapèque pour tirer ou trois bouffées, et apparemment la vieille gagnait à ce petit commerce.

Aussi, la grande préoccupation en Chine n'es d'épargner la main-d'œuvre, mais, bien au contrai diviser et subdiviser le travail à l'infini pour assu plus grand nombre possible de travailleurs leur n subsistance journalière. C'est la raison pour laque autorités chinoises ont repoussé pendant si long l'emploi des machines, et les mandarins sont de foi lorsqu'ils ont peur de voir la population san ploi se livrer au désordre et leur créer des diffi Leur opposition à la navigation à vapeur n'a pas raison que la crainte où ils sont de voir les batel les *lamaneurs* perdre leur gagne-pain. Il y a que années, la falaise s'est éboulée dans le fleuve peu au-dessus d'Ichang, créant un nouveau r Immédiatement, des milliers de lamaneurs sont s'établir sur la rive pour haler les embarcations. autorités se garderaient bien de débarrasser le fleuve, elles se féliciteraient plutôt de ce nou gagne-pain offert au peuple et seraient presque d sées à faciliter de nouveaux éboulements.

Chacun défend son gagne-pain avec après véritablement, la lutte pour la vie, question de vie

mort. En janvier 1897, une lutte sanglante s'engagea à Shasi entre les débardeurs de Hankeou et ceux de Ou chang et Hanyang ; les premiers accusaient les seconds d'être venus offrir leurs services sur une partie du rivage que les gens de Hankeou considéraient comme leur fief. Une centaine d'hommes restèrent sur le carreau, et la terreur régna plusieurs jours à Shasi jusqu'à l'envoi des troupes par le vice-roi.

Nous avons vu à Tientsin un chantier de scieurs de long envahi par des hommes armés de *madriers* qui se mirent en devoir d'assommer les travailleurs. Ces gens avaient accepté de travailler à meilleur marché que leurs antagonistes, qui se trouvaient, de ce fait, sans travail.

C'est dire que, dans un pays où l'on se dispute le travail avec tant d'acharnement, rien n'est perdu. Tout est ramassé et utilisé, les vieilles briques comme les chiffons et les papiers. Les premières font des maisons et les seconds des semelles de souliers.

Aussi, lorsqu'un homme est pauvre, il est réellement dénué de tout. A Pékin, on voit en plein hiver, des hivers sibériens, des mendiants absolument nus. On les tolère quelques instants dans les boutiques où ils se réchauffent, puis on les jette à la rue, où ils courent chercher une autre boutique hospitalière.

Rien n'est horrible comme le spectacle des débris humains qui encombrent la porte de toutes les cités chinoises. Les plaies béantes, les ulcères, les membres amputés, s'y donnent rendez-vous, les infirmes qui ne peuvent se mouvoir étant repoussés dans toutes les rues, par la crainte que chacun a de les voir expirer devant sa maison. Ceux qui peuvent marcher circulent

dans les rues et s'arrêtent devant chaque porte. Malheur à qui ne leur donne pas la sapèque qu'ils attendent : le lendemain, il en aura une demi-douzaine, et s'il s'obstine, c'est par centaines qu'ils viendront assiéger la maison. Les pauvres sont syndiqués et ont un roi et une reine élus. On ne connaît pas le roi des mendiants de Pékin, où la corporation est nombreuse, mais M. Holcombe dit avoir vu la reine, qui était une vieille bonne femme très convenablement vêtue. Chaque mendiant exploite le quartier qui lui est assigné, et certains boutiquiers ont un abonnement avec la corporation. Moyennant le payement d'une taxe au délégué des mendiants, ceux-ci s'abstiennent de stationner devant la porte des abonnés. Le mendiant ne s'attend pas à ce qu'on lui donne immédiatement la sapèque qu'il sollicite : il doit la gagner, en faisant une pause raisonnable.

Si le costume du mendiant est sommaire, on peut penser que son habitation ne l'est pas moins. C'est, le plus souvent, une natte grossière tendue sur des bambous, le tonneau de Diogène en natte. Des villages entiers de mendiants s'installent et disparaissent avec une égale facilité.

Il y a quelques institutions charitables en Chine, entre autres des asiles pour recueillir les enfants abandonnés ; mais les bonnes volontés sont stérilisées à peu près partout par le pillage de la part des employés de ces institutions charitables, l'indéracinable squeeze.

CHAPITRE XVII

Le socialisme en Chine.

Rien de nouveau sous le soleil. *Pendez-vous, Messieurs Jaurès, Jules Guesde et consorts !* Vos théories ont été appliquées en Chine au XIIe siècle. On a fait un essai loyal, tout ce qu'il y a de plus loyal, et il n'a pas réussi, mais pas du tout. Oyez plutôt :

Sous l'empereur Chen-tsoung, de la dynastie des Soung, vivait un lettré nommé Wang-ngan-ché, très bien en cour : il avait, comme on dit de nos jours, l'oreille de l'empereur. Dans le but de soulager la misère du peuple, il proposa à l'empereur un plan que nous trouvons exposé dans l'ouvrage du Père Huc (1), en termes que ne désavouerait aucun de nos bons socialistes. Afin d'empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme, disait-il, l'État s'emparerait de toutes les ressources de l'empire pour devenir le seul exploitant universel. D'après les nouveaux règlements, il devrait y avoir, dans toute la Chine, des tribunaux chargés de *fixer chaque jour le prix* des denrées et des marchandises. Pendant un certain nombre d'années, les riches devaient payer les impôts et les pauvres en être exempts.

(1) Huc, *L'Empire chinois.* Paris, 1862.

L'auteur ne dit pas pendant combien d'années, mais il est à croire que dans sa pensée cela devait durer jusqu'à ce que les riches fussent pauvres à leur tour. Il devait appartenir aux tribunaux de décréter qui était riche et qui était pauvre. Les sommes qui provenaient de ces impôts étaient mises en réserve dans le trésor de l'État pour être ensuite distribuées aux vieillards sans soutien, aux pauvres, aux ouvriers manquant de travail, et à tous ceux qu'on jugeait être dans le besoin.

D'après le système de Wang-ngan-ché, l'État devenait à peu près seul et unique propriétaire du sol. Il devait y avoir, dans tous les districts, des tribunaux d'agriculture, chargés de faire annuellement aux cultivateurs le partage des terres et de leur distribuer les grains nécessaires pour les ensemencer, à condition seulement de rendre en grains ou autres denrées le prix de ce qu'on avait avancé pour eux ; et afin que toutes les terres de l'empire fussent profitables selon leur nature, les commissaires de ces tribunaux décidaient eux-mêmes de l'espèce de denrée qu'on devait leur confier, et ils en faisaient les avances jusqu'au temps de la récolte. Il est évident, disaient les partisans des nouveaux règlements, que par ce moyen l'abondance et le bien-être régneront dans tout l'empire. En cas de disette sur un point, le grand tribunal agricole de Pékin, que les tribunaux des provinces tiendront toujours au courant des diverses récoltes de l'empire, pourra facilement rétablir l'équilibre en faisant transporter dans les contrées plus pauvres la surabondance des provinces les plus riches. Cette réforme radicale devait nécessairement entraîner l'écroulement des grandes fortunes et amener un nivellement universel ; or, c'était précisément

le but que poursuivait l'école de Wang-ngan-ché. L'empereur Chen-tsoung, séduit par les théories de Wang-ngan-ché, lui donna toute autorité, et la révolution sociale commença à s'opérer. Il paraît, d'après les historiens chinois, que le succès fut plus que médiocre, car le peuple se trouva plongé dans une misère bien plus profonde qu'auparavant.

On a conservé la protestation que fit entendre un homme d'État, célèbre en Chine par ses talents politiques et littéraires, auteur de poésies fameuses et d'une histoire de la Chine du ve siècle avant notre ère jusqu'à 960 ap. J.-C., qui fut appelé à réparer le mal causé par les socialistes. Voici comment s'exprimait Sse-ma-kouang dans la supplique adressée à l'empereur pour empêcher l'établissement du système.

« Rien de plus séduisant, rien de plus beau en spéculation, mais, dans la réalité, rien de plus préjudiciable à l'État. On prête au peuple les grains qu'il doit confier à la terre, et le peuple les reçoit avec avidité ; mais en fait-il toujours l'usage pour lequel on les lui livre ? C'est avoir bien peu d'expérience que de le croire ainsi ; c'est connaître bien peu les hommes que de juger ainsi favorablement du commun d'entre eux. L'intérêt présent est ce qui les touche d'abord ; ils ne s'occupent, pour la plupart, que des besoins du jour ; il y en a très peu qui se mettent en peine de prévoir l'avenir.

« On leur prête des grains, et ils commencent par en consommer une partie ; ils les vendent ou les échangent contre d'autres choses usuelles, dont ils croient devoir se munir avant tout. On leur prête des grains, et leur industrie cesse, et ils deviennent paresseux. Mais supposons que rien de tout cela n'arrive ; les cultivateurs

ont semé le grain de l'État et ils ont fait tous les autres travaux qui sont d'usage dans les campagnes ; vient enfin le temps de la récolte, il faut qu'ils rendent ce qui leur a été prêté.

« Ces moissons, que la cupidité leur fait envisager comme le fruit de leurs peines et de leurs sueurs, et qu'ils s'étaient accoutumés à regarder comme telles, en les voyant successivement pousser, croître et mûrir, il faut les partager, il faut les rendre en partie, et quelquefois en entier, lorsque les années sont mauvaises. Que de raisons pour ne pas le faire ! Comment pouvoir s'y déterminer ? Que de besoins réels ou imaginaires viendront s'opposer à une pareille restitution !

« Les tribunaux, nous dit-on, ces tribunaux qu'on n'a établis que pour veiller à cette partie du gouvernement, députeront sur les lieux des officiers, et ceux-ci enverront des satellites pour exiger de force ce qui est légitimement dû. Oui, sans doute ; mais, sous prétexte de n'exiger que ce qui est légitimement dû, que de violences, que de vols, que de brigandages ne commettront-ils pas ! Je ne parle point des énormes dépenses que doit entraîner après soi un pareil établissement ; car, après tout, aux dépens de qui seront entretenus tant d'hommes préposés pour le soutenir ? Sera-ce aux frais de l'État, du peuple ou des cultivateurs ? De quelque manière que ce puisse être, je demande où est en cela l'avantage du peuple ou de l'État. »

A la mort de l'empereur Chen-tsoung, Wang-ngan-ché fut renversé, et la régente nomma Sse-ma-kouang premier ministre. Son premier soin fut d'effacer jusqu'aux dernières traces du gouvernement de Wang-ngan-ché, qui mourut bientôt après. Sse-ma-kouang ne lui survé-

cut pas longtemps. Il eut des funérailles splendides, et le peuple prit le deuil spontanément. Onze ans après, cependant, les partisans de Wang-ngan-ché surent s'emparer de l'esprit du jeune empereur devenu majeur, et Sse-ma-kouang fut déclaré déchu de tous ses honneurs posthumes ; on renversa son tombeau et le marbre qui contenait son éloge. Le système de Wang-ngan-ché fut remis en pratique avec si peu de succès que, trois ans après, sa mémoire fut de nouveau vouée à l'exécration publique, les socialistes chinois poursuivis de toutes parts et chassés de l'empire. Cela se passait en 1129.

Les exilés franchirent la Grande Muraille et se répandirent dans les déserts de la Tartarie, où se préparait la formidable invasion de Gengis-khan. Quelle part ces agitateurs eurent-ils dans le soulèvement qui prépara la gigantesque chevauchée tartare ? Il est difficile de le savoir, mais il n'est pas défendu de supposer qu'ils communiquèrent leur esprit d'agitation à ces hordes sauvages ; c'est du moins l'avis d'un homme d'État français, M. Drouyn de Lhuys, avis consigné par le Père Huc dans son ouvrage *l'Empire chinois*.

Il est certain que bien des points de l'histoire du monde restent à étudier, ce qu'on ne pourra peut-être jamais faire faute de documents. La circulation des idées religieuses, fonds commun de l'humanité, est un de ces points. Quand on examine le décalogue bouddhiste, les livres de Lao-Tse, de Confucius, de Mencius, les philosophies de Platon, de Pythagore, on est frappé des similitudes qui tendraient à prouver que les peuples de l'antiquité ont eu entre eux des communications que nous ne soupçonnons pas. Il y a là un problème dont l'étude nous entraînerait trop loin et demanderait d'ail-

leurs des travaux que nous ne nous sentons pas de force à entreprendre.

Nous savons seulement que la Chine n'a pas toujours été fermée aux étrangers. La soie pénétrait en Europe par l'entremise des Boukhares, des Asses et des Persans, et des récits de voyage des Arabes attestent que les relations des étrangers étaient assez anciennes et intimes avec la Chine au IXe siècle de notre ère pour que cent vingt mille d'entre eux périssent dans la capitale du Tché-kiang emportée d'assaut par un chef de rebelles. De leur côté, les Chinois parcouraient certainement les mers de l'Inde et allaient faire du commerce jusqu'en Arabie et en Égypte. Les peuples de l'antiquité se pénétraient certainement plus que nous ne pensons. Quoi qu'il en soit, nous n'affirmerons pas que M. Jules Guesde a pris ses inspirations en Chine, mais plus d'un socialiste ignore assurément qu'il ne fait que ressasser des idées déjà émises, il y a huit siècles et plus, par un peuple que les Européens se sont accoutumés à considérer comme un peuple de magots sans portée et sans consistance.

CHAPITRE XVIII

L'agriculture et la pisciculture en Chine.

Les produits de l'agriculture chinoise ne sont pas très variés : il s'agit surtout des céréales et principalement du riz. Dans quelques contrées, on cultive le coton, des plantes textiles comme la ramie, des graines oléagineuses, le thé, le mûrier pour ver à soie. Dans les environs des villes habitées par les Européens, la culture maraîchère a pris un certain développement ; mais en somme la grande culture du pays, c'est le riz, partout où on peut le faire pousser. Des écrivains, comme Élisée Reclus, ont opposé le cultivateur chinois au cultivateur européen et ont représenté le premier comme plus intelligent, plus instruit, moins routinier que son confrère d'Europe. Il n'y a pas d'erreur plus manifeste : s'il y a un peuple routinier au monde, c'est le peuple chinois, et il n'y a pas lieu de s'extasier sur les progrès de la culture chinoise, stationnaire depuis qu'elle a commencé à être pratiquée. Les outils des Chinois sont absurdes. C'est un charrue en bois qui gratte la terre détrempée des rizières, c'est une bêche grande comme la main d'un homme. Tout outil qui exige un tant soit peu de force musculaire est proscrit. Le riz est relativement facile à cultiver ; il demande qu'on tienne

le champ sous l'eau pendant une certaine période. Il se contente du peu d'engrais que fournissent les villes où le tout à l'égout est remplacé par une procession de gaillards balançant sur un bambou des récipients mal odorants. Au bout de quatre mois, le riz est récolté et le paysan rentre dans l'inaction ou à peu près. Chaque pouce de terrain est cultivé, c'est vrai, au moins dans les vallées, car dans les montagnes il en va tout autrement. L'absence à peu près complète de capital ne permet pas l'aménagement des terrains situés en pays montagneux. Il faudrait des routes pour transporter les produits d'une culture d'ailleurs plus pénible que celle du riz dans les basses terres, il faudrait des animaux, tout un outillage que le Chinois a rarement. L'inintelligence avec laquelle ils poursuivent l'élevage du ver à soie est là pour répondre aux éloges accordés à la légère au paysan chinois. Si les vallées sont couvertes de champs de riz, c'est que la densité de la population oblige à cultiver tout ce qu'on peut, même la route, à laquelle on laisse à peine la place pour poser les deux pieds.

Lorsqu'il s'agit de cultures épuisantes comme le coton, l'infériorité du Chinois apparaît nettement. Il n'a pas d'engrais, et d'une année à l'autre la plante s'étiole et le rendement diminue. L'absence de capitaux se fait sentir en agriculture comme en industrie. Le cultivateur chinois est constamment endetté, et ce n'est pas de la part d'un homme qui n'a jamais dix piastres devant lui qu'il faut attendre des procédés de culture perfectionnés. Ils sont des plus simples et des plus primitifs, et c'est surtout la main de l'homme qui en fait les frais.

Le petit domaine sur lequel vit la famille chinoise se

partage rarement. Lorsqu'un des fils se marie, sa femme vient vivre avec lui, et l'addition d'une nouvelle bouche à nourrir doit être pour quelque chose dans l'accueil plutôt froid, quand il n'est pas malveillant, de sa nouvelle famille.

On trouve sur certains lacs, comme le lac Ping-hou, des îles flottantes, radeaux de bambous, sur lesquels on a mis une couche de terre végétale. On y construit des maisons, et rien n'est curieux comme de voir ces fermes flottantes dont les habitants ont su se créer un petit domaine couvert de cultures variées.

Dans le Nord et l'Ouest, on cultive l'orge et le blé. Nous avons même vu du sarrasin. L'avoine, le sorgho, le maïs entrent aussi dans l'alimentation des gens du Nord. Dans la province du Kan-sou, on fait du pain comme en Europe ; partout ailleurs, on se sert de la farine pour faire des pâtisseries frites ou des petits pains sans levain cuits à la vapeur et parfaitement indigestes.

Du riz, et un peu de toutes les céréales, on tire une boisson fermentée qu'on appelle *vin de riz* et qui se boit chaude dans de petites tasses. Lorsqu'il est rectifié et qu'il a vieilli en flacon, il n'est pas désagréable. Généralement, il est fabriqué grossièrement et d'un goût déplaisant.

Ce sont surtout les vallées qui sont cultivées. A l'exception des collines où l'on cultive l'arbre à thé, les montagnes sont généralement incultes et pelées, excepté dans le Szechuen et dans quelques parties inhabitées de la Chine. Les Chinois n'exploitant pas leurs mines de charbon, ou presque pas, tout ce qui est arbre ou arborescent est transformé en combustible, en sorte

qu'on ne voit pas de forêts sur les montagnes de Chine. De ce déplorable système résultent des inondations fréquentes. Alors les malheureux cultivateurs se transforment en mendiants errant dans les contrées plus favorisées. Dès que les eaux se retirent, on les voit revenir et, sans se décourager, ils sèment dans la vase humide les quelques grains que le gouvernement leur procure.

En témoignage de l'importance que le gouvernement attache à l'agriculture, le premier jour de la seconde période du printemps, l'empereur se rend au temple de l'Agriculture avec trois princes, neuf grands personnages et une suite nombreuse. Après les premières adorations, on se dirige vers le champ de labourage où l'empereur doit tracer huit sillons. Le président du ministère des finances est à sa droite, avec le fouet; à sa gauche se tient le premier mandarin de la province avec la semence qu'un troisième sème derrière le souverain. Les trois princes tracent chacun dix sillons, les neuf dignitaires chacun dix-huit; ils sont accompagnés de mandarins suivant leur grade; enfin, des vieillards, choisis parmi les plus anciens laboureurs du peuple, achèvent le travail. Les grains récoltés à l'automne et conservés dans les magasins ne doivent servir qu'aux offrandes. Chaque mandarin devrait répéter la même cérémonie dans son district pour encourager l'agriculture, mais il y a longtemps que cette coutume n'est plus observée que par l'empereur seul.

Les Chinois savent assez habilement profiter des quantités considérables de poissons habitant le fleuve Bleu et les lacs qui l'alimentent. Cela mérite-t-il le nom de pisciculture? on va en juger.

On dispose des claies de bambous ou des sacs pour arrêter les œufs qui flottent à la surface de l'eau, ou bien, ce qui est plus fréquent, et ce que l'on rencontre à chaque pas quand on navigue dans le bassin du fleuve Bleu, ce sont des filets en entonnoir terminés par une boîte, pour recueillir le fretin. Les pêcheurs portent alors leur marchandise dans les campagnes, et le paysan jette les œufs ou les alevins dans son étang. Pendant les premiers jours, un peu de jaune d'œufs, puis ensuite de la bouillie de haricots avec des herbes hachées menu suffisent à leur nourriture. Après cela, on ne s'en occupe plus guère que pour les pêcher. Ces espèces du fleuve Bleu ne se reproduisent pas dans les étangs; il faut donc ensemencer à nouveau de temps en temps, surtout si les brochets se mettent de la partie, ce qui arrive assez souvent. Quoi qu'il en soit, il y a là un appoint considérable à l'alimentation des Chinois; mais il ne faut pas croire qu'en France, notamment, nous pourrions obtenir les mêmes résultats. Il y a une question de température de l'eau. Il ne faut pas oublier que le fleuve Bleu est situé dans la région tropicale.

qu'on ne voit pas de forêts sur les montagnes de Chine. De ce déplorable système résultent des inondations fréquentes. Alors les malheureux cultivateurs se transforment en mendiants errant dans les contrées plus favorisées. Dès que les eaux se retirent, on les voit revenir et, sans se décourager, ils sèment dans la vase humide les quelques grains que le gouvernement leur procure.

En témoignage de l'importance que le gouvernement attache à l'agriculture, le premier jour de la seconde période du printemps, l'empereur se rend au temple de l'Agriculture avec trois princes, neuf grands personnages et une suite nombreuse. Après les premières adorations, on se dirige vers le champ de labourage où l'empereur doit tracer huit sillons. Le président du ministère des finances est à sa droite, avec le fouet; à sa gauche se tient le premier mandarin de la province avec la semence qu'un troisième sème derrière le souverain. Les trois princes tracent chacun dix sillons, les neuf dignitaires chacun dix-huit; ils sont accompagnés de mandarins suivant leur grade; enfin, des vieillards, choisis parmi les plus anciens laboureurs du peuple, achèvent le travail. Les grains récoltés à l'automne et conservés dans les magasins ne doivent servir qu'aux offrandes. Chaque mandarin devrait répéter la même cérémonie dans son district pour encourager l'agriculture, mais il y a longtemps que cette coutume n'est plus observée que par l'empereur seul.

Les Chinois savent assez habilement profiter des quantités considérables de poissons habitant le fleuve Bleu et les lacs qui l'alimentent. Cela mérite-t-il le nom de pisciculture? on va en juger.

On dispose des claies de bambous ou des sacs pour arrêter les œufs qui flottent à la surface de l'eau, ou bien, ce qui est plus fréquent, et ce que l'on rencontre à chaque pas quand on navigue dans le bassin du fleuve Bleu, ce sont des filets en entonnoir terminés par une boîte, pour recueillir le fretin. Les pêcheurs portent alors leur marchandise dans les campagnes, et le paysan jette les œufs ou les alevins dans son étang. Pendant les premiers jours, un peu de jaune d'œufs, puis ensuite de la bouillie de haricots avec des herbes hachées menu suffisent à leur nourriture. Après cela, on ne s'en occupe plus guère que pour les pêcher. Ces espèces du fleuve Bleu ne se reproduisent pas dans les étangs; il faut donc ensemencer à nouveau de temps en temps, surtout si les brochets se mettent de la partie, ce qui arrive assez souvent. Quoi qu'il en soit, il y a là un appoint considérable à l'alimentation des Chinois; mais il ne faut pas croire qu'en France, notamment, nous pourrions obtenir les mêmes résultats. Il y a une question de température de l'eau. Il ne faut pas oublier que le fleuve Bleu est situé dans la région tropicale.

CHAPITRE XIX

Les principaux produits de la Chine.

Opium. — Nous nous occuperons d'abord de l'opium, la funeste drogue qui a ouvert la Chine à l'influence des étrangers et à leur commerce et dont la culture est devenue des plus importantes dans un trop grand nombre de provinces chinoises, au grand détriment à la fois de la culture des céréales et de la santé des consommateurs de l'article. Un usage modéré de l'opium n'aurait pas d'effets beaucoup plus funestes que la nicotine sur les fumeurs raisonnables ; malheureusement, les bornes sont toujours dépassées, et les misérables, chaque jour plus nombreux, adonnés à ce vice, y consacrent non seulement leurs économies, mais l'argent nécessaire à leur subsistance et à celle de leur famille. Toutes les classes sociales partagent cette passion, et nous connaissons des Chinois fort intelligents qui ne sont pas capables de donner au travail plus de deux ou trois heures par jour, le reste de leur temps se passant dans les rêves et la somnolence de l'opium. On ne peut pas plus guérir un fumeur d'opium qu'un morphinomane, en lui faisant cesser brusquement cette dangereuse pratique. On est obligé de procéder graduellement, et combien ont la force d'âme nécessaire pour ne pas

Fumeur d'opium

ajouter une pipe à une autre pipe et rendre ainsi la guérison impossible. Le fumeur d'opium se reconnaît à son teint livide, à son aspect décharné, à son regard hébété et fiévreux. Maintenant que la culture du pavot est installée dans le pays, et que l'amélioration des voies de communication facilite la distribution de la drogue dans tout le pays, nul ne sait où s'arrêtera le fléau, véritable plaie d'Égypte que le gouvernement chinois avait bien raison de vouloir repousser en 1840.

Le gouvernement anglais n'y trouve même plus le profit de sa mauvaise action, puisque, malgré un abaissement des droits de sortie, aux Indes, de 50 roupies par caisse en 1890, l'importation à Shanghaï est tombée de 2 714 760 kilogrammes en 1882, à 844 260 en 1897, à cause de la concurrence de l'opium indigène.

L'importation de Hong-Kong et autres ports de Chine était de 8 millions de kilogrammes en 1882. Elle a été en 1897 de 2 102 400 kilogrammes en tout.

On se fera une idée de la gravité du fléau, lorsqu'on saura que dans une petite ville comme Tchefou, le port ouvert du Chantoung, qui ne comptait que 32 500 habitants en 1891, il y avait 132 fumeries d'opium, et il est impossible de donner le nombre des Chinois qui fument l'opium à domicile. A Wenchow, habité par 80 000 Chinois, il y avait, en 1891, 1 130 fumeries d'opium.

Le fumeur d'opium a besoin de toute une installation pour se livrer à sa passion. Il s'allonge sur un lit de camp. Près de lui se trouve un plateau sur lequel il y a la pipe, la provision d'opium, une lampe, une aiguille, un récipient pour le déchet de la combustion.

La pipe est un gros bambou ou rotin creux. Elle est parfois en os ou en ivoire. Elle est surmontée d'un

fourneau en forme de poire percé d'un petit trou à sa partie supérieure. Le fumeur prend avec l'aiguille une petite portion d'opium qu'il fait chauffer à la flamme de la lampe pour la faire gonfler. Lorsqu'elle est arrivée à une grosseur convenable, cette petite boule est introduite dans le fourneau de la pipe, et allumée à la lampe. On aspire deux ou trois bouffées, et on recommence la préparation. Les raffinés se font préparer la pipe par un domestique ou par leur femme.

La culture du pavot a surtout remplacé la culture du blé et des pois. Fort heureusement, les terres à riz ne lui conviennent pas toutes ; sans quoi le riz serait abandonné, comme il l'a été dans l'Amazone pour l'exploitation du caoutchouc, produit d'une grande valeur marchande, comme l'opium.

Le gouvernement a essayé de s'opposer à la culture du pavot, mais les mandarins n'y ont jamais tenu la main, et maintenant l'usage de l'opium indigène est consacré et légalisé par les taxes du gouvernement.

On sème le pavot en novembre, et les capsules sont mûres en avril. On leur fait alors des incisions pour en faire écouler le suc que l'on recueille lorsqu'il a commencé à se solidifier au contact de l'air. L'opium indigène se vend en gros de 9 à 18 francs le kilogramme suivant sa provenance, celui du Szechuen étant le meilleur marché et celui du Yunnan étant le plus cher. L'opium des Indes se vend de 25 à 40 francs le kilogramme. Il n'est pas besoin de dire qu'un produit de cette valeur devait tenter les fraudeurs ; aussi le mélange-t-on fréquemment avec des matières étrangères sans valeur, comme les tourteaux de graines de sésame, des râpures de cuir, des fleurs de lis séchées, et la sève

du pavot lui-même. Un peu d'opium des Indes sert à masquer le goût étrange de ces diverses additions.

Le pavot est cultivé dans le Chantoung, la Mandchourie, le Szechuen, le Hupeh, le Honan, le Shensi, le Yunnan, le Kweichow, le Kiangsu, Anhwei, le Chehkiang, le Fuhkien, soit douze provinces sur dix-huit.

Il s'est formé à Shanghaï et à Yang-tcheou des sociétés de tempérance contre l'usage de l'opium, dont les membres s'engagent à ne pas employer, comme domestiques ni ouvriers ou commis, des fumeurs d'opium. L'efficacité des règlements de ces sociétés est douteuse. Tant que les haute et moyenne classes fumeront l'opium, les gens de basse classe trouveront toujours un patron disposé à tolérer leur vice, et les restrictions des sociétés de tempérance resteront sans effet.

Nous donnons ici les quantités d'opium qui ont passé par la douane en 1897 :

Opium des Indes et de Perse.....			35.040 piculs.
Soit 2.102.400 kilos.			
Opium chinois.....			11.008 —
Soit 660.480 kilos.			
D'une valeur de :			
Opium étranger.....	17.674.050 taels ou fs.....		61.859.175
— chinois.....	3.521.675 —	.....	12.325.912
Total.....	21.195.725 —	.....	74.185.087

donnant un revenu d'environ 15 millions de francs au gouvernement chinois.

Tout indique qu'une grande partie de l'opium produit en Chine circule sans passer par les douanes. Les côtes n'étant pas surveillées, les jonques chinoises le transportent aisément d'un point à un autre ; les passagers en font sûrement une contrebande considérable.

fourneau en forme de poire percé d'un petit trou à sa partie supérieure. Le fumeur prend avec l'aiguille une petite portion d'opium qu'il fait chauffer à la flamme de la lampe pour la faire gonfler. Lorsqu'elle est arrivée à une grosseur convenable, cette petite boule est introduite dans le fourneau de la pipe, et allumée à la lampe. On aspire deux ou trois bouffées, et on recommence la préparation. Les raffinés se font préparer la pipe par un domestique ou par leur femme.

La culture du pavot a surtout remplacé la culture du blé et des pois. Fort heureusement, les terres à riz ne lui conviennent pas toutes ; sans quoi le riz serait abandonné, comme il l'a été dans l'Amazone pour l'exploitation du caoutchouc, produit d'une grande valeur marchande, comme l'opium.

Le gouvernement a essayé de s'opposer à la culture du pavot, mais les mandarins n'y ont jamais tenu la main, et maintenant l'usage de l'opium indigène est consacré et légalisé par les taxes du gouvernement.

On sème le pavot en novembre, et les capsules sont mûres en avril. On leur fait alors des incisions pour en faire écouler le suc que l'on recueille lorsqu'il a commencé à se solidifier au contact de l'air. L'opium indigène se vend en gros de 9 à 18 francs le kilogramme suivant sa provenance, celui du Szechuen étant le meilleur marché et celui du Yunnan étant le plus cher. L'opium des Indes se vend de 25 à 40 francs le kilogramme. Il n'est pas besoin de dire qu'un produit de cette valeur devait tenter les fraudeurs ; aussi le mélange-t-on fréquemment avec des matières étrangères sans valeur, comme les tourteaux de graines de sésame, des râpures de cuir, des fleurs de lis séchées, et la sève

du pavot lui-même. Un peu d'opium des Indes sert à masquer le goût étrange de ces diverses additions.

Le pavot est cultivé dans le Chantoung, la Mandchourie, le Szechuen, le Hupeh, le Honan, le Shensi, le Yunnan, le Kweichow, le Kiangsu, Anhwei, le Chehkiang, le Fuhkien, soit douze provinces sur dix-huit.

Il s'est formé à Shanghaï et à Yang-tcheou des sociétés de tempérance contre l'usage de l'opium, dont les membres s'engagent à ne pas employer, comme domestiques ni ouvriers ou commis, des fumeurs d'opium. L'efficacité des règlements de ces sociétés est douteuse. Tant que les haute et moyenne classes fumeront l'opium, les gens de basse classe trouveront toujours un patron disposé à tolérer leur vice, et les restrictions des sociétés de tempérance resteront sans effet.

Nous donnons ici les quantités d'opium qui ont passé par la douane en 1897 :

Opium des Indes et de Perse.....			35.040 piculs.
Soit 2.102.400 kilos.			
Opium chinois.....			11.008 —
Soit 660.480 kilos.			
D'une valeur de :			
Opium étranger.....	17.674.050 taels ou fs.....		61.859.175
— chinois.....	3.521.675 —	.....	12.325.912
Total.....	21.195.725 —	.....	74.185.087

donnant un revenu d'environ 15 millions de francs au gouvernement chinois.

Tout indique qu'une grande partie de l'opium produit en Chine circule sans passer par les douanes. Les côtes n'étant pas surveillées, les jonques chinoises le transportent aisément d'un point à un autre ; les passagers en font sûrement une contrebande considérable.

Les commissaires des douanes dans tous les ports constatent une diminution énorme de l'importation, qui n'est pas compensée par l'opium indigène. Le seul port de Canton a vu tomber l'importation de l'opium des Indes depuis 1888 de 13 121 piculs à 5 557 piculs en 1897. La seule douane de Chungking a constaté l'exportation de 10 851 piculs d'opium du Szechuen, et la douane ne retrouve trace, pour les douze provinces où on cultive l'opium, que de 11 008 piculs. Il n'est donc pas téméraire de supposer, le vice de l'opium se répandant de plus en plus, qu'au moins 60 000 piculs de la drogue indigène sont l'objet de la contrebande, privant ainsi le gouvernement d'une quinzaine de millions de recettes.

Soie. — Le commerce de la soie remonte en Chine à une haute antiquité. Les Arabes étaient en relations d'affaires avec la Chine dans les premiers temps de l'ère chrétienne, et peut-être auparavant. Les Romains recevaient la soie par l'intermédiaire des Persans, et il n'est pas impossible, au dire de certains historiens, que le monde romain ait été en contact avec les Chinois, confondus, sous le nom de Scythes, avec les peuplades qui bordaient l'ancien monde connu. Le tissage de la soie a vraisemblablement son origine en Chine, où, encore aujourd'hui, on ne connaît guère que deux genres de tissus : la soierie et la cotonnade, ouatés ou non suivant les saisons ou bien doublés de fourrure. Les Chinois ne tissent pas la laine et emploient encore fort peu les tissus de laine européens.

Le marché de la soie se trouve à Canton et à Shanghaï. La France, la Suisse, l'Italie et les États-Unis sont les clients les plus importants de la Chine pour cet article. Le grand marché de distribution des

soies était autrefois à Londres, mais depuis quelques années, Lyon, Zurich et Milan ont enlevé ce monopole aux Anglais. La plupart des inspecteurs de soie sont français, et c'est grâce au commerce de la soie qu'un mouvement d'émigration de jeunes Français intelligents et bien préparés s'est dessiné vers l'Extrême-Orient.

La majorité des soies exportées de Chine est produite par le ver qui se nourrit des feuilles de mûrier. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'éducation de ce genre de ver à soie qui est suffisamment connu en Europe. Un autre ver à soie, dit ver sauvage, se nourrit, dans le Chantoung et la Mandchourie, sur le chêne. On fait éclore le ver et on le dépose sur ces chênes, dont les premières feuilles apparaissent lors de l'éclosion des vers. La soie ainsi produite est brune et sert principalement à fabriquer les étoffes connues sous le nom de pongée écru.

La soie du ver de mûrier se dévide en plongeant le cocon dans l'eau chaude pendant tout le temps du dévidage ; la soie du ver sauvage se dévide, au contraire, en faisant bouillir le cocon, que l'on jette ensuite sur une table pour le dévider à la main.

Il y a pour le dévidage du ver de mûrier deux procédés : le dévidage à la main pratiqué par les paysans dans leurs cabanes, et le dévidage mécanique dans les filatures à vapeur. Le premier procédé donne un produit bien inférieur au second. L'eau des bassines, dans le dévidage à la main, est chauffée au charbon, et l'inégalité de la température de l'eau est une cause d'infériorité. Le paysan ne se préoccupe guère d'avoir de l'eau filtrée, le produit est plus ou moins malpropre, la tension donnée par les tavelles mues à la main manque d'uniformité.

Le Chinois, étant fort peu soigneux par nature, ne se préoccupe guère de choisir les cocons avant de les filer : il file ensemble pêle-mêle des cocons plus ou moins bons ; il en met un nombre variable dans sa bassine, ce qui fait varier la force du fil ; il rattache mal les fils brisés, en sorte qu'il se forme ce qu'on appelle des bouchons, très nuisibles à la fabrication d'un tissu régulier. Le résultat de ce genre de travail est une diversité considérable dans la qualité du produit, provenant non seulement de la race des vers et du genre de cocons employés, mais encore de la plus ou moins grande habileté des ouvriers. Les marchands chinois qui ramassent les soies filées de cette façon dans les campagnes, les classent tant bien que mal et y apposent leur marque, que l'on appelle en Chine un chop. Suivant le degré de respectabilité du marchand, la marchandise est plus ou moins suivie. Certains de ces chops ont acquis une assez grande réputation pour devenir le type d'après lequel se règle le prix de tous les autres. Le plus célèbre est le Gold Kilin.

La soie filée dans les filatures à vapeur obtient de plus hauts prix que la soie filée à la main, pour les raisons que nous avons données plus haut. Les cocons, avant d'être plongés dans la bassine, dont la température est maintenue toujours égale par un jet de vapeur, sont triés et expurgés des cocons mal venus : cocons doubles (où se trouvent deux chrysalides), cocons percés, tachés, etc. On enlève d'abord la première enveloppe, appelée blaze, qui ne se file pas. Les premiers fils, trop grossiers, ne sont pas filés non plus et constituent un déchet appelé frison. L'ouvrière qui surveille le dévidage sur une tavelle mue mécaniquement au-dessus

de la bassine, est constamment occupée à attacher les premiers fils des cocons à la suite du fil de ceux qui sont épuisés, et du soin qu'elle y met dépend la régularité du produit. Les cocons épuisés forment un déchet qu'on appelle les bassinés.

Jusqu'en 1895, il n'y avait à Shanghaï que quatre filatures à vapeur avec quinze cents bassines, sous la surveillance d'Européens. Après la conclusion du traité de Shimonoseki, qui a mis fin à la guerre sino-japonaise, l'introduction des machines, interdite jusque-là et accordée seulement par faveur spéciale à quelques Européens, a été autorisée dans tout l'empire. Les Chinois en ont profité pour monter à Shanghaï vingt-quatre filatures, deux à Chinkiang, deux à Soochow. Il y en avait une à Ouchang montée par le vice-roi Chan-chi-tung. Le résultat est que la production des cocons s'est trouvée absolument insuffisante pour alimenter plus de neuf mille bassines au lieu de quinze cents. Les paysans ont mis à l'élevage de plus grandes quantités de vers dont la race est compromise depuis longtemps par la maladie, sans se préoccuper de la quantité de feuilles qu'ils pouvaient fournir à leur nourriture. Or, quand même ils auraient planté de nouveaux mûriers, ce qu'ils n'ont fait que sur une petite échelle, comme il faut dix ans avant qu'un mûrier soit en plein rapport, les malheureux vers ont souffert de la famine ; la maladie, les trouvant en état de misère physiologique, fait des progrès incessants. Les survivants font des cocons faibles, d'un mauvais rendement, et la race s'étiole chaque année davantage, par suite du manque de vigueur et du mauvais état de santé des reproducteurs. Alors qu'autrefois 4 kilos de cocons donnaient 1 kilo de soie, la moyenne dépasse main-

tenant 5 kilos et demi. Il s'ensuit pour les filatures un plus grand déchet, un plus grand emploi de main-d'œuvre. Non moins naturellement, devant l'énorme demande, les prix des cocons ont doublé, malgré leur mauvaise qualité, et le prix de la main-d'œuvre a fait de même. Il est inutile d'être un grand mathématicien pour se rendre compte des pertes énormes subies par toutes ces filatures montées sans aucune prévision. La plupart n'ont pas les capitaux nécessaires et vivent d'emprunts onéreux. En outre, la plupart des filatures nouvellement montées n'ont pas de directeur européen ; c'est dire que le pillage et le gâchis y règnent : les ouvrières ne sont pas surveillées, filent à la diable, n'importe comment, des produits qui se vendent mal, et déjà plusieurs de ces établissements sont fermés, et, dans les années qui vont suivre, il faut s'attendre à en voir fermer un grand nombre. Il faudra quelques années pour que tout cela se tasse, que la production des cocons devienne suffisante et que la qualité s'améliore.

Le préfet de Hangchow vient d'ouvrir une École de sériciculture sous la direction d'un Chinois que l'administration des douanes a envoyé passer quelques années en France pour y étudier la sériciculture : trente étudiants y sont inscrits. Il faut espérer qu'à l'instar des Japonais les Chinois sauront profiter de cet enseignement, s'ils y mettent un peu plus d'esprit de suite qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent dans leurs essais de réformes européennes.

L'exportation des soies par le port de Shanghaï a été en 1897 :

Soies filées à la main : 65 541 piculs ou 3 958 676 kilo-

grammes, d'une valeur de 20 638 594 taels ou environ 72 200 000 francs.

Soies filées à la vapeur : 11 520 piculs ou 695 808 kilos d'une valeur de 7 485 121 taels ou environ 26 200 000 fr.

Jusqu'en 1870, l'exportation de Canton ne portait que sur les soies dévidées à la main. A cette époque, on fit un essai de filature à la vapeur; mais l'opposition des paysans, qui appréhendaient de voir disparaître leur gagne-pain, fut tellement vive que les premiers établissements durent se transporter à Macao, où ils prospérèrent. Ce n'est qu'en 1876 que l'opposition commença à disparaître, et, en 1883, on trouve à l'exportation 1 254 piculs de soies filées à la vapeur contre 8 302 piculs de soie filée à la main. Aujourd'hui, Canton possède une soixantaine de filatures, et l'exportation des soies filées à la main est tombée à 1 290 piculs en 1897, d'une valeur de 310 143 taels, contre 29 965 piculs ou 1 797 900 kilogrammes de soies filées à la vapeur, d'une valeur de 11 233 257 taels, environ 39 300 000 francs.

Thé. — Le thé de Chine croît sur les collines du Houpeh, du Kiangsi, du Foukhien et du Chekiang. Il y a plusieurs récoltes qui se succèdent rapidement de mai à juillet. En fait, ce n'est qu'une seule récolte; on commence à cueillir les feuilles de l'arbuste lorsqu'elles sont tendres; cette première récolte fournit des thés plus délicats, mais ce sont les deuxième et troisième récoltes qui fournissent le gros de l'approvisionnement, lorsque la feuille est assez développée. Une dernière récolte se compose des grandes feuilles que l'on réduit en poussière dans les fabriques de Hankeou et de Foutcheou, pour en faire des briquettes consommées en Sibérie et en Mongolie.

Lorsque la feuille a été cueillie, elle est mise dans des petits sacs de tissu de coton, et ces sacs sont mis dans des boîtes en bois percées de trous. Un homme monte dans la boîte et piétine les sacs. Il en sort un jus verdâtre composé principalement de tannin. Les feuilles sont reprises ensuite et roulées dans les mains généralement dans le sens de la longueur de la feuille. Pour une certaine qualité de thé vert, qu'on appelle la poudre à canon, on roule les feuilles en petites balles rondes. Elles sont ensuite mises dans des paniers et recouvertes de nattes. On les laisse fermenter ainsi pendant une longue période, puis on les grille. En Chine, toutes ces opérations délicates sont faites par les petits cultivateurs dans des locaux plus ou moins appropriés; la hutte du paysan est si mal close et si peu à l'abri des intempéries qu'il en résulte souvent des préparations défectueuses. C'est un peu la caractéristique de tous les produits chinois travaillés en famille pêle-mêle avec les bestiaux de la ferme et dans des conditions de propreté plus que douteuse. Chaque année, des inspecteurs, appelés goûteurs de thé, Russes pour la grande partie, quelques-uns Anglais, chèrement payés, viennent pendant la saison à Hankeou, à Shanghaï et à Foutcheou. Ce sont eux qui apprécient les qualités et font les classifications en goûtant d'innombrables tasses de thé.

Les grandes exploitations des Indes et de Ceylan ont, depuis dix ans, fait une concurrence redoutable aux thés de Chine. Les thés indiens pour la majeure partie proviennent d'un arbre qui croît dans la plaine, atteint 30 pieds de haut et fournit des quantités prodigieuses de feuilles. Outre que ces feuilles contiennent

une forte quantité de tannin, le procédé employé aux Indes de les rouler à la machine et de les laisser fermenter à l'air y retient la majeure partie de ce tannin. Ce thé fort bon marché fournit des infusions extrêmement colorées. Il s'ensuit qu'on peut faire deux et trois infusions avec la même feuille, ce qui lui assure maintenant une énorme consommation en Angleterre, au détriment du thé chinois. Au dire des médecins anglais, ce thé est absolument malsain et produit des désordres nerveux considérables. Cependant, on dit que des plants chinois cultivés sur les coteaux de Djarjeeling et de la vallée de Kangra, traités à la machine, fournissent une feuille délicate et parfumée supérieure au thé chinois. Les Chinois de Foutcheou, voyant leur produit délaissé, se sont mis en tête d'acclimater les plants indiens chez eux. C'est certainement une erreur dont ils se repentiront.

D'après ce qui est dit plus haut, on pourra facilement tirer la conclusion qu'en France, où on recherche les grandes feuilles, on n'y entend rien du tout, puisque les feuilles les plus tendres et les plus parfumées sont justement les petites feuilles des premières récoltes.

A Hankeou, on fabrique, avec les thés communs et les grandes feuilles ramassées après la récolte, des briques de thé plates. Ce sont des maisons russes extrêmement importantes qui ont cette fabrication en mains. Ces briquettes atteignent la Sibérie par diverses routes, par Batoum et les caravanes ou les flottes du Volga, ou par Tientsin et les caravanes. En 1897, on a essayé de la voie de Londres pour les réexpédier à l'embouchure du Yenissei par vapeur. Ce thé en briques est indispensable aux Sibériens et aux Mongols, qui

délayent la farine dont ils se nourrissent dans des infusions de thé. On fait aussi de petites briquettes comme les tablettes de chocolat, qui, dans certaines parties de la Sibérie, servent de monnaie.

L'exportation du thé, en 1897, a atteint 965 434 piculs d'une valeur de 22 689 824 taels, soit 57 926 000 kilogrammes d'une valeur de 80 millions de francs.

Le thé en briques se chiffre par 570 877 piculs (34 252 620 kilos) d'une valeur de 5 534 565 taels (20 millions de francs).

Outre cela, la consommation indigène en absorbe d'énormes quantités, puisque c'est la boisson nationale, mais pour la consommation intérieure il n'est pas grillé.

L'exportation du thé en feuilles et en briques a suivi la marche indiquée par les quelques chiffres ci-dessous :

1880.....	2.097.118 piculs,	soit	125.827.000	kilos.
1891.....	1.750.034 —	—	105.002.000	—
1897.....	1.536.311 —	—	92.178.600	—

L'Angleterre, qui en prenait 1 112 894 piculs en 1880, n'en prenait plus que 411 284 en 1891, et 181 420 en 1897. C'est la Russie qui est maintenant le gros client de la Chine pour cet article.

Parmi les autres produits importants de la Chine, on remarque : le coton, cultivé dans la vallée et le delta du Yangtse, consommé en grande partie par les filatures à vapeur établies à Shanghaï, à Ningpo et à Hankeou, et par les filateurs à la main dont le nombre tend à diminuer sensiblement devant la concurrence des usines. La Chine a exporté, en 1897, 792 186 piculs (47 731 160 kilos) de coton d'une valeur de 11 882 772 taels

(42 millions de francs), principalement au Japon, où les filatures à vapeur sont nombreuses.

La ramie est cultivée également dans la vallée du Yangtse et exportée en grande partie à Canton, où on la file à la main (126 526 piculs en 1897, d'une valeur de 996 134 taels). L'exportation pour l'Europe est tombée au chiffre insignifiant de 46 tonnes, d'une valeur de 25 000 francs.

Le jute, consommé surtout dans le pays pour la fabrication des cordages, a donné lieu à une petite exportation de 6 845 piculs (410 700 kilos) en 1897, d'une valeur de 70 000 francs.

Les tissus de soie blanche appelés pongées, destinés à la teinture et à l'impression, ont donné lieu en 1897 à une exportation d'une valeur de 42 millions de francs.

Les fourrures de tout genre sont largement employées par les Chinois, qui ne portent pas de vêtements de laine et portent en hiver soit des fourrures, soit des vêtements de cotonnade ou de soie, ouatés de coton brut ou de déchets de soie. On a cependant exporté en 1897 1 791 080 pièces de fourrures diverses d'une valeur de 1 756 706 taels (6 millions de francs). Ce sont des peaux de chats, de chiens, de renards, d'agneaux, de moutons, de chèvres, de lièvres, de martres, de loutres, d'écureuils, de lapins, d'hermine, de marmottes, et enfin quelques peaux de tigres et de léopards.

Les tapis faits de peaux de chèvre et de moutons ont donné lieu à une exportation de 862.207 pièces en 1897, d'une valeur de 647 552 taels (2 300 000 francs).

La laine et le poil de chameau pourraient devenir des articles d'exportation très importants, si la race des moutons était améliorée. Ces produits figurent à l'expor-

tation en 1897 pour 216 074 piculs (12 964 440 kilos), d'une valeur de 2 114 868 taels (7 400 000 francs).

Les soies de porc viennent ensuite pour 22 667 piculs (1 360 020 kilos), d'une valeur de 694 296 taels (2 400 000 francs).

Les crins de cheval figurent au tableau des douanes pour 6 534 piculs (392 040 kilos), d'une valeur de 185 930 taels (650 000 francs).

Les plumes pour literie viennent avec 35 854 piculs (2 151 240 kilos) d'une valeur de 225 989 taels (800 000 francs).

Les cuirs de vaches et de buffles représentent 174 546 piculs (10 472 760 kilos), d'une valeur de 2 618 186 taels (9 millions de francs).

Les peaux de chèvres viennent ensuite avec 278 000 douzaines, d'une valeur de 5 millions de francs.

Le musc figure pour 1 800 kilogrammes, d'une valeur de 2 millions de francs.

Cette exportation comprend les quantités exportées vers les provinces chinoises, où on en consomme passablement.

Le musc est contenu dans une poche provenant d'un petit bouquetin que l'on chasse pour se procurer ce produit. Ce bouquetin habite les montagnes du Thibet. Étant donné qu'il y a environ quarante poches au kilogramme, cela suppose qu'on abat soixante-dix à soixante-quinze mille animaux dans une année. Il est difficile de dire combien de temps encore pourront durer ces hécatombes.

L'huile de bois qui sert à vernir les embarcations et les constructions chinoises commence à intéresser l'exportation, qui en a pris 60 768 piculs (3 646 080 kilos), d'une valeur de 607 683 taels (2 millions de francs), sur 219 235 pi-

culs présentés à la vente sur le marché de Hankeou.

Le suif végétal, produit d'une graine abondante en Chine, a donné lieu à une exportation de 59 612 piculs (3 576 720 kilos), d'une valeur de 449 011 taels (1 600 000 francs), sur 150 326 piculs présentés à la vente. Les Chinois font une grande consommation de ce produit pour la fabrication des chandelles.

Le suif animal n'a donné lieu, en 1897, qu'à un petit mouvement de 5 692 piculs, en grande diminution sur les exportations de 1894, époque à laquelle l'énorme production australienne a commencé à concurrencer sérieusement les suifs chinois, dont la consommation indigène offre des prix que ne peut pas aborder l'exportateur.

La noix de galles (produit tinctorial) figure au tableau des exportations pour 36 278 piculs (2 176 680 kilos), d'une valeur de 903 113 taels (3 200 000 francs).

Les tresses de paille représentent une exportation de 22 millions de francs. Cet article n'est pas fabriqué en ateliers comme au Japon, mais dans les villages où toute la population y travaille, chacun faisant un petit morceau de tresse. Ces morceaux sont recueillis par des ramasseurs qui les assemblent pour en faire des pièces, et ensuite des balles.

Les nattes en rouleaux ont fourni en 1897 une exportation de 4 millions de francs.

Nous trouvons encore dans les relevés de la douane une foule de produits qui circulent d'un port à l'autre, mais ne s'exportent pas, soit parce que l'exportation en est prohibée comme pour le riz, soit parce que la consommation indigène paye des prix que ne peut aborder l'exportateur. Telles sont les graines oléagineuses : arachides, sésames, colza, ricin, graines de coton, de thé,

haricots. La consommation de l'huile en Chine est prodigieuse, non pas que les Chinois mangent des ailerons de requin à l'huile de ricin et autres plats saugrenus inventés par l'imagination trop ingénieuse de certains voyageurs, mais parce qu'ils mangent énormément de pâtes frites ; et comme ils n'ont pas de beurre et produisent fort peu de saindoux, ils ont recours à l'huile. Cette huile est fabriquée par des procédés absolument primitifs : elle est généralement nauséabonde, mais elle est bon marché.

Un seul essai de fabrication mécanique a eu lieu à Niouchouang, centre de la production des haricots. Il a échoué misérablement, à cause, nous a-t-on dit, de la hausse que les Chinois firent sur la matière première et de la mévente des tourteaux trop épuisés et impropres à la nourriture des bestiaux.

Le sucre de canne se produit aussi dans le sud de la Chine et donne lieu à un commerce important par le port de Hong-Kong pour la consommation chinoise.

La douane a enregistré en 1897 un mouvement d'importation de 177 915 163 taels (623 millions de francs) et de 181 769 995 taels à l'importation (646 millions de francs). Il semblerait au premier abord que la balance du commerce est légèrement en faveur de la Chine, mais il est impossible de tirer une conclusion certaine, à cet égard, des tableaux présentés par la douane. En effet, la douane considère comme importation les produits chinois qui passent d'un port à un autre, et à l'exportation elle confond sous une même rubrique ce qui est exporté en pays étranger et vers un autre port chinois ou le port franc de Hong-Kong, en sorte qu'il est impossible de savoir exactement la valeur de ce que

la Chine exporte réellement à l'étranger. A l'importation, un dépouillement par nature de produits arriverait à donner avec une approximation suffisante le chiffre des achats de la Chine à l'étranger, mais comme nous avons reconnu l'impossibilité matérielle d'avoir le chiffre de ses ventes, il ne serait pas fort utile, au point de vue de l'établissement de la balance du commerce, de connaître un des termes du problème sans avoir l'autre.

Nous retiendrons seulement des chiffres donnés ci-dessus que le mouvement d'affaires constaté par la douane représente le faible chiffre de 3 fr. 15 par tête d'habitant, si l'on admet que la Chine compte quatre cents millions de sujets. Il est permis d'espérer qu'avec l'amélioration des voies de communication, avec l'établissement des chemins de fer, la navigation à vapeur désormais permise dans les eaux intérieures de la Chine, cet immense corps inerte va se galvaniser et que beaucoup de produits que la lenteur et la cherté des transports ne permet pas d'amener aux ports ouverts, s'y présenteront, trouveront acheteur et par suite augmenteront la capacité d'achat des Chinois. On se rendra compte des conditions défavorables dans lesquelles travaille la Chine lorsqu'on saura que dans le Nord, dépourvu de voies de navigation, 40 p. 100 de la population sont des producteurs et 60 p. 100 des porteurs. Les laines, les peaux, les céréales chargées de pareils frais de transport ne laissent aux mains du producteur qu'un salaire misérable, qui explique l'incroyable pauvreté du peuple chinois.

CHAPITRE XX

Les marchands chinois.

On dit communément que le Chinois est marchand. Il a en effet de grandes aptitudes commerciales, mais il entend les affaires d'une façon toute particulière, encore en usage parmi beaucoup de marchands européens, nous devons le reconnaître. Le marchand chinois est avant tout joueur. Petit ou grand, il n'est pas de spéculation à sa portée qu'il ne tente avec empressement, et si on veut voir le capital oisif, ce n'est pas en Chine qu'il faut venir. Les facilités de crédit, la circulation fiduciaire implantée en Chine bien des siècles avant que l'Europe en eût l'idée, ont habitué les Chinois à une audace dans l'entreprise qui leur donne bien souvent l'avantage sur leur compétiteur européen : il n'est pas de Chinois dans les affaires qui ne soit engagé pour des sommes bien supérieures à celles qu'un Européen oserait engager à capital égal. La base de tout le système, ce sont les banques chinoises dont le papier est accepté couramment dans le rayon où elles opèrent, et il n'est pas rare de voir des banques au capital de 10 000 taels avoir en circulation jusqu'à 200 000 taels de billets. Leur capital en ce cas ne représente qu'une faible partie de la garantie de l'émission ; c'est leur portefeuille, c'est-

à-dire les avances qu'elles ont faites, qui représente le reste. C'est ici qu'il convient de dire un mot du taux de l'intérêt en Chine. Le Chinois ne compte pas l'intérêt à l'année, ni au mois : il le compte à la journée, et le taux en varie chaque jour et même plusieurs fois par jour. Il varie de 3 à 30 et 36 p. 100 par an. L'emprunteur a la satisfaction de suivre les fluctuations de l'intérêt de sa dette, et c'est pour lui un petit jeu très attachant.

Le Chinois connaît la valeur d'un engagement et généralement il le respecte. Pour qu'un Chinois se dérobe à l'exécution d'un contrat, il faut que les circonstances l'aient réellement mis dans l'impossibilité de faire honneur à sa parole ou à sa signature. Nous devons dire, pour rendre hommage à la vérité, que la moralité commerciale des Chinois, au point de vue du respect des engagements pris, est au moins égale à celle des nations européennes les mieux cotées sous ce rapport. Dans la discussion d'un marché, il n'est pas de ruse patiente que ne déploie le Chinois pour faire tourner le marché à son avantage. S'il le peut, il laissera une porte ouverte à l'équivoque, c'est à vous à vous défendre et à bien préciser les termes du contrat. Mais une fois lié, le Chinois s'exécute, et nous n'avons vu nul peuple supporter ses pertes, quand il en a, d'un cœur plus léger et avec un front plus serein. Comme faire des affaires, pour lui, c'est jouer, il s'est fait un tempérament de joueur, et il est beau joueur, au rebours de son confrère japonais, aussi joueur que lui, mais joueur de la plus entière mauvaise foi. Il y a cependant une ombre au tableau, dont nous parlerons plus loin.

Le commerce de la soie présente cette particularité que jamais on ne fait signer engagement ni contrat au

marchand chinois. Le négociant européen inscrit les termes du contrat dans son livre, et c'est cela qui fait foi. Il est à l'honneur de l'un comme de l'autre de dire que jamais il n'y a discussion. Le livre de l'Européen représente la loi et les prophètes, parce que l'Européen a la réputation bien établie et méritée de ne pas tromper ceux qui traitent avec lui, de même que le Chinois s'est toujours montré fidèle observateur de sa parole, et ce serait l'offenser que de lui demander une signature.

Dans les autres branches de commerce, il est prudent d'exiger des contrats signés. A ce sujet, il y a lieu de noter que, sur les concessions, on a conservé une coutume pratiquée parmi les Chinois : la prison préventive pour dettes. Lorsqu'un débiteur ne s'exécute pas ou lorsqu'un contractant manque à sa signature, sur une simple plainte du créancier on se saisit de sa personne, ou, à défaut, de sa femme, son fils, sa mère, ou son principal employé. Les Chinois admettent tous la légitimité du procédé, surtout sur les concessions, où ils sont relâchés quand ils peuvent fournir caution. Le procédé est extrêmement expéditif et fait merveille.

Dans les affaires de gros, où l'on n'a pas de temps à perdre en interminables discussions, on est arrivé à obtenir des Chinois qu'ils disent à peu près le prix qu'ils peuvent vendre, mais dans les affaires de détail il en va autrement. Ce n'est pas la valeur de l'article qui fait son prix, mais la qualité du client. L'Européen paye des prix extraordinairement plus élevés que l'indigène, à moins qu'il ne sache parler chinois, auquel cas il est admis au traitement de faveur accordé aux Fils du Ciel.

Pour un Chinois ne traitant pas avec un Européen, la conclusion d'un marché donne lieu à des palabres

interminables. Jamais ni vendeur ni acheteur ne disent leur vrai prix. Une affaire traitée par oui ou par non ne mériterait pas de prendre rang parmi les opérations commerciales. La discussion d'un contrat est un duel où l'avantage doit rester au plus adroit, au plus persuasif, disons le mot : au plus lassant. Le temps ne coûte rien aux Chinois.

Le capital initial d'un Chinois est rarement connu. Il achète une boîte d'allumettes et la revend en détail aux pousse-pousse, aux brouettiers pour allumer leur lanterne. Plus d'un négociant de position assise n'a pas d'autre origine.

Grâce à la sapèque, on trafique en Chine sur les infiniment petits. Grâce aussi à la loi déjà ancienne qui établit l'intérêt légal au taux de 30 p. 100, le capital a une circulation dont l'activité n'est dépassée dans aucun pays du monde, nous en sommes certain. Il va de soi que si l'intérêt légal est à 30 p. 100, il ne se maintient pas constamment à ce taux. Nous l'avons vu tomber à 5 p. 100. Cela dépend de l'abondance ou de la rareté du numéraire. La faculté d'élever l'intérêt de l'argent jusqu'à 30 p. 100 équivaut en somme à la liberté. Il est très curieux de lire les arguments de haute portée économique présentés par les défenseurs de la loi qui fixa le taux légal à 30 p. 100. Bien des économistes européens, parmi les plus illustres, ne désavoueraient pas les arguments solides présentés par les économistes chinois. Nous en empruntons le texte au très intéressant ouvrage du Père Huc, *l'Empire chinois* :

« Une société bien organisée serait celle où, chacun travaillant selon ses forces, son talent et les besoins publics, tous les biens seraient toujours partagés dans

une proportion qui en fît jouir tout le monde à la fois.

« La population de l'empire est telle aujourd'hui que l'intérêt pressant des besoins communs demande qu'on tire de la fertilité de la terre et de l'industrie de l'homme tout ce qu'on peut en tirer. Pour y réussir, il faut cultiver dans chaque endroit ce qui y vient le mieux, et travailler les matériaux où on les trouve. Le surabondant des consommations locales devient un secours pour les autres endroits, et c'est au commerce à l'y porter.

« Si tous les biens de l'empire appartenaient à l'État et que l'État fût chargé de faire le partage, il faudrait nécessairement qu'il se chargeât des échanges que fait le commerce en portant la surabondance d'un endroit dans l'autre, et, dans ce cas, il assignerait des appointements à ceux qu'il chargerait de ce soin, comme il en donne aux magistrats, aux gens de guerre, etc. Ce soin, qui n'a rien que de noble et grand, puisqu'il se rapporte directement à la félicité publique, deviendrait honorable.

« Les commerçants se chargent, à leurs risques et périls, de rendre cet important service à la société. La proportion et la correspondance des échanges en produits ne seraient évidemment ni assez commodes, ni assez uniformes, ni assez constantes, pour subvenir aux besoins si variés, si continuels de la société. L'argent, comme signe et équivalent d'une valeur fixe et reconnue, y supplée d'autant plus aisément qu'il se prête avec plus de facilité et de promptitude à toutes les proportions, divisions et correspondances des échanges. L'argent est donc le ressort et le ferment du commerce ; le commerce ne peut donc être florissant qu'autant que la circulation de l'argent facilite, hâte et perpétue la multitude des échanges.

« L'équilibre antique de la répartition proportionnelle des biens ayant été rompu, il est évident qu'il y a un grand nombre de citoyens dont la dépense est moindre que leur recette, et qui, par conséquent, peuvent mettre de l'argent en réserve, ou, du moins, n'être pas pressés d'en faire usage. Il n'est pas moins évident que, le gouvernement veillant à ce que la totalité de l'argent qui circule dans l'empire soit proportionnée à la valeur et à la quantité des échanges innombrables du commerce, l'argent qu'on enlève à cette circulation par des réserves diminue la facilité, l'uniformité et la continuité des échanges en proportion de sa quantité. Donc, tout ce qui tend à le faire rentrer dans la circulation et à l'y conserver est au profit du commerce. La loi le fait autant qu'elle le peut en mettant dans le cas d'une plus grande dépense ceux à qui l'État donne plus; la bienséance, le désir de paraître, et les mœurs générales le font aussi pour les autres, jusqu'à un certain point : cela ne suffit pas. Le haut intérêt de l'argent y supplée en assurant des profits qui amorcent et séduisent la cupidité. S'il en est qui résistent à un appât si attrayant, c'est une nouvelle preuve qu'un moindre intérêt eût encore moins fait sortir d'argent et eût privé le commerce de beaucoup de fonds.

« Comme le besoin d'argent dans le commerce est toujours un peu pressant et universel, à cause de son immensité et de ses divisions et ramifications infinies, les plus petites sommes y trouvent place et y sont poussées par la séduction des profits.

« Les négociants et les marchands eussent-ils des fonds suffisants pour se passer du secours des emprunts, ce qui est impossible à cause de l'inégalité des fortunes

et de la proportion de l'argent qui circule avec la valeur des échanges dans tout l'empire, les négociants, dis-je, et les marchands pussent-ils se passer du secours continuel des emprunts, il serait de l'intérêt du commerce qu'ils en fissent et qu'ils les rendissent lucratifs pour intéresser le public à ses succès. Si l'on veille partout avec tant de soin à la facilité, à la commodité et à la sûreté des transports par terre et par eau; si toutes les affaires qui concernent le commerce dans les ventes, achats et expéditions, sont terminées avec tant de célérité et de bonne foi; si les privilèges des foires et marchés sont conservés si scrupuleusement; si la police qu'on y garde est si attentive et si douce; si les malversations et les tyrannies des douanes sont punies avec tant d'éclat, c'est que presque tout le monde a des fonds dans le commerce ou s'intéresse à ceux qui en ont.

« Il est absurde d'accuser d'injustice et d'oppression usuraire une loi que le zèle du public a dictée, qui a été reçue avec actions de grâces dans tout l'empire, qui était générale et au profit de tout le monde, qui ne faisait que permettre, qui ne gêne personne, qui date maintenant de plusieurs siècles, et qui répond à toutes les objections par l'état actuel de l'empire et du commerce.

« Une boutique sur la grande rue qui aboutit à la première entrée du palais impérial se loue le quadruple de ce qu'elle se louerait si elle était dans un quartier ordinaire et médiocrement fréquenté. Pourquoi cette augmentation de loyer? Pourquoi cette disproportion entre deux maisons dont la valeur réelle est la même, n'ayant pas plus coûté à bâtir l'une que l'autre? C'est

que, bien qu'il ne tienne qu'à moi de profiter de l'avantage du commerce que m'offre ma position, je cède mon droit au marchand, à condition qu'il m'en dédommagera, en augmentant le loyer à proportion du profit qu'elle lui procurera et que je lui cède. Il en est de même de l'argent qu'on prête aux négociants.

« En quoi le haut intérêt fixé par la loi étend-il l'utilité du commerce ? En ce qu'il en ouvre la carrière à ceux qui ont du talent pour le faire, et le rend nécessairement plus réparti et plus divisé. Le génie du commerce est un génie à part, comme celui des lettres, du gouvernement, de la guerre et des arts ; peut-être même pourrait-on dire qu'il embrasse, à certains égards, toutes les espèces de génies. Or, le génie du commerce est perdu pour l'empire dans tous ceux qui sont à portée de suivre une autre carrière ; reste donc à le mettre en œuvre dans ceux dont le commerce est l'unique ressource. Quoique le commerce soit infiniment nécessaire à l'État, l'administration, qui fait tant de dépenses pour faciliter les études et former par là des sujets propres aux affaires, ne fait rien pour ceux qui ont le génie du commerce, pour les aider à le déployer : le haut intérêt de l'argent supplée à cette espèce d'oubli ; quelque pauvre que soit un jeune homme, s'il a de la conduite et du talent, il trouvera à emprunter assez pour faire des tentatives ; dès qu'elles réussissent, toutes les bourses s'ouvrent pour lui, et l'intérêt donne à l'empire un citoyen utile qui aurait été perdu s'il ne lui eût tendu une main secourable. Or, dès qu'on peut entrer dans le commerce, sans avoir de fonds à soi, le commerce doit être nécessairement très divisé, et tel, par conséquent, que le demande l'état actuel de la population.

« Un homme, quel qu'il soit, n'a qu'une certaine mesure de temps et de forces à employer : si le commerce dont il est chargé en demande plus, il faut qu'il appelle du secours, c'est-à-dire qu'il achète des services : ce qu'il gagne sur eux le dispense peu à peu de travailler lui-même, et le public est chargé du fardeau de son oisiveté. On demandait à So-ling pourquoi il avait fait prêter vingt mille onces d'argent, sur le Trésor public, à douze petits marchands. — « C'est, répondit-il, afin que le public ne paye plus les festins, les « spectacles, les vernis, les concubines et les esclaves de « celui qui a envahi le commerce des soieries ». La rivalité des ventes oblige les marchands à lutter d'industrie et de travail, c'est-à-dire à rançonner moins le public. »

Nous avons dit que le Chinois est homme de parole pour ce qui concerne l'exécution de ses contrats. Il y a cependant une restriction à faire à ce sujet, en ce qui concerne la fraude sur la qualité de la marchandise livrée. Une longue expérience des affaires en Chine nous permet d'affirmer que jamais un marchand chinois n'hésitera à livrer une marchandise fraudée ou inférieure s'il croit pouvoir le faire impunément, et c'est ce qui rendra toujours indispensable l'inspection des marchandises par les Européens avant expédition.

Il échappe complètement au Chinois que de pareilles pratiques lui aliènent la confiance de son client et ferment la porte à des affaires futures. Il n'a jamais entendu et encore moins médité le dicton arabe : « Si tu me trompes une fois, c'est ta faute. Si tu me trompes deux fois, c'est la mienne. »

Nous avons constaté les fraudes les plus invraisemblables, les moins profitables à leurs auteurs, pratiquées

pour l'amour de l'art. Nous avons trouvé dans des cocons de vers à soie des grains de plomb de chasse introduits à grand'peine par un trou imperceptible, soigneusement recousu, et la soie ramenée sur le petit trou. Un travail considérable procure au fraudeur un bénéfice de quelques grammes sur un produit qui vaut 8 à 9 francs le kilogramme, et un dommage énorme à l'acheteur dont le cocon, au lieu de flotter, va au fond de la bassine et constitue un déchet à revendre 1 franc ou 1 fr. 50. L'indigo de Chine est inemployable, la matière tinctoriale étant noyée dans les matières étrangères introduites par chaque intermédiaire qui a touché la marchandise. L'indigo des Philippines, le plus réputé du monde, a eu la mauvaise fortune de passer aux mains des négociants chinois. Aujourd'hui, le Japon seul en achète un peu, les autres marchés s'en détournent avec horreur.

Nous avons trouvé dans les plumes d'oiseaux des aiguilles introduites à grand'peine pour augmenter le poids.

Le duvet de canard est additionné de plumes de poulet coupées aux ciseaux, qu'il faut ensuite expurger en employant des centaines de femmes, pendant des semaines à éliminer, ce qu'il aurait été si simple de ne pas ajouter.

Tout ce qui permet l'addition d'eau et de boue pour augmenter le poids en est largement additionné : le coton, la laine, le duvet, les peaux, etc., etc. On trouve des briques, des pièces de fer dans les balles de marchandises.

Ces fraudes rendent parfois la marchandise invendable, mais le Chinois n'en a cure, il a donné satisfaction à un penchant incoercible de sa nature.

Nous avons appris ce qui suit d'un compradore

qui ramasse les peaux de bœufs. Ces peaux sont roulées et attachées par une corde, qui maintenant est devenue un véritable câble enroulé plusieurs fois autour de la peau pour en augmenter le poids. Impuissant à obtenir qu'on fît le poids net, notre compradore n'a pas hésité : il a une balance à faux poids. Les marchands le savent et ne s'en fâchent pas. Chacun d'eux a, dans le duel que représente une transaction, obtenu un avantage sur son adversaire, et ils sont enchantés.

Tout négociant qui se respecte a une balance, sorte de romaine comme celles des portefaix de Marseille, graduée de deux façons : l'une pour acheter, l'autre pour vendre.

Payer en fausse monnaie n'est pas non plus considéré comme répréhensible. De certains produits sur certains marchés ont deux cotes : l'une en fausses sapèques, l'autre en bonnes sapèques.

Les Chinois ont trois jours de règlement dans l'année. Le plus important et le plus sérieux est le jour de l'an. Lorsque l'année finit, tout le monde doit arrêter ses comptes et payer ses dettes. Chacun réalise son actif et s'efforce d'éteindre son passif. D'après ce que nous avons dit plus haut du large emploi du crédit fait par les Chinois, il va de soi que ce règlement définitif n'est que fictif. C'est à l'aide de nouvelles dettes, contractées ailleurs, ayant leur échéance dans l'année nouvelle, que les anciennes dettes sont éteintes. Ce règlement annuel a cependant l'avantage de ne pas permettre aux situations irrémédiablement compromises de se prolonger et de forcer à disparaître les marchands dont le crédit est tout à fait mort.

Ce règlement du jour de l'an chinois donne un aspect

bien pittoresque aux rues des cités. Tout Chinois qui se respecte doit être muni d'une lanterne pour la nuit, et, à l'aube du jour de l'an, on rencontre quantité de Chinois allant régler leurs comptes, la lanterne à la main. Ce n'est que lorsque le dernier compte est réglé qu'ils éteignent la lanterne et consentent à reconnaître que le soleil de la nouvelle année s'est levé.

La division du travail, pratiquée dans toutes les branches de l'activité humaine par les Chinois, l'est à un haut degré dans les affaires. Regardez une boutique chinoise, et vous serez étonné du nombre exagéré de commis par rapport au stock contenu dans la boutique et au chiffre d'affaires qu'il suppose. D'abord, tout Chinois établi se voit obligé d'employer toute sa famille ou à peu de chose près, ainsi que celle de sa femme. Ils ont un proverbe : « Lorsqu'un foyer est allumé, toute la famille doit avoir chaud ». Ce népotisme produit des résultats déplorables, lorsqu'il s'agit d'exploiter des industries, comme nous le verrons un peu plus loin.

Le système d'intéresser les employés aux bénéfices de la maison est à peu près universel parmi les Chinois. Même le coolie qui balaie la boutique a son petit intérêt. Le patron les nourrit tous et mange avec eux la plupart du temps.

L'esprit d'association est extrêmement développé parmi les Chinois. Il n'est pas de ville où les marchands d'une même province n'aient un syndicat où se discutent les intérêts de la corporation. Ces syndicats se concilient autant que possible les bonnes grâces des mandarins, mais n'hésitent pas, en cas de besoin, à se mettre en lutte ouverte avec eux. En 1890, une nouvelle taxe fut décrétée à Swatow sur certains articles. Le syndicat

des marchands s'arrangea de façon que les percepteurs de la nouvelle taxe, non seulement fussent incapables de la recouvrer, mais même de louer une maison pour y établir leur bureau. Ce même syndicat de Swatow est arrivé à se faire payer, par les compagnies de vapeurs, les avaries sur les marchandises non assurées. Les compagnies qui s'y refusaient tout d'abord étaient boycottées, et leurs vapeurs partaient à vide.

La plupart des différends entre marchands sont réglés par ces syndicats dont la décision est sans appel. Ce sont, en somme, de véritables chambres de commerce, qui établissent des règles quant aux transactions de la place, perçoivent des taxes, entretiennent des compagnies de pompiers, des bateaux de sauvetage. La plupart s'occupent du rapatriement des marchands ou même des particuliers de leur province tombés dans le besoin, fournissent des cercueils aux indigents, s'occupent de l'expédition des corps à leur pays d'origine. Il y a des dépôts tenus par ces syndicats ou guildes, où les cercueils sont remisés en attendant une occasion favorable de les expédier.

A Canton, certaines boutiques sont désignées pour fournir des volontaires aux compagnies de pompiers, et les propriétés sauvées de l'incendie doivent faire un présent aux pompiers. Celui chez lequel a commencé l'incendie est mis à l'amende, sage précaution contre les incendies volontaires.

Des représentations théâtrales sont souvent données par ces guildes dans les temples possédés par la plupart d'entre eux. A Tchefou, nous avons assisté à une de ces représentations, absolument publique et qui durait du matin jusqu'au soir.

Ces associations sont avec les lettrés un des contrepoids aux abus des mandarins, qui doivent compter avec elles, et, dans les ports ouverts, les guildes arrivent à imposer leur manière de voir aux commerçants étrangers. En 1882, les marchands de thé chinois de Hankeou se mirent en tête d'en finir avec une coutume des marchands étrangers consistant à faire une défalcation sur le poids pour compenser des soi-disant tromperies sur la qualité ou sur l'emballage. Ils firent la proposition raisonnable de s'en rapporter à un arbitre européen qu'ils désignèrent. Les négociants anglais repoussèrent la proposition, sous le prétexte qu'on ne doit pas céder à des Chinois. Ils furent boycottés sur-le-champ, et une maison qui avait un vapeur dans le port fut menacée de le réexpédier à vide. Les maisons russes, qui ne s'étaient pas jointes aux Anglais, profitèrent de la circonstance pour écrémer le marché, et les Anglais durent consentir à accepter désormais des poids corrects, sans défalcation. Les Chinois se tiennent la main d'une façon extraordinaire, et lorsqu'une décision est prise par le guilde, il n'y a jamais de défaillance. A Shanghaï, le guilde de la soie fixe, chaque jour, le prix auquel on vendra les différentes qualités. Il n'y a pas d'exemple qu'un seul de ses membres s'écarte du prix convenu, et dès qu'un prix a été pratiqué, il est le même pour tous les acheteurs, uniformément, ce jour-là, en sorte qu'on est sûr de ne jamais acheter plus ni moins cher que le concurrent, à un jour donné.

CHAPITRE XXI

Le péril jaune.

L'Europe est-elle réellement menacée de la concurrence de l'industrie asiatique, et en particulier de celle de la Chine et du Japon? Le péril jaune est-il si redoutable que de certaines personnes le supposent? Nous nous garderons de vaticiner et d'affirmer qu'il ne viendra pas un jour où l'immense réserve de main-d'œuvre asiatique ne viendra pas en concurrence avec l'Europe et l'Amérique, mais notre opinion, basée sur les faits et sur l'observation, est que ce jour est encore lointain.

Nous étudierons d'abord la Chine, et, pour éclairer complètement le problème, nous dirons quelques mots des observations que nous avons faites au Japon.

En Chine, il n'y a pas de capitaux; le peuple est prodigieusement pauvre, n'a pas d'économies, l'impôt, les mariages et les enterrements y mettant bon ordre en les endettant. Quelques mandarins ont de grosses fortunes, réellement sérieuses, mais à eux tous ils ont quelques centaines de millions de francs. Nous sommes loin des milliardaires américains, ou des milliards que représente la richesse publique en France, en Angleterre ou en Allemagne. Les commerçants chinois

classés comme riches seraient des gens dans l'aisance, rien de plus, en Europe. A Shanghaï, où se trouvent un grand nombre de Chinois dits riches, nous n'en connaissons pas un seul qui vaille 10 millions de francs. La plupart des riches, et ils ne se comptent pas par centaines, flottent entre 500 000 francs et 2 millions. Beaucoup sont considérés comme riches qui sont bien au-dessous du premier chiffre. Nous avons vu, au chapitre des *Finances* que le gouvernement dispose d'un budget inférieur à celui de la seule ville de Paris.

Avec des ressources aussi limitées, les Chinois ont voulu monter des usines sans le secours d'étrangers. Le résultat est lamentable. Ils ont appliqué à ce genre d'opérations le procédé qui leur est familier en affaires. On est allé de l'avant avec un capital insuffisant. A peine si les bâtiments étaient sortis de terre, on empruntait dessus pour acheter les machines, on empruntait pour acheter la matière première, et il y a de ces usines qui n'ont même pas pu ouvrir leurs portes, les lanceurs de l'affaire étant à bout de souffle.

Pour celles des usines, filatures de soie et filatures de coton qui ont pu se mettre en marche, le résultat est absolument misérable. Outre qu'ils sont dévorés par les intérêts à payer, les Chinois sont de pitoyables administrateurs dès qu'une affaire atteint certaines proportions. D'abord, les usines ont été plus ou moins bien montées, le rendement des appareils y est plus ou moins mal assuré, ces braves gens ayant la prétention de se passer des leçons des Européens. Nous avons vu une filature de soie où on avait oublié de prévoir l'emplacement du réservoir d'eau. On file les cocons à l'eau chaude, et il en faut des quantités considérables, bien

filtrée. Nous n'avons pas connaissance d'une filature chinoise où on filtre l'eau.

Le népotisme est la plaie de la Chine. Les Chinois disent que lorsqu'on allume un feu, toute la famille doit avoir chaud. Aussi, dès qu'une de ces usines s'ouvre, toute la famille et une armée de recommandés de tous genres, sans aucune aptitude pour un métier dont ils n'ont aucune idée, y entre, au grand dommage de l'affaire où ils s'établissent en pays conquis, chacun d'eux s'occupant immédiatement de chercher une source de petits profits personnels. Ceux qui sont chargés de la direction, ayant besoin que leur personnel ferme les yeux sur leurs agissements, à leur tour ferment les yeux sur toutes les fautes et manquements à la discipline de leurs subordonnés. Là où des contremaîtres européens ont été engagés, ils ont été incapables d'obtenir une discipline quelconque, à cause de ce que nous venons de dire. Leurs plaintes amenaient toujours des essais de conciliation de la part des directeurs chinois, essais de conciliation qui équivalaient à désavouer les contremaîtres et à supprimer leur autorité. La plupart, dégoûtés, se sont retirés, et c'est comme cela que les filatures de soie chinoises font des produits que personne ne veut acheter, à moins d'une différence d'au moins 20 p. 100 sur les prix obtenus par les mêmes produits sortant de filatures possédées par des Européens. Dans les filatures de coton, on suit les mêmes errements; de plus, le Japon et les Indes ayant monté simultanément un grand nombre de filatures de coton, la matière première produite en Asie a monté dans des proportions énormes (70 p. 100), tandis que la surproduction obligeait à vendre les filés sans bénéfice ou à

perte. Dans toute l'Asie, au moment où nous écrivons, les filatures de coton réduisent les heures de travail et proposent même de fermer pendant quelques semaines, ce qui n'est pas un indice de prospérité. On dira : « Mais ils vont faire refluer leur production sur l'Europe ! » Nous avons déjà répondu : les Chinois achètent la matière première cher, les charbons ont doublé de prix depuis trois ans, la main-d'œuvre augmente et le gâchis règne dans les usines. L'industrie asiatique n'est pas en passe de supplanter l'industrie européenne sur les marchés européens. Si elle le fait momentanément sur quelques marchés, ce sera à condition de se ruiner et de disparaître.

Ce que nous disons de l'inaptitude des Chinois pour l'administration est confirmé en deux lignes par le commissaire des douanes de Foochow à propos d'une raffinerie de sucre, montée par eux et tombée en déconfiture. « Le manque le plus complet de sens commun, dit-il, est la cause de cet échec. L'usine a été établie hors de portée des centres de production, et les plans de l'usine n'avaient été étudiés par aucune personne compétente. » Il y a des hauts fourneaux à Hanyang, en face de Hankeou, montés par le vice-roi Chan-chi-tung, partisan du progrès et de la construction des chemins de fer par les Chinois, avec un matériel chinois. Cet excellent homme a donné corps à son rêve en établissant à grands frais les hauts fourneaux de Hanyang, admirablement organisés par des ingénieurs belges. On y utilise le minerai de fer, abondant aux environs, et on y fait des rails. Seulement, on a commencé par importer de Westphalie le coke nécessaire, et le charbon pour les fours à raffiner venait du Japon ! !

Il convient d'ajouter que, les ingénieurs n'étant pas admis à se mêler de l'administration, entièrement aux mains des Chinois, le népotisme et le gâchis régnaient en maîtres. Chang-chi-tung a eu l'habileté de repasser cet éléphant blanc à Sheng, lorsque celui-ci a été nommé grand directeur des chemins de fer de Chine, mais nul ne saura jamais le chiffre des sommes perdues dans cette entreprise. Les feuilles de prêt portaient des noms d'ouvriers qui n'avaient jamais travaillé; le reste à l'avenant.

Depuis que nous avons écrit ces lignes, les ingénieurs ont réussi à obtenir qu'on les débarrasse des directeurs et administrateurs chinois, dont la présence entretenait le désordre et le pillage. Actuellement, l'affaire est en bonne voie et fournit tous les jours 1 kilomètre d'excellents rails. Le coke est maintenant fabriqué dans la région, et on utilise le charbon des mines du Hunan. Grâce à une direction exclusivement européenne, cette affaire pourra être sauvée; mais partout où il y aura direction chinoise, notre opinion reste invariable : l'affaire est à peu près certaine de sombrer par suite du désordre, de l'impéritie et surtout de l'esprit carottier et pillard des Chinois. La filature de soie, celle de coton appartenant au vice-roi, à Ouchang, sont le théâtre des mêmes abus. Ce n'est donc pas des entreprises officielles que sortira le péril jaune. Le danger, si danger il y a, ne pourrait provenir que de l'établissement d'usines nouvelles avec capitaux européens et direction européenne, et encore est-il permis de douter que beaucoup de ces nouvelles entreprises prospéreraient. La matière première, quelle qu'elle soit, qu'elles emploieraient ne tarderait pas à renchérir, puisqu'à l'heure actuelle toutes les matières

premières trouvent leur emploi en Chine même et ne s'exportent que tout et autant que l'exportateur les paye à un prix plus élevé que le consommateur indigène. La seule chance de succès qui reste aux entreprises industrielles nouvelles, c'est le bon marché de la main-d'œuvre. Il y a beaucoup à dire là-dessus. D'abord, la main-d'œuvre chinoise est de qualité très inférieure ; toute besogne demandant un effort musculaire exige au moins trois Chinois pour faire la besogne d'un Européen. Nous citerons un seul exemple. Nous avons suivi de près des travaux de terrassement : un homme, armé d'une petite bêche de 15 centimètres de large sur 25 de long, coupait une petite motte de terre ; devant lui, un aide attendait avec un petit panier où un troisième déposait la motte. Quand il y avait quatre mottes, le panier partait avec son porteur, remplacé par un autre. Un terrassier européen, avec sa large bêche, eût envoyé, d'un seul coup, dans un wagonnet, la charge de deux paniers, soit le travail de six hommes. Nous n'exagérons pas en disant que le chantier de douze cents fourmis que nous avions sous les yeux ne faisait pas le travail de trois cents Européens robustes. Nous nous sommes livré à ce sujet à un petit calcul. Ces hommes recevaient 260 sapèques par jour. Pour ne rien exagérer, disons que trois d'entre eux faisaient le travail d'un Européen. Ils coûtaient donc à eux trois 780 sapèques, soit 2 fr. 15 de notre monnaie. Que l'on compare ce chiffre avec la paye d'un terrassier italien. Les briques, fabriquées par des procédés primitifs, le prix de revient n'étant donc que main-d'œuvre et combustible, sont aussi chères qu'en Europe. Il faut ajouter à cela que la monnaie d'argent, seul moyen d'échange possible en

Chine pour de longues années encore, a considérablement perdu de son pouvoir d'achat. C'est devenu en outre une bonne affaire de ramasser des sapèques à l'aide du dollar qui ne vaut plus qu'un peu moins de 2 fr. 50 en or, au lieu de 5 francs. On fond les sapèques, et on les revend en lingots pour la fabrication des pipes et des ustensiles de cuisine avec un beau bénéfice. Le poids en cuivre des sapèques que l'on peut ramasser avec un dollar représente, au cours du cuivre, une valeur bien supérieure à celle du dollar. Le rapport de l'administration des douanes de 1896 faisait déjà mention de cette pratique. Il s'ensuit que le dollar, qui valait 1 000 ou 1 100 sapèques, est tombé à 900, et même quelquefois à 760. Or, c'est la seule monnaie courante, la seule acceptée du peuple, à ce point que la monnaie divisionnaire d'argent est énergiquement refusée dans l'intérieur. C'est à peine si, depuis un an, les paysans des districts séricicoles commencent à l'accepter, et, dans bien des endroits, le dollar lui-même n'a pas cours. La conséquence est qu'alors même que le salaire n'a pas augmenté, là où l'ouvrier ou le manœuvre des campagnes reçoit, disons pour sa journée, 40 sapèques, on avait autrefois avec 1 dollar vingt-cinq journées d'ouvrier, on n'en a plus maintenant que vingt. Il y a donc une hausse automatique du produit, et nous avons démontré que l'argent n'a plus la puissance d'achat qu'il avait autrefois. Tous ceux qui s'occupent d'exportation des produits de Chine ont vu les prix doubler et tripler entre 1895 et 1898.

Il faut tenir compte aussi que dès qu'il y a demande de main-d'œuvre pour l'industrie, les salaires de 40 et 50 sapèques connus au fond des campagnes se trans-

forment en 300 ou 400. Les ouvrières des filatures de soie sont payées maintenant 35 à 36 cents (l'équivalent de 75 à 80 centimes de notre monnaie). On sait qu'en Italie, et même en France, le salaire des femmes employées dans les filatures ne dépasse guère ce taux, et on a une main-d'œuvre d'une qualité bien supérieure à la main-d'œuvre chinoise.

Dans les filatures dirigées par des Européens, des contremaîtresses italiennes circulent continuellement entre les rangées d'ouvrières, et ce n'est qu'à ce prix qu'on évite les malfaçons. Dans les filatures chinoises, le surveillant fume sa pipe dans un coin, s'il ne dort du sommeil du juste, principale occupation de tous ceux qu'on charge d'une surveillance quelconque en Chine. Nous parlons par expérience personnelle. Les ouvrières, si elles filent à quatre ou cinq ou six cocons, ne surveillent leur bassine que d'un œil distrait. Si elles s'aperçoivent que, depuis un temps dont elles ignorent la durée, il n'y en a plus que trois, elles en rajoutent vivement trois ou quatre pour faire compensation, et c'est comme cela qu'on a de la soie-filature à la vapeur qui ne vaut pas mieux que la soie filée dans la cabane du paysan, désespoir des employeurs.

Nous nous sommes étendu sur les filatures de soie et de coton, parce que ce sont les deux seules industries mécaniques introduites en Chine pour le moment; mais notre expérience personnelle, depuis quatre ans que nous dirigeons des Chinois dans toutes sortes de manipulations de produits d'exportation, nous donne la conviction absolue que les résultats obtenus seront les mêmes, s'ils abordent d'autres industries, c'est-à-dire seront mauvais, parce que la main-d'œuvre chinoise

est de qualité inférieure et la direction chinoise de qualité détestable.

Quelques mots sur le Japon, et les observations que nous y avons faites compléteront cette étude en faisant toucher du doigt les écueils qui attendent les industries nouvelles dans les pays où manquent les gens expérimentés, et où l'on ne trouve que des attrape-science barbouillés de théorie plus ou moins bien appliquée.

A part une fabrique de cotonnade bien montée, nous n'avons trouvé à visiter au Japon que des usines installées d'une façon imparfaite. Dans les unes, on utilisait de vieilles machines que les Européens ont remplacées depuis longtemps par des appareils d'un meilleur rendement. Dans les autres, des appareils perfectionnés restaient sans emploi, parce qu'on avait voulu faire l'économie d'un monteur européen, et on n'avait pas su en tirer parti. Presque partout, les installations avaient été faites sans plan arrêté, par des gens incompétents, et la main de l'homme était maladroitement intercalée dans les opérations de la machine, alors que dans les usines similaires en Europe, la main-d'œuvre est supprimée, et l'homme n'est là que pour surveiller la machine. Le résultat, échantillons et chiffres en mains, pour des articles que nous connaissons, est que les Japonais sont plus chers que les Européens. Cette constatation nous a réconforté et nous envisageons le péril jaune sans inquiétude. Nous ne disons pas que les Japonais ne feront pas de progrès, mais nous voyons le prix de toutes choses monter rapidement chez eux, leurs besoins augmentent. L'ouvrier japonais veut plus de bien-être, plus de jouissances surtout; il s'ivrogne volontiers et ne tardera pas à faire le lundi. Le jour où les Japonais

auront une industrie réellement bien montée, nous avons la conviction que les exigences de leurs ouvriers les auront mis dans une position telle que les Européens lutteront avec eux à armes égales.

D'ailleurs, là aussi le capital manque. Toutes les disponibilités ont été employées, et si les Japonais ne se décident pas à faire appel aux capitaux européens, ils ne peuvent plus aller, et, loin de songer à de nouvelles entreprises, ils sont menacés de voir périr celles qu'ils ont fondées avec un peu trop de précipitation et pas assez de méthode.

Envisageons donc l'avenir avec calme. L'Europe a les capitaux, elle a de longs siècles d'expérience, et il serait bien surprenant que des peuples nés d'hier à la vie industrielle fussent en état de supplanter et de supprimer les peuples qui ont derrière eux l'expérience de générations de savants et d'industriels habiles et actifs.

CHAPITRE XXII

Les traités de commerce (1).

A la suite des divers conflits qui ont mis en présence les troupes européennes et les troupes chinoises, divers traités sont intervenus stipulant certains avantages en faveur des commerçants étrangers. Dans un autre chapitre consacré aux finances de la Chine, le lecteur a pu se rendre compte de la multiplicité des barrières douanières élevées de tous côtés par les gouvernements provinciaux. Il s'agissait d'exempter les commerçants européens de ces taxes multiples et de permettre aux produits de l'industrie européenne d'atteindre le consommateur chinois en acquittant une seule taxe, celle des douanes impériales chinoises organisées sous contrôle européen pour servir de gage aux indemnités de guerre et ultérieurement aux emprunts faits par la Chine. Les produits destinés à l'exportation payent aussi des droits de douane et, lorsqu'ils sont exportés par une maison européenne, doivent être exemptés de toute autre taxe des nombreux octrois chinois appelés likins. Ces marchandises, tant d'importation que d'exportation,

(1) Les éléments de ce chapitre sont empruntés à un travail de M. Byron Brenan, consul d'Angleterre à Canton : *Report on the state of trade and the treaty ports at China.* Shanghaï, 1897.

voyagent donc sous le régime de ce que l'on appelle les passes de transit. Ce sont des certificats de la douane constatant que les droits ont été acquittés, et lorsqu'il s'agit de marchandises d'exportation, ce sont des sortes de permis demandés par le négociant européen par l'intermédiaire de son consul pour aller acheter, dans l'endroit qu'il désigne, des marchandises déterminées, lesquelles devront être exemptes des likins, moyennant acquittement des droits de douane lorsqu'elles seront exportées.

Le vice de tout le système est que si le gouvernement central a fait une bonne affaire en s'assurant un revenu régulier par les douanes honnêtement administrées, le soin de veiller à l'exemption des marchandises déjà taxées par les douanes a été laissé aux gouvernements provinciaux directement intéressés à ne pas observer les clauses des traités qui suppriment leurs revenus.

Nous allons voir avec quel succès les Chinois ont éludé les dispositions des traités.

Dans la pratique, les passes de transit sont remises à des négociants chinois qui sont censés vendre ou acheter en dehors des ports ouverts, pour le compte des maisons étrangères au nom desquelles les passes ont été établies.

Le nombre des négociants étrangers est très limité. Ils ne peuvent être établis que dans les ports ouverts, et même dans certains ports ouverts, comme ceux du Yangtze, considérés par les négociants chinois comme tributaires du marché de Shanghaï, de l'embouchure à la source, nul étranger ne s'occupe d'importation, excepté pour la vente au détail. Les Chinois ont mis bon ordre à l'intrusion des étrangers en boycottant ceux d'entre eux assez mal avisés pour ouvrir des succur-

sales sur le Yangtze, et en coupant le crédit de ceux de leurs clients convaincus d'avoir acheté aux maisons boycottées.

Les passes de transit sont donc maniées exclusivement par des mains chinoises : c'est ce qui explique qu'à Canton, par exemple, les marchandises importées par vapeur payent le droit d'importation stipulé par les traités, puis, immédiatement après, une taxe provinciale de likin, puis une taxe de défense pour les besoins militaires de la province.

Après le payement de ces trois impôts, la marchandise peut circuler dans un cercle assez restreint, au delà duquel il y a de nouvelles barrières fiscales.

Comme, en fait, les importateurs sont des Chinois, ils sont à la merci des autorités chinoises. Il peut sembler que le commerçant étranger aurait un grand avantage sur le négociant chinois et que lui, étranger, n'aurait à payer que les droits stipulés par les traités. Il le pourrait, s'il avait une boutique de détail ; mais comme il n'opère qu'en gros pour revendre à des détaillants chinois, si son acheteur indigène, après lui avoir acheté, manquait de se rendre au bureau de likin, il serait certainement arrêté et traité de manière à servir d'exemple pour de longues années.

Quoique les traités stipulent que les étrangers peuvent s'établir partout dans les limites de la cité de Canton, ils sont pratiquement parqués sur une petite concession, et le propriétaire indigène assez mal inspiré pour louer un immeuble à un étranger dans la cité serait en butte à tant de vexations de la part des mandarins que nul n'a jamais eu pareille idée. Le petit settlement étranger de Canton est étroitement surveillé

par des espions, et tout Chinois saisi en flagrant délit de transport d'une marchandise qui n'a pas payé le likin est traité comme contrebandier.

Le traité de Nanking de 1842 et celui de Tientsin de 1858 stipulent bien qu'après payement d'un droit de transit, les marchandises étrangères pourraient arriver aux marchés intérieurs sans autres taxes.

Dans les années qui suivirent le traité de 1858, quand des maisons anglaises étaient établies à tous les ports ouverts, un effort sérieux fut tenté pour profiter des avantages du traité. Les circonstances y mirent obstacle. Plusieurs provinces étaient engagées dans une lutte de vie et de mort contre la révolte des Taïpings et celle des Mahométans. Les gouvernements provinciaux, pressés d'argent, n'hésitèrent pas à jeter par-dessus bord les dispositions des traités. Lorsque la révolte fut étouffée, le commerce, à l'exception de celui de Shanghaï, était passé aux mains des Chinois, dont aucun ne s'aviserait d'élever une réclamation contre les mandarins.

Une autre raison rend souvent les dispositions des traités lettre morte. Les marchands chinois font presque tous partie de corporations appelées *guildes*, contre l'action desquelles un négociant isolé ne peut rien. Ces guildes afferment, moyennant une redevance, le droit de lever des taxes sur les marchandises, objet du commerce de la corporation.

Le bénéfice sur la perception de l'impôt est partagé par les associés au prorata de leur chiffre d'affaires. Dans ce cas-là, il convient à la corporation, en échange du monopole qui lui est concédé, de payer une somme plus considérable que la taxe des traités, et elle néglige

totalement les passes de transit, dont le marchand isolé ne peut pas se servir, sûr qu'il est d'être écrasé sans merci par la concurrence de toute la corporation, acharnée à mettre hors de cause ce pelé, ce galeux.

Les mandarins de quelques provinces respectent très fidèlement les passes de transit, mais ils suivent la marchandise jusqu'à destination, et le dernier détenteur doit acquitter la taxe provinciale. Le trésor provincial n'y perd rien, et le négociant est bel et bien avisé qu'il aurait mieux fait de ne pas se procurer de passes de transit.

L'aventure d'un M. Andrew, en janvier 1896, jette un jour très curieux sur les agissements des mandarins au sujet des passes de transit.

Ce M. Andrew partit avec des cotonnades et des filés de coton pour Wuchow, sur la rivière de l'Ouest. Il était muni de passes de transit. En arrivant, il trouva qu'une chaloupe à vapeur du gouvernement l'avait précédé et qu'interdiction avait été faite de lui acheter. Il eut même de la difficulté à acheter de la nourriture pour lui et pour ses hommes. Le consul anglais de Canton intervint, et, après deux mois de négociations, la prohibition fut retirée, et M. Andrew put vendre ses marchandises avec une perte énorme.

Il fut, il est vrai, indemnisé après de longues négociations, mais bonne note a été prise de l'aventure, et nul n'essaye maintenant d'aller négocier à Wuchow avec des passes de transit.

Depuis cette époque, la navigation intérieure de la Chine a été ouverte à tous les pavillons, et certains octrois ont été mis dans les mains de l'administration des douanes impériales chinoises. Il faut s'attendre,

malgré tout, pour longtemps encore, à toutes sortes de vexations des autorités provinciales, et nous en avons expliqué la raison : les mandarins défendent leurs revenus.

Comme un marchand n'est pas un missionnaire que rien ne décourage pour parvenir au but qu'il poursuit, il estime les profits et les risques de l'aventure, et quand la lutte pour obtenir la réforme d'un abus entraîne pour lui, marchand, des pertes de temps et d'argent pour lesquelles une indemnité tardive n'est pas une compensation, il préfère se consacrer à des opérations moins pénibles et moins dangereuses. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les maisons européennes profitent immédiatement des facilités nouvelles offertes à la navigation. Elles ne s'avanceront que lorsqu'elles seront sûres que le terrain est débarrassé des chausse-trappes semés par l'ingéniosité des mandarins.

Comme peu de maisons étrangères ont du stock, mais font la plupart des affaires sur ordres pris des Chinois, pour des marchandises qui sont encore en Europe, peu leur importe ce que devient la marchandise une fois aux mains des Chinois, pourvu qu'elles soient assurées de leur commission. L'intérêt général demanderait que les commerçants étrangers essayassent de réagir, mais c'est beaucoup demander à un négociant que de sacrifier son temps, sa peine et son argent pour augmenter les débouchés et le mouvement d'affaires dont peut-être lui, le pionnier, n'aura pas sa part.

Si on met en regard le gros mouvement d'affaires entre la Chine et l'Angleterre et le petit nombre de maisons anglaises qui le conduisent (trois cent soixante-quatorze à Shanghaï et les autres ports

réunis, Hong-Kong excepté), on comprendra que ces maisons aient autre chose à faire que de s'établir redresseurs d'abus. L'observation s'applique, *à fortiori*, aux autres nations moins largement représentées.

Pour les produits destinés à l'exportation, la méthode mise en pratique par les gouvernements provinciaux est des plus simples. Le produit est taxé avant qu'il ait pu être touché par aucune main étrangère. C'est ainsi que, dans la province de Kiangsu, les cocons payent une taxe de 10 dollars par picul (60 kilos 400), et si, par hasard, l'étranger a réussi à traiter avec le paysan avant la perception, le vendeur est appelé chez le mandarin et doit payer.

Le thé est traité de même et affreusement surtaxé aux lieux de production, à ce point que la poule aux œufs d'or est en train de mourir, l'exportation du thé diminuant d'année en année devant la concurrence des thés de Ceylan moins taxés. Les mandarins n'en ont cure, et quelque avis qu'on leur donne que la source de revenus sera bientôt tarie pour eux, ils restent sourds.

Ce conflit financier entre les intérêts du gouvernement central et ceux des gouvernements provinciaux peut-il cesser ? Ce sera difficile, car il ne s'agit rien moins que d'un bouleversement total du système gouvernemental, très décentralisé, fondé sur le système patriarcal ; et changer les habitudes d'un peuple aussi nombreux, attaché à des coutumes et à des mœurs aussi anciennes que les plus anciennes civilisations, semble une tâche impossible à mener à bien. On arrachera quelques concessions de-ci de-là, mais un changement complet, c'est une trop grosse affaire. Par ailleurs, la Chine, avec un gouvernement réellement centralisé

et obéi, deviendrait certainement un facteur inquiétant pour l'équilibre du monde. Ce qui fait sa faiblesse et notre sécurité, c'est qu'elle est plutôt une confédération qu'un empire, comme nous le verrons à un autre chapitre.

CHAPITRE XXIII

Les concessions étrangères.

On appelle ainsi les emplacements concédés à diverses puissances sur quelques points du territoire chinois pour l'établissement des comptoirs commerciaux. La France a des concessions à Shanghaï, à Hankeou, à Canton, à Chougking, à Tientsin.

L'Angleterre a des concessions dans tous les ports ouverts qui sont au nombre de vingt-neuf. Ces concessions ont été livrées aux étrangers, nues ou la plupart du temps encombrées de tombeaux dont il a fallu négocier l'enlèvement avec les indigènes.

Des municipalités se sont formées partout, composées des commerçants établis dans le pays. Grâce à des taxes, en somme assez modérées, on a pu ouvrir et entretenir partout des rues bien tracées, assurer l'éclairage, organiser la police. Le modèle des concessions est à Shanghaï, et les Anglais sont fiers, à bon droit, de ce qu'ils ont su faire sans subvention d'aucune sorte, avec les seules ressources que leur a procurées l'impôt sur les habitants des concessions. La concession anglaise et la concession américaine, réunies aujourd'hui sous le nom de Foreign settlement, n'étaient guère qu'un marais, parsemé de tombeaux et de cimetières. Aujourd'hui,

c'est une ville pourvue de quais où accostent les vapeurs de haute mer. Ces quais sont bordés de palais construits par les princes marchands au temps où les fortunes s'érigeaient en quelques années. Les faubourgs sont semés de belles villas où de beaux arbres entourent l'inévitable pelouse verdoyante, si chère aux Anglais pour le lawn-tennis. Un immense champ de courses sert de théâtre non seulement aux courses de chevaux, mais à tous les jeux de plein air dont les Anglais ne sauraient se priver sous aucune latitude : foot-ball, golf, cricket, polo, lawn-tennis. Il n'est pour ainsi dire pas de petit port ouvert où l'on n'ait réservé un espace pour ces jeux auxquels prennent part les étrangers de toutes nations. Les Français eux-mêmes ont été entraînés dans le mouvement et pratiquent ces sports, presque inconnus en France il y a quelques années. Le champ de courses de Shanghaï a été cédé par un riche Anglais à la communauté pour une somme insignifiante, vu son étendue, sous la condition qu'il ne pourrait pas être détourné de sa destination qui est de servir de lieu de récréation. On y trouve une piscine et une piste pour bicyclettes. Il y a des courses de chevaux au printemps et à l'automne, qui amènent des visiteurs de tous les ports voisins, voire même de Hong-Kong et de Yokohama. Elles offrent cette particularité que les chevaux ne peuvent être montés que par des gentlemen membres du Race-Club. Les jockeys de profession en sont exclus impitoyablement. Quoiqu'on ne puisse pas pratiquer l'élevage par la raison que les étalons et les juments sont soigneusement retenus en Mongolie et en Mandchourie d'où viennent les chevaux, de meilleurs soins, une sélection faite par les éleveurs eux-mêmes ont con-

sidérablement amélioré le poney chinois dans ces dernières années. Un bon poney se vend maintenant 1 000 à 1 200 francs, et on en voit quelques-uns très jolis, descendants des chevaux arabes abandonnés par l'expédition française en 1860.

Les dames ont aussi un club appelé le Country-Club, immense propriété bien entretenue où elles peuvent se livrer aux douceurs du tennis et du cricket. L'hiver, on y donne des bals très suivis. Chaque année, on y donne un bal costumé pour lequel la société de Shanghaï se met en grands frais, et il faudrait pénétrer dans les hôtels des millionnaires en Europe pour voir quelque chose d'aussi joli.

L'équitation est pratiquée par presque tous les résidents : hommes et femmes, et, lorsque les récoltes sont rentrées, chaque samedi, un *paper hunt* à travers la campagne réunit la société de Shanghaï. Les obstacles ne manquent pas, la campagne chinoise étant parsemée de fossés et de canaux d'irrigation dans toutes les directions. Il y a même un club qui entretient une meute de chasse. Il y a quelques années, on faisait venir des renards d'Angleterre, mais on a dû y renoncer. Les animaux, dépaysés, ne savaient pas trouver d'abris et se faisaient prendre tout de suite. Aujourd'hui, un cavalier traîne une éponge imprégnée d'une forte odeur, et on chasse l'éponge. La chasse au fusil est encore très pratiquée. Il y a de nombreux passages de bécassines et de cailles, quelques lièvres et quantité de faisans en certains endroits. Autour de Shanghaï. le braconnage des Chinois a considérablement diminué l'abondance du gibier. Il faut maintenant remonter le Yangtze jusqu'à Wuhu pour trouver du faisan avec quelque

fréquence. On se sert pour se rendre à la chasse de bateaux sur le modèle des jonques chinoises perfectionnées, appelés house boats. On y a des couchettes, cuisine, salle à manger, niche pour les chiens, et on y rentre pour les repas, car, en Chine, il ne faut pas songer à trouver une auberge ou une ferme quelconque où on puisse se procurer autre chose que du riz, des herbes salées et du porc, nourriture habituelle des Chinois. L'extraordinaire saleté des habitations chinoises et la présence de toutes les catégories de vermine connues excluent toute possibilité pour un homme d'habitudes civilisées d'y demander un abri même temporaire. Les missionnaires se contentent des auberges chinoises dans leurs voyages, mais seule l'espérance des récompenses futures dans un monde meilleur peut faire affronter les inconvénients de ces immondes taudis, et les récits que ces missionnaires nous ont laissés à ce sujet sont bien faits pour en éloigner ceux qui n'aspirent pas aux joies du paradis ou du moins espèrent y arriver par des moyens moins féroces que de livrer leur corps, non aux bêtes du cirque, mais à la vermine chinoise.

Quand nous aurons parlé des dîners servis au champagne pendant toute la saison d'hiver, avec habit noir de rigueur et décolletage pour les dames, nous aurons presque complété la série des plaisirs de Sanghaï. La colonie étrangère tout entière a adopté la coutume des Anglais qui veut qu'on ne puisse se rendre à une invitation à dîner qu'en habit noir ou au moins en smoking. Cette habitude est pratiquée même dans les plus petits ports.

Il nous reste à parler du théâtre de Shanghaï, très intéressant comme résultat obtenu par l'initiative privée

sans aucune intervention ni subvention officielle. Au début de l'établissement des étrangers à Shanghaï, une association s'est formée pour bâtir un théâtre. Les premiers fonds ainsi réunis ayant été insuffisants, on a contracté un petit emprunt dont on sert l'intérêt avec le produit des représentations. Deux sociétés d'amateurs se sont formées : l'une française et l'autre anglaise, dont les membres travaillent avec dévouement à l'amusement de la colonie. On a représenté des opérettes et jusqu'à des féeries extrêmement réussies, où la figuration était faite par la fleur de la jeunesse de Shanghaï. Peu de théâtres en Europe pourraient fournir une figuration aussi charmante que celle qu'il nous a été donné de contempler sur le théâtre de Shanghaï. La Société dramatique française exploite avec succès le répertoire de Labiche, de Gandillot, Meilhac et Halévy et tutti quanti.

Shanghaï est éclairé au gaz et à l'électricité. Une compagnie anglaise, qui encaisse de beaux dividendes, lui fournit l'eau.

La concession française, bien entretenue, est éclairée aussi à l'électricité et sera bientôt pourvue d'un service d'eau qui l'affranchira du tribut payé aux Anglais. C'est la municipalité qui a entrepris ces deux services.

Le Foreign settlement de Shanghaï est administré par un conseil municipal dont peuvent faire partie les représentants de toutes les nationalités. Le budget est voté par l'assemblée générale des contribuables. La police et l'administration de la justice sont sous l'autorité du corps consulaire, dont fait partie le consul de France.

La concession française est restée autonome. Le

Une rue de Hong-kong

consul de France [illegible] la police. [illegible] mais délégué [illegible]

D'après les traités, [illegible] jugée par le tribunal [illegible] qui est le défendeur [illegible] gistrat [illegible] que possède de la nation [illegible] appelle la cour mixte.

Quoique les règlements [illegible] faits pour [illegible] d'y posséder une grande quantité [illegible] deux cent cinquante mille sur [illegible] cinquante mille sur la concession [illegible] créé, en outre, tout autour des limites [illegible] des faubourgs populeux [illegible] pas connu. Les règlements [illegible] interdiction aux Chinois de posséder [illegible] grâce à des prête-noms européens [illegible] reusement pas eu lieu de [illegible] zone dans laquelle il serait [illegible] chinoises, en sorte que, pratiquement [illegible] expulsent les Européens des concessions [illegible] chinoises où s'entassent des centaines [illegible] étant d'un bien meilleur rapport que les [illegible] péennes, il n'est pas rare de voir démolir [illegible] pour faire place à des maisons indigènes, en sorte que [illegible] à mesure que le nombre des Européens augmente [illegible] le nombre des logements destinés à les recevoir diminue.

Il est certain [illegible] préférable d'avoir les Chinois sur les concessions [illegible] contrôle des Européens au

point de vue sanitaire et au point vue de la police, plutôt que de les avoir au dehors, comme c'est le cas pour les faubourgs dont l'incorporation aux concessions s'impose, si on veut éviter les épidémies dans le genre de celles qui dévastent Hong-Kong et les Indes, mais il aurait fallu au moins laisser de la place aux Européens.

La police du Foreign settlement est faite par soixante-quatorze Européens, cent neuf Sikhs et quatre cent vingt-sept agents indigènes. Celle de la concession française est faite par trente-sept Européens et soixante-deux indigènes. En temps ordinaire, cela suffit pour tenir en respect les trois cent mille Chinois des concessions et les quelques centaines de mille qui habitent les faubourgs et la cité chinoise enceinte de murs. Les résidents ont formé des corps de volontaires comprenant environ trois cents hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, sur le Foreign settlement et soixante-dix hommes d'infanterie et de cavalerie sur la concession française. Pendant notre séjour à Shanghaï, nous avons vu deux émeutes, l'une causée par une grève de brouettiers, et l'autre par une discussion au sujet de la désaffectation de cimetières sur la concession française. La première a pu être étouffée sans effusion de sang par la police aidée des volontaires et des marins des stationnaires. Pour la seconde, il a fallu tuer quelques Chinois qui avaient démoli un poste de police et menaçaient d'envahir la concession.

La désaffectation des cimetières s'est toujours opérée sans difficultés moyennant certaines indemnités, et il ne pourrait en être autrement, puisque, les concessions étant toujours accordées dans le voisinage des cités

chinoises, on les trouve encombrées de tombeaux et de cimetières. Par malheur, un consul français, M. Godeaux, a reculé, en 1874, devant une émeute sur la concession française à propos d'une opération de ce genre, et cette question n'a jamais pu être réglée d'une manière satisfaisante. Nous avons toujours souffert ensuite dans nos rapports avec la Chine des conséquences de cet acte de faiblesse. Nous verrons, dans un autre chapitre, que si les soulèvements populaires font contrepoids à la tyrannie des mandarins, ceux-ci usent de l'émeute comme d'un grand moyen d'intimidation contre les étrangers, quoique jusqu'à présent ce jeu leur ait assez mal réussi.

Les concessions des autres ports sont administrées d'après les mêmes principes que celle de Shanghaï. Nous nous sommes particulièrement étendu sur cette dernière parce que c'est la plus remarquable. Les concessions françaises de Canton, de Tientsin et de Hantkeou sont réservées à l'habitation des Européens, en totalité pour ce qui concerne Canton, en partie pour ce qui concerne Tientsin et Hantkeou.

Nous ne parlerons que pour mémoire de celle de Chungking, parce que nous ne lui croyons qu'un avenir des plus limités et n'avons jamais compris son utilité, autrement peut-être qu'à un point de vue politique pour l'examen duquel nous manquons de compétence.

Au point de vue pratique, il suffit d'examiner une carte pour se rendre compte de l'impossibilité de déverser le trafic du haut Yangtze sur le fleuve Rouge, voie médiocrement navigable et séparée de la vallée du Yangtze par une série de hautes montagnes, obstacle des plus sérieux à l'établissement d'un chemin de fer.

Un chemin de fer longeant les rapides du Yangtze de Chungking à Ichang, pour gagner la magnifique voie navigable du moyen et bas Yangtze, est la seule combinaison praticable. Peut-être et même sûrement alors, Chungking acquerra de l'importance, mais il faut renoncer au rêve d'en faire la tête de ligne du transit sur le fleuve Rouge. Le courant commercial de ces régions est lancé, d'ailleurs, du côté de Shanghaï, où se trouvent les grands établissements financiers, les vastes entrepôts, les maisons de gros, les lignes de navigation, tout un outillage qui n'existe pas en Indo-Chine, et l'on sait combien les courants commerciaux sont difficiles à détourner.

CHAPITRE XXIV

Les douanes.

Pour garantir les indemnités de guerre stipulées par les différents traités avec les puissances, notamment l'Angleterre et la France, ainsi que l'intérêt des emprunts qu'elle a faits, la Chine a engagé le revenu de ses douanes maritimes, dont l'administration a passé aux mains des Européens. C'est un Anglais, sir Robert Hart, qui les a organisées. Le personnel se recrute parmi toutes les nationalités, mais la majorité des employés de la douane sont Anglais. Le tarif est imprimé en anglais, et toutes les déclarations se font dans cette langue qui doit être parlée par les employés, quelle que soit leur nationalité. Le personnel est divisé en deux catégories : outdoors (service extérieur) et indoors (service intérieur, bureaux). Pour entrer dans les indoors, il faut avoir appris le Chinois et passer un examen. L'examen se passe soit en Chine, soit à Londres. Outre le service des douanes, cette administration a encore le service des phares, le balisage des fleuves et rivières ouverts à la navigation étrangère, la police de la rivière dans les ports ouverts et le service des postes. Les télégraphes sont restés entre les mains des Chinois et marchent très mal. La corruption y fleurit comme dans toute

CHAPITRE XXIII

Les concessions étrangères.

On appelle ainsi les emplacements concédés à diverses puissances sur quelques points du territoire chinois pour l'établissement des comptoirs commerciaux. La France a des concessions à Shanghaï, à Hankeou, à Canton, à Chougking, à Tientsin.

L'Angleterre a des concessions dans tous les ports ouverts qui sont au nombre de vingt-neuf. Ces concessions ont été livrées aux étrangers, nues ou la plupart du temps encombrées de tombeaux dont il a fallu négocier l'enlèvement avec les indigènes.

Des municipalités se sont formées partout, composées des commerçants établis dans le pays. Grâce à des taxes, en somme assez modérées, on a pu ouvrir et entretenir partout des rues bien tracées, assurer l'éclairage, organiser la police. Le modèle des concessions est à Shanghaï, et les Anglais sont fiers, à bon droit, de ce qu'ils ont su faire sans subvention d'aucune sorte, avec les seules ressources que leur a procurées l'impôt sur les habitants des concessions. La concession anglaise et la concession américaine, réunies aujourd'hui sous le nom de Foreign settlement, n'étaient guère qu'un marais, parsemé de tombeaux et de cimetières. Aujourd'hui,

c'est une ville pourvue de quais où accostent les vapeurs de haute mer. Ces quais sont bordés de palais construits par les princes marchands au temps où les fortunes s'érigeaient en quelques années. Les faubourgs sont semés de belles villas où de beaux arbres entourent l'inévitable pelouse verdoyante, si chère aux Anglais pour le lawn-tennis. Un immense champ de courses sert de théâtre non seulement aux courses de chevaux, mais à tous les jeux de plein air dont les Anglais ne sauraient se priver sous aucune latitude : foot-ball, golf, cricket, polo, lawn-tennis. Il n'est pour ainsi dire pas de petit port ouvert où l'on n'ait réservé un espace pour ces jeux auxquels prennent part les étrangers de toutes nations. Les Français eux-mêmes ont été entraînés dans le mouvement et pratiquent ces sports, presque inconnus en France il y a quelques années. Le champ de courses de Shanghaï a été cédé par un riche Anglais à la communauté pour une somme insignifiante, vu son étendue, sous la condition qu'il ne pourrait pas être détourné de sa destination qui est de servir de lieu de récréation. On y trouve une piscine et une piste pour bicyclettes. Il y a des courses de chevaux au printemps et à l'automne, qui amènent des visiteurs de tous les ports voisins, voire même de Hong-Kong et de Yokohama. Elles offrent cette particularité que les chevaux ne peuvent être montés que par des gentlemen membres du Race-Club. Les jockeys de profession en sont exclus impitoyablement. Quoiqu'on ne puisse pas pratiquer l'élevage par la raison que les étalons et les juments sont soigneusement retenus en Mongolie et en Mandchourie d'où viennent les chevaux, de meilleurs soins, une sélection faite par les éleveurs eux-mêmes ont con-

sidérablement amélioré le poney chinois dans ces dernières années. Un bon poney se vend maintenant 1 000 à 1 200 francs, et on en voit quelques-uns très jolis, descendants des chevaux arabes abandonnés par l'expédition française en 1860.

Les dames ont aussi un club appelé le Country-Club, immense propriété bien entretenue où elles peuvent se livrer aux douceurs du tennis et du cricket. L'hiver, on y donne des bals très suivis. Chaque année, on y donne un bal costumé pour lequel la société de Shanghaï se met en grands frais, et il faudrait pénétrer dans les hôtels des millionnaires en Europe pour voir quelque chose d'aussi joli.

L'équitation est pratiquée par presque tous les résidents : hommes et femmes, et, lorsque les récoltes sont rentrées, chaque samedi, un *paper hunt* à travers la campagne réunit la société de Shanghaï. Les obstacles ne manquent pas, la campagne chinoise étant parsemée de fossés et de canaux d'irrigation dans toutes les directions. Il y a même un club qui entretient une meute de chasse. Il y a quelques années, on faisait venir des renards d'Angleterre, mais on a dû y renoncer. Les animaux, dépaysés, ne savaient pas trouver d'abris et se faisaient prendre tout de suite. Aujourd'hui, un cavalier traîne une éponge imprégnée d'une forte odeur, et on chasse l'éponge. La chasse au fusil est encore très pratiquée. Il y a de nombreux passages de bécassines et de cailles, quelques lièvres et quantité de faisans en certains endroits. Autour de Shanghaï. le braconnage des Chinois a considérablement diminué l'abondance du gibier. Il faut maintenant remonter le Yangtze jusqu'à Wuhu pour trouver du faisan avec quelque

fréquence. On se sert pour se rendre à la chasse de bateaux sur le modèle des jonques chinoises perfectionnées, appelés house boats. On y a des couchettes, cuisine, salle à manger, niche pour les chiens, et on y rentre pour les repas, car, en Chine, il ne faut pas songer à trouver une auberge ou une ferme quelconque où on puisse se procurer autre chose que du riz, des herbes salées et du porc, nourriture habituelle des Chinois. L'extraordinaire saleté des habitations chinoises et la présence de toutes les catégories de vermine connues excluent toute possibilité pour un homme d'habitudes civilisées d'y demander un abri même temporaire. Les missionnaires se contentent des auberges chinoises dans leurs voyages, mais seule l'espérance des récompenses futures dans un monde meilleur peut faire affronter les inconvénients de ces immondes taudis, et les récits que ces missionnaires nous ont laissés à ce sujet sont bien faits pour en éloigner ceux qui n'aspirent pas aux joies du paradis ou du moins espèrent y arriver par des moyens moins féroces que de livrer leur corps, non aux bêtes du cirque, mais à la vermine chinoise.

Quand nous aurons parlé des dîners servis au champagne pendant toute la saison d'hiver, avec habit noir de rigueur et décolletage pour les dames, nous aurons presque complété la série des plaisirs de Sanghaï. La colonie étrangère tout entière a adopté la coutume des Anglais qui veut qu'on ne puisse se rendre à une invitation à dîner qu'en habit noir ou au moins en smoking. Cette habitude est pratiquée même dans les plus petits ports.

Il nous reste à parler du théâtre de Shanghaï, très intéressant comme résultat obtenu par l'initiative privée

sans aucune intervention ni subvention officielle. Au début de l'établissement des étrangers à Shanghaï, une association s'est formée pour bâtir un théâtre. Les premiers fonds ainsi réunis ayant été insuffisants, on a contracté un petit emprunt dont on sert l'intérêt avec le produit des représentations. Deux sociétés d'amateurs se sont formées : l'une française et l'autre anglaise, dont les membres travaillent avec dévouement à l'amusement de la colonie. On a représenté des opérettes et jusqu'à des féeries extrêmement réussies, où la figuration était faite par la fleur de la jeunesse de Shanghaï. Peu de théâtres en Europe pourraient fournir une figuration aussi charmante que celle qu'il nous a été donné de contempler sur le théâtre de Shanghaï. La Société dramatique française exploite avec succès le répertoire de Labiche, de Gandillot, Meilhac et Halévy et tutti quanti.

Shanghaï est éclairé au gaz et à l'électricité. Une compagnie anglaise, qui encaisse de beaux dividendes, lui fournit l'eau.

La concession française, bien entretenue, est éclairée aussi à l'électricité et sera bientôt pourvue d'un service d'eau qui l'affranchira du tribut payé aux Anglais. C'est la municipalité qui a entrepris ces deux services.

Le Foreign settlement de Shanghaï est administré par un conseil municipal dont peuvent faire partie les représentants de toutes les nationalités. Le budget est voté par l'assemblée générale des contribuables. La police et l'administration de la justice sont sous l'autorité du corps consulaire, dont fait partie le consul de France.

La concession française est restée autonome. Le

Une rue de Hong-kong

consul de France seul y rend la justice et dirige la police. Il est président de droit du conseil municipal, mais délègue ses pouvoirs à un président élu.

D'après les traités, en cas de procès, la cause est jugée par le tribunal du défendeur. Si c'est un Chinois qui est le défendeur, son cas est porté devant un magistrat chinois assisté d'un assesseur européen, autant que possible de la nation du demandeur. C'est ce qu'on appelle la cour mixte.

Quoique les règlements d'administration, qui ont été faits pour régir les concessions, interdisent aux Chinois d'y posséder, une grande quantité d'entre eux y habitent : deux cent cinquante mille sur le Foreign settlement, cinquante mille sur la concession française. Il s'est créé, en outre, tout autour des limites des concessions, des faubourgs populeux dont le dénombrement n'est pas connu. Les règlements d'administration portant interdiction aux Chinois de posséder sont éludés grâce à des prête-noms européens. On n'a malheureusement pas eu l'idée de réserver une certaine zone dans laquelle il serait interdit de bâtir des maisons chinoises, en sorte que, pratiquement, les Chinois expulsent les Européens des concessions. Les maisons chinoises où s'entassent des centaines de locataires étant d'un bien meilleur rapport que les maisons européennes, il n'est pas rare de voir démolir celles-ci pour faire place à des maisons indigènes, en sorte que, à mesure que le nombre des Européens augmente, le nombre des logements destinés à les recevoir diminue.

Il est certain qu'il est préférable d'avoir les Chinois sur les concessions sous le contrôle des Européens au

point de vue sanitaire et au point vue de la police, plutôt que de les avoir au dehors, comme c'est le cas pour les faubourgs dont l'incorporation aux concessions s'impose, si on veut éviter les épidémies dans le genre de celles qui dévastent Hong-Kong et les Indes, mais il aurait fallu au moins laisser de la place aux Européens.

La police du Foreign settlement est faite par soixante-quatorze Européens, cent neuf Sikhs et quatre cent vingt-sept agents indigènes. Celle de la concession française est faite par trente-sept Européens et soixante-deux indigènes. En temps ordinaire, cela suffit pour tenir en respect les trois cent mille Chinois des concessions et les quelques centaines de mille qui habitent les faubourgs et la cité chinoise enceinte de murs. Les résidents ont formé des corps de volontaires comprenant environ trois cents hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, sur le Foreign settlement et soixante-dix hommes d'infanterie et de cavalerie sur la concession française. Pendant notre séjour à Shanghaï, nous avons vu deux émeutes, l'une causée par une grève de brouettiers, et l'autre par une discussion au sujet de la désaffectation de cimetières sur la concession française. La première a pu être étouffée sans effusion de sang par la police aidée des volontaires et des marins des stationnaires. Pour la seconde, il a fallu tuer quelques Chinois qui avaient démoli un poste de police et menaçaient d'envahir la concession.

La désaffectation des cimetières s'est toujours opérée sans difficultés moyennant certaines indemnités, et il ne pourrait en être autrement, puisque, les concessions étant toujours accordées dans le voisinage des cités

chinoises, on les trouve encombrées de tombeaux et de cimetières. Par malheur, un consul français, M. Godeaux, a reculé, en 1874, devant une émeute sur la concession française à propos d'une opération de ce genre, et cette question n'a jamais pu être réglée d'une manière satisfaisante. Nous avons toujours souffert ensuite dans nos rapports avec la Chine des conséquences de cet acte de faiblesse. Nous verrons, dans un autre chapitre, que si les soulèvements populaires font contrepoids à la tyrannie des mandarins, ceux-ci usent de l'émeute comme d'un grand moyen d'intimidation contre les étrangers, quoique jusqu'à présent ce jeu leur ait assez mal réussi.

Les concessions des autres ports sont administrées d'après les mêmes principes que celle de Shanghaï. Nous nous sommes particulièrement étendu sur cette dernière parce que c'est la plus remarquable. Les concessions françaises de Canton, de Tientsin et de Hantkeou sont réservées à l'habitation des Européens, en totalité pour ce qui concerne Canton, en partie pour ce qui concerne Tientsin et Hantkeou.

Nous ne parlerons que pour mémoire de celle de Chungking, parce que nous ne lui croyons qu'un avenir des plus limités et n'avons jamais compris son utilité, autrement peut-être qu'à un point de vue politique pour l'examen duquel nous manquons de compétence.

Au point de vue pratique, il suffit d'examiner une carte pour se rendre compte de l'impossibilité de déverser le trafic du haut Yangtze sur le fleuve Rouge, voie médiocrement navigable et séparée de la vallée du Yangtze par une série de hautes montagnes, obstacle des plus sérieux à l'établissement d'un chemin de fer.

Un chemin de fer longeant les rapides du Yangtze de Chungking à Ichang, pour gagner la magnifique voie navigable du moyen et bas Yangtze, est la seule combinaison praticable. Peut-être et même sûrement alors, Chungking acquerra de l'importance, mais il faut renoncer au rêve d'en faire la tête de ligne du transit sur le fleuve Rouge. Le courant commercial de ces régions est lancé, d'ailleurs, du côté de Shanghaï, où se trouvent les grands établissements financiers, les vastes entrepôts, les maisons de gros, les lignes de navigation, tout un outillage qui n'existe pas en Indo-Chine, et l'on sait combien les courants commerciaux sont difficiles à détourner.

CHAPITRE XXIV

Les douanes.

Pour garantir les indemnités de guerre stipulées par les différents traités avec les puissances, notamment l'Angleterre et la France, ainsi que l'intérêt des emprunts qu'elle a faits, la Chine a engagé le revenu de ses douanes maritimes, dont l'administration a passé aux mains des Européens. C'est un Anglais, sir Robert Hart, qui les a organisées. Le personnel se recrute parmi toutes les nationalités, mais la majorité des employés de la douane sont Anglais. Le tarif est imprimé en anglais, et toutes les déclarations se font dans cette langue qui doit être parlée par les employés, quelle que soit leur nationalité. Le personnel est divisé en deux catégories : outdoors (service extérieur) et indoors (service intérieur, bureaux). Pour entrer dans les indoors, il faut avoir appris le Chinois et passer un examen. L'examen se passe soit en Chine, soit à Londres. Outre le service des douanes, cette administration a encore le service des phares, le balisage des fleuves et rivières ouverts à la navigation étrangère, la police de la rivière dans les ports ouverts et le service des postes. Les télégraphes sont restés entre les mains des Chinois et marchent très mal. La corruption y fleurit comme dans toute

administration chinoise, et tous les télégrammes traduisibles sont traduits par les employés pour être communiqués moyennant finances à ceux qu'ils peuvent intéresser en dehors du destinataire. Il serait fort à souhaiter que ce service passât aussi aux mains de la douane.

Pour ce qui concerne l'application du tarif de douane, le personnel européen se borne à déterminer la somme à percevoir et à faire les vérifications nécessaires. C'est une banque chinoise spéciale, la banque de la douane, qui encaisse les droits et qui en rend compte au gouvernement chinois. Il y a des droits de sortie sur les produits d'exportation et des droits d'entrée sur les produits d'importation. Quand une marchandise passe d'une province à l'autre, elle paye un demi-droit supplémentaire destiné à compenser les droits d'octroi (likin) dont toute marchandise ayant passé par la douane est exempte. Si cette marchandise est exportée, le demi-droit est remboursé par la douane. Le droit est de 5 p. 100 *ad valorem* ou l'équivalent, si le droit est spécifique, et le demi-droit est par conséquent de 2 1/2 p. 100. Le tarif ne peut pas être modifié sans le consentement des nations signataires des traités. Nous avons vu, au chapitre *les Traités de commerce*, ce que c'est que les passes de transit ; nous n'avons donc pas à y revenir. Les bureaux des douanes ne fonctionnent que dans les ports ouverts par les traités au commerce étranger. Quelques-uns de ces postes sont sur notre frontière du Tonkin ; les autres sur différents points de la côte et sur le Yangtze. Partout ailleurs, fonctionnent les douanes indigènes dont les étrangers n'ont pas à s'occuper tant qu'elles ne s'attaquent pas aux marchan-

dises couvertes par des passes de transit. Une partie des octrois est passée, en 1898, sous l'administration de la douane pour servir de garantie à un emprunt conclu avec la Hong-Kong et Shanghaï banking corporation et la Deutsche Asiatische Bank, les revenus des douanes seules ayant été reconnus désormais insuffisants pour garantir les intérêts des emprunts en cours.

CHAPITRE XXV

Le commerce étranger.

La principale affaire des étrangers en Chine, c'est le [illegible] le gros : importation et exportation. Le com[illegible] le détail est pour la grande majorité entre les [illegible] Chinois. Quelques étrangers ont ouvert des [illegible] d'épicerie, de nouveautés, d'horlogerie, de [illegible] pour la plupart assez prospères. Les pharma[illegible] tenues par les Européens, qui, suivant le [illegible] anglais, ne sont nullement obligés d'avoir un di[illegible] [illegible], avec les produits pharmaceutiques, [illegible] appareils photographiques et de la parfu[illegible] dans le commerce de la soie, où les [illegible] affaire directement aux marchands, l'inter[illegible] dans les transactions c'est le com[illegible] qui perçoit sa commission sur [illegible] la maison. Dans les maisons qui ne [illegible] aussi un compradore, mais [illegible] caissier, chef-magasinier, [illegible] du personnel chinois de la [illegible] directement avec les [illegible] qui ne parlent tous pidgin. Les [illegible] qui s'occupent des autres articles [illegible] étrangers ne parlent pas pidgin ;

alors on est obligé de se servir du compradore comme interprète. Il serait d'ailleurs impraticable de s'occuper d'articles variés s'il fallait avoir avec chaque classe de commerçants les palabres interminables qu'ils affectionnent. C'est le compradore qui prépare les affaires et qui va aux informations. Il en va de même dans les maisons s'occupant d'importation, car si, lorsqu'ils sont vendeurs, les Chinois vous font subir des palabres, à plus forte raison lorsqu'ils sont acheteurs.

Les articles importés pour la consommation des Chinois sont pour la plupart de qualité tout à fait inférieure. La bourse du Chinois ne lui permet pas de s'offrir des articles chers et de durée. Les seuls articles que nous ayons vus à l'importation présentant des qualités de durée sont les cotonnades anglaises. Au rebours de ce que nous avons remarqué dans l'Amérique du Sud, où des toiles d'araignées chargées de talc simulent la cotonnade fine, le Chinois importe du tissu grossier, mais il exige qu'il soit solide. Il exige que le tissu ait une certaine largeur à laquelle il est accoutumé et n'admet aucun changement sous ce rapport. La forme des vêtements pour hommes comme pour femmes étant invariable, il sait que dans la largeur qui lui est familière il coupera une tunique ou un pantalon, et s'il s'attaquait à une largeur différente, il serait complètement dérouté. C'est pour cela que les fabricants français doivent renoncer à tout espoir de vendre des tissus en Chine s'ils ne se conforment pas aux largeurs en usage dans le pays.

La grande majorité des maisons de commerce est anglaise ; puis viennent les maisons allemandes et quelques maisons françaises, américaines, suisses et de nationalités diverses.

L'installation des maisons allemandes en Chine est relativement récente. Leur nombre a beaucoup augmenté depuis 1870, et elles font une concurrence redoutable aux maisons anglaises. Il y a cent quatre maisons allemandes en Chine contre trois cent soixante-quatorze anglaises en 1898, et seulement vingt-neuf maisons françaises.

Le commerce de la soie est pour la majeure partie entre des mains françaises et suisses. Le thé est entre les mains des maisons russes.

Tant à l'importation qu'à l'exportation, l'Angleterre occupe le premier rang avec près de 70 p. 100 du commerce général.

Le Japon fait un commerce d'échanges assez important avec la Chine.

Les banques sont le grand ressort des affaires : ce sont elles qui achètent le papier sur l'Europe, l'Amérique et le Japon et font l'encaissement des tirages sur la Chine. Elles font les avances sur marchandises. Les principales banques sont anglaises ; il y a une banque russe, une française, une allemande, une japonaise, et même une chinoise, cette dernière presque exclusivement consacrée au financement des entreprises chinoises telles que les chemins de fer, dont quelques tronçons ont été construits par le gouvernement.

Des compagnies de navigation anglaises, américaines, allemandes, japonaises, relient la Chine au reste du monde. La France n'est représentée que par les Messageries maritimes et la Compagnie de navigation tonkinoise. Le pavillon anglais marche en tête avec 65 p. 100 du tonnage.

Une compagnie chinoise fait le service des côtes et

du Yangtze concurremment avec des compagnies anglaises, toutes très prospères.

L'ouverture de la navigation intérieure aux étrangers dans toute la Chine promet à ce genre d'exploitation des affaires extrêmement fructueuses. Il est fâcheux que l'attention de la France ne soit pas tournée de ce côté-là.

De nombreuses compagnies d'assurances maritimes et contre l'incendie ont été fondées avec des capitaux souscrits en Chine et donnent de fort beaux dividendes, malgré la concurrence de compagnies anglaises et allemandes représentées en grand nombre et faisant bien leurs affaires. Les Chinois établis dans les ports savent ce que c'est que l'assurance et s'assurent volontiers, même sur la vie. A Shanghaï, les Chinois assurés mettaient autrefois assez souvent le feu à leur maison. Le mal est enrayé depuis qu'on a pris l'habitude d'emprisonner les Chinois dont la maison brûle et de ne les relâcher que s'ils font preuve que l'incendie est accidentel. Avant qu'on eût pris cette sage mesure, au moment du jour de l'an chinois, ceux qui se trouvaient embarrassés apuraient trop facilement leurs comptes sur le dos des compagnies d'assurances.

Nous verrons dans un autre chapitre que le commerce d'importation s'est chiffré, en 1897, par 177 915 163 taels, environ 625 millions de francs. Nous donnons ci-dessous la récapitulation des principaux articles, en mettant dans une colonne à part la proportion qui revient à Shanghaï dans les affaires traitées. On remarquera la place prépondérante occupée par Shanghaï dans le commerce de la Chine, grâce à la clientèle de la riche vallée du Yangtze. On s'explique parfaitement que, dans le partage des zones d'influence, les Anglais aient jeté leur

dévolu sur cette partie de la Chine. Nous n'avons pas les chiffres de l'importation de Hong-Kong, port franc, mais cela ne change en rien les conclusions de notre travail, car les marchandises qui sortent de Hong-Kong pour être distribuées en Chine sont notées par la douane à leur entrée dans les ports chinois.

Nous pouvons donc considérer que les chiffres relevés par nous représentent l'importation totale de la Chine. On voit par notre tableau que le chiffre d'affaires laissé par Shanghaï au port de Hong-Kong n'a pas la même importance que celui traité par Shanghaï même. Hong-Kong et Shanghaï sont les deux centres de distribution pour les affaires d'importation. L'écart entre le chiffre de 177 915 163 taels, total général des importations, et le chiffre de 110 642 136 taels de notre tableau est représenté soit par des produits chinois, soit par une longue liste de produits divers, parmi lesquels l'article de Paris figure pour une part insignifiante ; quelques milliers de taels (1).

Un quart environ des cotonnades importées en Chine est de provenance américaine ; une petite fraction est japonaise, et le reste est anglais.

Les filés de coton anglais ont été chassés du marché chinois par les filés des Indes, lesquels, à leur tour, subissent la concurrence du Japon. L'Angleterre ne vend plus que les numéros fins de 28 à 32, mais les filés des Indes sortent de filatures montées pour la plupart avec des capitaux anglais.

On voit par notre tableau quelle petite place occupe l'importation des lainages, qui est cependant en progrès,

(1) Voy. le tableau ci-contre.

Tableau des principaux produits importés en 1897.

	QUANTITÉS.	VALEUR EN TAELS.	VALEUR EN FRANCS.	PORT DE SHANGHAÏ.
Cotonnades.....		47.050.573	165.000.000	41.451.590 taels.
Filés de coton anglais..	17.764 balles.	1.346.334	4.700.000	6.298 balles.
— indiens..	413.280 —	26.680.511	94.000.000	210.101 —
— japonais.	95.093 —	6.444.535	23.000.000	63.099 —
Lainages.....		2.565.393	9.000.000	1.463.465 taels.
Pétrole américain.....	2.070.840 hectol.	8.113.418	29.000.000	1.660.905 hectol.
— russe.....	1.665.492 —	4.630.415	16.000.000	1.119.600 —
— de Sumatra...	650.018 —	1.776.029	6.200.000	250.650 —
Métaux..... .		8.396.143	30.000.000	5.745.162 taels.
Couleurs d'aniline.....		1.485.882	5.200.000	1.080.112 —
Verres à vitres.....	137.547 caisses.	463.376	1.600.000	102.999 caisses.
Montres	36.126 pièces.	145.531	500.000	32.571 pièces.
Horloges.....	97.864 —	203.500	700.000	66.355 —
Vins et liqueurs.....		565.522	2.000.000	449.510 taels.
Rubans..... ..		352.267	1.200.000	211.649 —
Parapluies européens..	125.315 pièces.	136.840	500.000	41.797 pièces.
— japonais ...	840.563 —	285.867	1.000.000	262.904 —
		110.642.136		

sont en progrès sensible, grâce au soin qu'ont les Allemands de se conformer aux besoins de la clientèle qui demande l'emballage en tout petits flacons ou en toutes petites boîtes. Même ces petits récipients se détaillent, comme l'écrivain a pu le constater dans un voyage à l'intérieur du pays. Il ne faut pas oublier que la Chine est le pays du commerce des infiniment petits. Les boutiques, dans toutes les villes, sont innombrables, et dans la plupart d'entre elles vous ne trouverez que quelques piastres de marchandises, stock insignifiant qui fournit aux médiocres besoins du boutiquier par le petit profit qu'il trouve à détailler à l'infini. Les tableaux de la douane nous fournissent une preuve à l'appui de ce que nous avançons. Nous trouvons au port de Pakhoi une importation de 80 216 flacons de couleurs d'aniline d'une valeur de 52 000 francs, et encore les flacons sont ornés d'une belle étiquette en chromolithographie.

Les verres à vitre sont dans le cas du pétrole. Ils sont très appréciés des Chinois, qui les préfèrent, quand ils peuvent en faire la dépense, aux vitres de papier huilé, ou aux lamelles d'écailles d'huîtres qui laissent filtrer un jour douteux. Avec des moyens de transport plus commodes, c'est un article appelé à prendre plus d'importance.

L'horlogerie ne représente pas la consommation qu'on se figure. Les Chinois adorent les horloges et les montres. La plupart de ceux qui peuvent se payer ce luxe les achètent par paire ; ils portent deux montres. Mais la Chine est pauvre, très pauvre, et rares sont les Chinois qui peuvent faire cette dépense. Il convient cependant de dire que les relevés des douanes ne fournissent pas le chiffre exact de l'importation des montres. Vu

leur petit volume, il se fait une contrebande très active, malgré tous les efforts de la douane pour l'arrêter.

Nous avons donné la valeur de l'importation des vins et liqueurs, un des rares articles français figurant au tableau des douanes en Chine. Dans le chiffre donné, il y a le whisky, et nous ignorons pour quelle part ; elle doit être assez importante, puisque c'est l'alcool principalement consommé par les Anglais, beaucoup plus nombreux que les autres étrangers. Quoi qu'il en soit, étant donné que les Chinois ne consomment pas autre chose que leur vin de riz national, les sept ou huit mille étrangers qui habitent les ports ouverts se partagent les 2 millions de francs d'importation de vins, champagne et liqueurs. Ce chiffre de 250 francs par tête, comprenant les femmes et les enfants, à peu près tous au régime de l'eau ou du thé, donne une idée assez avantageuse de la faculté d'absorption de la colonie masculine étrangère. Nous n'avons pas le chiffre de Hong-Kong. Étant donné qu'il y a bien sept à huit mille étrangers à Hong-Kong, nous admettrons qu'il y a là aussi le placement d'environ 2 millions de francs de liquides.

Les rubans sont pour la majeure partie des rubans façonnés dont les femmes chinoises ornent leurs tuniques, à l'exclusion des broderies qu'elles y appliquaient autrefois. Les importateurs ont éprouvé quelques déboires avec cet article, parce que, ne se mêlant pas à la population indigène et persuadés que le Chinois est immuable dans ses habitudes, ils ne se sont pas aperçus qu'il y avait changement dans la mode, que les femmes voulaient d'autres patrons et d'autres largeurs et refusaient les vieux patrons.

Les parapluies japonais prennent de plus en plus la

leur petit volume, il se fait une contrebande [illegible] malgré tous les efforts de la douane pour l'[illegible]

Nous avons donné la valeur de l'importation [illegible] et liqueurs, un des rares articles français [illegible] taxées des douanes en Chine. Dans le chiffre [illegible] à le whisky, et nous ignorons pour quelle [illegible] doit être assez importante, puisque c'est l'alcool [illegible] généralement consommé par les Anglais, beaucoup [illegible] consommateurs que les autres étrangers. Quoi qu'il [illegible] donné que les Chinois ne consomment [illegible] que leur vin de riz national, les sept ou [illegible] étrangers qui habitent les ports ouverts se partagent [illegible] 2 millions de francs d'importation de vins, [illegible] et liqueurs. Ce chiffre de 250 francs par tête, [illegible] les femmes et les enfants, à peu près [illegible] du vin ou du thé, donne une idée assez [illegible] de la facilité d'absorption de la colonie [illegible]. Nous n'avons pas le chiffre de Hong-Kong [illegible] donné qu'il y a bien sept à huit mille [illegible] Hongkong, nous admettrons qu'il y a là [illegible] ment d'environ 2 millions de francs de liquides.

Les rubans sont pour la majeure partie des [illegible] façonnés dont les femmes chinoises ornent [illegible] tuniques, à l'exclusion des broderies qu'elles [illegible] quaient autrefois. Les importateurs ont éprouvé [illegible] déboires avec cet article, parce que, ne se mêlant [illegible] la population indigène et persuadés que le Chinois [illegible] immuable dans ses habitudes, ils ne se sont [illegible]

La rade de Hong-kong

place des parapluies européens, et les Chinois eux-mêmes se mettent à les fabriquer, ce qui est révélé par l'importation de trois cent quarante-cinq mille six cent vingt et une montures de parapluies en 1897. La quantité de parapluies importée paraît bien faible pour une population de 400 millions d'habitants, mais il ne faut pas oublier qu'il se fabrique dans le pays des parapluies de papier huilé ou de lamelles de bambou d'un prix très modique, dont chaque Chinois est pourvu, même les soldats, surtout les soldats, qu'on verra bien sans leur fusil, mais pas sans leur parapluie en bandoulière et leur éventail fiché dans l'encolure du vêtement.

En lisant ce travail et sachant ce que l'on sait de l'importance de Hong-Kong, le lecteur sera probablement frappé de la part relativement médiocre laissée à cette place dans le mouvement d'importation de la Chine. Il ne faut pas oublier que Hong-Kong, port franc, fait des affaires avec tous les pays qui l'environnent : la Cochinchine, le Japon, Formose, l'Océanie, qui fournissent un appoint considérable à son commerce.

Il nous reste à parler du mouvement des métaux précieux. La Chine produit de l'or, mais elle est au régime de la monnaie d'argent et surtout de l'incommode sapèque.

En 1897, l'importation de l'or s'est élevée à...	1.126.302 taels.
L'exportation a atteint.....	9.608.695 —
La différence.....	8.482.393 taels.

ou 30 millions de francs, représente la production de la Chine, qui pourra être beaucoup augmentée lorsque les mines seront exploitées rationnellement.

L'importation de l'argent s'est élevée à.....	20.398.929 taels.
L'exportation à.....	18.592.695 —
La différence.....	1.806.234 taels.

ou 6300000 francs, représente la somme dont s'est accrue la circulation monétaire en Chine pendant l'année 1897. Il est bien évident que cette somme insignifiante ne répondait pas à l'augmentation des besoins provoqués par l'érection des filatures de soie et de coton, la construction des chemins de fer, l'aménagement des concessions de Kiatchaou, de Port-Arthur, de Ouei ah ouei. Aussi le commerce, à fin 1897 et commencement 1898, a-t-il eu à lutter contre les difficultés résultant d'un terrible resserrement de l'argent, situation qui ne s'est pas sensiblement améliorée pendant le cours de l'année 1898, malgré des importations d'argent dont le chiffre ne nous est pas encore connu. De plus, la monnaie d'argent remplaçant maintenant la sapèque dans beaucoup de transactions avec les indigènes, on peut en tirer la conclusion que, pendant une période dont il est difficile de fixer la durée, la Chine devra acheter de l'argent; elle ne peut continuer à vivre sur une encaisse notoirement insuffisante en face du développement économique à prévoir. De ce fait, il se pourrait que la baisse de l'argent, constante pendant ces dernières années, fût enrayée pour un certain temps.

Nous terminerons en donnant, toujours d'après les relevés de la douane, le mouvement de la navigation en 1897. La douane note l'entrée et la sortie des vapeurs dans chaque port, et comme un grand nombre d'entre eux touchent dans plusieurs ports à chaque voyage, leur tonnage se trouve multiplié par le nombre de leurs escales. Nous donnons néanmoins les chiffres tels que

nous les avons trouvés, car ils nous fournissent les éléments de comparaison dont nous avons besoin. En y comprenant les vapeurs de haute mer, la navigation côtière et fluviale, la douane a relevé 34 566 entrées et sorties de vapeurs en 1897, avec un tonnage de 32 519 929 tonnes. Dans ce chiffre sont comprises 17 388 entrées et sorties sous pavillon britannique avec 19 654 412 tonnes, et 7 686 entrées et sorties sous pavillon chinois avec 4 756 761 tonnes. Le pavillon français (Messageries maritimes et Compagnie de navigation tonquinoise) figure pour 364 entrées et sorties (avec 423 122 tonnes), dont 112 pour les Messageries maritimes. Ces derniers chiffres sont tristement éloquents, et cependant la navigation côtière et fluviale est une affaire d'or; les résultats obtenus par notre compatriote M. Marty, avec la Compagnie de navigation tonquinoise sont là pour le démontrer, quand bien même on n'aurait pas sous les yeux les additions constantes de magnifiques steamers aux compagnies anglaises et chinoise de la côte et du Yangtze.

Cependant, d'après les renseignements que l'on a pu recueillir, ce sont les nestoriens qui firent la propagande la plus active jusqu'au XIIIe siècle. On ne retrouve trace de missions catholiques qu'en 1246, sous la dynastie gengiskhanide des Yuen.

A cette époque, le pape Innocent IV, préoccupé de l'envahissement des Tartares qui débordaient sur l'Europe, essaya de les convertir et leur envoya deux franciscains, Jean de Plan Carpin et Benoît de Pologne. Après des privations sans nombre, ils arrivèrent à la cour de Kouyouk-khan, lequel les fit assister à son couronnement, mais les renvoya avec une lettre hautaine au pape, disant qu'il ne comprenait pas pourquoi on lui proposait de se faire chrétien et qu'il n'en voyait pas la nécessité.

Sous la régente Ogoulgaïmiz, qui avait pris les rênes du gouvernement à la mort de Kouyouk-khan, survenue en 1248, saint Louis envoya en Tartarie André de Longjumeau avec quelques compagnons de l'ordre des frères prêcheurs. Ils portaient une parcelle de la vraie croix et une tente brodée devant servir de chapelle. La régente reçut les cadeaux et renvoya les missionnaires avec quelques pièces de soie et une réponse aussi peu encourageante que celle de Kouyouk.

Saint Louis ne désespéra pas et envoya de nouveau deux franciscains, Guillaume de Ruysbroek et Barthélemy de Crémone. Ils parvinrent, le 27 décembre 1253, à la cour de Mangoukhan, petit-neveu de Gengiskhan, après un voyage très pénible où ils souffrirent de la faim et du froid. Ils trouvèrent à la cour un moine arménien, possesseur d'un autel, sous une tente ornée d'une croix. A Karakoroum, ils trouvèrent une église

nestorienne et des captifs chrétiens, hongrois, alains, russes, géorgiens et arméniens. Ils ne furent d'ailleurs pas plus heureux que leurs prédécesseurs et s'en retournèrent en Europe sans avoir obtenu aucun résultat.

Sous le successeur de Mangoukhan, Koublaïkhan, fondateur de la dynastie des Yuen, Marco Polo fut envoyé au pape avec un ambassadeur de Koublaï demandant des missionnaires pour enseigner la foi chrétienne. Grégoire X envoya deux dominicains : Nicole de Vizenze et Guillaume de Triple, qui purent travailler librement à la propagation de la religion chrétienne.

Sous l'empereur Ou-tsoung, neveu de Timour, qui construisit le temple de Confucius, le pape Nicolas IV envoya en Chine un franciscain : Jean de Moncorvin, qui fut bien accueilli par l'empereur et resta en Chine quarante-deux ans, comme archevêque de Pékin. L'empereur Ou-tsoung était tolérant et professait la maxime qui reflète encore aujourd'hui l'opinion des Chinois : Il n'y a qu'une seule religion, dont les sages des divers pays ont fait varier la forme suivant le temps et les lieux.

Jean de Montcorvin, ayant converti à la foi catholique un prince impérial nestorien, se vit en butte à l'animosité des nestoriens. Il fut accusé par eux d'avoir tué dans l'Inde un ambassadeur étranger chargé de porter un grand trésor à l'empereur. Son innocence fut reconnue, et les nestoriens exilés avec leurs enfants.

En 1308 et en 1312, le pape envoya de nouveaux missionnaires revêtus de la dignité d'évêques. L'empereur leur servait une pension annuelle.

En 1322, un évêque, André de Pérouse, fut intronisé

à Hantkeou dans une église, fondation d'une riche Arménienne.

On a conservé la relation de voyage, vers cette époque, d'un franciscain, nommé Odoric, qui après avoir séjourné longtemps à la cour, où les chrétiens étaient honorés, revint en Europe par le Thibet et visita Lhassa.

En 1336, l'empereur Choun-ti envoya au pape une ambassade dont le Frère André, franciscain, était le chef Sur la demande du pape, cet empereur décréta la liberté religieuse la plus complète, et les églises s'élevèrent de toutes parts.

Du XIVe au XIVe siècle, il y a un hiatus dans l'histoire des missions de Chine. En 1371, treize missionnaires se mirent en route pour la Chine, et en 1391, vingt-six autres. On n'entendit jamais parler ni des uns ni des autres. L'Europe et les papes semblent s'être désintéressés de l'Extrême-Orient jusqu'au moment où saint François Xavier se rendit au Japon.

Les Portugais et les Hollandais ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, les missionnaires les suivirent par ce chemin. Saint François Xavier, un des cinq compagnons d'Ignace de Loyola, fut envoyé par le pape Jules II en Orient. Il s'embarqua en 1541, et parvint au Japon en 1549. De là, il se rendit en Chine, mais, épuisé de fatigue, il mourut en arrivant à l'île de Sun-Siang, près de Canton, en 1552.

L'ordre de Saint-Dominique travaillait depuis deux siècles à la conversion de l'Asie. Le Père Gaspard de la Croix, dominicain, pénétra en Chine, en 1555. Il réussit dans sa mission, mais les mandarins, effrayés de l'influence qu'il prenait, le firent arrêter et chasser de l'empire.

Un autre Espagnol de l'ordre des augustiniens, Martin de Rada, entra en Chine en 1575 par le Foukien. Il y resta trois ans et fut chassé après avoir été battu de verges.

En 1579, un jésuite, le Père Michel Roggier, réussit à s'implanter à Canton. Le célèbre Père Ricci lui fut bientôt adjoint.

Après une première tentative infructueuse pour pénétrer à Pékin, le Père Ricci et le Père Pantoja partirent avec des présents, le 6 mai 1600.

Un eunuque préposé aux douanes s'empara de leurs cadeaux (pour la plupart des horloges, alors inconnues des Chinois) et les fit mettre en prison où ils restèrent six mois. L'empereur Ouan-li, averti de leur présence, donna l'ordre de les faire venir à la cour. Ils furent reçus par les eunuques, qui présentèrent leurs cadeaux. Les horloges enchantèrent l'empereur. Malheureusement, les missionnaires avaient commis une faute grave contre l'étiquette : c'était le tribunal des rites et non les eunuques qui aurait dû être leur intermédiaire. On les jeta de nouveau en prison, et on les fit passer en jugement. Il était question encore une fois de les renvoyer, mais les eunuques s'y opposèrent.

Voici l'adroite requête que fit présenter le Père Ricci à l'empereur :

« Votre serviteur est d'un pays fort éloigné qui n'a jamais échangé de présents avec la Chine. Malgré la distance, la renommée m'a fait connaître les remarquables enseignements et les belles institutions dont la Cour impériale a doté tous ses peuples ; j'ai désiré avoir part à ces avantages et demeurer toute ma vie au nombre de vos sujets ; espérant d'ailleurs n'être pas tout à fait inutile...

« ... Autrefois, dans sa patrie, votre serviteur a été promu aux grades ; déjà il avait obtenu des appointements et des dignités. Il connaît parfaitement la sphère céleste, la géographie, la géométrie et le calcul. A l'aide d'instruments, il observe les astres et fait usage du gnomon ; ses méthodes sont entièrement conformes à celles des anciens Chinois. Si l'empereur ne rejette pas un homme ignorant et incapable, s'il me permet d'exercer mon faible talent, mon plus vif désir est de l'employer au service d'un si grand prince. »

L'empereur permit au Père Ricci et à son compagnon de louer une maison à Pékin et d'y rester.

Il leur fit servir par le Trésor les sommes nécessaires à leur entretien. Les rites s'opposant à ce qu'il eût une entrevue avec eux, il fit faire leur portrait, et on le lui présenta.

Les mandarins et les lettrés, attirés par la curiosité, vinrent les voir. Ils en profitèrent pour faire des conversions, et, en 1605, ils en comptaient déjà plus de deux cents, parmi lesquelles des personnages de marque. Ces derniers leur furent d'un grand secours pour leurs traductions des livres religieux.

Le Père Ricci mourut à Pékin, en 1610. Son successeur, Nicolas Longobardi, proscrivit les rites chinois tolérés par le Père Ricci.

Ainsi naquit la querelle qui devait faire tant de tort à la religion chrétienne en Chine. Le résultat ne se fit pas attendre.

En 1618, l'empereur Ouan-li, jusque-là tolérant pour la religion chrétienne, ordonna à tous les missionnaires de sortir de l'empire, et défendit à tout Chinois de se faire chrétien. L'église et la résidence furent

fermées. Deux frères chinois de la Compagnie de Jésus furent seuls laissés à la garde du tombeau du Père Ricci.

Un des successeurs de Ouan-li, l'empereur Tien-ki, monté sur le trône en 1620, menacé de perdre sa couronne, se laissa persuader d'appeler des soldats portugais et de rappeler les missionnaires. Le Père Longobardi et le Père Diaz revinrent à la cour.

Les successeurs du Père Longobardi, les Pères Sabatin de Ursis, Jean Ferentus, Jacques Rho, Adam Schall, furent employés à la correction du calendrier jusque-là confié à des astronomes mahométans et rempli d'erreurs.

En 1634, l'empereur Tchoung-tchen, ayant à combattre une insurrection et à maintenir les Tartares, obtint du Père Adam Schall qu'il sortît de son rôle de ministre d'une religion de paix et se mît à la tête d'une fonderie de canons de gros calibre pour armer les murailles de Pékin.

Lorsque la dynastie des Ming fut renversée et remplacée par les empereurs mandchoux, le Père Adam Schall obtint de rester à Pékin et, en 1650, un décret fut rendu, qui approuvait la religion chrétienne et autorisait la construction d'une église. Le Père Schall devint président du tribunal des mathématiques avec le droit de nommer lui-même les soixante-dix membres dont se composait ce tribunal. A la mort du premier empereur mandchou, l'astronome mahométan dépossédé obtint de la régence que le Père Schall et ses compagnons fussent jetés en prison. Ils furent condamnés à mort. Un tremblement de terre et un incendie au palais firent surseoir à l'exécution, et le Père Schall fut relâché. Il mourut

L'Observatoire de Pékin

en 1666. Quelques années après, on réhabilita sa mémoire, et il fut enterré aux frais de l'empereur.

Néanmoins, pendant ce temps, à l'exception des quatre missionnaires employés à la cour, les autres missionnaires étaient relégués à Canton, avec défense de circuler en Chine.

L'astronome mahométan commit de telles erreurs dans le calendrier que l'on dut avoir recours au Père Verbiest, successeur du Père Schall. C'est lui qui a fait fondre les magnifiques instruments que l'on admire encore aujourd'hui à l'observatoire de Pékin.

En mars 1671, le décret lancé par les régents contre les missionnaires fut rapporté, mais la liberté religieuse ne fut pas rétablie, car l'édit renouvela la défense aux Chinois de se faire chrétiens.

En 1685, dans un but scientifique et religieux, Louvois envoya les Pères de Fontaney, Tachard, Gerbillon, Le Comte, de Visdelou et Bouvet. Ils étaient chargés d'une mission géographique. Embarqués, le 3 mars 1685, à Brest, ils arrivèrent à Ningpo le 24 juillet 1687. De là, ils se rendirent à Pékin, où l'empereur Khang-hi, très bien disposé pour la religion catholique, leur fit donner une maison dans l'enceinte même de la ville jaune et y fit bâtir une église. De toutes parts, de puissantes chrétientés se formèrent grâce à la faveur impériale. Le Père Verbiest était mort en 1688, et avait été enterré aux frais de l'empereur. Les jésuites, grands adaptateurs de la religion catholique, avaient laissé dormir la question des rites chinois inopportunément soulevée par le Père Longobardi. Ils permettaient de rendre aux morts des honneurs qu'ils considéraient comme civils, à l'instar de ce qui se pratique en Europe. La Société

en 1666. Quelques années après, on réhabilita sa mémoire, et il fut enterré aux frais de l'empereur.

Néanmoins, pendant ce temps, à l'exception des quatre missionnaires employés à la cour, les autres missionnaires étaient relégués à Canton, avec défense de circuler en Chine.

L'astronome mahométan commit de telles erreurs dans le calendrier que l'on dut avoir recours au Père Verbiest, successeur du Père Schall. C'est lui qui a fait fondre les magnifiques instruments que l'on admire encore aujourd'hui à l'observatoire de Pékin.

En mars 1671, le décret lancé par les régents contre les missionnaires fut rapporté, mais la liberté religieuse ne fut pas rétablie, car l'édit renouvela la défense aux Chinois de se faire chrétiens.

En 1685, dans un but scientifique et religieux, Louvois envoya les Pères de Fontaney, Tachard, Gerbillon, Le Comte, de Visdelou et Bouvet. Ils étaient chargés d'une mission géographique. Embarqués, le 3 mars 1685, à Brest, ils arrivèrent à Ningpo le 24 juillet 1687. De là, ils se rendirent à Pékin, où l'empereur Khang-hi, très bien disposé pour la religion catholique, leur fit donner une maison dans l'enceinte même de la ville jaune et y fit bâtir une église. De toutes parts, de puissantes chrétientés se formèrent grâce à la faveur impériale. Le Père Verbiest était mort en 1688, et avait été enterré aux frais de l'empereur. Les jésuites, grands adaptateurs de la religion catholique, avaient laissé dormir la question des rites chinois inopportunément soulevée par le Père Longobardi. Ils permettaient de rendre aux morts des honneurs qu'ils considéraient comme civils, à l'instar de ce qui se pratique en Europe. La Société

des missions étrangères, fondée en 1663, était entrée en scène et la religion catholique prospérait.

En 1692, à la suite d'un traité de paix avec la Russie auquel un missionnaire contribua, comme attaché à l'ambassade, la liberté religieuse fut rétablie de nouveau. L'empereur ayant été guéri de la fièvre par du quinquina que lui procura un missionnaire, une résidence et un terrain pour bâtir une église dans l'enceinte du palais furent rendus aux missions.

La querelle des dominicains espagnols et des jésuites au sujet des rites chinois avait été portée à Rome, et le pape Clément XI crut devoir se prononcer en faveur de la thèse des dominicains. Il chargea un légat, Mgr de Tournon, d'aller signifier à l'empereur de Chine l'interdiction pour les chrétiens de prendre part aux cérémonies chinoises, notamment au culte des ancêtres. L'empereur Khang-hi, que nous avons vu favorablement disposé pour les missionnaires, reçut fort mal le fâcheux ambassadeur et le renvoya. Il fit emprisonner les personnes de sa suite ainsi que l'évêque de Pékin, Mgr Maigrot. L'évêque fut condamné au bannissement et se retira à Rome où il mourut en 1730. Il était impossible de commettre une plus grosse maladresse que celle-là au point de vue des intérêts de la religion catholique, et nous allons voir les pitoyables résultats qu'amena cet acte de fanatisme des dominicains espagnols, fils de l'Inquisition, de funeste mémoire.

Un nouvel édit de l'empereur imposa aux missionnaires en Chine l'obligation d'approuver les rites chinois et la promesse de ne plus retourner en Europe. Ceux qui refusaient devaient quitter la Chine. L'interprète du légat, le père Appiani, passa en jugement et fut exilé

à Canton où il resta prisonnier pendant douze ans. Il y mourut en 1732.

Le légat, ayant échoué dans sa mission auprès de l'empereur, s'était décidé, en 1707, à publier en son propre nom le décret de Clément XI.

L'empereur le fit emprisonner à son tour et conduire à Macao avec ordre aux Portugais de le retenir prisonnier. Il continua néanmoins du fond de sa retraite à diriger les missions dans le sens du décret pontifical. Il fut nommé cardinal et mourut, en 1711, âgé de quarante-trois ans.

Le pape, persistant dans sa ligne de conduite, avait approuvé par décret pontifical toutes les mesures prises par le cardinal de Tournon, ordonnant aux missionnaires, par une constitution solennelle, le 19 mars 1715, de prêter le serment d'observer cette constitution.

Un nouveau légat, Mgr Mezzabarba, arrivé en 1720 avec les mêmes instructions que le cardinal de Tournon, porta à son comble l'irritation de l'empereur. Il écrivit au bas de la constitution :

« Cette espèce de décrets ne regarde que de vils Européens. Comment y décideraient-ils quelque chose sur la grande doctrine des Chinois, dont ces gens d'Europe n'entendent même pas la langue? Il paraît assez par cet acte qu'il y a beaucoup de ressemblance entre leur secte et les impiétés des bonzes et des taoïstes. Il faut donc défendre à ces Européens de prêcher leur doctrine en Chine. »

Les fruits de l'adroite propagande des jésuites étaient perdus par la faute du sombre fanatisme des Espagnols. En 1722, le père Gaubil constatait que les églises étaient ruinées, les chrétientés dispersées et les missionnaires

relégués à Canton, d'où il leur était défendu de sortir. Le Père Huc et le Père Gabet, parcourant la Chine en 1843, n'y trouvèrent plus que de faibles traces de la religion chrétienne autrefois prospère et répandue. Les missionnaires avaient eu la bonne fortune d'intéresser les hautes classes aux progrès de la science européenne, ils avaient pris pied à la cour, et, de là, ils auraient certainement converti la Chine entière, avec la même facilité que les bouddhistes l'avaient fait avant eux. Nous avons vu que ces derniers, pas plus que les taoïstes, n'exerçaient d'influence réelle sur les pouvoirs politiques, et qu'une égale tolérance était pratiquée par les empereurs envers toutes les religions, du moment qu'elles ne prétendaient pas s'immiscer dans la politique intérieure et dans les usages des Chinois. Les missionnaires trouvaient un pays où il n'y a pas de religion d'État, en dehors de certains hommages rendus à Confucius, hommages qui ne sont pas les manifestations d'une religion.

Il n'est pas téméraire d'admettre que sans l'impolitique opiniâtreté des papes, la religion catholique serait solidement implantée aujourd'hui en Chine, et que le vieil empire, éclairé par les missionnaires, emporté par un souffle nouveau, serait entré depuis longtemps dans le mouvement de la civilisation moderne qu'il a fallu lui imposer à coups de canon.

L'empereur Khang-hi accordait une telle faveur aux missionnaires qu'il avait nommé l'un d'entre eux, le Père Pedrini, précepteur de son quatrième fils qui devait lui succéder plus tard sous le nom de Young-tcheng.

En 1715, le Père Pedrini fut assez mal inspiré pour rédiger un mémoire afin d'amener l'empereur à approu-

ver les décisions de la cour de Rome. Aussi, lorsqu'en 1716 la bulle du pape Clément XI fut publiée, le Père Pedrini fut jeté en prison, enchaîné et frappé. Il ne fut rendu à la liberté que sur les instances de son pupille, mais, à l'occasion de l'ambassade du légat Mezzabarba, il fut de nouveau enchaîné et reçut la bastonnade. Il resta prisonnier pendant deux ans et ne fut délivré qu'à la mort de Khang-hi.

Sous ce règne, les jésuites avaient été chargés de refaire la carte de Chine.

Avec l'empereur Young-tcheng commença une persécution violente. Dès la première année de son règne, le tribunal des rites conseilla de conserver à la cour les Européens qui pouvaient y être utiles et de reconduire les autres missionnaires à Macao, de changer les églises en établissements d'utilité publique et d'interdire rigoureusement la religion catholique. Cette délibération fut approuvée par l'empereur, le 11 janvier 1724 ; il ajouta que les vice-rois des provinces désigneraient un mandarin pour conduire les missionnaires à la cour ou à Macao, afin de les garantir de toute insulte. Les églises furent converties en greniers publics, en écoles, en hôpitaux. Les trois pères jésuites, conservés à la cour comme savants, présentèrent un placet à l'empereur pour obtenir la révocation des édits de proscription. Voici la réponse que leur fit celui-ci.

« Des Européens établis dans la province de Fo-Kien (les dominicains espagnols) voulaient anéantir nos lois et troublaient les peuples ; les grands de cette province me les ont déférés ; j'ai dû pourvoir au désordre : c'est une affaire de l'empire, j'en suis chargé.

« Vous dites que votre loi n'est pas une fausse loi,

je le crois ; si je pensais qu'elle fût fausse, qui m'empêcherait de détruire vos églises et de vous chasser? Les fausses lois sont celles qui, sous prétexte de porter à la vertu, soufflent l'esprit de révolte, comme fait la loi de la secte du nénuphar blanc. Mais que diriez-vous, si j'envoyais une troupe de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leur loi? Comment les recevriez-vous?

« Le Père Ricci est venu à la Chine, la première année de Ouan-hy. Je ne toucherai pas à ce que firent alors les Chinois, je n'en suis pas chargé ; mais en ce temps-là vous étiez en très petit nombre, ce n'était presque rien ; vous n'aviez pas de vos gens et de vos églises dans toutes les provinces. Ce n'est que sous le règne de mon père qu'on a élevé partout des églises, et que votre loi s'est répandue avec rapidité ; nous le voyions, et nous n'osions rien dire ; mais, si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même. Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens, votre loi le demande, je le sais bien ; mais en ce cas-là, que deviendrions-nous ! Les sujets de vos rois ? Les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous ; dans un temps de trouble, ils n'écouteraient d'autre voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand les vaisseaux viendront par mille et dix mille, alors il pourrait y avoir du désordre. » (*Lettres édifiantes*, t. III, p. 364.)

Le supérieur des jésuites portugais, le Père Morao, fut exilé avec une famille de princes chinois chrétiens dans les steppes de la Mongolie, puis condamné à mort et étranglé. La cour de Lisbonne envoya pour le sauver une ambassade qui arriva trop tard.

Le pape Benoît XIII ayant envoyé deux religieux pour féliciter Young-tcheng de son avènement au trône ; ceux-ci arrivèrent en 1725. L'empereur leur donna audience et y invita les missionnaires restés dans la capitale. Après les génuflexions d'usage, l'empereur fit présenter du thé aux missionnaires et leur dit : « Toutes les religions portent au bien et visent au même but, mais aucune ne peut être comparée à la religion des lettrés de la Chine. » Ce fut tout ce qu'on put tirer de lui. Lorsqu'il mourut, en 1735, il ne restait plus rien de l'œuvre des missions.

Son successeur, Kien-loung, fit arrêter tous les Chinois chrétiens de Pékin et rendit un décret portant que les Européens, tolérés seulement à cause des services qu'ils pouvaient rendre comme savants, ne pourraient plus chercher à convertir ni les Chinois ni les Tartares. Les missionnaires étaient confinés à Canton et ne s'aventuraient en Chine que déguisés, voyageant la nuit, évitant avec soin de se faire voir par les mandarins.

Le Père Castiglione, jésuite italien, jouissait cependant de la faveur de l'empereur à cause de son talent de peintre. Le Père Parennin et après lui le Père Gaubil furent également favoris de l'empereur à cause de leur connaissance du chinois et du mandchou. Ils étaient à la tête du collège impérial où on enseignait le latin et le tartare pour former des interprètes en état de servir dans les relations avec la Russie. Un autre jésuite, le Père Benoist, se fit bien venir en installant des jets d'eau au palais d'été et en surveillant la gravure de la carte de Chine et l'impression des batailles de Kien-loung gravées en France par Cochin sur l'ordre de Louis XV.

Le 11 juillet 1742, le pape Benoît XIV jugea à propos

de ranimer la vieille querelle des rites et lança une bulle proscrivant les rites chinois sous les peines les plus sévères. Encore aujourd'hui, tout missionnaire arrivant en Chine doit jurer entre les mains de son évêque et envoyer copie de son serment à Rome, pour attester qu'il admet la bulle dans son entier.

Les persécutions redoublèrent. En 1747, les Pères Sanz, Alcober, Royo, Diaz et Serrano furent condamnés à mort et exécutés. En 1748, deux jésuites, les Pères Athémis et Henriquez subirent le même sort.

En 1773, le pape Clément XIV ayant décrété la suppression de la Compagnie de Jésus, Louis XVI s'adressa aux missions étrangères pour remplacer les jésuites à Pékin. Il essuya un refus. Les lazaristes refusèrent de même par trois fois. Un ordre positif du roi leur arracha enfin leur consentement, et ils furent subrogés aux jésuites en 1785. Le Père Raux, mis à la tête des missions, fut assez heureux pour faire sortir douze missionnaires de prison.

Durant la Révolution française, les missionnaires décédés ne furent pas remplacés. De 1797 à 1805, trois missionnaires seulement purent pénétrer à Pékin.

L'empereur Kia-k'ing, monté sur le trône en 1796, rendit, dès le commencement de son règne, un édit défendant aux missionnaires, sous peine de mort, de rester en Chine. Il y eut de nombreux martyrs, entre autres Mgr Dufraisse, qui eut la tête tranchée, en 1815, à Tching-tou-fou, dans le Szechuen.

En 1811, sans annuler les premiers décrets, Kia-k'ing autorisa les Pères Ribeiro, Serra et Pirès à rester à Pékin, comme président et membres du tribunal des mathématiques. Par contre, il fit démolir plusieurs

églises et raser l'établissement des lazaristes portugais à Pékin. Le Père Clet fut étranglé en 1822 à Ou-chang, capitale du Houpeh.

Jusqu'en 1834, les missions furent laissées aux soins des prêtres chinois sous la direction de l'un d'entre eux, le Père Sué, retiré en Mongolie.

Mgr Pirès, lazariste, était resté au tribunal des mathématiques. Il mourut en 1838. Avec lui disparut le dernier missionnaire mandarin du tribunal des mathématiques. La même année, le Père Perboyre fut étranglé à Ou-chang.

En 1834, un lazariste, le Père Mouly, depuis évêque de Pékin, rejoignit le prêtre chinois Sué en Mongolie et prit la direction des missions.

Il est à remarquer que les commerçants n'ont jamais été l'objet d'aucun attentat, et pourtant c'est à leur sujet que le premier coup a été porté à la puissance chinoise (guerre de l'opium). Les intérêts commerciaux ont obtenu ce que n'avait pas obtenu le sang innocent.

Le premier acte de tolérance en faveur des missionnaires fut provoqué, en 1844, par M. de Lagrenée, envoyé en Chine pour conclure un traité de commerce. A sa sollicitation, le vice-roi Ky-in écrivit à l'empereur la lettre suivante :

« Après un examen approfondi, j'ai reconnu que la religion du Maître du ciel (religion chrétienne) est celle que vénèrent et professent toutes les nations de l'Occident. Son but principal est d'exhorter au bien et de réprimer le mal. Anciennement, elle a pénétré, sous la dynastie des Ming, dans le royaume du Milieu, et, à cette époque, elle n'a point été prohibée. Dans la suite, comme il se trouva souvent, parmi les Chinois qui

suivaient cette religion, des hommes qui en abusèrent pour faire le mal, les magistrats recherchèrent et punirent les coupables. Leurs jugements sont consignés dans les actes judiciaires.

« Sous le règne de Kia-king, on commença à établir un article spécial du code pénal pour punir ces crimes. Au fond, c'était pour empêcher les Chinois chrétiens de faire le mal, mais nullement pour prohiber la religion que vénèrent et professent les nations étrangères de l'Occident.

« Aujourd'hui, comme l'ambassadeur français, M. de Lagrenée, demande qu'on exempte de châtiments les chrétiens chinois qui pratiquent le bien, cela me paraît juste et convenable. J'ose, en conséquence, supplier Votre Majesté de daigner, à l'avenir, exempter de tout châtiment les Chinois comme les étrangers qui professent la religion chrétienne et qui, en même temps, ne se rendent coupables d'aucun désordre ni délit.

« Quant aux Français et autres étrangers qui professent la religion chrétienne, on leur a permis seulement d'élever des églises et des chapelles dans le territoire des cinq ports ouverts au commerce ; ils ne pourront prendre la liberté d'entrer dans l'intérieur de l'empire pour prêcher la religion. Si quelqu'un, au mépris de cette défense, dépasse les limites fixées et fait des excursions téméraires, les autorités locales, aussitôt après l'avoir saisi, le livreront au consul de sa nation, afin qu'il puisse le contenir dans le devoir et le punir. On ne devra pas le châtier précipitamment ou le mettre à mort.

« Par là, Votre Majesté montrera sa bienveillance et son affection pour les hommes vertueux; l'ivraie ne

sera point confondue avec le bon grain, et vos sentiments et la justice de vos lois éclateront au grand jour.

« Suppliant Votre Majesté d'exempter de tout châtiment les chrétiens qui tiennent une conduite honnête et vertueuse, j'ose lui présenter humblement cette requête, afin que sa bonté auguste daigne approuver ma demande et en ordonner l'exécution. »

L'empereur mit en note à cette lettre les mots suivants :

« J'acquiesce à la requête. Respectez ceci. »

L'édit de l'empereur confirmant son approbation fut longtemps encore lettre morte. Un lazariste français, arrêté quelque temps après dans le Nord, le Père Carayon, fut reconduit chargé de chaînes à Macao et tellement maltraité qu'il en mourut. Un missionnaire italien, reconduit de même à Canton, y mourut des suites des privations subies en route. En 1851, le Père Vacher, des missions étrangères, fut arrêté dans le Yunnan et étouffé dans sa prison. En 1845, cependant, le Père Huc, à qui nous avons emprunté en partie les renseignements ci-dessus, accompagné du Père Gabet, avait conçu le projet audacieux de prêcher la religion chrétienne au foyer même du lamaïsme et s'était rendu dans ce but à Lhassa. Le commissaire chinois ne l'y laissa pas séjourner et fit conduire les deux missionnaires à Canton sous escorte. Ils furent honorablement traités et, grâce à leur énergie et à leur sang-froid, réussirent à se faire rendre les honneurs mandarinaux tout le long de la route et à entretenir les meilleures relations avec les autorités chinoises qui les hébergèrent dans les palais communaux ou dans les temples partout où ils passèrent. Ils avaient eu la chance de rencontrer, dès le début

de leur voyage, un vice-roi intelligent, celui du Szechuen, dont la protection les accompagna jusqu'à Canton.

En 1867, il y eut encore une grande persécution dans la province du Fohkien. Toutes les églises et chapelles furent détruites, et les dominicains durent s'enfuir dans les montagnes avec leurs chrétiens indigènes.

Depuis cette époque, la situation des missionnaires s'est beaucoup améliorée, et, dans ces derniers temps, la France a obtenu pour eux, non seulement la liberté de propagande, mais encore le droit de posséder dans toutes les parties de la Chine, ce que n'ont pas encore les autres étrangers, dont les droits de propriété sont limités aux ports ouverts. C'est la France qui a la protection de tous les missionnaires catholiques en Extrême-Orient, comme sur les lieux saints, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Cette situation a été entamée, en 1897, par l'Allemagne, qui entend se charger de la protection de ses nationaux missionnaires. L'occupation de la baie de Kiachao dans le Shantung, en représailles du massacre de deux missionnaires, a montré bientôt le parti que les Allemands prétendent tirer de la protection directe des missions allemandes. C'est la première fois qu'un massacre de missionnaires donne lieu à compensation territoriale. En 1870, la populace, excitée par les lettrés, a massacré les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Tientsin, et bien que nous eussions dans le Pei-ho les forces suffisantes pour réduire la ville en cendres, une indemnité pécuniaire et le châtiment des coupables présumés ont été les seules compensations obtenues. Il a fallu de longues négociations pour obtenir l'érection d'une chapelle commémorative sur la place où sont tombées les malheureuses Sœurs et où

se trouvent leurs restes. Nous avons visité les tombes des victimes, mutilées et dépecées avec tant de barbarie qu'on n'a pu reconstituer les cadavres de quelques-unes d'entre elles, et qu'on a été obligé de déposer ces malheureux débris sous une même pierre portant plusieurs noms. Les soulèvements dont les missionnaires sont les victimes ne sont jamais l'œuvre du fanatisme religieux; les Chinois sont trop indifférents en matière de religion pour cela. Les persécutions ont été l'œuvre des mandarins et des lettrés, jaloux de voir leur influence leur échapper. La cause la plus fréquente des émeutes contre les chrétiens est celle que signale Mgr Reynaud : leur refus de participer aux frais des cérémonies du culte national. La part des païens en devenant plus forte, l'intérêt est le mobile qui les porte à chercher querelle aux indigènes chrétiens et à leurs missionnaires. Les émeutes, lorsqu'elles n'ont pas cette cause, ont pour mobile l'espoir du pillage. Au fond des actions des Chinois, on retrouve toujours, peu ou prou, l'intérêt : peu de peuples sont aussi positifs. Ils ont certainement inventé avant les Anglais la locution : ça paye ou ça ne paye pas. Le sentiment n'est pas leur fort, on s'en aperçoit bien à leur manque absolu de patriotisme, et cela explique les lents progrès de la religion chrétienne dont nous allons tracer un aperçu d'après les données que nous avons trouvées pour l'année 1891. Si on se rappelle que le christianisme a jeté des racines en Chine au VIIe siècle de notre ère, on sera étonné du peu de chemin parcouru. Nous en avons vu la cause plus haut. La querelle des rites chinois, à notre avis, est la principale.

En Mongolie, les missions catholiques belges comptent

de leur voyage, un vice-roi intelligent, celui du Szechuen, dont la protection les accompagna jusqu'à Canton.

En 1867, il y eut encore une grande persécution dans la province du Fohkien. Toutes les églises et chapelles furent détruites, et les dominicains durent s'enfuir dans les montagnes avec leurs chrétiens indigènes.

Depuis cette époque, la situation des missionnaires s'est beaucoup améliorée, et, dans ces derniers temps, la France a obtenu pour eux, non seulement la liberté de propagande, mais encore le droit de posséder dans toutes les parties de la Chine, ce que n'ont pas encore les autres étrangers, dont les droits de propriété sont limités aux ports ouverts. C'est la France qui a la protection de tous les missionnaires catholiques en Extrême-Orient, comme sur les lieux saints, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Cette situation a été entamée, en 1897, par l'Allemagne, qui entend se charger de la protection de ses nationaux missionnaires. L'occupation de la baie de Kiachao dans le Shantung, en représailles du massacre de deux missionnaires, a montré bientôt le parti que les Allemands prétendent tirer de la protection directe des missions allemandes. C'est la première fois qu'un massacre de missionnaires donne lieu à compensation territoriale. En 1870, la populace, excitée par les lettrés, a massacré les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Tientsin, et bien que nous eussions dans le Pei-ho les forces suffisantes pour réduire la ville en cendres, une indemnité pécuniaire et le châtiment des coupables présumés ont été les seules compensations obtenues. Il a fallu de longues négociations pour obtenir l'érection d'une chapelle commémorative sur la place où sont tombées les malheureuses Sœurs et où

se trouvent leurs restes. Nous avons visité les tombes des victimes, mutilées et dépecées avec tant de barbarie qu'on n'a pu reconstituer les cadavres de quelques-unes d'entre elles, et qu'on a été obligé de déposer ces malheureux débris sous une même pierre portant plusieurs noms. Les soulèvements dont les missionnaires sont les victimes ne sont jamais l'œuvre du fanatisme religieux; les Chinois sont trop indifférents en matière de religion pour cela. Les persécutions ont été l'œuvre des mandarins et des lettrés, jaloux de voir leur influence leur échapper. La cause la plus fréquente des émeutes contre les chrétiens est celle que signale Mgr Reynaud : leur refus de participer aux frais des cérémonies du culte national. La part des païens en devenant plus forte, l'intérêt est le mobile qui les porte à chercher querelle aux indigènes chrétiens et à leurs missionnaires. Les émeutes, lorsqu'elles n'ont pas cette cause, ont pour mobile l'espoir du pillage. Au fond des actions des Chinois, on retrouve toujours, peu ou prou, l'intérêt : peu de peuples sont aussi positifs. Ils ont certainement inventé avant les Anglais la locution : ça paye ou ça ne paye pas. Le sentiment n'est pas leur fort, on s'en aperçoit bien à leur manque absolu de patriotisme, et cela explique les lents progrès de la religion chrétienne dont nous allons tracer un aperçu d'après les données que nous avons trouvées pour l'année 1891. Si on se rappelle que le christianisme a jeté des racines en Chine au VIIe siècle de notre ère, on sera étonné du peu de chemin parcouru. Nous en avons vu la cause plus haut. La querelle des rites chinois, à notre avis, est la principale.

En Mongolie, les missions catholiques belges comptent

de leur voyage, un vice-roi intelligent, celui du Szechuen, dont la protection les accompagna jusqu'à Canton.

En 1867, il y eut encore une grande persécution dans la province du Fohkien. Toutes les églises et chapelles furent détruites, et les dominicains durent s'enfuir dans les montagnes avec leurs chrétiens indigènes.

Depuis cette époque, la situation des missionnaires s'est beaucoup améliorée, et, dans ces derniers temps, la France a obtenu pour eux, non seulement la liberté de propagande, mais encore le droit de posséder dans toutes les parties de la Chine, ce que n'ont pas encore les autres étrangers, dont les droits de propriété sont limités aux ports ouverts. C'est la France qui a la protection de tous les missionnaires catholiques en Extrême-Orient, comme sur les lieux saints, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Cette situation a été entamée, en 1897, par l'Allemagne, qui entend se charger de la protection de ses nationaux missionnaires. L'occupation de la baie de Kiachao dans le Shantung, en représailles du massacre de deux missionnaires, a montré bientôt le parti que les Allemands prétendent tirer de la protection directe des missions allemandes. C'est la première fois qu'un massacre de missionnaires donne lieu à compensation territoriale. En 1870, la populace, excitée par les lettrés, a massacré les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Tientsin, et bien que nous eussions dans le Pei-ho les forces suffisantes pour réduire la ville en cendres, une indemnité pécuniaire et le châtiment des coupables présumés ont été les seules compensations obtenues. Il a fallu de longues négociations pour obtenir l'érection d'une chapelle commémorative sur la place où sont tombées les malheureuses Sœurs et où

se trouvent leurs restes. Nous avons visité les tombes des victimes, mutilées et dépecées avec tant de barbarie qu'on n'a pu reconstituer les cadavres de quelques-unes d'entre elles, et qu'on a été obligé de déposer ces malheureux débris sous une même pierre portant plusieurs noms. Les soulèvements dont les missionnaires sont les victimes ne sont jamais l'œuvre du fanatisme religieux; les Chinois sont trop indifférents en matière de religion pour cela. Les persécutions ont été l'œuvre des mandarins et des lettrés, jaloux de voir leur influence leur échapper. La cause la plus fréquente des émeutes contre les chrétiens est celle que signale Mgr Reynaud : leur refus de participer aux frais des cérémonies du culte national. La part des païens en devenant plus forte, l'intérêt est le mobile qui les porte à chercher querelle aux indigènes chrétiens et à leurs missionnaires. Les émeutes, lorsqu'elles n'ont pas cette cause, ont pour mobile l'espoir du pillage. Au fond des actions des Chinois, on retrouve toujours, peu ou prou, l'intérêt : peu de peuples sont aussi positifs. Ils ont certainement inventé avant les Anglais la locution : ça paye ou ça ne paye pas. Le sentiment n'est pas leur fort, on s'en aperçoit bien à leur manque absolu de patriotisme, et cela explique les lents progrès de la religion chrétienne dont nous allons tracer un aperçu d'après les données que nous avons trouvées pour l'année 1891. Si on se rappelle que le christianisme a jeté des racines en Chine au VIIe siècle de notre ère, on sera étonné du peu de chemin parcouru. Nous en avons vu la cause plus haut. La querelle des rites chinois, à notre avis, est la principale.

En Mongolie, les missions catholiques belges comptent

de leur voyage, un vice-roi intelligent, celui du Szechuen, dont la protection les accompagna jusqu'à Canton.

En 1867, il y eut encore une grande persécution dans la province du Fohkien. Toutes les églises et chapelles furent détruites, et les dominicains durent s'enfuir dans les montagnes avec leurs chrétiens indigènes.

Depuis cette époque, la situation des missionnaires s'est beaucoup améliorée, et, dans ces derniers temps, la France a obtenu pour eux, non seulement la liberté de propagande, mais encore le droit de posséder dans toutes les parties de la Chine, ce que n'ont pas encore les autres étrangers, dont les droits de propriété sont limités aux ports ouverts. C'est la France qui a la protection de tous les missionnaires catholiques en Extrême-Orient, comme sur les lieux saints, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Cette situation a été entamée, en 1897, par l'Allemagne, qui entend se charger de la protection de ses nationaux missionnaires. L'occupation de la baie de Kiachao dans le Shantung, en représailles du massacre de deux missionnaires, a montré bientôt le parti que les Allemands prétendent tirer de la protection directe des missions allemandes. C'est la première fois qu'un massacre de missionnaires donne lieu à compensation territoriale. En 1870, la populace, excitée par les lettrés, a massacré les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Tientsin, et bien que nous eussions dans le Pei-ho les forces suffisantes pour réduire la ville en cendres, une indemnité pécuniaire et le châtiment des coupables présumés ont été les seules compensations obtenues. Il a fallu de longues négociations pour obtenir l'érection d'une chapelle commémorative sur la place où sont tombées les malheureuses Sœurs et où

se trouvent leurs restes. Nous avons visité les tombes des victimes, mutilées et dépecées avec tant de barbarie qu'on n'a pu reconstituer les cadavres de quelques-unes d'entre elles, et qu'on a été obligé de déposer ces malheureux débris sous une même pierre portant plusieurs noms. Les soulèvements dont les missionnaires sont les victimes ne sont jamais l'œuvre du fanatisme religieux; les Chinois sont trop indifférents en matière de religion pour cela. Les persécutions ont été l'œuvre des mandarins et des lettrés, jaloux de voir leur influence leur échapper. La cause la plus fréquente des émeutes contre les chrétiens est celle que signale Mgr Reynaud : leur refus de participer aux frais des cérémonies du culte national. La part des païens en devenant plus forte, l'intérêt est le mobile qui les porte à chercher querelle aux indigènes chrétiens et à leurs missionnaires. Les émeutes, lorsqu'elles n'ont pas cette cause, ont pour mobile l'espoir du pillage. Au fond des actions des Chinois, on retrouve toujours, peu ou prou, l'intérêt : peu de peuples sont aussi positifs. Ils ont certainement inventé avant les Anglais la locution : ça paye ou ça ne paye pas. Le sentiment n'est pas leur fort, on s'en aperçoit bien à leur manque absolu de patriotisme, et cela explique les lents progrès de la religion chrétienne dont nous allons tracer un aperçu d'après les données que nous avons trouvées pour l'année 1891. Si on se rappelle que le christianisme a jeté des racines en Chine au VIIe siècle de notre ère, on sera étonné du peu de chemin parcouru. Nous en avons vu la cause plus haut. La querelle des rites chinois, à notre avis, est la principale.

En Mongolie, les missions catholiques belges comptent

environ vingt mille catholiques sur vingt millions d'habitants.

En Mandchourie, il y avait, en 1884, 23 missionnaires des missions étrangères, 12 sœurs de charité et 12 530 chrétiens.

Dans le Shantung nord, nous trouvons, en 1891, 14 franciscains italiens et 18 145 catholiques ; dans le Shantung sud, 15 prêtres allemands et 2 150 catholiques ; dans le Szechuen, 100 prêtres des missions catholiques ont environ 100 000 chrétiens ; dans le Houpeh, 34 franciscains italiens réunissaient autour d'eux, en 1891, 4 589 chrétiens ; dans le Kiangsi, les lazaristes comptaient environ 200 000 chrétiens ; dans le Anhwei, 40 pères jésuites gouvernaient, en 1898, 10 839 chrétiens, et dans le Kiangsou 116 religieux du même ordre ont charge de 104 338 chrétiens ; dans le Chehkiang, 13 lazaristes ont la direction spirituelle de 9 000 Chinois ; dans le Fuhkien, 27 dominicains espagnols comptaient, en 1891, 36 600 chrétiens ; dans le Kwantung, 31 missionnaires catholiques comptent environ 50 000 chrétiens, et dans le Yunnan nous trouvons 23 prêtres des missions étrangères avec 10 000 chrétiens. Les chiffres du Pétchili, du Shansi, du Shensi, du Honan, du Hunan, du Kweichow, du Kwangsi nous manquent complètement. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucun document officiel en dehors du rapport des douanes où nous avons pris les chiffres de 1891 et d'un relevé publié par la Compagnie de Jésus où nous avons pris les renseignements pour le Anhwei et le Kiangsou pour 1898. Les renseignements que nous avons pu réunir donnent un total de 498 missionnaires catho-

liques avec 400 000 prosélytes. En augmentant ce chiffre de 200 000 pour les provinces dont les statistiques nous manquent, nous croyons que nous faisons bonne mesure. Pour les mêmes provinces dont nous avons parlé plus haut, nous avons trouvé qu'il y avait, en 1891, 596 missionnaires protestants avec 52 000 prosélytes. En leur accordant environ 20 000 fidèles pour les provinces dont nous n'avons pas les statistiques, nous devons être assez près de la vérité, car il est des régions où ils n'ont pas un prosélyte, comme le confessait mélancoliquement l'un d'entre eux dans une lettre que nous avons lue où il déplorait quatorze années de labeurs infructueux en Mongolie.

Les premières tentatives des missionnaires protestants en Chine datent du commencement de notre siècle.

Les missions catholiques ont des sources importantes de revenus dans les propriétés qu'elles ont acquises dans les ports ouverts, et dont la plus-value a été colossale. Quelques-unes rapportent annuellement une somme égale au capital employé à leur achat. Avec ces revenus et les envois qui leur sont faits d'Europe, les missionnaires entretiennent leurs églises, des écoles nombreuses, des hôpitaux, des dispensaires, des orphelinats.

Des discussions se produisent assez souvent entre les orphelinats et les nourrices auxquelles on confie les orphelines recueillies. Généralement à l'âge de trois ans, on les leur retire, et alors la nourrice déclare être la mère, ce qui est quelquefois vrai. C'est un bon tour de Chinoise pour se faire payer des mois de nourrice pour élever son propre enfant. Les discussions qui résultent de ces flibusteries donnent naissance aux absurdes

légendes courantes parmi le peuple chinoi
rapts d'enfants auxquels les Européens a
yeux pour en faire des remèdes.

Les opérations pratiquées dans les hôpi
indigènes sont quelquefois aussi une sou
quand elles ne réussissent pas, et la prude
de n'y recourir que lorsqu'on est absolu
réussir, les Chinois ne se faisant pas faute
Européens d'homicide, et cela se compl
répugnance à se présenter incomplets
ancêtres.

Les missionnaires protestants, presque
entretiennent aussi des écoles, des orpheli
pensaires, des hôpitaux. Ils mènent une
moins pénible que les missionnaires cathol
des logements confortables, bien différents
cellule ou de la hutte chinoise du prêtre
ils vont, pendant les chaleurs de l'été, pr
dans les montagnes ou au Japon.

Les catholiques et les protestants se
nombreux travaux littéraires, et on doit au
autres d'excellentes traductions des clas
littérature et de l'histoire chinoise; ent
fameux Dictionnaire du Dr Morrison, et
des classiques chinois par le Dr Legge, p
chinois à l'Université d'Oxford.

La majeure partie des livres écrits sur
été par les missionnaires protestants, et ils
ou moins empreints de l'esprit de prosélyt

CHAPITRE XXVII

Abrégé de l'histoire de la Chine.

Le lecteur sera peut-être étonné d'apprendre que les mots Chine et Chinois sont inconnus des habitants de l'empire du Milieu, excepté de ceux d'entre eux qui parlent une langue étrangère. Une ancienne coutume appliquait au peuple le nom adopté par la dynastie régnante. Les Chinois auraient donc dû changer de nom aussi souvent qu'ils ont changé de dynastie. Cependant ils en sont restés aux appellations de hommes de Han, au nord de la Chine, tandis que les habitants du midi de la Chine se désignent eux-mêmes sous le nom de hommes de Tang, du nom de la dynastie des Han (IIe siècle avant notre ère, et de celle des T'ang (VIIe siècle de notre ère). L'explication généralement adoptée est que les Malais furent en contact avec eux, à l'époque où ils se désignaient sous le nom de hommes de Thsing (IIIe siècle avant notre ère). Par corruption, les Malais prononcèrent Tchina, dont les Portugais ont fait China, les Anglais China (prononcé Tchaena) et les Français Chine. Si les Chinois avaient suivi leurs premiers usages, ils s'appelleraient de nouveau hommes de Thsing, la dynastie mandchoue ayant adopté ce vocable qui signifie pur.

soire des autres nations, qu'elle est précédée du récit d'une période fabuleuse.

D'après la mythologie chinoise, le père de l'univers fut Pan-kou.

Trois rois lui succédèrent : celui du ciel, celui de la terre et celui des hommes.

Confucius fait remonter l'histoire de la Chine au règne de Fou-si (2953-2838 avant notre ère ?) La fable chinoise rattache l'âge d'or à ce règne. La vertu régnait sur la terre, et avec elle le bonheur et l'abondance.

Avec le grand empereur Hoang-ti, qui régla le calendrier (2637 avant notre ère), nous entrons dans la période historique avec un peu plus de certitude. L'histoire de son règne est naturellement celle de longues luttes avec des compétiteurs qu'il réduisit à l'obéissance. Les annales chinoises ont retenu la modération dont il fit preuve dans ses guerres, se bornant à détruire les chefs et épargnant le peuple. Il fit des routes, construisit des vaisseaux, établit les poids et mesures sur le système décimal, encore en vigueur aujourd'hui.

Son fils, Chaohow, a laissé peu de traces dans les annales. On lui attribue l'organisation de l'administration chinoise et la division des officiers de la couronne en différentes classes reconnaissables à des signes distinctifs.

Son neveu, Chwenhio, qui lui succéda, est représenté comme le restaurateur et même le fondateur de l'astronomie. Il étendit les frontières de l'empire jusqu'au Tonkin au sud et à la Mandchourie au nord.

Son arrière-petit-fils Yao a légué sa mémoire à la postérité chinoise comme celle d'un des grands empe-

reurs de Chine. Il fut renommé pour sa s
vers son peuple. On lui attribue ces parole
peuple a froid, c'est moi qui en suis la c
peuple a faim, c'est ma faute. Si mon pe
des crimes, je dois me considérer comme
pable. » Quoi de surprenant que le peuple
la mémoire d'un empereur émettant ces
une époque où, dans le reste du monde, l
tyrannie réglaient seules les rapports de g
gouvernés.

Yao avait associé son gendre, Choun, à so
ment ; à la mort de l'empereur, les notabl
mèrent le seul digne de lui succéder, et le fi
écarté du trône. Choun, à son tour, s'asso
ministre You, qui fit écouler les eaux,
vallées et laissa des préceptes pour le gouve
empires, recueillis religieusement dans les
et enseignés jusqu'à nos jours. A la mort
(2208 avant notre ère), You fut proclamé
régna sept ans, et, avant sa mort, ordonna q
venait d'inventer le moyen d'extraire du riz
enivrante fût banni de l'empire. Au règne
miers empereurs remonte le précepte que
traduit dans l'*Histoire chinoise* du Père G
que le peuple juge digne de récompense
ment indique ce que le Ciel désire puni
penser. » C'est le *Vox populi, vox Dei.*

Jusqu'à l'empereur You, le trône avait é
plus digne, et lui-même avait désigné le prés
conseil pour lui succéder ; mais, soit recon
peuple, soit effet de l'ambition de son fils,
fils Tiki qu'échut la couronne, et la coutu

de la transmettre dans la famille. Tiki est donc le fondateur de la première dynastie chinoise, qui prit le nom de Hia.

Dix-sept empereurs se succédèrent, souillant le trône par des débauches dignes des empereurs romains, et, en 1776 avant notre ère, les grands de l'empire renversèrent le dernier souverain de cette dynastie et le remplacèrent par Chin Tang, fondateur de la dynastie des Chang.

Ce règne fut marqué par une grande famine, en coïncidence avec la famine d'Égypte à l'époque de Pharaon et de Joseph.

Vingt-huit empereurs de cette dynastie se succédèrent sur le trône, et les annales chinoises mentionnent sous le règne de l'un d'eux, Taivou (1627 avant notre ère), l'invasion de l'Inde par Sésostris. Sous le règne de Pankeng (1401-1374), les déplacements du fleuve Jaune, l'effroyable voyageur, comme l'appelle le Père Gandar, sont déjà signalés, et la capitale fut établie près de l'emplacement actuel de Pékin. Les préceptes de gouvernement laissés par Pankeng font encore aujourd'hui l'admiration des commentateurs des classiques.

Jusqu'à la chute de la dynastie (1109 avant notre ère), aucun nom ne mérite d'être retenu.

Le dernier empereur des Chang, Tcheou-si, tyran impopulaire, fut renversé par Ou-ouang, roi de Si-pé, fondateur de la dynastie des Tcheou.

Le ministre de Ou-ouang, Taé-koung, tiré par lui de l'obscurité et de la pauvreté, a laissé des ouvrages sur l'art de la guerre et la manière de bien gouverner, encore estimés aujourd'hui.

L'art de l'écriture était déjà connu en Chine avant la

reur vous a confiés; soyez leur ami plutôt que leur maître, leur père plutôt que leur chef; que leurs intérêts soient les vôtres ; que votre principale occupation soit de leur rendre la justice, et qu'ils puissent facilement vous aborder. »

C'est grâce aux sages règlements de Tcheou-koung que la dynastie des Tcheou se maintint sur le trône pendant huit siècles.

Pendant cette période, avait lieu la guerre de Troie ; Zoroastre fondait la religion des adorateurs du feu en Perse, Saül était roi d'Israël, Salomon bâtissait le temple, Lycurgue donnait des lois à Sparte, et Romulus fondait Rome. Ensuite venaient la captivité de Babylone, l'apparition de Bouddha, la conquête de l'Asie Mineure par Cyrus, la défaite de Darius à Marathon, de Xerxès à Salamine, la guerre du Péloponèse, la retraite des Dix mille et les conquêtes de Rome jusqu'aux guerres puniques.

C'est sous la dynastie des Tcheou, en 551 avant Jésus-Christ, que naquit Confucius, le roi sans trône, le maître éducateur de dix mille générations. Lui-même ne se donnait que comme le transmetteur des principes sociaux, politiques et moraux de l'antiquité chinoise, des empereurs semi-fabuleux, Yao, Choun, du grand You, qui ont assis les principes de gouvernement sur lesquels repose encore aujourd'hui l'empire chinois. Les empires assyrien, égyptien, perse, grec, romain, arabe, teuton se sont effondrés dans la poussière ! Au Grec moderne, que dit l'histoire de Troie, au Romain l'histoire du Latium, Thor et Odin au Scandinave, les Niebelungen à l'Allemand ? et l'empire chinois reste assis sur les mêmes fondations et les mêmes principes depuis

La Grande Muraille

[illegible] une vive critique d'un lettré [illegible]
[illegible] à l'abolition de l'empire et à [illegible]
[illegible]mes.

[illegible] ministre Li-sseh fut appelé à réfuter [illegible]
[illegible]ts de l'orateur. Il exposa que les [illegible]
[illegible]ne connaissance des nécessités pratiques [illegible]
[illegible]ent, qu'hypnotisés dans l'admiration [illegible]
[illegible]raient tout du temps où ils vivaient, [illegible]
[illegible]nga comme ennemis de la chose publique.

[illegible]n décret fut rendu, ordonnant de brûler [illegible]
[illegible]es, à l'exception des livres de médecine, d'agricul-
[illegible], de magie et de l'histoire de la maison de Hoang-ti.
fut un immense autodafé. Quelques lettrés résis-
[illegible]nt et purent sauver quelques ouvrages. C'est au
[illegible]istre Li-sseh que l'on doit les caractères chinois
[illegible]ellement en usage, le ciment de la nationalité chi-
se, disent certaines personnes, dont voici la démons-
tion :

[illegible]renons le mot homme, par exemple. Si le mot
nme était représenté chez la race blanche par un
ne uniforme, malgré la diversité des prononciations :
no, en latin, *mann* en allemand, *man* en anglais,
no en italien, *hombre* en espagnol, *homem* en por-
[illegible]gais, *homme* en français, la race blanche dispersée
[illegible]uis la légendaire tour de Babel aurait peut-être con-
[illegible]vé dans le langage écrit un [illegible] commun de ses
es qui aurait assuré [illegible]

L'an 214 avant Jésus-Christ [illegible] donna
[illegible]dre de construire la [illegible] jusqu'à Shan-hai. [illegible]
[illegible]t l'œuvre de Hoang-[illegible]
[illegible] acte de [illegible]

Cette dynastie périt aussi par suite de la détestable influence des eunuques. Un général, Tsao-tsao, se révolta, et à sa mort, son fils, Tsao, fonda le royaume de Ouée dans le nord de la Chine (220 après Jésus-Christ). Au Kiang-si, un autre prétendant forma le royaume de Ou, et les descendants des Han furent repoussés au Szechuen qu'ils conservèrent sous le nom de royaume de Chou.

Cette période, célèbre sous le nom de période des trois royaumes, est fertile en guerres qui donnèrent naissance à des romans de chevalerie, dont les récits merveilleux passionnent encore aujourd'hui le peuple chinois.

Pendant ce temps, la Grèce était passée sous la domination romaine, sa production littéraire arrêtée pour toujours; Annibal avait été vaincu, le Christ crucifié, Jules César avait conquis les Gaules, Auguste était salué empereur et saint Paul amené enchaîné à Rome.

Les trois royaumes furent de nouveau réunis en un seul empire par le roi de Ouée qui fonda la seconde dynastie des Thsing (265-419).

Après eux, les dynasties des Soung, des Ts'i, des Léang, des Tch'en et des Soui eurent une existence éphémère. Ce fut une période de trouble et de guerre civile pendant laquelle, cependant, on commença le grand canal. Un général énergique, Li-che-min, rétablit l'ordre et mit son père, prince de Tang, sur le trône impérial. Lui-même succéda à son père, en 626, sous le nom de Tang-tae-tsoung. Sous son règne, six ans après l'hégire, la religion de Mahomet fit son apparition en Chine. Un siècle et demi plus tard, quatre mille soldats arabes, appelés pour réprimer une insurrection, obtinrent de s'établir en Chine. Ils conservèrent leur foi, mais leur individualité disparut.

premier empereur qui rendit des édits contre les bouddhistes auxquels il ordonna de quitter leurs établissements religieux et de rentrer dans leurs familles (845).

A sa mort, en 846, les eunuques le remplacèrent par Suentsong, lequel essaya, sans succès, de lutter contre leur influence.

Son successeur, Hsien-Toung, rétablit les bouddhistes dans leurs privilèges et fit venir des Indes un os de Caçya-Mouni qu'il reçut en grande pompe. Un poète célèbre en Chine, Han Wen koung, protesta ardemment contre cet acte de superstition. Il représenta que l'empire possédait de bonnes lois, et qu'il n'était pas besoin d'en aller chercher au loin ; qu'il était absurde d'admettre avec honneurs un os d'un homme que, vivant, on eût reconduit chez lui pour éviter le désordre mental produit par sa doctrine.

Ce censeur sévère fut banni dans un poste de gouverneur d'une région sauvage qu'il civilisa. Il fut rappelé plus tard et mourut comblé d'honneurs, salué après sa mort du titre de prince de la littérature.

L'un des successeurs de Hsien-Toung, Chao-tsong, ayant déplu aux eunuques, fut déposé et emprisonné par eux. Cette fois, les ministres se révoltèrent, rétablirent l'empereur sur le trône, et les eunuques furent privés de leurs fonctions administratives. Le général Chou-ouen, créé, peu de temps après, prince de Léang, les fit massacrer et n'épargna que trente d'entre eux, trop vieux ou trop jeunes; Chao-tsong ne tarda pas à être assassiné par ordre de son libérateur, qui fit noyer sa famille et ses ministres. Il mit sur le trône un fils de l'empereur défunt, Chao-Suenti, qui ne tarda pas à abdiquer en sa faveur ; après quoi, Chou-ouen le fit

peuvent être exécutées sans l'approbation de l'empereur. Exception est quelquefois faite à la règle, mais on doit en rendre compte au souverain. Il eut beaucoup de guerres à soutenir pour établir son pouvoir et laissa l'empire à son frère, qui prit le nom de Taitsong et fut en lutte constante avec les Tartares. Cette lutte continua sous son successeur, Chintsong Ier.

Ce fut sous Chintsong II, un de ses successeurs, qu'eut lieu la tentative de socialisme d'État dont il est parlé dans un autre chapitre. Les pauvres furent exemptés de taxes et les riches surchargés. Tout le monde devint pauvre dans le Shensi, où les nouvelles théories furent mises largement en pratique ; les terres en friche ne se comptaient plus quand on renonça à l'expérience.

Sous l'empereur Chetsong (1085-1100), les eunuques revinrent au pouvoir.

Les Tartares n'avaient cessé de harceler l'empire et, en 1117, Hoe-tsoung fit alliance avec un de leurs chefs qui s'était proclamé empereur et avait fondé la dynastie des Kin. Pendant que les Chinois se faisaient battre par les Leaou, l'empereur des Kin mettait fin à la domination de ces derniers, et faisait leur empereur prisonnier (1125). A la suite de cette victoire, il réclama tout le pays au nord du fleuve Jaune. Les Chinois furent battus, et l'empire resta partagé entre les Kin et les Soung. Ces derniers furent constamment harcelés par les Kin jusqu'au moment où Gengiskhan les mit d'accord en supprimant les deux empires. Les Kin avaient établi leur capitale à Pékin et les Soung à Nanking, puis à Hangchow. Le grand canal fut prolongé jusqu'à Pékin par les Kin pour assurer l'approvisionnement de la capitale.

remit les affaires entre les mains d'un ministre incapable et chercha l'oubli de ses revers dans l'ivresse et la débauche. Le dernier des Soung, réfugié à Hangchow avec sa mère l'impératrice régente, y fut pris et envoyé à la cour de Koublaï (1276). Un de ses parents, élu empereur, tint encore la campagne jusqu'en 1278, où la cause des Soung reçut le coup de grâce dans une bataille navale. Le ministre Lou-sion-fou, voyant tout perdu, jeta sa femme et ses enfants à la mer, puis, saisissant son maître dans ses bras, il se précipita avec lui dans les flots.

Gengiskhan s'était emparé de Yarkande, Bokkhara, Samarcande, Merv, Hérat, la Perse, et avait pénétré jusqu'en Bulgarie. Les frères d'Ogotaï avaient conquis la Hongrie et la Pologne, et son fils Batou avait envahi la Russie jusqu'à Kiew.

Pendant la guerre des empereurs Mongols contre l'empire des Kin, on entendit pour la première fois la voix du canon au siège de Kae-foung-fou.

C'est pendant le règne de Koublaï qu'eut lieu le fameux voyage de Marco Polo.

En 1255, deux marchands vénitiens : le père et l'oncle de Marco Polo, partirent de Constantinople, où régnait l'empereur Baudoin, avec des bijoux et d'autres marchandises. Ils passèrent un an sur la mer Caspienne chez les Tartares, puis trois ans à Bokkhara et arrivèrent enfin en 1261 à la cour de Koublaï où ils restèrent plusieurs années. Koublaï les renvoya avec un ambassadeur et une lettre au pape demandant des missionnaires pour enseigner la foi chrétienne. Grégoire X leur donna deux dominicains : Nicole de Vizenze et Guillaume de Triple. Le jeune Marco revint avec eux

et devint le favori de l'empereur, au service duquel il resta dix-sept ans. En 1280, les trois Vénitiens prirent part à la conquête des provinces méridionales de la Chine sur les Soung, et Marco Polo fut nommé gouverneur. En 1295, ils revirent leur patrie, et Marco Polo, prisonnier des Gênois en 1298, dicta la célèbre relation de son voyage. Il mourut, en 1324, membre du grand conseil de Venise.

Koublaï-Khan tenta une grande expédition navale contre le Japon, mais il fut repoussé, et sa flotte eut le sort de la célèbre Armada.

Koublaï établit une sorte de papier-monnaie fait d'écorces d'arbres, organisa un service de postes, intronisa au Thibet le Bouddha vivant et termina le grand canal qu'il pourvut de digues en pierres de taille. Il fit fondre les deux superbes instruments en bronze que l'on remarque encore dans la cour d'entrée de l'observatoire.

Lorsqu'il mourut, en 1294, il laissait le plus grand empire qu'eût encore éclairé le soleil : de la mer Glaciale au détroit de Malacca et de la mer du Japon à la mer Caspienne.

Timour (nom chinois Tcheng-tsoung), son petit-fils, lui succéda. Il régna deux ans et fut remplacé par son neveu Ou-tsoung qui construisit le temple de Confucius.

Vint ensuite l'empereur Jen-tsoung, puis In-tsoung, qui, ayant voulu s'opposer à la domination des prêtres bouddhistes, fut assassiné par son fils adoptif et remplacé, en 1324, par Taé-ting, puis, en 1329, par Ouen-tsoung. Ce dernier est le premier empereur mongol qui fit des sacrifices au temple du ciel et honora Gengiskhan comme le fondateur de la dynastie. Il reçut à la

cour un prêtre du Thibet avec tant d'honneurs qu'il s'attira la haine des lettrés. Il fut remplacé sur le trône, en 1333, par Choun-ti, qui n'avait que treize ans. Choun-ti s'adonna au plaisir, et ne se préoccupa nullement des révoltes qui le menaçaient. En 1352, la Chine méridionale se souleva. Choun-ti, découragé par les défaites qu'il essuya, amolli par le plaisir, se retira en Tartarie, abandonnant l'empire de Chine à la dynastie chinoise des Ming qui régna jusqu'en 1644.

Le fondateur de la dynastie des Ming avait été moine bouddhiste ; plus tard, il devint soldat de fortune et se joignit aux insurgés qui cherchaient à secouer le joug mongol. D'aucuns prétendent qu'il était tout simplement chef de voleurs. Il est probable que les insurgés étaient des bandes de pillards, comme il arrive dans tout mouvement insurrectionnel. S'ils réussissent, ils deviennent des héros, s'ils échouent, ils restent, aux yeux de l'histoire, de simples brigands. Quoi qu'il en soit, Tchou-yuen-tchang se trouva bientôt à la tête d'une grande armée et se fit couronner empereur sous le nom de Houng-ou. Les Mongols furent repoussés au delà de la Grande Muraille, et la capitale de la nouvelle dynastie fut établie à Nanking. La Mongolie elle-même devint province chinoise sous le troisième empereur, conquérant de la Cochinchine et du Tonkin, et la cour se transporta à Pékin qui redevint capitale. La dynastie mongole ne s'était en aucune façon préoccupée du bien-être de ses sujets et de l'organisation d'un bon gouvernement. Les empereurs gengiskanides s'étaient comportés en conquérants, n'avaient accordé aucun intérêt ni encouragement aux études, base de tout le système chinois, et n'avaient point jeté de racines dans le pays

Il n'était pas moins remarquable pour sa modestie. Il avait conquis une capitale, trois provinces, emporté d'assaut plusieurs centaines de villes, et lorsqu'il rentrait à la cour, il retournait sans bruit et sans cortége à sa maison, où il s'entretenait avec quelques savants professeurs. Toute sa vie, il fut respectueux en présence de l'empereur et si réservé qu'on pouvait douter qu'il fût capable de parler. L'empereur avait l'habitude de le louer ainsi : « Mes ordres reçus, il partait pour les exé-« cuter ; sa tâche accomplie, il revenait sans orgueil et « sans bruit. Il n'est point adonné aux femmes et n'a-« masse point de richesses. Un homme de cette inté-« grité, pur et clair comme le soleil et la lune, il n'y en « a aucun autre que mon premier général Souta. »

Houng-ou rétablit l'ancien costume chinois et l'ancien cérémonial des rites. Il réduisit les eunuques au rang de domestiques du palais et fit faire, en 1394, une carte générale de la Chine. Il mourut en 1399. Son fils Kien-ouen-ti fut détrôné, après une guerre sanglante, par son oncle, Yen-ouang, qui se fit proclamer empereur en 1403 sous le nom de Young-lo. Cet empereur, mort en 1424, fit reconstruire la ville impériale de Pékin sur son emplacement actuel. D'après ce que l'on en voit, malgré l'état de délabrement où l'a laissé tomber la dynastie mandchoue, aucune capitale du monde n'approchait au xve siècle de la splendeur de Pékin, percée de larges avenues dallées, entourée de murailles sur lesquelles plusieurs chars peuvent passer de front, semée de temples de toute beauté.

Ying-tsoung, successeur de Young-lo, eut à lutter contre une révolte des Tartares. Il eut la sottise de donner le commandement de l'armée à un eunuque,

Tartares au nord de la Chine, et trois invasions japonaises qui furent repoussées. Son testament contient la curieuse confession que voici :

« Pendant quarante-cinq ans j'ai occupé le trône, et il y a eu peu de règnes aussi longs. Mon devoir était de révérer le ciel et de prendre soin de mes peuples ; cependant, je me suis laissé tromper par des imposteurs qui m'avaient promis l'immortalité. Cette erreur m'a conduit à donner le mauvais exemple aux grands et au peuple. Je désire réparer le mal par cet édit, qui sera publié après ma mort par tout l'empire. »

En dépit de cet aveu de faiblesse, on lui doit la construction, en 1524, de la partie de Pékin connue aujourd'hui sous le nom de ville chinoise, au sud de la ville tartare. Il la fit entourer de murs en 1564. Son fils Moutsong régna de 1566 à 1573, sans événements notables.

Ouan-li, fils de Moutsong, fut moins heureux. Des révoltes et des invasions japonaises vinrent troubler son règne. C'est en 1560 que les Portugais prirent pied à Macao où ils obtinrent des autorités locales la permission d'établir un dépôt de marchandises. Environ vers le même temps, les Espagnols s'étaient emparés des Philippines où ils avaient trouvé une colonie chinoise, qui se développa rapidement, au point de leur causer des inquiétudes. En 1602, trois mandarins vinrent aux Philippines avec une mission qu'ils ne surent pas expliquer, apparemment parce que les Espagnols n'entendaient pas le chinois, non plus que les Chinois n'entendaient l'espagnol. L'imagination méridionale aidant, les Espagnols prirent la détermination de supprimer les Chinois, comme soupçonnés d'esprit de révolte. Une

défaite, et la situation était loin d'être bonne lorsque Ouan-li mourut en 1620. Un bon général, Ting-bi, avait cependant réussi à arrêter les progrès de l'invasion lorsque l'empereur Tienki, successeur de Kwantsong, mort après quelques mois de règne, eut la faiblesse de céder à des intrigues d'eunuques et de rappeler Tingbi. Le résultat ne se fit pas attendre : les troupes chinoises furent battues dans toutes les rencontres, malgré la présence de leur artillerie qu'ils ne surent pas utiliser. Ce fut le signal de révoltes dans toutes les directions. Nourhachou mourut, en 1626, maître de la presqu'île de Leaoutung. Son successeur, Taitsong, envahit la Corée, et lorsque le dernier des Ming, Tsong ching, monta sur le trône en 1627, les Mandchoux s'avancèrent sur Pékin, défendu par un général capable et intelligent, Chung-ouan, que les eunuques firent assassiner, de complicité avec les Mandchoux. Taitsong fut rappelé au delà de la Grande Muraille pour des raisons restées inconnues et ne reparut en Chine qu'en 1634. Les Chinois furent battus dans plusieurs rencontres jusqu'à ce que le général Ou-San-koui arrêtât la fortune de Taitsong. Ce dernier mourut, en 1643, laissant la conquête de la Chine inachevée.

Entre temps, un chef de brigands, nommé Li-tse-tchang avait entrepris de conquérir la Chine septentrionale. En 1641, il s'empara du Chensi et du Honan. En 1642, il emporta la ville de Kae-foung-fou qu'il livra aux flammes. Il s'empara ensuite de Si-ngan-fou et se proclama empereur sous le nom de Li-koung.

Les troupes envoyées pour le combattre passèrent sous ses drapeaux. Il entra alors à Pékin par trahison le avril 1644. L'empereur se suicida avec l'impératrice

entre eux, et les troupes tartares finirent par les anéantir après quinze années de lutte.

La dynastie des Ming est restée célèbre par la grande activité littéraire et les progrès des mœurs et de la civilisation matérielle. Les porcelaines bleues des Ming sont recherchées par les collectionneurs, et la littérature chinoise s'est beaucoup développée sous leur règne.

Une gigantesque encyclopédie en vingt-deux mille volumes et en quatre exemplaires a été écrite à cette époque. On n'en a plus qu'un exemplaire imparfait et dans un état de conservation douteux. La table des matières seule occupe trois mille pages. De la même époque, on a un traité, compilation de huit cents écrivains précédents sur la botanique, la minéralogie, l'entomologie, etc.

Sous Young-lo, la bibliothèque impériale ne contenait pas moins de un million de volumes.

Pendant que la dynastie des Ming régnait en Chine, l'Espagne avait vu Ferdinand et Isabelle la Catholique repousser les Maures, Henri IV était monté sur le trône de France, l'Amérique avait été découverte, Vasco de Gama avait trouvé le chemin des Indes. C'est l'époque de Shakespeare, Rabelais, Descartes, Luther, Copernic, Cervantes, Galilée, Machiavel, Le Tasse.

Après la chute des Ming, les Mandchoux eurent le soin de mettre partout des garnisons tartares côte à côte avec les autorités chinoises qu'ils eurent l'habileté d'employer pour les intéresser à la conservation de l'ordre de choses existant. Ils ont seulement pris la précaution d'édicter qu'aucun fonctionnaire ne peut conserver son poste plus de trois ans, ni servir dans la contrée dont il est originaire. Ils ont brisé ainsi toute espèce d'entente et de conspiration possibles en faveur

décret dans ce sens, mais le préjugé fut le plus fort, et le décret fut rapporté au bout de quatre ans.

Le fils du général Ou-san-koui avait été gardé à la cour comme otage. K'ang-hi, se défiant de la fidélité du général, l'invita à venir à Pékin. Celui-ci lui fit la réponse de Guillaume le Conquérant, annonçant que si l'empereur le pressait, il irait à Pékin, mais à la tête de quatre-vingt mille hommes. Son fils fomenta une révolte. Un traître dénonça le complot, et les conjurés furent exécutés.

Ou-san-koui, qui occupait le Yunnan, le Sse-tchouan, le Koueitcheou, le Shensi et une grande partie du Hoo-kouang, prit les armes pour venger son fils, mais il mourut peu après. Son second fils continua la guerre pendant quelque temps, mais il finit par se suicider, ce qui termina la lutte.

En 1720, une ambassade russe apporta à Pékin des lettres du czar Pierre. On eut beaucoup de peine à s'entendre sur le cérémonial : les Chinois exigeaient que les ambassadeurs se prosternassent, en frappant trois fois la terre avec leur front, cérémonie dont les plus grands dignitaires ne sont pas dispensés en présence de l'empereur. Les Russes s'y refusèrent et furent reçus suivant le cérémonial d'Occident. Depuis cette époque, une mission russe est installée à Pékin.

K'ang-hi mourut en 1722. Son règne fut signalé par la protection qu'il accorda aux missionnaires employés à la cour. Il fit publier une anthologie en cent dix volumes, une encyclopédie en cent soixante, un traité de botanique en cent volumes, les écrits philosophiques de Chu-Hsi en soixante-six volumes, un dictionnaire comprenant quarante mille caractères.

grand mal au peuple par leurs extorsions et leurs mauvais exemples.

La Chine possède, comme la cour de Rome, un index des livres dont la publication est interdite soit pour immoralité, soit pour sentiments révolutionnaires. Les écrits préconisant le retour de la dynastie des Ming sont au nombre de ces derniers.

L'empereur Kieng-loung abdiqua, en 1796, après soixante années de règne, en faveur de son fils Kiak'ing. Peu de temps avant son abdication, il avait reçu l'ambassade anglaise conduite par lord Macartney.

Ses poésies, traduites par le Père Amiot, avaient attiré l'attention de Voltaire, qui écrivit ce quatrain à son sujet :

Occupé sans relâche à tous les soins divers
D'un gouvernement qu'on admire,
Le plus grand potentat qui soit dans l'univers
Est le meilleur lettré qui soit dans son empire.

Le règne de Kiak'ing fut signalé par l'éclosion de sociétés secrètes, la première connue sous le nom du Lotus blanc. Le nom de ces sociétés n'indique rien quant au but qu'elles poursuivent. Il semble que ce soit une sorte de franc-maçonnerie constituée à tout hasard pour intervenir dans les affaires du pays suivant l'intérêt du moment et dans la forme indiquée par les circonstances. Elles semblent jusqu'ici avoir surtout joué un rôle dans l'opposition faite aux étrangers. Un attentat sur la personne de l'empereur dans les rues de Pékin attira l'attention sur la société du Lotus blanc, qui se fondit bientôt dans la société de la Raison céleste, et plus tard dans celle de la Triade.

Une ambassade anglaise sous la conduite de lord

Amherst fut envoyée en 1816. Après bien de
il fut convenu que l'ambassadeur serait dis
prosterner devant l'empereur, de même
été lord Macartney. L'ambassade, arrivée à
un voyage rapide, fut conduite au Palais d'É
le tour des murailles. Là, sans leur donner
se reposer ni de laisser venir leurs uniform
arrière, les envoyés furent avisés que l'empe
les voir sur-le-champ. L'ambassadeur a
qu'on le traitait avec trop de sans-gêne e
se rendre à l'invitation ainsi formulée, quo
mier ministre fût venu l'assurer qu'il serait
le cérémonial européen. Il en résulta que
fut renvoyée immédiatement sans avoir auc

Nous avons là le commencement de la lo
terminée aujourd'hui à l'avantage des Euro
obtenir de la Chine que les empereurs tra
nations européennes d'égal à égal. Pour
ignorants du reste du monde, entourés de
butaires, il n'existait pas d'empire dans le
pût se comparer au leur. Ils avaient vu les
portugais à Macao, les missionnaires à Pékin s
à leur cérémonial humiliant. Pour eux, il
source que personne au monde n'eût le droit
leur empereur sans lui rendre les hommag
plus grands parmi eux ne sont pas dispe
verrons, au cours de ce qui nous reste à di
rentes phases par lesquelles a passé cet
question.

Il convient de signaler, en passant, l'oc
Macao par la flotte anglaise en 1802 et en 1
d'empêcher les Français d'en faire une base d

Les Chinois protestèrent hautement que les Portugais avaient Macao à bail seulement, et que les Anglais commettaient une violation de territoire qui serait repoussée par la force. Les Anglais durent se retirer avec leur courte honte, et l'orgueil des Chinois en fut sensiblement accru. Aussi, une ambassade russe, qui refusa de se soumettre au kotow (les neuf prostrations) reçut l'ordre de retourner en Russie, sans avoir pu franchir même la Grande Muraille. Un recensement ordonné par l'empereur Kiak'ing, en 1812, donna une population de trois cent soixante deux millions quatre cent quarante sept mille cent quatre-vingt-trois habitants. Sans les guerres, les inondations, les famines, la peste, et surtout les révoltes des Taïpings et des Mahométans, il est bien probable que cette population serait doublée aujourd'hui, car il n'est pas de peuple au monde aussi prolifique.

Kiak'ing mourut en 1820. Son fils Taoukouang monta sur le trône. En 1828, un acte de piraterie amena les Chinois à accorder à la France, comme compensation, le droit d'établir un consul à Canton. Le commerce se faisait à Canton depuis un grand nombre d'années par l'intermédiaire d'un syndicat de marchands chinois désigné sous le nom de Hong, responsable vis-à-vis des mandarins. Ces derniers tiraient toutes sortes d'avantages de leurs relations avec les marchands, et notamment l'intendant des douanes y trouvait un large profit personnel. Lorsqu'en 1833 le privilège de la Compagnie des Indes fut aboli, un surintendant du commerce, lord Napier, fut envoyé à Canton pour protéger les intérêts anglais. Ses lettres de créance lui furent retournées par le vice-roi, qui voulait bien traiter avec une compagnie de marchands, mais refusait de reconnaître le représen-

tration navale sans résultat, et les choses restèrent en l'état jusqu'à la guerre improprement dite de l'opium.

Nous disons que la guerre fut appelée improprement guerre de l'opium, parce que nous avons déjà vu qu'au fond de la question il y avait l'exportation de numéraire inquiétante pour un gouvernement préoccupé des intérêts matériels de ses sujets, et nous verrons, de plus, par les documents officiels, que l'Angleterre ne chercha pas à protéger le commerce de l'opium et ne le mentionna même pas dans le traité de paix.

L'usage de l'opium fut prohibé et des délinquants exécutés devant les factoreries européennes. Le capitaine Elliott fit paraître une circulaire disant : « Le gouvernement de Sa Majesté n'interviendra en aucune façon si le gouvernement chinois juge à propos de confisquer l'opium. »

Un commissaire chinois, Lin, fut nommé et arriva, le 10 mars 1839, à Canton, avec instructions d'arrêter le commerce de l'opium. Le capitaine Elliott lui fit livrer par les commerçants anglais vingt mille deux cent quatre-vingt-onze caisses, qui furent mélangées à de la chaux et de l'eau salée et jetées à l'eau à marée basse. Des agents furent postés pour empêcher le repêchage, et un Chinois qui avait essayé d'en sauver une petite quantité fut décapité séance tenante.

Le commissaire Lin fit paraître un décret prohibant le commerce de l'opium sous des peines sévères et l'accompagna d'une liste de seize marchands anglais, auxquels il prétendait appliquer la loi. Pour mettre un terme à l'exportation de l'argent, ordonna que tout navire qui entrerait à Canton devrait emporter autant de marchandises chinoises qu'il apporterait de marchan-

de dollars, la cession définitive de l'île de Hong-Kong et l'ouverture des ports de Shanghaï, Canton, Foochow, Amoy et Ningpo. Lors de la ratification du traité, le plénipotentiaire anglais, sir Henry Pottinger, déclara hautement que le gouvernement n'accordait aucune protection au commerce de l'opium, et il invitait les autorités chinoises à prendre les mesures nécessaires pour arrêter la contrebande. Comme la contrebande continua sur une large échelle et par les soins des commerçants anglais, jamais les Chinois n'arrivèrent à comprendre comment le gouvernement qui réprouvait ce commerce n'avait pas le pouvoir de l'interdire à ses nationaux.

Taoukwang mourut en 1850, laissant le trône à son quatrième fils, Hienfoung.

En 1856, une embarcation sous pavillon anglais fut perquisitionnée à Canton à la demande d'un Chinois qui avait reconnu un pirate dans l'équipage. L'équipage fut capturé par les Chinois et le pavillon anglais amené, au mépris des stipulations du traité de Nanking qui exigeaient l'intervention du consul anglais. En réponse aux réclamations du consul Parkes, les Chinois mirent le feu aux factoreries, firent massacrer les passagers du bateau postal de Hong-Kong et leurs têtes furent promenées en triomphe dans les villages. La flotte anglaise emporta les forts de nouveau, mais les régiments envoyés d'Europe furent retenus aux Indes pour combattre la révolte des Cipayes, et ce ne fut qu'en 1858 que les Anglais purent s'emparer de Canton et de son obstiné vice-roi Yeh. On trouva dans son yamen l'exemplaire du traité de Nanking, ce qui tendrait à prouver que jamais l'empereur n'avait été informé de l'étendue des concessions faites aux étrangers.

Anglais sous le commandement du général Grant et trois mille Français sous le commandement du général Montauban. Les forts furent tournés et enlevés. Les Anglais avaient amené de Hong-Kong un régiment chinois dressé à l'européenne qui se comporta vaillamment. Les alliés occupèrent Tientsin et se mirent en marche sur Pékin. Envoyés sur envoyés leur furent dépêchés pour arrêter leur marche, mais aucun d'entre eux n'avait pouvoir pour traiter, et l'empereur ne cherchait qu'à gagner du temps. Enfin, un neveu de l'empereur se déclara porteur des pouvoirs nécessaires, mais il lui fut répondu qu'on ne traiterait qu'à Tungcheou, aux portes de Pékin.

Une commission anglo-française fut envoyée en avant et, après cinq heures de discussion, les arrangements pour l'entrevue qui devait avoir lieu le 18 septembre étaient enfin conclus à Tungcheou même avec les commissaires chinois. Lorsque, le matin du jour fixé, la commission revint vers les troupes alliées pour avertir les généraux des arrangements survenus, elle trouva le terrain occupé par une armée nombreuse, et les envoyés furent faits prisonniers. Le capitaine Chanoine, aujourd'hui général, put s'échapper, mais le colonel Grandchamps, l'officier d'administration Dubut, le Père Duluc, l'officier d'administration Adler, plusieurs Anglais et Français de l'escorte furent massacrés. M. Loch, le consul Parkes, l'attaché d'ambassade de Normann, M. Bowlby, M. d'Escayrac de Lauture, le dragon anglais Phipps furent martyrisés et mis dans des cages. On leur lia les membres, on jeta de l'eau sur les cordes, et on y mit les tourniquets. Les corps du Père Duluc et du capitaine d'artillerie anglais Brabazon furent dévorés par les chiens. M. de Normann perdit tous ses doigts de

camper sous les murs de Pékin et mirent leurs pièces en batterie à 75 mètres de la place. Le prince Koung, frère de l'empereur, avait été laissé à Pékin pour traiter. Fou de peur, il ne savait à quoi se décider. Le 15 octobre, il ouvrit enfin les portes. Un nouveau traité fut conclu le 24 avec l'Angleterre et le 25 avec la France. La plus importante de ses dispositions, et celle qui coûtait le plus à l'orgueil chinois, avait trait à l'établissement d'ambassadeurs à Pékin, représentant des nations qui devaient de plus en plus enfoncer dans l'esprit des vieux conservateurs chinois la nécessité de traiter avec elles d'égal à égal.

Nous devons revenir maintenant en arrière pour parler de la révolte des Taïpings, qui faisait rage au même moment où le gouvernement chinois ne craignait pas de se mesurer avec les étrangers.

Vers 1850, divers soulèvements furent provoqués par les sociétés secrètes. Un fruit sec des examens chinois, nommé Houng-siou-tsouen, prit la direction d'une bande de révoltés et se fit désigner par le titre de Roi céleste. Il avait été instruit dans la religion protestante, quoique non-converti, et il citait volontiers des passages des écritures. On affirme qu'il mit la croix sur ses étendards. Ce qui est plus certain, c'est que l'esprit de prosélytisme le posa aux yeux de quelques missionnaires comme l'homme prédestiné à faire triompher la religion chrétienne. Celui qui l'avait catéchisé alla le rejoindre à Nanking, mais ne tarda pas à être détrompé. Après s'être emparé du delta du fleuve Bleu, il s'établit à Nanking dont il massacra la garnison sans en excepter les femmes et les enfants des soldats mandchoux. En 1853, les Taïpings marchèrent sur Pékin et arrivèrent aux portes de

se firent pas faute non plus de s'entre-massacrer, ce dont les généraux chinois ne surent pas profiter. Les révoltés se reconnaissaient à ce qu'ils laissaient pousser leurs cheveux, au lieu de se raser la tête. Ce fut pendant la révolte des Taïpings, en avril 1853, que s'organisa, parmi les résidents de Shanghaï, le corps des Volontaires, encore aujourd'hui existant. Un soulèvement de la société secrète la Triade mit la cité chinoise aux mains d'une bande de rebelles. Les troupes impériales vinrent mettre le siège devant la cité sans pouvoir l'emporter ; l'amiral français, Laguerre, leur prêta l'aide de quatre cents marins. Une brèche fut ouverte, mais les insurgés, embusqués dans les maisons, firent une telle résistance que les Impériaux reculèrent entraînant les Français dans leur retraite, avec une perte de soixante marins tués et blessés. Le siège continua, et les insurgés furent massacrés dans une sortie désespérée.

Ce ne fut qu'en 1860 que le prince Koung apprit de la bouche de l'ambassadeur anglais la vérité au sujet de la révolte, vérité soigneusement dissimulée par les bulletins de victoire continuellement expédiés par les généraux chinois.

Un aventurier américain nommé Ward organisa un corps de volontaires européens à la solde des Impériaux. Ce corps devint le noyau du corps anglo-chinois commandé ultérieurement par Gordon, et prit le nom pompeux d'*Armée toujours victorieuse*. Ce corps fournit en effet la preuve que, bien encadrés, les Chinois peuvent faire montre de qualités militaires sérieuses, et c'est grâce à eux que la rébellion put enfin être étouffée, quoi qu'en dise Li-Hung-chang. Un autre

L'empereur Hienfoung était resté à Jéhol entouré des réactionnaires, cherchant les moyens de venger ses désastres. Il y mourut le 22 août 1861. Il avait désigné son fils Chiseang comme son successeur avec un conseil de régence pris parmi les conservateurs les plus incorrigibles. Lorsque, le 1er novembre suivant, le jeune empereur fit son entrée à Pékin, le prince Koung, d'accord avec les deux impératrices douairières, fit main basse sur les régents, auxquels on envoya une corde de soie. Le nom de Chiseang fut changé en celui de Tung-chi.

Les douanes impériales furent organisées en 1863 par sir Robert Hart.

En 1856, une révolte de Mahométans avait éclaté dans le Yunnan, à la suite de querelles avec les Chinois pour lesquels les mandarins avaient pris parti. Elle ne fut étouffée qu'en 1873, après vingt-six ans de luttes et de massacres qui laissèrent le Yunnan dépeuplé et ruiné. En 1870 eut lieu le massacre de Tientsin. Dix Sœurs de Saint-Vincent de Paul furent littéralement dépecées. Le consul de France, M. Fontanier, le chancelier du consulat, M. Simon, le chancelier de la légation de France, M. Thomassin, et sa femme, ainsi qu'un jeune ménage russe, furent massacrés. Les mandarins s'excusèrent auprès du ministre de Russie en disant qu'on avait pris le jeune ménage russe pour des Français. Une indemnité et la reconstruction tardive de l'église incendiée (1897) ont été les seules compensations obtenues. Le général tartare qui avait encouragé les meurtriers a été l'objet d'un décret lui accordant des honneurs posthumes en 1897. Tung-chi mourut de la petite vérole le 12 janvier 1875. A l'occasion de sa majorité, il avait enfin acquiescé à la demande d'audience

APPENDICE

Au moment où va paraître notre livre, nous parvient le décret que nous transcrivons ci-dessous. C'est la reconnaissance officielle de la religion catholique en Chine, l'assimilation des missionnaires, évêques et simples prêtres, avec les dignitaires chinois, en commençant par les vice-rois. Ce document est le plus important qui ait jamais été publié depuis le premier traité de la Chine avec une nation européenne. Il marque une véritable révolution, sinon dans les mœurs des Chinois, au moins dans l'esprit de leurs gouvernants. Nous sommes loin de la dédaigneuse tolérance du traité de Lagrenée, des missionnaires reconduits à Canton avec plus ou moins de brutalité, et surtout des cérémonies humiliantes du *kotow* acceptées par le Père Ricci et ses successeurs. Désormais, les ministres de la religion catholique pourront traiter d'égal à égal avec les fonctionnaires chinois. Il est vrai que depuis un certain nombre d'années les mandarins intelligents recevaient les prêtres avec égards; quelques-uns leur rendaient même des honneurs, mais bien peu de personnes s'attendaient à ce que cette situation fût reconnue officiellement, quelques semaines après le barbare assassinat du Père Victorin, massacré par la populace dans la

1° Dans les différents degrés de la hiérarchie, les évêques étant, en rang et en dignité, les égaux des vice-rois et des gouverneurs, il conviendra de les autoriser à demander à voir les vice-rois et les gouverneurs.

Dans le cas où un évêque sera appelé pour affaires dans son pays, ou s'il venait à mourir, le prêtre chargé de le remplacer sera autorisé à demander à voir le vice-roi et le gouverneur.

Les vicaires généraux et les archiprêtres seront autorisés à demander à voir les trésoriers, les juges provinciaux et les intendants.

Les autres prêtres seront autorisés à demander à voir les préfets de 1re et de 2e classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et les autres fonctionnaires.

Les vice-rois, gouverneurs, trésoriers, juges provinciaux, les intendants, les préfets de 1re et de 2e classe, les préfets indépendants, les sous-préfets et les autres fonctionnaires répondront naturellement selon leur rang par les mêmes politesses.

2° Les évêques dresseront une liste des prêtres qu'ils chargeront spécialement de traiter les affaires, et d'avoir des relations avec les autorités, en indiquant leurs noms et le lieu où se trouve la mission.

Ils adresseront cette liste au vice-roi ou au gouverneur, qui ordonnera à ses subordonnés de les recevoir conformément à ce règlement.

Les prêtres qui demanderont à voir les autorités locales et seront spécialement désignés pour traiter les affaires devront être Européens.

Cependant, lorsqu'un prêtre européen ne connaîtra pas suffisamment la langue chinoise, il pourra momentanément inviter un prêtre chinois à l'accompagner et à lui prêter son concours comme interprète.

3° Il sera inutile que les évêques qui résident en dehors des villes se rendent de loin à la capitale provinciale pour